

(I)

(N° 93)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 7 mars 1911

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1909

PAR

LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

412, RUE DE LOUVAIN, 412

1911

(11)

(III)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1909	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1909	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1909.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1909	20— 24
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1909	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1909	24— 25
COMPTE DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1908.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1908	28— 42
Budget de l'exercice 1908. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 74
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	75—109
— — — — — par province, des recouvrements effectués	111—129
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	131—165
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	167—327
Comparaison des dépenses de l'exercice 1908, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	328
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1907 inclusivement	329—344
Résultat général du budget de l'exercice 1908	345
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1908.	344
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1909.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1909.	346—349
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1909	350
Budget de l'exercice 1909. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1910.	351—355
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1910	356—375
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1904 à 1908.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1904 à 1908	378—380
Exercice périmé de 1904. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	381—385
Exercices en cours d'apurement de 1905 à 1908. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	387—403

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1909.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1909	406
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1909, les opérations de l'année 1909 et la situation au 1 ^{er} janvier 1910	407—427

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1909.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1909	430—432
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1909	433—437

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1909 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1909**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1908*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1909, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1909*, établissant la situation de ce budget telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1910; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1904 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1905 à 1908.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1909, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1909, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1910.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1909, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1909.

Le compte des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1909 forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1908.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1909 sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1908 s'élevaient à fr.	18,230,392 17
Pendant l'année 1909, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	8,660,160 90
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1908 atteignaient.	26,890,553 07
Les recettes opérées en 1909 ayant été de	20,886,703 69
Une somme de fr.	6,003,847 38
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1908.	

Exercice 1909.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens tant ordinaires qu'extraordinaires de 1909 se sont élevés à	fr. 792,392,913 55
Les recouvrements effectués en 1909 ont été de	769,849,461 26
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1910, il restait à recouvrer	fr. 22,543,452 29
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1908.

Suivant le compte de l'année 1908, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1908 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1909, à	fr. 64,257,485 54
De cette dernière date au 31 octobre 1909, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	217,837,366 37
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1908 s'élevaient, en définitive, à	282,094,851 91
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	280,536,585 88
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,558,266 05
	<hr/> <hr/>

Exercice 1909.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1909 sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1909 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 555,510,233 32
Les paiements effectués et justifiés sont de	488,133,416 56
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1910, à	fr. 67,376,816 76
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1904 à 1907, étaient de fr.	3,838,715 50
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 3,838,715 50

REPORT. fr. 3,838,715 30

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1908; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,558,266 03

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 5,396,981 33

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1909, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 4,587,033 84

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1910, à fr. 809,947 49

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1905	fr.	23,460 66
— 1906		90,201 80
— 1907		76,207 06
— 1908		618,077 97
SOMME ÉGALE.	fr.	809,947 49

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées pendant l'année 1909 sur les services de la Trésorerie se sont élevées à fr. 8,704,556,340 06 c^{ts},

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds de tiers)	fr.	2,684,682,432 84
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; dispositions du Trésor sur les caisses de ses correspondants à Paris et à Londres; produit de l'émission de bons du Trésor.)	fr.	297,247,974 26
Opérations diverses en dehors du service des budgets.		5,722,625,932 96
ENSEMBLE.	fr.	8,704,556,340 06

DÉPENSES.

Les paiements effectués pendant l'année 1909 sur les services de la Trésorerie s'élèvent à fr. 8,449,714,334 18 c.

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 2,654,040,849 75
Service de la dette publique. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; remise de fonds par le Trésor à ses correspondants à Paris et à Londres, pour les dispositions sur leurs caisses; remboursement de bons du Trésor.)	318,998,960 90
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,476,677,523 53
ENSEMBLE.	fr. 8,449,714,334 18

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1909, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1908, mon-
taient à. fr. 2,174,515,656 36

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 108,871,010 83	
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,752,298,028 96	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	113,164,967 01
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	198,181,649 56
		<u>Fr. 2,174,515,656 36</u>

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1909 se sont élevées à fr. 9,495,292,507 01 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1908 . fr. 20,886,705 69 } { de 1909 . . 769,849,461 26 }	790,736,166 95
Opérations de Trésorerie		8,704,556,340 06
		<u>9,495,292,507 01</u>
ENSEMBLE.		fr. 11,669,808,163 37

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant l'année 1909 s'élèvent à fr. 9,222,971,370 46 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	<table> <tr> <td>de 1908 . fr.</td> <td>280,536,585 88</td> <td rowspan="3">}</td> <td rowspan="3">775,257,036 28</td> </tr> <tr> <td>de 1909 . . .</td> <td>488,133,416 56</td> </tr> <tr> <td>clos.</td> <td>4,587,033 84</td> </tr> </table>	de 1908 . fr.	280,536,585 88	}	775,257,036 28	de 1909 . . .	488,133,416 56	clos.	4,587,033 84
de 1908 . fr.	280,536,585 88	}	775,257,036 28						
de 1909 . . .	488,133,416 56								
clos.	4,587,033 84								
Opérations de Trésorerie.	8,449,714,334 18								
TOTAL DE LA DÉPENSE.			fr. 9,222,971,370 46						

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1909,

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr.	127,516,509 73	
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,999,009,284 66	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	} En portefeuille chez les comptables.	122,381,945 65	
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	197,929,052 87
		<u>2,446,836,792 91</u>	
SOMME ÉGALE		fr. <u><u>11,669,808,163 37</u></u>	

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1909.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1909

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1909.

Numéraire en caisse	fr.	108,871,010 83
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,752,298,028 96
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 115,164,967 01
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	198,181,649 56
		313,346,616 57
		2,474,545,656 36

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1908.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1909.	MODIFICATIONS apportées, en 1909, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1909.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	fr. 3,780,939 90	7,181,737 43	»	10,962,677 33	10,701,684 53	260,992 80
Péages	3,534,736 04	923,097 89	»	4,507,833 63	4,482,155 79	25,677 84
Capitaux et revenus	7,374,925 24	214,605 54	»	7,589,530 78	4,953,780 89	2,635,749 89
Remboursements	525,133 77	340,180 34	»	865,314 11	609,878 96	255,435 15
	15,265,734 95	8,659,620 90	»	23,925,355 85	20,747,500 17	3,177,855 68
RECETTES EXTRAORDINAIRES.						
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	7,342 52	»	»	7,342 52	7,342 52	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	210,113 26	540 »	»	210,653 26	63,651 61	147,001 65
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	4,084 60	»	»	4,084 60	2,434 60	1,650 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wauduyn.	17,386 05	»	»	17,386 05	17,386 05	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	80,000 »	»	»	80,000 »	»	80,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant) Dixième annuité.	2,645,730 79	»	»	2,645,730 79	48,390 74	2,597,340 05
		8,660,160 90	»			
	18,230,392 17	8,660,160 90		26,890,553 07	20,886,705 69	6,003,847 38

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1909.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DEPENSES. — EXERCICE 1908.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1909. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1909.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1909.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1904 à 1907) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	60,142 96	1,232,748 61	1,310,894 32	1,997 25	»
Dépenses propres à l'exercice	62,056,259 51	216,581,617 76	277,436,409 94	1,504,767 33	»
DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1908 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 septembre et 24 décembre 1908 et à l'arrêté royal du 16 septembre 1908	2,144,083 07	»	2,089,581 62	54,501 45	»
	64,257,485 54	217,837,366 37		1,558,266 03	»
	282,094,851 91		280,536,585 88	1,558,266 03	

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1909.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1909.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1909.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1910, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	279,313,138 85	274,490,483 46	4,822,655 39
Péages	317,701,624 06	313,449,317 36	4,252,306 70
Capitaux et revenus	33,485,872 48	24,149,489 53	9,336,382 95
Remboursements	8,409,682 08	7,774,493 95	635,188 13
	638,910,317 47	619,863,784 30	19,046,533 17
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Part revenant à l'État dans la huitième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900.	92,421 43	85,081 »	7,340 43
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	614,810 09	459,492 61	155,317 48
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	238,049 39	234,749 39	3,300 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenyne	17,927 19	541 14	17,386 05
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Onzième annuité	3,237,755 29	74,180 13	3,163,575 16
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Amortissement d'un capital nominal de 14,000 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge ».	14,000 »	14,000 »	»
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	31,000 »	31,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	337 87	337 87	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	130,000 »	»	130,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 120,991,700 francs en obligations de la dette publique à 3 % (Arrêté royal du 3 septembre 1908. — Solde recouvré en 1909.)	88,709,449 37	88,709,449 37	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 % (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Partie rattachée à 1909.)	60,347,509 61	60,347,509 61	»
	792,392,913 55	769,849,461 26	22,543,452 29

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1909.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1909.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1909.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1909.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1910, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1905 à 1908) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	109,595 58	86,565 44	23,030 14
Dépenses propres à l'exercice	403,653,179 84	342,660,518 16	60,992,661 68
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 5 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909 .	151,747,457 90	145,386,332 96	6,361,124 94
	553,510,233 32	488,133,416 56	67,376,816 76

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	}	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr. 1,607,941,907 16	}	2,684,682,432 84
		Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette 1,051,717,452 90		
		Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes 25,053,072 78		
Service de la dette publique.	}	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique 134,734,694 58	}	297,247,974 96
		Correspondants à Paris et à Londres, <i>L/C</i> courant pour les dispositions du Trésor 37,836,443 84		
		Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour construction d'écoles 1,335 84		
		Produit des émissions de bons du Trésor. 124,675,500 »		
Opérations diverses en dehors du service des Budgets				5,722,625,932 96
				8,704,556,340 06

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1909.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

		SERVICE		
		ordinaire.	extraordinaires.	
Exercice 1904.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.		618 37	} 17,799 99
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1909		17,181 62	
— 1905.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1909	49,500 01	2,156 »	51,656 01
— 1906.	Idem	17,619 09	12,274 11	29,893 20
— 1907.	Idem	3,533,718 22	11,778 36	3,547,496 58
— 1908.	Idem	933,170 83	7,017 23	940,188 06
				4,587,033 84

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,587,115,219 92	} 2,654,040,849 75
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	1,051,406,384 24	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	15,519,245 59	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	135,270,484 90	} 318,995,960 90
	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	36,215,476 »	
	Remboursements de bons du Trésor	147,510,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			5,476,677,523 53
			8,449,714,334 18

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	{	Exercice 1908 fr.	20,886,703 69	}	790,736,166 93
		— 1909	769,849,461 26		
<i>Opérations de Trésorerie.</i>					8,704,556,340 06
		TOTAL DES RECETTES fr.			9,495,292,507 04
		Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1909			2,174,515,656 36
		TOTAL GÉNÉRAL fr.			11,669,808,163 37

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1909.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1910.

Numéraire en caisse		127,516,509 73
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,999,009,284 66
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	422,381,945 65
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	497,929,052 87
		320,310,998 52
		<hr/> 2,446,836,792 91

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1909.

<i>Opérations sur les Budgets.</i>	DÉPENSES.	Exercice 1908 fr. 280,536,585 88	} 773,257,036 28
		-- 1909 488,133,416 56	
		Exercices clos 4,587,033 84	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			8,449,714,334 18
		TOTAL DES DÉPENSES fr.	9,222,971,370 46
		Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1910.	2,446,836,792 91
		TOTAL GÉNÉRAL fr.	<hr/> 11,669,808,163 37

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

*Arrêté par le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.*

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1909.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des Domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1908	10,637,172 68	1,635,500 75	2,051,622 56	1,620,138 92	»
— — 1909	199,180,659 70	84,452,695 43	272,433,253 37	37,431,571 56	6,422,997 91
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	70,748,751 86	5,444,639 20	15,126,504 04	1,141,906,787 04	»
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	40,206,207 79	15,227,917 55	122,624,073 23	867,888,757 72	54,322 66
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	23,848,763 23	17,244,480 »	336,835,933 45	579,067,872 64	»
TOTAL DES RECETTES.	344,618,555 26	124,003,232 93	749,071,386 65	2,027,975,124 88	6,477,319 87

faites par l'administration des finances pendant l'année 1909.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services regis par L'ÉTAT	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par les virements de comptes dans les écritures centrales.	
88,401 38	299,633 73	»	»	4,553,686 67	»	852	20,886,705 69
432,318 53	585,511 40	»	»	168,784,289 37	»	126,164 99	769,849,461 26
»	»	»	»	374,353,333 55	468 25	274,423 22	1,607,911,907 16
580,302 97	»	4,999,920 41	135,950 57	»	»	»	1,051,717,432 90
»	»	»	»	25,053,072 78	»	»	25,053,072 78
»	»	»	»	124,678,500	»	172,572,474 26	297,247,974 26
»	»	»	»	3,185,912,054 30	»	1,379,716,829 34	5,722,625,932 96
1,100,722 88	885,144 83	4,999,920 41	135,950 57	3,883,331,936 67	468 25	1,752,690,743 81	9,495,292,507 01

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1908-1909).	27,906,987 59	6,148,940 54	109,021,390 74	25,125,814 51	422 40	»	9,957 82	»
b. Opérations sur les budgets clos.	»	»	»	»	»	»	»	»
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	6,446,412 08	»	6,662,376 81	230,396,354 37	»	»	»	»
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette.	38,840,788 87	17,858,216 78	122,682,082 88	866,302,368 96	34,378 51	582,277 16	»	4,956,905 69
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	»	»	665,429 84	147,653 75	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	270,015,905 68	99,745,052 32	508,071,378 28	1,498,989,007 86	6,407,123 95	513,694 49	876,728 »	»
TOTAL DES PAYEMENTS.	fr. 343,210,004 22	123,752,209 64	747,102,858 55	2,620,961,396 43	6,461,924 86	1,100,971 63	886,685 82	4,956,905 69

faits par l'administration des finances pendant l'année 1909.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caisier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1909, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1909.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versement concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
»	462,073,433 04	3,153,082 41	»	138,014,785 72	768,453,984 77	216,017 67	»	768,670,002 44
»	4,413,896 03	»	»	17,181 62	4,431,077 65	135,956 19	»	4,587,033 84
»	110,033,572 63	2,495,228 20	»	1,231,190,245 35	1,587,224,386 44	»	109,166 52	1,587,115,219 92
129,365 39	»	»	»	»	1,051,406,384 24	»	»	1,051,406,384 24
»	14,706,137 80	»	»	24 20	15,519,245 59	»	»	15,519,245 59
»	60,092,598 36	493,184,075 59	»	65,916,150 43	319,192,824 38	»	196,863 48	318,993,960 90
»	32,639,787 14	2,738,857,991 07	468 25	320,535,386 49	5,476,677,523 53	»	»	5,476,677,523 53
	683,959,425 »	2,937,692,377 27				371,973 86	306.030 »	
129,365 39	3,621,651,802 27		468 25	1,782,690,743 81	9,222,905,426 60	65,943 86		9,222,971,370 46

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1909.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de régularisation et de régularisation, dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FORDS effectués pendant l'année 1909
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	40,579,015 81	»	»	344,618,555 26
— de l'enregistrement et des domaines	3,033,524 90	»	»	124,005,232 93
Comptables de l'administration des chemins de fer	13,826,843 94	»	»	749,071,386 65
— — des postes et télégraphes	83,938,716 62	»	»	2,627,973,424 88
— — de la marine	164,627 17	»	»	6,477,319 87
— — des prisons	222,414 73	»	»	1,100,722 88
— des établissements et services régis par l'État	47,829 09	»	»	885,144 83
— — de bienfaisance et d'aliénés	115,659 57	»	»	4,999,920 41
— du ministère de l'agriculture, etc.	40,392 07	»	»	135,930 57
Caissier de l'État	1,802,916,429 66	»	»	3,883,331,936 67
Administration de la Trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	»	»	»	468 23
Administration de la Trésorerie. } Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	31,449,553 24	198,181,649 56	1,732,690,743 81
	1,944,884,453 36	31,449,553 24	198,181,649 56	9,495,492,507 91

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1909.

TOTAL au 31 décembre 1909.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1909.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1910.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
385,197,571 07	343,240,094 22	»	»	41,987,476 85	
127,038,757 83	123,752,209 64	»	»	3,286,548 19	
762,898,230 59	747,102,858 55	»	»	15,795,372 04	
2,714,013,841 50	2,620,964,396 45	»	»	90,952,445 05	
6,644,947 04	6,464,924 86	»	»	180,022 18	
1,323,137 61	1,100,971 65	»	»	222,165 96	
932,973 92	886,685 82	»	»	46,288 10	
5,115,579 98	4,956,905 69	»	»	158,674 29	
176,342 64	129,365 39	»	»	46,977 25	
5,686,217,366 33	5,621,651,302 27	»	»	2,064,595,564 06	
468 25	468 25	»	»	»	
1,982,321,916 64	1,752,690,743 81	197,929,052 87	31,636,206 07	»	
	9,222,908,426 60				
	a) 65,943 86				a) La somme de fr. 65,943.86 qui vient ici en augmen- tation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1909 sur les paiements effectués pendant la même année.
11,669,808,163 37	9,222,971,370 46	197,929,052 87	31,636,206 07	2,217,274,533 97	

96

COMPTE DES BUDGETS

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1908 a eu lieu le 31 octobre 1909.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1909, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1908.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1908 au 31 octobre 1909).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1908 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 23 décembre 1907, à fr. 621,404,924 .

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 607,162,087 27
et pour les dépenses exceptionnelles, à 14,023,679 .

TOTAL. fr. 621,185,766 27

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION. Service ordinaire.	2 ^e SECTION. Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
Dette publique	15 mai 1908	174,273,093 91	»	174,273,093 91
Dotations	23 déc. 1907.	5,398,270 »	»	5,398,270 »
Justice	25 fév 1908.	27,796,500 »	1,845,000 »	29,641,500 »
Affaires Étrangères	28 id.	4,005,863 »	»	4,005,863 »
Intérieur	24 id.	4,741,271 »	205,000 »	4,946,271 »
Sciences et Arts	20 mai 1908.	32,290,610 »	1,496,925 »	33,787,535 »
Agriculture	27 avril 1908.	12,422,328 »	169,000 »	12,591,328 »
Industrie et Travail	20 mai 1908.	22,251,317 »	496,674 »	22,747,991 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	25 avril 1908.	224,721,314 »	280 000 »	224,971,314 »
Guerre	5 fév. 1908.	50,551,274 48	6,565,700 »	57,116,974 48
Corps de la Gendarmerie	5 id.	7,987,048 88	867,380 »	8,854,428 88
Finances	21 mai 1908.	21,269,665 »	8,000 »	21,277,665 »
Travaux publics	16 id.	16,352,532 »	2,120,000 »	18,472 532 »
Non-Valeurs et Remboursements.	23 déc 1907.	3,101,000 »	»	3,101,000 »
ENSEMBLE. fr.		607,162,087 27	14,023,679 »	621,185,766 27

Les Budgets de l'exercice 1908 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr.

219,157 73

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1° Des dépenses de l'Administration centrale du Ministère des Colonies pour le mois de décembre 1908 fr.	80,047 50	»	80,047 50
2° De crédits supplémentaires s'élevant à	3,493,872 09	247,537 17	3,741,409 26
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1904, 1905, 1906 et 1907 et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	643,650 85	1,480,289 12	2,123,939 97
	4,217,570 44	1,727,826 29	5,945,396 73
En vertu de l'article 2 de la loi du 17 août 1909, une somme de fr. 20,076.33 a été transférée du service ordinaire aux dépenses exceptionnelles	— 20,076 33	+ 20,076 33	
ENSEMBLE . . . fr.	4,197,494 11	1,747,902 62	5,945,396 73

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 621,404,924	»
Dépenses .	{ Service ordinaire fr. 611,359,584 38	} 627,131,163
	{ Dépenses exceptionnelles. 15,771,581 62	
EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr.		5,726,239

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1908 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut fr.	28,000	»
Part revenant à l'État dans la septième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	91,500	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	450,000	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	200,000	»
A REPORTER . . . fr.	769,500	»

	REPORT. . . . fr.	769,500 »
Prix de vente de terrains, situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 10 ^e annuité).		340,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 108,679,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 11 mars 1907. — Solde recouvré en 1908.		55,875,503 82
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 3 septembre 1908. — Partie rattachée à 1908).		25,729,625 17
	ENSEMBLE. . . . fr.	<u>82,914,630 99</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1908 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1906. — Art. 7 de la loi du 24 mai 1906	fr.	80,461,589 02	
b) De l'exercice 1907. — Art. 16 de la loi du 18 août 1907		96,665,286 56	
			<u>177,126,875 58</u>

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 16 septembre 1908.	}	Art. 1 ^{er} . fr.	144,092,500 »	
		— 2	45,500,000 »	
		— 3	8,000,000 »	
		— 4	250,000 »	
		— 6	16,358,000 »	
		— 7	2,166,558 40	
Loi du 24 décembre 1908, article 2			305,000 »	
				<u>213,671,858 40</u>
		TOTAL. . . . fr.		<u>390,798,733 98</u>

Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	390,798,733 98
on place les ressources extraordinaires		82,914,630 99
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	<u>307,884,102 99</u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 624,404,924 »	
— extraordinaires	82,914,630 99	
	<hr/>	704,319,554 99
Services ordinaires	fr. 627,131,163 »	
— extraordinaires	390,798,733 98	
	<hr/>	1,017,929,896 98
Soit un excédent de crédits de	fr. 313,610,341 99	<hr/> <hr/>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 704,319,554 99

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 705,425,938 81

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 699,420,091 43

Il est resté à recouvrer . . . fr. 6,003,847 38

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURVER.	DROITS INVULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURVER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>	Contribut' directes, douanes et accises.	»	»	»	
	Enregistrement et domaines.	191,445 30	»	69,547 50	260,992 80
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	45 79	»	»	45 79
	Chemins de fer, etc.	9,312 84	»	16,319 21	25,632 05
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	16,528 39	»	19,587 49	36,115 88
	Prisons	»	»	1,627 88	1,627 88
	Trésorerie générale, etc.	641 71	»	2,597,364 42	2,598,006 13
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	750 »	»	79,665 02	80,415 02
	Prisons	»	»	»	»
	Trésorerie générale, etc.	770 28	»	174,249 85	175,020 13
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	»	1,650 »	1,650 »
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		15,406 25	»	131,595 40	147,001 65
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.)		»	»	2,597,340 05	2,597,340 05
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	»	80,000 »	80,000 »
TOTAUX. fr.		234,900 56	»	5,768,946 82	6,003,847 38
				<u>5,768,946 82</u>	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 704,319,554 99
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 699,420,091 43

on constate que les prévisions ont été supérieures aux recouvrements de fr. 4,899,463 56

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>	{	Contributions directes, douanes et accises	» 830,221 15
		Enregistrement et domaines	» 3,619,250 87
<i>Péages.</i>	{	Enregistrement et domaines	» 372,074 74
		Chemins de fer, etc.	13,176,878 07 »
<i>Capitaux et revenus</i>	{	Enregistrement et domaines	» 554,183 92
		Chemins de fer, etc.	» 1,330 18
		Prisons	» 52,250 17
		Trésorerie générale, etc.	» 945,602 13
<i>Remboursements</i>	{	Contributions	» 158,770 46
		Enregistrement et domaines	» 181,604 89
		Prisons	5,000 »
		Trésorerie générale, etc.	» 2,047,125 84
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
		Part revenant à l'État dans la septième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	» 922 66
		Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	92,255 68 »
		Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	12,308 49 »
		Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 10 ^e annuité).	446,654 56 »
		Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduynne.	» 17,386 05
		Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	» 1,335 84
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	» 299 34
		Remboursement de dix-sept actions ordinaires et de trente-huit actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	» 36,000 »
		Prix de vente de biens de cures	» 1,275 »
		Amortissement d'un capital nominal de 13,500 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge ».	» 13,500 »
			13,733,096 80
			8,833,633 74
		Soit fr.	4,899,463 56

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1908 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.*Service ordinaire.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 627,131,163 »

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1908 montent à fr. 613,021,306 84

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de fr. 611,514,542 26

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,506,764 58

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1913, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (627,131,163 francs) et les dépenses liquidées (fr. 613,021,306 84 c) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 14,109,856 16

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 3,175,927 57 c pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice fr. 3,175,927 37

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 17,285,783 53

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1904 :

Ministère des travaux publics. fr. 1,600 »

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1906 :

Ministère de l'intérieur fr.	50 »	
— des sciences et des arts.	35 16	
— des chemins de fer, etc.	1,872 02	
— de la guerre	100 »	
— des travaux publics	232 »	
		<u>2,289 18</u>

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère de la justice fr.	32,413 88	
— de l'intérieur	100 »	
— des chemins de fer, etc.	56,493 04	
— de la guerre	3,564 09	
Corps de la gendarmerie.	1,947 87	
Ministère des travaux publics	7,819 82	
		<u>102,338 70</u>

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1908 :

Dette publique. fr.	2,833,140 04	
Dotations {	Sénat.	56 63
	Chambre des représentants	»
	Cour des comptes.	5,623 50
Ministère de la justice	192,826 37	
— des affaires étrangères	144,837 04	
— de l'intérieur	160,432 10	
— des sciences et des arts.	633,264 80	
— de l'agriculture	960,415 67	
— de l'industrie, etc.	218,792 56	
— des chemins de fer, etc.	8,033,324 11	
— de la guerre	233,189 68	
Corps de la gendarmerie	20,093 55	
Ministère des finances	303,316 53	
— des travaux publics	1,143,789 88	
— des colonies	16,860 61	
Non-valeurs et remboursements	531,430 96	
		<u>15,633,394 03</u>

TOTAL des crédits à annuler. fr. 15,739,621 91

A REPORTER. fr. 15,739,621 91

REPORT. fr. 15,739,621 91

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1905 :

Ministère de l'intérieur fr.	6,543 21	
— de la guerre	54,094 49	
Corps de la gendarmerie	45,155 81	
Ministère des travaux publics	2,461 01	
		108,254 22

b. Crédits transférés de l'exercice 1906 :

Ministère de la justice fr.	12,495 60	
— de l'intérieur	454 50	
— de la guerre	15,434 »	
— des finances	100,000 »	
— des travaux publics	10,147 62	
		138,531 72

c. Crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère de la justice fr.	18,179 47	
— de l'agriculture	2,445 »	
— des chemins de fer, etc.	32,875 01	
— de la guerre	10,290 96	
— des travaux publics	39,669 47	
		103,459 31

d. Crédits propres à l'exercice 1908 :

Ministère de la justice fr.	176,612 65	
— des sciences et des arts.	168,904 29	
— de l'agriculture	2,849 06	
— des chemins de fer, etc.	2,932 01	
— de la guerre	274,187 20	
Corps de la gendarmerie	40,233 83	
Ministère des travaux publics	530,197 33	
		1,195,916 37

Montant des crédits transférés à l'exercice 1909, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,546,161 62

ENSEMBLE. fr. 17,285,783 53

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1908 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 390,798,733 98

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1906. fr.	80,461,589 02
— — — — — 1907. .	96,665,286 56
Crédits votés dans le cours de l'exercice	213,671,858 40
	Fr. 390,798,733 98

Les dépenses liquidées pendant l'année 1908 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 157,429,706 55

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1909, époque de la clôture de l'exercice, sont de 157,378,205 10

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 51,501 45

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1908. fr. 157,429,706 55

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 233,369,027 45

qui a été transféré à l'exercice 1909, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 16 septembre 1908, à concurrence de 205,970,574 06

Le surplus, soit fr. 27,398,453 37
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1908 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire fr.	611,514,542 26	} 768,892,747 36
Services extraordinaires	157,378,205 10	

A REPORTER. fr. 768,892,747 36

REPORT. fr. 768,892,747 36

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,506,764 58	} 1,538,266 03
Services extraordinaires.	31,501 45	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 770,451,013 39

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1904 fr.	1,600 »
		— — 1906	2,289 18
		— — 1907	102,338 70
		Crédits de l'exercice 1908	15,633,394 03
			<hr/>
			15,739,621 91
Services extraordinaires. — (Art. 7 de la loi du 24 mai 1906 et art. 2 de l'arrêté royal du 25 du même mois.).			27,398,453 37

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 43,138,075 28

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1909 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1905. fr.	108,254 22	} 1,546,161 62
— — 1906.	138,531 72	
— — 1907.	403,459 31	
Crédits de l'exercice 1908	1,195,916 37	

b. Services extraordinaires (art. 13 de la loi du 16 septembre 1908). 205,970,374 06

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1909. fr. 207,516,735 68

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 1,021,105,824 35

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à 1,017,929,896 98

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1908, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 5,175,927 37

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908 ET DES EXERCICES ANTERIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1908 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — Services ordinaires.

Recettes	fr. 616,985,960 28
Dépenses	613,021,306 84
Excédent de recettes (boni)	fr. 3,964,653 44

B. — Services extraordinaires.

Recettes	fr. 82,434,131 15
Dépenses	157,429,706 55
Excédent de dépenses	fr. 74,995,575 40

C. — Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.

Recettes .	{ Services ordinaires fr. 616,985,960 28	} 699,420,091 43
	{ — extraordinaires 82,434,131 15	
Dépenses .	{ Services ordinaires fr. 613,021,306 84	} 770,451,013 39
	{ — extraordinaires 157,429,706 55	
Excédent de dépenses pour 1908	fr. 71,030,921 96	
Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1907, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci	162,732,875 08	

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1908, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 233,763,797 04, se décomposant comme il suit :

Services extraordinaires. — Excédents de dépenses. fr. 450,017,738 82	} 233,763,797 04
Services ordinaires. — Bonis 216,253,941 78	

L'excédent des dépenses extraordinaires sur les recettes de même nature peut, conformément à diverses lois, être couvert par l'emprunt.

Les emprunts dont l'émission a ainsi été autorisée et qui, au 31 décembre 1908, restaient encore à réaliser, sont détaillés dans la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1909 (p. 12); ils permettent de couvrir entièrement cet excédent de dépenses.

Il eût donc suffi au Gouvernement de négocier une partie de ces emprunts pour transformer l'excédent de dépenses de fr. 233,763,797 04, constaté ci-dessus, en un excédent de recettes.

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1908, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1908 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 343,610,341 99

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 71,030,921 96.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 43,138,075 28

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci. 3,175,927 37

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 39,962,147 91

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1909, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,546,161 62

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 13 de la loi du 16 septembre 1908 205,970,574 06

Fr. 247,478,883 59

4° Moins-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 4,899,463 56

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1908 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 242,579,420 03

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 71,030,921 96

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1907 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1908, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1907 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces septante-huit exercices (ceux de 1830 à 1904 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 17,964,240,934 09

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 53

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 304,083,444 73

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 3,103,266,687 19

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 21,516,695,421 56

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 18,081,348,909 29

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 703,493,373 96

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 103,873,409 78

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 3,793,997,123 55

A REPORTER. fr. 22,682,714,816 58 21,516,695,421 56

REPORT. . . fr. 22,682,714,816 58 21,516,693,421 56

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1908 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 2,123,939 97

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 22,680,590,876 61

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. 1,163,895,455 03

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 22,151,795,738 89 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 635,100,317 33

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 22,314,528,613 97 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 366,062,262 64

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 1,001,162,579 97

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 162,732,875 08

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1908, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF

DE

BUDGET DE L'EXERCICE 1908

BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	Impôts	Contributions directes, douanes et accises.
— B.		Enregistrement et domaines.
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines.
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc.
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.
— H.		Chemins de fer, postes, etc.
— I.	REBOURSEMENTS	Prisons
— J.		Trésorerie générale, etc.
— K.	REBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.
— L.		Enregistrement et domaines.
— L ^{bis} .	REBOURSEMENTS	Prisons.
— M.		Trésorerie générale, etc.
TOTAUX. fr.		
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Part revenant à l'État dans la septième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		94,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		450,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
Prix de vente de biens de cures		»
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 10 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduynne		»
Remboursement de dix-sept actions ordinaires et de trente-huit actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.		»
A REPORTER. fr.		1,309,500 »

L'EXERCICE 1908

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT dÉTAILLÉ DU BUDGET.
	En 1908.	En 1909.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
203,356,221 15	192,783,393 55	10,572,827 60	203,356,221 15	»	»	830,221 15	203,356,221 15
76,038,243 67	73,648,393 94	128,856 93	73,777,250 87	260,992 80	»	3,619,250 87	73,777,250 87
2,777,120 53	1,966,677 43	810,397 31	2,777,074 74	45 79	»	372,074 74	2,777,074 74
300,964,053 98	297,266,663 45	3,671,758 48	300,938,421 93	25,632 05	13,176,878 07	»	300,938,421 93
4,985,299 80	4,622,171 02	327,012 90	4,949,183 92	36,115 88	»	554,183 92	4,949,183 92
296,830 18	296,830 18	»	296,830 18	»	»	1,830 18	296,830 18
503,878 05	444,148 79	88,101 38	502,250 17	1,627 88	»	52,250 17	502,250 17
21,237,408 26	14,100,735 52	4,538,666 61	18,639,402 13	2,598,006 13	»	945,602 13	18,639,402 13
1,098,770 46	1,034,423 38	64,345 08	1,098,770 46	»	»	158,770 46	1,098,770 46
882,019 91	564,234 28	237,370 61	801,604 89	80,415 02	»	181,604 89	801,604 89
22,984 »	22,984 »	»	22,984 »	»	5,000 »	»	22,984 »
8,000,985 97	7,517,802 57	308,163 27	7,825,965 84	175,020 13	»	2,047,125 84	7,825,965 84
620,163,815 96	596,238,460 11	20,747,500 17	616,985,960 28	3,177,855 68	13,181,878 07	8,762,914 35	616,985,960 28
28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	»	28,000 »
92,422 66	85,080 14	7,342 52	92,422 66	»	»	922 66	92,422 66
504,745 97	294,092 71	63,651 61	357,744 32	147,001 65	92,255 68	»	357,744 32
189,341 51	185,256 91	2,434 60	187,691 51	1,650 »	12,308 49	»	187,691 51
1,275 »	1,275 »	»	1,275 »	»	»	1,275 »	1,275 »
2,690,685 49	44,954 70	48,390 74	93,345 44	2,597,340 05	446,654 56	»	93,345 44
17,386 05	»	17,386 05	17,386 05	»	»	17,386 05	17,386 05
36,000 »	36,000 »	»	36,000 »	»	»	36,000 »	36,000 »
3,559,856 68	674,659 46	139,205 52	813,864 98	2,745,991 70	551,218 73	55,583 71	813,864 98

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,309,500 »
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Amortissement d'un capital nominal de 13,500 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 108,679,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 11 mars 1907. — Solde recouvré en 1908.)	55,875,505 82
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 3 septembre 1908. — Partie rattachée à 1908.)	25,729,625 17
TOTAUX. fr.	82,914,630 99
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . . . fr.	621,404,924 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	704,319,554 99

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1908	En 1909.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
3,559,856 68	674,659 46	139,205 52	814,864 98	2,745,991 70	551,218 73	55,583 71	813,864 98
299 34	299 34	»	299 34	»	»	299 34	299 34
1,335 84	1,335 84	»	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84
80,000 »	»	»	»	80,000 »	»	»	»
13,500 »	13,500 »	»	13,500 »	»	»	13,500 »	13,500 »
53,875,505 82	53,875,505 82	»	53,875,505 82	»	»	»	53,875,505 82
25,729,625 17	25,729,625 17	»	25,729,625 17	»	»	»	25,729 625 17
83,260,122 85	82,294,925 63	139,205 52	82,434,131 15	2,825 991 70	551,218 73	70,718 89	82,434,131 15
620,163,815 96	596,238,460 11	20,747,500 17	616,985,960 28	3,177,855 68	13,181,878 07	8,762,914 35	616,985,960 28
705,423,938 81	678,533,385 74	20,886,705 69	699 420,091 43	6,003,847 38	13,733,096 80	8,833,633 24	699,420,091 43
						4,899,463 56	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1908.	En 1909.
	SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1904.						
Corps de la Gendarmerie	»	2,500 »	2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
Ministère des Travaux publics	4,600 »	39,914 21	41,514 21	39,914 21	»	39,914 21
	4,600 »	42,414 21	44,014 21	42,414 21	»	42,414 21
Exercice 1905.						
Ministère de l'Intérieur	»	6,701 71	6,701 71	158 50	»	158 50
— de la Guerre	»	56,084 04	56,084 04	1,989 85	»	1,989 85
Corps de la Gendarmerie	»	45,155 81	45,155 81	»	»	»
Ministère des Travaux publics	4,178 63	»	4,178 63	1,717 62	»	1,717 62
	4,178 63	107,941 56	112,120 49	3,865 97	»	3,865 97
Exercice 1906.						
Ministère de la Justice	»	64,406 »	64,406 »	51,610 40	19,000 »	32,610 40
— de l'Intérieur	50 »	3,014 50	3,064 50	2,560 »	2 560 »	»
— des Sciences et des Arts	521 39	»	521 39	486 23	»	486 23
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,611 61	»	17,611 61	15,739 59	689 59	15,050 »
— de la Guerre	35,625 »	40,098 16	75,723 16	60,189 16	»	60,189 16
Corps de la Gendarmerie	»	868 22	868 22	868 22	»	335 »
Ministère des Finances	»	100,000 »	100,000 »	»	»	»
— des Travaux publics	64,814 73	15,586 78	80,401 51	70,021 89	»	70,021 89
	118,622 73	223,673 66	342,296 39	201,475 49	22,249 59	178,692 68
Exercice 1907.						
Ministère de la Justice	»	553,457 92	553,457 92	502,864 87	208,034 47	294,830 40
— de l'Intérieur	100 »	»	100 »	»	»	»
— des Sciences et des Arts	3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
— de l'Agriculture	499 41	6,529 06	7,028 47	4,583 47	»	4,583 47
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	293,338 10	133,235 82	426,573 92	337,205 87	93,529 12	243,423 30
— de la Guerre	23,635 82	67,058 54	90,694 06	76,839 01	»	76,839 01
Corps de la Gendarmerie	57 56	145,404 29	145,461 85	143,513 98	30,762 09	111,541 31
Ministère des Travaux publics	198,618 90	200,574 06	399,192 96	351,703 97	»	351,703 97
	519,249 49	1,106,259 69	1,625,509 18	1,419,711 17	332,325 68	1,085,921 46

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1909, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	
2,500 »	»	»	»	»	»	»	»	2,500 »	
39,914 21	»	»	1,600 »	»	»	1,600 »	»	39,914 21	
42,414 21	»	»	1,600 »	»	»	1,600 »	»	42,414 21	
158 50	»	»	6,543 21	»	»	»	6,543 21	158 50	
1,989 85	»	»	54,094 19	»	»	»	54,094 19	1,989 85	
»	»	»	45,155 81	»	»	»	45,155 81	»	
1,717 62	»	»	2,461 01	»	»	»	2,461 01	1,717 62	
3,865 97	»	»	108,254 22	»	»	»	108,254 22	3,865 97	
51,610 40	»	»	12,495 60	»	»	»	12,495 60	51,610 40	
2,560 »	»	»	504 50	»	»	50 »	454 50	2,560 »	
486 23	»	»	35 16	»	»	35 16	»	486 23	
15,739 59	»	»	1,872 02	»	»	1,872 02	»	15 739 59	
60,189 16	»	»	15,534 »	»	»	100 »	15,434 »	60,189 16	
335 »	533 22	»	»	»	»	»	»	868 22	
»	»	»	100,000 »	»	»	»	100,000 »	»	
70 024 89	»	»	10,379 62	»	»	232 »	10,147 62	70,024 89	
200,942 27	533 22	»	140,820 90	»	»	2,289 18	138,531 72	201,475 49	
502,864 87	»	»	50,593 05	»	»	32,413 88	18,179 17	502,864 87	
»	»	»	100 »	»	»	100 »	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	»	»	3,000 »	
4,583 47	»	»	2,445 »	»	»	»	2,445 »	4,583 47	
336,952 42	253 45	»	89,368 05	»	»	56,493 04	32,875 01	337,205 87	
76,839 01	»	»	13,855 05	»	»	3,564 09	10 290 96	76,839 01	
142,303 40	1,210 58	»	1,947 87	»	»	1,947 87	»	143,513 98	
351,703 97	»	»	47 488 99	»	»	7,819 82	39,669 17	351,703 97	
1,418,217 14	1 461 03	»	203,798 01	»	»	102,338 70	103 459 31	1,419,714 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1908.	En 1909.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Ltt. N.	Dette publique	174,596,137 89	»	174,596,137 89	172,959,216 24	138,086,399 83	34,569,060 07
	Liste civile	3,300,000 »	»	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»
	Dotations de Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique.	200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
— O.	Dotations de Son Altesse Royale la comtesse de Flandre	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	Sénat	291,000 »	»	291,000 »	290,963 37	290,500 »	463 37
	Chambre des Représentants	1,178,435 13	»	1,178,435 13	1,178,435 13	1,126,776 45	51,658 68
	Cour des comptes	419,100 »	»	419,100 »	414,474 83	405,385 20	9,089 63
— P.	Ministère de la Justice	27,920,770 53	1,938,932 »	29,859,702 53	30,610,428 90	21,461,740 64	9,131,220 20
— Q.	— des Affaires Étrangères	4,128,977 27	»	4,128,977 27	3,984,120 23	3,351,607 94	600,637 86
— R.	— de l'Intérieur	4,746,117 22	205,000 »	4,951,117 22	4,825,310 45	4,239,629 29	578,841 96
— S.	— des Sciences et des Arts	32,270,623 71	1,517,004 33	33,787,625 04	33,001,203 41	25,983,020 11	6,698,913 29
— T.	— de l'Agriculture	12,562,247 41	242,668 57	12,774,915 68	11,811,650 95	6,914,171 37	4,718,293 16
— U.	— de l'Industrie, etc	22,264,850 36	496,674 »	22,761,524 36	22,603,991 80	20,971,700 »	1,617,440 69
— V.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	228,083,139 40	250,000 »	228,333,139 40	217,316,399 76	84,493,336 79	132,690,668 34
— W.	— de la Guerre	52,035,224 89	6,567,370 »	58,602,594 89	58,095,218 01	7,768,371 47	50,024,932 12
— W ^{bis}	Corps de la Gendarmerie	8,151,148 88	867,380 »	9,018,528 88	8,958,201 50	2,429,378 97	6,457,572 58
— X.	Ministère des Finances	21,939,232 57	8,000 »	21,947,232 57	21,844,058 89	2,445,786 92	19,388,750 88
— X ^{bis}	— des Travaux publics	16,397,858 07	2,228,266 60	18,626,124 67	16,952,137 46	8,847,669 66	8,021,046 47
— Y.	— des Colonies	80,047 50	»	80,047 50	63,186 89	46,123 65	17,063 24
— Y ^{bis}	Non-Valeurs et Remboursements	3,101,000 »	»	3,101,000 »	2,864,842 18	301,364 42	2,560,437 40
		610,718,930 83	14,291,292 50	625,007,223 03	611,353,810 »	332,712,962 73	277,136,109 94

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS ANNULÉS à l'exer- cice 1908, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	
172,658,459 92	303,756 32	»	2,833,140 04	1,196,218 39	1,196,218 39	2,833,140 04	»	172,959,216 24	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	3,300,000 »	
200,000 »	»	»	»	»	»	»	»	200,000 »	
50,000 »	»	»	»	»	»	»	»	50,000 »	
290,963 37	»	»	36 63	»	»	36 63	»	290,963 37	
1,178,435 13	»	»	»	»	»	»	»	1,178,435 13	
414,474 83	»	»	5,623 50	998 33	998 33	5,623 50	»	414,474 83	
30,592,960 84	17,468 06	»	369,439 02	1,120,165 39	1,120,165 39	192,826 37	176,612 65	30,610,428 90	
3,982,265 80	31,854 43	»	144,857 04	»	»	144,857 04	»	3,984,120 23	
4,818,471 23	6,839 20	»	160,432 10	34,625 33	34,625 33	160,432 10	»	4,825,310 45	
32,681,933 40	319,270 01	»	802,169 09	15,747 46	15,747 46	633,264 80	168,904 29	33,001,203 41	
11,632,464 53	179,186 42	»	963,264 73	»	»	960,415 67	2,849 06	11,811,650 95	
22,589,140 69	14,851 11	»	218,792 56	61,260 »	61,260 »	218,792 56	»	22,603,991 80	
217,184,005 13	162,394 63	»	8,038,256 12	51,516 48	51,516 48	8,035,324 11	2,932 01	217,346,399 76	
57,793,303 59	301,914 42	»	507,376 88	»	»	233,189 68	274,187 20	58,095,218 01	
8,886,951 55	71,249 95	»	60,327 38	»	»	20,093 55	40,233 83	8,958,201 50	
21,834,537 80	9,521 09	»	503,316 53	400,122 85	400,122 85	503,316 53	»	21,844,058 89	
16,868,716 13	83,421 33	»	1,673,987 21	»	»	1,143,789 88	530,197 33	16,952,137 46	
63,186 89	»	»	16,860 61	»	»	16,860 61	»	63,186 89	
2,861,801 82	3,040 36	»	531,430 96	295,273 14	295,273 14	531,430 96	»	2,864,812 18	
609,849,072 67	1,804,767 33	»	16,823,310 40	3,175,927 37	3,175,927 37	15,633,394 03	1,195,916 37	611,353,840 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1908.	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et rattachés au profit des finances de l'Etat.
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Ministère des Affaires Étrangères.								
1	»	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	588,879 28	»	»	588,879 28	91,334 40
2	4	»	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	»	»	250,000 »	250,000 »	»
TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.				588,879 28	»	250,000 »	838,879 28	91,334 40
Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.								
SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.								
3	»	2	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	»	300,000 »	»	300,000 »	60 »
TOTAUX fr.				»	300,000 »	»	300,000 »	60 »
SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.								
<i>Eaux et Forêts.</i>								
4	»	3a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	83,638 23	»	»	83,638 23	83,638 23
4a	»	3b	Id. id.	»	200,000 »	»	483,638 23	98,000 »
4b	1	»	Id. id.	»	»	200,000 »	»	51,807 07
TOTAUX fr.				83,638 23	200,000 »	200,000 »	483,638 23	235,445 30
<i>Voirie vicinale.</i>								
5	»	4	Voirie vicinale. Travaux de construction	46,290 »	»	»	»	46,290 »
5a	»	4a	Id. id.	»	3,000,000 »	»	6,046,290 »	2,400,477 »
5b	3	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »	»	»
6	2	»	Subsidés aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique	»	»	700,000 »	700,000 »	»
TOTAUX fr.				46,290 »	3,000,000 »	3,700,000 »	6,746,290 »	2,446,767 »
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture fr.				129,928 23	3,500,000 »	3,900,000 »	7,529,928 23	2,682,272 30

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS EXCÉDANT LES DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE BILAN DÉFINITIF DE 1908.			Observations.
En 1908.	En 1909.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CHÉQUES à annuler.	CHÉQUES annulés pendant l'exercice 1908.	CHÉQUES à annuler de l'exercice 1908.	
91,334 40	»	91,334 40	»	»	497,545 15	497,545 18	»	91,334 40	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
91,334 40	»	91,334 40	»	»	747,545 18	497,545 18	250,000 »	91,334 40	
60 »	»	60 »	»	»	299,940 »	»	299,940 »	60 »	
60 »	»	60 »	»	»	299,940 »	»	299,940 »	60 »	
83,638 23	»	83,638 23	»	»	»	»	»	83,638 23	
98,000 »	»	98,000 »	»	»	102,000 »	»	402,000 »	98,000 »	
51,281 46	2,525 91	53,807 07	»	»	146,192 93	»	146,192 93	53,807 07	
232,919 30	2,525 91	235,445 30	»	»	248,192 93	»	248,192 93	235,445 30	
46,290 - »	»	46,290 »	»	»	»	»	»	46,290 »	
2,400,477 »	»	2,400,477 »	»	»	399,523 »	»	399,523 »	2,400,477 »	
»	»	»	»	»	3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	700,000 »	»	700,000 »	»	
2,446,767 »	»	2,446,767 »	»	»	1,299,523 »	»	4,299,523 »	2,446,767 »	
2,679,746 39	2,525 91	2,682,272 30	»	»	1,847,655 93	»	4,847,655 93	2,682,272 30	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1908	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
			Ministère des Finances.					
			Domaines.					
7	»	5a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »	»	»	400,000 »	49,766 17
7a	10	»	Id. id.	»	»	200,000 »		»
8	»	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	300,000 »	»	»	300,000 »	»
9	»	7a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	264,853 46	»	»	864,853 46	125,002 47
9a	»	7b	Id. id.	»	300,000 »	»		»
9b	14	»	Id. id.	»	»	300,000 »	»	»
10	»	8	Acquisition d'une partie de la forêt de Freyr	436 01	»	»	436 01	»
11	»	11	Acquisition du bois de Vecmont	304 50	»	»	304 50	»
12	»	12	Acquisition des bois Robert et Saint-Georges, à Chumay, ainsi que d'un bloc de bruyères situé à Sutendael	»	124,554 46	»	124,554 46	»
13	12	»	Acquisition du bois de Colfontaine, à Eugies et Sars-la-Bruyère.	»	»	1,238,000 »	1,238,000 »	1,237,308 03
			TOTAUX. . . . fr.	765,593 97	424,554 46	1,738,000 »	2,928,148 43	1,412,076 67
			Divers.					
14	3	»	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putlerie et de ses abords.	»	»	8,000,000 »	8,000,000 »	»
15	7b	»	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	»	130,000 »	130,000 »	60,000 »
16	»	15	Avances aux administrations provinciales et communales qui viendraient en aide, par voie de prêts sans intérêts, aux habitants éprouvés par les récentes inondations, en vue de la reconstitution de leur bétail et du matériel nécessaire à l'exercice de leur profession	300,000 »	»	»	300,000 »	»
17	»	16	Souscription d'obligations de la compagnie « Océan » (fr. 2,000,000), de la « Compagnie royale Belgo-Argentine » (fr. 2,000,000) et de la « Compagnie nationale belge de transports maritimes » (fr. 1,000,000).	»	5,000,000 »	»	5,000,000 »	5,000,000 »
			A REPORTER. . . . fr.	300,000 »	5,000,000 »	8,130,000 »	13,430,000 »	5,060,000 »

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS rapportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 13 de la loi du 16 sept. 1908.	CRÉDITS ANNULÉS de l'exercice 1908.	
49,766 17	»	49,766 17	»	»	150,233 83	150,233 83	»	49,766 17	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
»	»	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»	»	
125,002 47	»	125,002 47	»	»	139,850 99	139,850 99	»	125,002 47	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	436 01	436 01	»	»	
»	»	»	»	»	304 50	304 50	»	»	
»	»	»	»	»	124,554 46	»	124,554 46	»	
1,237,308 03	»	1,237,308 03	»	»	694 97	»	694 97	1,237,308 03	
1,412,076 67	»	1,412,076 67	»	»	1,516,071 76	500,825 83	925,246 43	1,412,076 67	
»	»	»	»	»	8,000,000 »	»	8,000,000 »	»	
60,000 »	»	60,000 »	»	»	70,000 »	»	70,000 »	60,000 »	
»	»	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»	»	
5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»	»	»	»	5,000,000 »	
5,060,000 »	»	5,060,000 »	»	»	8,370,000 »	300,000 »	8,070,000 »	5,060,000 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1908.	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DESIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'Etat.
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
			Revenir fr.	300,000 »	5,000,000 »	8,130,000 »	13,430,000 »	5,060,000 »
18	»	47	Souscription d'obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»	500,000 »	»	500,000 »	500,000 »
19	6 ^a	»	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la société du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»	»	14,408,000 »	14,408,000 »	»
20	»	51	Chemins de fer de la Flandre occidentale — Rachat de la concession — Paquet de la part de l'Etat à liquider en capital	»	250,000 »	»	250,000 »	»
21	»	52	Rachat du matériel de traction et de transport de fourrage et du mobilier des lignes de ladite compagnie	»	3,545,831 »	»	3,545,831 »	3,545,347 »
			TOTAUX fr.	300,000 »	9,295,831 »	22,538,000 »	32,133,831 »	9,105,347 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	1,065,593 97	9,720,385 46	24,276,000 »	35,061,979 43	10,517,423 67
			Ministère des Travaux publics.					
			<i>Routes et Bâtiments civils.</i>					
22	»	48 ^a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	3,305 25	»	»		3,305 25
22a	»	48 ^b	Id. id.	»	4,482,491 73	»		4,482,491 73
22b	13	»	Routes et raccordements : construction, redressements et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat; création. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	»	»	12,000,000 »	16,485,796 98	6,367,047 07
23	»	19 ^a	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quai de la Fragnée (Lige) et la gare d'Argenteau avec ponts sur la Meuse, sur la dérivation d'Orthen et sur le canal de l'Ourthe	400,000 »	»	»	400,000 »	298,901 60
24	»	20 ^a	Mont des Arts — Expropriations et travaux	547,952 29	»	»		547,952 29
24a	»	20 ^b	Id. id.	»	2,000,000 »	»	3,347,952 29	1,325,817 39
24b	14	»	Mont des Arts — expropriations — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des arts	»	»	800,000 »		»
			A reporter	951,257 54	6,482,491 73	12,800,000 »	20,233,749 27	13,025,515 33

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 43 de la loi du 16 sept. 1908.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1908.	
5,060,000 »	»	5,060,000 »	»	»	8,370,000 »	300,000 »	8,070,000 »	5,060,000 »	
500,000 »	»	500,000 »	»	»	»	»	»	500,000 »	
»	»	»	»	»	14,408,000 »	»	14,408,000 »	»	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
3,545,347 »	»	3,545,347 »	»	»	484 »	»	484 »	3,545,347 »	
9,105,347 »	»	9,105,347 »	»	»	23,028,484 »	300,000 »	22,728,484 »	9,105,347 »	
10,517,423 67	»	10,517,423 67	»	»	24,544,555 76	890,825 33	23,653,730 43	10,517,423 67	
3,305 25	»	3,305 25	»	»	»	»	»	3,305 25	
4,468,574 06	8,981 89	4,477,555 95	4,935 78	»	»	»	»	4,482,491 73	
6,060,651 44	298,081 63	6,358,739 07	8,308 »	»	5,632,952 93	»	5,632,952 93	6,367,047 07	
298,901 60	»	298,901 60	»	»	101,098 40	101,098 40	»	298,901 60	
547,952 29	»	547,952 29	»	»	»	»	»	547,952 29	
1,324,240 79	1,374 19	1,325,614 98	202 41	»	674,182 61	»	674,182 61	1,325,817 39	
»	»	»	»	»	800,000 »	»	800,000 »	»	
12,703,625 43	308,443 71	13,012,069 14	13,446 19	»	7,208,235 94	101,098 40	7,107,135 54	13,025,315 33	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1908.	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
			REPORT. fr.	951,257 54	6,482,491 73	12,800,000 »	20,233,749 27	13,025,515 33
25	»	21a	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	150,000 »	»	»	587,500 »	150,000 »
25a	17	»	Id. id.	»	»	437,500 »	»	67,190 14
26	»	22	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	1,115,308 34	»	»	1,915,308 34	451,306 69
26a	16	»	Id. id.	»	»	300,000 »	»	»
27	»	23a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	»	2,500,000 »	»	4,000,000 »	926,761 47
27a	15	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »	»	»
28	18	»	Palais des anciens Princes-Évêques de Liège. — Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de Justice.	»	»	100,000 »	100,000 »	»
29	2	»	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique et alimentation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte; aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit	»	»	45,500,000 »	45,500,000 »	123,885 31
			TOTAUX. fr.	2,216,565 88	8,982,491 73	61,137,500 »	72,336,557 61	14,744,658 94
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
30	»	24a	Meuse. — Expropriations et travaux	250,000 »	»	»	»	250,000 »
30a	»	24b	Id. id.	»	1,600,000 »	»	2,850,000 »	399,677 43
30b	19	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »	»	»
31	»	25a	Ourthe. — Expropriations et travaux	1,300,000 »	»	»	1,750,000 »	404,987 35
31a	»	25b	Id. id.	»	450,000 »	»	»	»
32	»	26	Sambre. — Expropriations et travaux	»	499,750 »	»	499,750 »	18,764 91
33	»	27a	Escant. — Expropriations et travaux	200,000 »	»	»	»	200,000 »
33a	»	27b	Id. id.	»	650,000 »	»	2,375,000 »	425,969 38
33b	22	»	Id. id.	»	»	1,525,000 »	»	»
34	»	28b	Lys. — Expropriations et travaux	»	1,858,046 55	»	3,008,046 55	1,857,586 55
34a	23	»	Id. id.	»	»	1,150,000 »	»	36,295 11
35	»	29a	Rupel. — Expropriations et travaux	»	250,000 »	»	500,000 »	578 40
35a	24	»	Id. id.	»	»	250,000 »	»	»
36	»	30a	Nèthes. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»	100,000 »	»
37	»	31	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	161,177 93	»	»	4,061,177 93	161,090 85
37a	»	31a	Id. id.	»	900,000 »	»	»	172,019 43
			A REPORTER. fr.	1,911,177 93	6,307,796 55	3,925,000 »	12,143 974 48	3,925,969 41

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909	Total.	sur ordonnances en exécution.	sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909, en vertu de l'art. 43 de la loi du 16 sept. 1905.	CRÉDITS déterminés de l'exercice 1908.	
12,703,625 43	305,443 71	13,012,069 44	43,445 49	»	7,208,233 94	101,098 40	7,407,435 54	43,025,515 33	
450,000 »	»	450,000 »	»	»	»	»	»	450,000 »	
67,125 89	64 25	67,190 14	»	»	370,309 84	»	370,309 86	67,190 14	
361,306 69	90,000 »	451,306 69	»	»	664,001 65	664,001 65	»	451,306 69	
»	»	»	»	»	800,000 »	»	800,000 »	»	
889,873 68	36,887 79	926,761 47	»	»	1,573,238 53	»	1,573,238 53	926,761 47	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
423,885 31	»	423,885 31	»	»	45,376,114 69	»	45,376,114 69	423,885 31	
14,293,817 »	435,395 75	14,731,212 75	43,446 49	»	57,391,898 67	765,100 05	56,826,798 62	44,744,655 94	
249,450 »	580 »	250,000 »	»	»	»	»	»	250,000 »	
392,144 44	7,533 29	399,677 43	»	»	1,200,322 57	»	1,200,322 57	399,677 43	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
404,638 35	349 »	404,987 35	»	»	895,012 65	895,012 65	»	404,987 35	
»	»	»	»	»	450,000 »	»	450,000 »	»	
17,167 46	4,597 45	18,764 91	»	»	480,985 09	»	480,985 09	18,764 91	
199,890 »	410 »	200,000 »	»	»	»	»	»	200,000 »	
419,006 45	6,835 79	425,841 94	427 44	»	224,030 62	»	224,030 62	425,969 38	
»	»	»	»	»	1,525,000 »	»	1,525,000 »	»	
1,857,586 55	»	1,857,586 55	»	»	460 »	»	460 »	1,857,586 55	
34,587 44	1,708 »	36,295 44	»	»	1,113,704 89	»	1,113,704 89	36,295 44	
578 40	»	578 40	»	»	249,421 60	»	249,421 60	578 40	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
461,090 85	»	461,090 85	»	»	87 08	87 08	»	461,090 85	
171,328 93	690 50	172,019 43	»	»	727,980 57	»	727,980 57	172,019 43	
8,907,467 94	49,374 03	8,926,841 97	427 44	»	8,217,005 07	895,099 73	7,321,905 34	8,926,841 97	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1908.	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
			Report. . . fr.	1,914,177 93	6,307,796 55	3,925,000 »	12,143,974 48	3,926,969 41
38	»	32	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	400,000 »	»	»	450,000 »	3,340 50
38a	25	»	Id. id.	»	»	50,000 »		»
39	»	33	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	245,443 80	»	»	495,443 80	4,235 19
39a	26	»	Id. id.	»	»	250,000 »		»
40	»	34a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	55,352 36	»	»	255,352 36	55,352 36
40a	»	34b	Id. id.	»	100,000 »	»		28,192 74
40b	29	»	Id. id.	»	»	100,000 »	»	
41	»	35a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	512,106 36	»	»	2,062,106 36	512,106 36
41a	»	35b	Id. id.	»	1,500,000 »	»		433,325 94
41b	27	»	Id. id.	»	»	50,000 »	»	
42	»	36a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	1,014,947 05	»	»	8,314,947 05	1,014,947 05
42a	»	36b	Id. id.	»	5,000,000 »	»		1,035,758 59
42b	28	»	Id. id.	»	»	2,300,000 »	»	
43	»	37a	Canal de Burgh à Saint-Gilles (Waes). — Études. — Expropriations et travaux	»	500,000 »	»	500,000 »	»
44	»	38a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	2,000,000 »	»	»	5,000,000 »	1,566,447 23
44a	»	38b	Id. id.	»	1,500,000 »	»		»
44b	21	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »	»	
45	»	39a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	»	2,200,000 »	»	2,200,000 »	618,907 68
46	2*	»	Paiement à la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles des sommes stipulées par les articles 3 et 3 de la convention du 22 juin 1908	»	»	1,950,000 »	1,950,000 »	»
47	»	40a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	1,000,000 »	»	»	6,500,000 »	1,000,000 »
47a	»	40b	Id. id.	»	4,500,000 »	»		1,346,928 23
47b	20	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »	»	
48	»	41	Établissement d'un port de refuge à La Panne. — Frais d'études	50,000 »	»	»	400,000 »	12,387 65
48a	34	»	Id. id.	»	»	50,000 »		»
49	»	42	Port de Nicuport. — Travaux.	472,119 97	»	»	722,119 97	1,993 97
49a	32	»	Id. id.	»	»	250,000 »		»
			A REPORTER. . . fr.	7,661,147 47	21,607,796 55	11,425,000 »	40,693,944 02	11,560,892 90

CICE 1908 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 15 de la loi du 16 sept. 1908.	CRÉDITS à annuler de l'exercice 1908.	
3,907,467 94	19,374 03	3,926,841 97	127 44	»	8,217,005 07	895,099 73	7 321,905 34	3,926,969 41	
3,215 50	125 »	3,340 50	»	»	396,659 50	396,659 50	»	3,340 50	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
4,135 49	100 »	4,235 49	»	»	241,208 61	241,208 61	»	4,235 49	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
55,352 36	»	55,352 36	»	»	»	»	»	55,352 36	
28,192 74	»	28,192 74	»	»	71,807 26	»	71,807 26	28,192 74	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
512,106 36	»	512,106 36	»	»	»	»	»	512,106 36	
432,178 44	1,147 50	433,325 94	»	»	1,066,674 06	»	1,066,674 06	433,325 94	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
1,014,947 05	»	1,014,947 05	»	»	»	»	»	1,014,947 05	
1,034,260 99	1,497 60	1,035,758 59	»	»	3,964,241 41	»	3,964,241 41	1,035,758 59	
»	»	»	»	»	2,300,000 »	»	2,300,000 »	»	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
1,508,953 84	53,156 64	1,562,110 48	4,336 75	»	433,552 77	433,552 77	»	1,566,447 23	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1 500,000 »	»	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
618,066 01	841 67	618,907 68	»	»	1,581,092 32	»	1,581,092 32	618,907 68	
»	»	»	»	»	1,950,000 »	»	1,950,000 »	»	
1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	»	»	»	»	1,000,000 »	
1,343,753 21	3,173 02	1,346,926 23	2 »	»	3,153,071 77	»	3,153,071 77	1,346,926 23	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
12,387 65	»	12,387 65	»	»	37,612 35	37,612 35	»	12,387 65	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
1,818 97	175 »	1,993 97	»	»	470,126 »	470,126 »	»	1,993 97	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
11,476,836 25	79,590 46	11,556,426 71	4,466 19	»	29,133,051 12	2,474,258 96	26,658,792 16	11,560,892 90	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1908	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par les lois des 10 sept. et 21 déc. 1908.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et rattachés au profit des Trésoriers de l'État.
				de l'exercice 1906	de l'exercice 1907.			
			Report. . . fr.	7,661,147 47	21,607,796 55	11,425 000 »	40 693,944 02	11,560,892 90
50	»	43a	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Etablissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	1,500,000 »	»	»	»	829,324 86
50a	»	43b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	»	1,500,000 »	»	5,000,000 »	»
50b	30	»	Id.	»	»	2,000,000 »	»	»
51	»	44a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	350,000 »	»	»	650,000 »	350,000 »
51a	31	»	Id.	»	»	300,000 »	»	50,621 92
52	»	45a	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires	»	2,400,000 »	»	4,300,000 »	1,371,523 45
52a	33	»	Id.	»	»	2,200,000 »	»	»
53	»	46a	Côtes. — Expropriations et travaux	226,381 77	»	»	»	179,150 49
53a	»	46b	Id.	»	800,000 »	»	1,826,381 77	»
53b	35	»	Id.	»	»	500,000 »	»	»
54	»	47	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Ireda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art 1 ^{er} et art 2, 1 ^o , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruijschaus et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^o , de la dite loi)	13,505,681 85	»	»	17,805,681 85	2,611,237 24
54a	36	»	Id.	»	»	4,300,000 »	»	»
			A REPORTER . . . fr.	23,243,214 09	26,007,796 55	20,725,000 »	69,976,007 64	16,982,750 86

CICE 1908 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1908.	En 1909	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 43 de la loi du 4 ^e sept. 1908.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1908	
11,476,836 25	79,590 46	11,556,426 71	4,466 19	»	29,133,051 12	2,474,258 96	26,658,792 16	11,560,892 90	
788,154 86	41,170 »	829,324 86	»	»	670,675 14	670,675 14	»	829,324 86	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	
350,000 »	»	350,000 »	»	»	»	»	»	350,000 »	
50,569 92	52 »	50,621 92	»	»	249,378 08	»	249,378 08	50,621 92	
1,371,398 45	125 »	1,371,523 45	»	»	728,476 53	»	728,476 53	1,371,523 45	
»	»	»	»	»	2,200,000 »	»	2,200,000 »	»	
179,025 49	125 »	179,150 49	»	»	47,231 28	47,231 28	»	179,150 49	
»	»	»	»	»	800,000 »	»	800,000 »	»	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
2,176,348 56	134,888 68	2,611,237 24	»	»	10,894,444 61	10,894,444 61	»	2,611,237 24	
»	»	»	»	»	4,300,000 »	»	4,300,000 »	»	
16,692,333 53	255,951 14	16,948,284 67	4,466 19	»	53,023,256 78	14,086,609 99	38,936,646 79	16,952,750 86	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1908.	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 26 déc. 1908	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BÉNÉFICES constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
			Report . . . fr.	23,243,211 09	26,007,796 55	20,725,000 »	69,976,007 64	16,932,730 86
55	»	47a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Bergerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement de voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution d'autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers; exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Bergerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre ladite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2° de la loi du 30 mars 1906).	9,230,474 52	»	»		777,969 »
55a	37	»	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Bergerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages; de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Bergerweert ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2°, de la dite loi)	»	»	2,000,000 »	11,230,474 52	»
56	»	48a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages	»	4,400,878 63	»	8,400,878 65	3,372,932 44
56a	38	»	Id.	»	»	4,000,000 »	»	»
			TOTAUX. . . . fr.	32,473,685 61	30,408,675 20	26,725,000 »	89,307,360 81	21,403,652 30
			TOTAUX pour le Ministère des Travaux publics. fr.	34,690,254 49	39,091,166 93	37,862,500 »	161,643,918 42	35,848,314 24
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
57	»	49a	Chemins de fer. — Voies et travaux	809,000 »	»	»		809,000 »
57a	»	49b	Id.	»	11,814,409 09	»	58 778,409 09	11,713,039 09
57b	4	»	Id.	»	»	46,155,000 »	»	32,025,001 67
58	»	50	Remboursement de la retenue opérée sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand	15,000 »	»	»	15,000 »	»
59	»	53	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	»	6,500,000 »	»	6,500,000 »	3,767,711 34
			A REPORTER fr.	821,000 »	18,314,409 09	46,155,000 »	65,293,409 09	48,314,772 10

CICE 1908 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 13 de la loi du 16 sept. 1908.	CRÉDITS COMPENSÉS de l'exercice 1908.	
16,692,333 53	255,931 14	16,948,284 67	4,466 19	»	53,023,256 78	14,086,609 90	38,936,646 79	16,952,750 86	
776,969 »	1,000 »	777,969 »	»	»	8,452,505 52	8,452,505 52	»	777,969 »	
»	»	»	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	
3,372,197 18	735 26	3,372,932 44	»	»	727,946 21	»	727,946 21	3,372,932 44	
»	»	»	»	»	4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	
20,841,499 71	257,686 40	21,099,186 11	4,466 19	»	68,203,708 51	22,539,115 51	45,664,593 »	21,103,652 30	
35,137,316 71	693,082 15	35,830,398 86	17,912 38	»	125,795,607 18	23,304,215 56	102,491,391 62	35,848,311 24	
808,701 47	298 53	809,000 »	»	»	»	»	»	809,000 »	
11,705,577 88	5,187 96	11,710,735 84	2,323 25	»	101,350 »	»	101,350 »	11,713,059 09	
31,092,985 »	913,761 28	32,006,746 28	18,255 39	»	14,129,998 33	»	14,129,998 33	32,025,001 67	
»	»	»	»	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,689,698 56	78,012 78	3,767,711 34	»	»	2,732,288 66	»	2,732,288 66	3,767,711 34	
47,296,962 91	997,230 55	48,294,193 46	20,578 64	»	16,978,636 99	15,000 »	16,963,636 99	48,314,772 10	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1908.	Articles de l'arrêté royal du 18 août 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908.	Total.	DÉPENSES recouvrant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
			REPORT. fr.	824,000	18,314,409 09	46,155,000	65,293,409 09	48,314,772 10
»	»	»	Chemins de fer de Termonde à Saint-Nicolas : a) Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier (art. 5, 2 ^e de la convention). b) Remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours jusqu'à la date de prise de possession effective, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel, d'outillage et de mobilier. (Loi du 24 décembre 1908, article 2, 2 ^e , B, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359.)	»	»	305,000	305,000	»
60	»	54a	Chemins de fer. — Traction et matériel	75 18	»	»	»	75 18
60a	»	54b	Id. id.	»	16,066,265 10	»	55,213,310 23	16,066,265 10
60b	5	»	Id. id.	»	»	39,147,000	»	34,596,278 06
61	»	55a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	728,398 03	»	»	»	588,886 09
61a	»	55b	Id. id.	»	900,000	»	2,728,398 03	52,741 »
61b	6	»	Id. id.	»	»	1,400,000	»	»
62	»	56b	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	»	6,888,736 65	»	»	6,276,102 59
62a	7	»	Id. id.	»	»	6,940,000	»	»
63	»	57	Marine	»	621,906 06	»	»	98,247 69
64	8	»	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut	»	»	500,000	500,000	72,464 38
65	9	»	Marine. — Acquisition d'une malle à turbines	»	»	1,200,000	1,200,000	»
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	1,552,473 21	42,791,316 90	95,347,000	139,690,790 14	106,065,802 19
			Ministère de la Guerre.					
66	»	58b	Nouvelle école militaire — Travaux de construction et de parachèvement	»	1,139,540 40	»	»	1,139,540 40
66a	7a ¹⁰	»	Id. id.	»	»	1,682,050 76	2,821,591 16	378,751 95
67	»	60	Construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine	2,761,462 84	»	»	2,761,462 84	210,107 48
68	»	61	Achat de coupoles	»	342,876 87	»	342,876 87	89,119 »
69	»	62	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée. — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6 — Ce crédit est augmenté d'une somme de 1,673,000 francs. Loi du 18 août 1907.)	39,673,000 ⁽¹⁾	»	»	39,673,000	»
70	7a ²⁰	»	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	»	»	118,654 77	118,654 77	94,234 97
71	»	64a	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	»	80,000	»	»	80,000 »
71a	7a ⁵⁰	»	Id. id.	»	»	235,652 87	315,652 87	232,809 23
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.	42,434,462 84	1,562,417 27	2,036,358 40	46,033,238 51	2,224,563 05

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912. (Art. 6 de la loi du 30 mars 1906.)

CICE 1908 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 13 de la loi du 16 sept. 1908.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1908.	
47,296,962 91	997,230 55	48,294,193 46	20,578 64	»	16,978,636 99	15,000 »	16,963,636 99	48,314,772 10	
»	»	»	»	»	305,000 »	»	305,000 »	»	
75 18	»	75 18	»	»	»	»	»	75 18	
16,066,265 10	»	16,066,265 10	»	»	»	»	»	16,066,265 10	
34,520,395 31	75,882 75	34,596,278 06	»	»	4,550,721 94	»	4,550,721 94	34,596,278 06	
568,962 18	6,934 48	575,896 66	12,989 43	»	139,511 94	139,511 94	»	588 886 09	
52,741 »	»	52,741 »	»	»	847,259 »	»	847,259 »	52,741 »	
»	»	»	»	»	1,100,000 »	»	1 100,000 »	»	
6,038,301 36	237,780 23	6,276,081 59	21 »	»	612,634 06	»	612,634 06	6,276,102 59	
»	»	»	»	»	6,940,000 »	»	6,940,000 »	»	
98,217 69	»	98,217 69	»	»	523,688 37	»	523,688 37	98,217 69	
72,464 38	»	72,464 38	»	»	427,535 62	»	427,535 62	72,464 38	
»	»	»	»	»	1,200,000 »	»	1,200,000 »	»	
104,714,385 11	1,317,828 01	106,032,213 12	33,589 07	»	33,624,987 92	154,511 94	33,470,475 98	106,065,802 19	
1,139,540 40	»	1,139,540 40	»	»	»	»	»	1,139,540 40	
326,360 71	52,391 24	378,751 95	»	»	1,303,298 81	»	1,303,298 81	378,751 95	
209,949 38	158 10	210,107 48	»	»	2,551,355 36	2,551,355 36	»	210,107 48	
89,119 »	»	89,119 »	»	»	253,757 87	»	253,757 87	89,119 »	
»	»	»	»	»	39,673,000 »	»	(1) 39,673,000 »	»	
73,704 26	20,530 71	94,234 97	»	»	24,419 80	»	24,419 80	94,234 97	
79,750 »	250 »	80,000 »	»	»	»	»	»	80,000 »	
229,993 75	2,815 50	232,809 25	»	»	2,843 62	»	2,843 62	232,809 25	
2,148,417 50	76,145 55	2,224,563 05	»	»	43,808,675 46	2,551,355 36	41,257,320 10	2,224,563 05	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept. et 24 déc. 1908.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1906.	de l'exercice 1907.			
RÉCAPITULATION					
Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères.	588,879 28	»	250,000 »	838,879 28	91,334 10
— — de l'Intérieur et de l'Agriculture.	129,928 23	3,500,000 »	3,900,000 »	7,529,928 23	2,689,272 30
— — des Finances	1,063,593 97	9,720,385 46	24,276,000 »	35,061,979 43	10,517,423 67
— — des Travaux publics	34,690,251 49	39,091,166 93	87,862,500 »	161,643,918 42	35,848,314 24
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,532,473 21	42,791,316 90	95,347,000 »	139,690,790 11	106,063,802 19
— — de la Guerre	42,434,462 24	1,562,417 27	2,030,358 40	46,033,238 51	2,224,363 05
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr	80,461,589 02	96,663,286 56	213,671,858 40	300,798,733 98	157,429,706 55

CICE 1908 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1908.	En 1909.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1909 en vertu de l'art. 15 de la loi du 16 sept. 1908.	CRÉDITS ORIGINAIRES de l'exercice 1908.	
91,334 10	»	91,334 10	»	»	747,545 18	497,545 18	250,000 »	91,334 10	
2,679,746 39	2,525 91	2,682,272 30	»	»	4,847,655 93	»	4,847,655 93	2,682,272 30	
10,517,423 67	»	10,517,423 67	»	»	24,544,555 76	890,825 33	23,653,730 43	10,517,423 67	
35,137,316 71	693,082 15	35,830,398 86	17,912 38	»	125,715,607 18	3,304,215 56	102,491,391 62	35,848,311 24	
101,714,385 41	1,317,828 01	106,032,213 42	33,589 07	»	33,624,987 92	154,511 94	33,470,475 98	106,065,802 49	
2,148,417 50	76,145 55	2,224,563 05	»	»	43,808,675 46	2,551,355 36	41,257,320 10	2,224,563 05	
185,288,123 48	2,089,581 02	187,377,704 50	51,501 45	»	233,369,027 43	27,398,453 37	205,970,574 06	187,429,706 55	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1908	En 1909.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1904	44,014 21	42,414 21	»	42,414 21
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1905	112,120 49	3,865 97	»	3,865 97
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1906	342,296 39	201,475 49	22,249 59	178,692 68
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1907	1,625,509 18	1,449,711 47	332,325 68	1,085 921 46
Dépenses propres à l'exercice	625,007,223 03	611,353,840 »	332,712,962 73	277,136,109 94
	627,131,163 »	613,021,306 84	333,067,538 »	278,447,004 26
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1908 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 septembre et 24 décembre 1908 et à l'arrêté royal du 16 septembre 1908	390,798,733 98	157,429,706 55	153,288,623 48	2,089,581 62
	1,017,929,896 98	770,451,013 39	488,356,161 48	280,536,585 88
<i>Dépenses à l'exercice 1908 :</i>				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1907, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (État sub litt Z.)	162,732,875 08	162,732,875 08		
	1,180,662,772 06	933,183,888 47		

(19)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908

RECETTES

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1908.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	28,300,000 »	28,320,438 35	28,320,438 35	27,152,815 »
<i>Personnel</i>	24,440,000 »	24,411,216 21	24,411,216 21	23,221,389 73
Principal	19,930,000 »			
15 centimes additionnels ordinaires	2,989,500 »			
20 id. id. extraordinaires	1,500,000 »			
Frais d'expertise	20,500 »			
<i>Patentes</i>	13,000,000 »	13,890,837 93	13,890,837 93	6,395,121 93
Principal	10,833,000 »			
20 centimes additionnels	2,167,000 »			
<i>Redevances sur les mines</i>	1,770,000 »	1,836,284 65	1,836,284 65	1,803,137 30
Principal	1,416,000 »			
25 centimes additionnels	354,000 »			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	53,111,250 »	54,208,775 43	54,208,775 43	45,866,622 25
Baux-de-vie étrangères		2,187,907 59		2,187,907 59
Bières		745,017 33		745,017 33
Vinaigres et acides acétiques		71,681 70		71,681 70
Sucres bruts et raffinés		136,340 97		136,340 97
Sirops et mélasses		915 27		915 27
Tabacs		5,200,290 34		5,200,290 34
Autres marchandises		45,866,622 25		45,866,622 25
<i>Accises.</i>	80,603,750 »	79,838,411 34	79,838,411 34	934,901 71
Vins étrangers	5,525,000 »	5,612,820 30		5,611,728 95
Vins mousseux	16,000 »	16,069 12		16,069 12
Eaux-de-vie indigènes	46,521,000 »	45,339,371 01		45,137,041 50
Bières	13,650,000 »	13,258,123 37		13,258,123 37
Vinaigres } de bières	11,050 »	10,694 96		10,694 96
autres que de bières	27,950 »	26,276 15		25,262 94
Acide acétique	74,750 »	73,871 18		73,871 18
Sucres de canne et de betterave	10,725,000 »	11,637,081 35		11,211,854 31
Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,100,000 »	1,063,675 04		1,063,675 04
Margarine	550,000 »	441,890 80		441,890 80
Tabacs étrangers	1,400,000 »	1,403,631 85		1,403,631 85
Id. indigènes	1,000,000 »	934,903 21		934,901 71
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,000 »	210 59		210 59
Loyers de bâtiments		33,615 44		33,615 44
Extraits cadastraux		157,772 66		157,772 66
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		404,235 »		396,662 »
Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures		4,645 »		4,510 »
Taxes sur les unions professionnelles		87,565 84		60,473 46
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		220 42		211 99
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,301,000 »	565 15	850,257 22	365 15
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,808 06		1,808 06
Recettes extraordinaires de toute nature		1,279 84		1,279 88
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		46,463 68		46,463 68
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures		41,460 »		39,450 »
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs		57,625 50		57,625 50
Produit des plaques pour automobiles		1,628 »		1,598 »
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	1,300,000 »	3,062 »		3,062 »
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	1,300,000 »	8,100 »		8,100 »
TOTAUX. fr	202,526,000 »	203,336,221 15	203,336,221 15	192,783,393 55

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées à l'annulation indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur le débiteurs.				
1,167,623 35	28,320,438 35	28,320,438 35	»	»	»	»	»	20,438 35	
1,189,826 48	24,411,216 21	24,411,216 21	»	»	»	»	28,783 79	»	
7,493,716 »	13,890,837 93	13,890,837 93	»	»	»	»	»	890,837 93	
33,147 35	1,836,284 65	1,836,284 65	»	»	»	»	»	66,284 65	
»	2,187,907 59		»	»	»	»	»		
»	743,017 33		»	»	»	»	»		
»	71,684 70		»	»	»	»	»		
»	136,340 97	54,208,775 45	»	»	»	»	»	1,057,525 45	
»	915 27		»	»	»	»	»		
»	5,200,290 34		»	»	»	»	»		
»	45,866,622 23		»	»	»	»	»		
1,091 35	5,612,820 30		»	»	»	»	»		
»	16,069 42		»	»	»	»	»		
202,329 51	43,339,371 01		»	»	»	»	»		
»	13,258,123 37		»	»	»	»	»		
»	10,694 96		»	»	»	»	»		
1,013 21	26,276 15	79,838,441 34	»	»	»	»	765,338 66	»	
»	73,874 18		»	»	»	»	»		
445,230 04	11,657,084 35		»	»	»	»	»		
»	1,063,675 04		»	»	»	»	»		
»	441,890 80		»	»	»	»	»		
»	1,403,631 85		»	»	»	»	»		
1 50	934,903 21		»	»	»	»	»		
»	210 59		»	»	»	»	»		
»	33,615 44		»	»	»	»	»		
»	157,772 66		»	»	»	»	»		
7,573 »	404,235 »		»	»	»	»	»		
135 »	4,645 »		»	»	»	»	»		
27,092 38	87,565 84		»	»	»	»	»		
8 43	220 42		»	»	»	»	»		
»	565 15	850,237 22	»	»	»	»	450,742 78	»	
»	1,808 06		»	»	»	»	»		
»	1,279 88		»	»	»	»	»		
»	46,463 68		»	»	»	»	»		
2,010 »	41,460 »		»	»	»	»	»		
»	57,625 50		»	»	»	»	»		
30 »	1,628 »		»	»	»	»	»		
»	3,062 »		»	»	»	»	»		
»	8,100 »		»	»	»	»	»		
10,572,827 60	203,356,221 15	203,356,221 15	»	»	»	»	1,244,865 23	2,075,086 38	
							830,221 15		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1908	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistre- ment et transcription.	Actes civils publics		33,072,006 27		33,072,006 27	
	— sous seing privé		1,048,907 03		1,048,907 03	
	— judiciaires	35,500,000 »	973,109 12	36,322,016 25	973,109 12	
	— d'huissiers		1,226,833 83		1,226,833 83	
	Lettres de noblesse		1,160 »		1,160 »	
	Permis de changer de nom de famille		»		»	
Greffe . . .	Mise au rôle		299,951 36		299,951 36	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	1,020,000 »	807,035 11	1,112,950 72	807,035 11	
	Légalisations et recherches		5,964 25		5,964 25	
Hypothèques.	— Droits d'inscription	373,000 »	426,243 08	426,243 08	426,243 08	
Successions.	Droits de succession		23,669,816 01		23,412,492 14	
	— de mutation par décès		510,126 24		510,126 64	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	25,000,000 »	2,982,822 68	27,607,937 54	2,967,998 58	
	— dus par les époux survivants		443,172 61		443,228 63	
	Formules pour actes de protêt	Huissiers	150,800 »		150,800 »	
		Postes	72,275 »		72,275 »	
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	»		»	
		Passeports à l'étranger	12,976 »		12,976 »	
		Permis de port d'armes de chasse	618,100 »		618,100 »	
		Permis de chasse au lévrier	385 »		385 »	
Timbra . . .	Débit .	Timbres proportionnels pour effets de commerce	614,484 65		614,484 65	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.				
		Payables en Belgique	406,510 75		406,510 75	
		— à l'étranger	17,393 80		17,393 80	
		Timbres adhésifs pour affiches	9,000,000 »	471,149 21	9,085,146 85	471,149 21
		Timbres de dimension		2,486,674 10		2,486,674 10
	Visa . . .	Timbres proportionnels		111,834 95		111,834 95
		Timbres de dimension		64,056 61		64,056 61
		Timbres fixes Warrants		1,366 75		1,366 75
	Extraor- dinaire	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	2,305,718 73		2,305,718 73
Billets au porteur			375,603 80		375,603 80	
Actions de société ou obligations, etc.			857,858 80		857,858 80	
Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc		464,426 05		463,400 80
	Affiches		53,532 63		53,532 63	
A REPORTER		70,895,000 »	74,554,294 44	74,554,294 44	74,279,163 64	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		TOTAL	RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A RECOURRE		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	PAR NATURE de perception.			PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommés portés en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A recouvrer sur les débiteurs.	
»	33,072,006 27							
»	1,048,907 03							
»	973,109 42	36 322,016 25	»	»	»	»	»	822,016 25
»	1,226,833 83							
»	1 160 »							
»	»							
»	299,951 36							
»	807,035 11	1 112,950 72	»	»	»	»	»	92,950 72
»	5,964 25							
»	426,243 08	426,243 08	»	»	»	»	»	54,243 08
109,745 11	23 522,237 25							
13 60	510,126 24							
		27,456 855 63	151,081 91	82,425 05	»	68 656 86	»	2,456,855 63
11,320 95	2 979,319 53							
1,943 98	445,172 61							
»	150,800 »							
»	72,275 »							
»	»							
»	12,976 »							
»	618,100 »							
»	385 »							
»	614,484 65							
»	406,510 75							
»	17,393 80							
»	474,149 21	9,084,627 40	519 75	299 75	»	220 »	»	84,627 40
»	2,486,674 10							
»	111,834 95							
»	64,056 61							
»	1,366 75							
»	2,305,718 75							
»	375,603 80							
»	857,858 80							
505 50	463,906 30							
»	53,532 63							
123,529 14	74,402,692 78	74,402 692 78	151,601 66	82,724 80	»	68,876 86	»	3,507,692 78

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1908
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	70,895,000	74,554,294 44	74,554,294 44	74,279,163 64
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	13,000	16,500 »	19,500 »	16,500 »
{ — de grande naturalisation		3,000 »		3,000 »
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> { Enregistrement et transcription	400,000	124,964 67	482,865 16	124,964 67
{ Greffe.		»		»
{ Successions.		331,743 54		217,024 61
{ Timbre		26,156 95		26,156 95
<i>Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts.</i> { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	850,000	979,814 93	981,584 07	979,814 93
{		1,769 14		1,769 14
TOTAUX fr	72 188,000	76,038,243 67	76,038,243 67	75,648,393 94

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	TOTAL			ARTICLES annuels et sommes portées en surance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	Mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
123,529 14	74,402,692 78	74,402,692 78	151,601 66	82,724 80	»	68,876 86	»	3,507,692 78	
»	16,500 »	19,500 »	»	»	»	»	»	6,500 »	
»	3,000 »								
»	124,964 67								
»	»	373,474 02	109,391 14	108,720 50	»	670 64	26,525 98	»	
5,327 79	222,352 40								
»	26,136 95								
»	979,814 93	981,584 07	»	»	»	»	»	131,584 07	
»	4,769 14								
128,856 93	75,777,250 87	75,777,250 87	260,992 80	191,445 30	»	69,547 50	26,525 98	3,645,776 85	
				260,992 80			26,525 98	3,619,250 87	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1906.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.	
DOMAINES.				
		157,989 13		157,989 13
		192,307 37		185,638 04
		469,777 24		466,918 91
		5,205 67		5,027 39
		18,386 60		18,369 42
		36,243 82		35,860 58
		69,950 48		68,994 63
		123,818 49		122,692 19
		800 54		601 56
		176,978 35		176,847 92
		40,427 43		38,925 21
		34,319 62		33,267 »
		5,951 38		5,756 75
		9,376 80		8,974 48
		5,410 73		5,150 81
		64,499 58		62,502 58
	1,625,000 »	18,449 74	1,972 635 15	18,065 45
		2,804 34		2,732 06
		372 55		372 55
		1,761 07		1,715 23
		5,564 14		5,470 45
		50,067 81		48,631 81
		218,168 14		214,680 46
		2,436 86		2,436 86
		146,339 70		143,651 93
		63,266 30		60,852 94
		5,559 92		5,559 92
		1,836 97		1,836 97
		1,894 71		1,894 71
		2 47		2 47
		42,413 20		27,788 12
		554 »		554 »
	700,000 »	765,000 »	765,000 »	»
	40,000 »	39,485 38	39,485 38	36,914 85
	40,000 »	»	»	»
	TOTAUX fr.	2,405,000 »	2,777,120 53	1,966,677 43

Droits
de navigation.Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
»	157,989 13								
6,669 33	192,307 37								
2,858 33	469,777 24								
178 28	5,208 67								
17 18	18,386 60								
383 24	36,243 82								
935 85	69,980 48								
1,126 30	123,818 49								
198 98	800 54								
130 43	176,978 35								
1,502 22	40,427 43								
1,052 62	34,319 62								
194 63	5,951 38								
402 32	9,376 80								
259 92	5,410 73								
1,997 »	64,499 58								
384 29	18,449 74	1,972,589 36	45 79	45 79	»	»	»	347,589 36	
72 28	2,804 34								
»	372 58								
45 84	1,761 07								
93 69	5,564 14								
1,436 »	50,067 81								
3,487 68	218,168 14								
»	2,436 86								
2,687 72	146,339 70								
2,413 36	63,266 30								
»	5,589 92								
»	1,836 97								
»	1,894 71								
»	2 47								
14,279 29	42,067 41								
»	554 »								
765,000 »	765,000 »	765,000 »	»	»	»	»	»	65,000 »	
2,570 53	39,485 38	39,485 38	»	»	»	»	514 62	»	
»	»	»	»	»	»	»	40,000 »	»	
810,397 31	2,777,074 74	2,777,074 74	45 79	45 79	»	»	40,514 62	412,589 36	
				45 79			372,074 74		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
<i>Chemins de fer</i> { Voyageurs		85,951,946 08	
{ Bagages		2,388,878 61	
{ Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	276,000,000 »	169,861,472 14	262,637,603 56
{ Produits extraordinaires		4,413,709 78	
{ Recouvrements sur exercices clos		21,596 95	
TOTAUX fr.	276,000,000 »	262,637,603 56	262,637,603 56

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1908.	En 1909.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.				
200,585,931	2,051,622 56	262,637,603 56	262,637,603 56	»	13,362,396 44	»	
260,585,981	2,051,622 56	262,637,603 56	262,637,603 56	»	13,362,396 44	»	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.	14,600,000 »	14,967,198 10	14,967,198 10
Postes. { Taxes des correspondances en général	19,865,300 »	19,743,544 90	
— sur les mandats et bons de poste	590,000 »	621,274 86	
— sur les abonnements	80,000 »	83,918 76	21,774,364 52
— sur les effets de commerce	1,310,000 »	1,315,987 10	
— sur les permis de pêche	10,000 »	9,644 90	
TOTAL fr.	21,885,300 »	21,774,364 52	21,774,364 52

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURNER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1908	En 1909.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
14,360,845 88	584,755 34	14,945,601 22	14,945,601 22	(1) 21,596 88	»	345,601 22	(1) Soit fr. 12,284,04 à recouvrer sur les débiteurs et fr 9,312,84 de droits annulés.
		19,739,506 73			125,793 27	»	
		621,274 86			»	31,274 86	Il restait dû, à la clôture de l'exercice, par le Venezuela, à titre de reliquat de décomptes, fr. 6,839,27, soit, après déduction de la part dévolue au fonds communal, fr 4,035,17. Cette créance est en voie de liquidation.
20,734,948 77	1,035,380 58	83,918 76	21,770,329 35	4,035 17	»	3,918 76	
		1,315,987 10			24,012 90	»	
		9,641 90			358 10	»	
20,734,948 77	1,035,380 58	21,770,329 35	21,770,329 35	4,035 17	150,164 27	35,193 62	
						114,970 65	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,500,000 »	1,453,949 77	1,453,949 77
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	130,000 »	130,938 03	130,938 03
Totaux fr.	1,630,000 »	1,584,887 80	1,584,887 80

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1908.	En 1909.	TOTAL			SICURANT des évaluations.	RECÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
1,453,949 77	»	1,453,949 77	1,453,949 77	»	46,050 23	»	
130,938 03	»	130,938 03	130,938 03	»	»	938 03	
1,584,887 80	»	1,584,887 80	1,584,887 80	»	46,050 23	938 03	
					48,112 20		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1908.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. } Rivières et canaux		23,302 48		23,302 48	
		64,528 68		64,528 08	
Produit d'autres aliénations d'immeubles		29,955 92		29,727 92	
Produits } des successions en déshérence.		10,385 57		10,385 57	
		283 90		283 90	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,432 25		1,432 25	
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		1,565 49		1,430 »	
Biens vacants et sans maître		13 50		13 50	
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage } provenant du Département des Affaires étrangères.		»		»	
		918 »		918 »	
		5,008 21		5,008 21	
		32,010 31		27,013 68	
		200,738 90		200,738 90	
		560,000 »	95 »	564,216 89	95 »
		1,035 50		1,035 50	
		23,780 26		21,694 05	
		359 »		359 »	
		80,953 44		80,953 44	
		»		»	
	Remboursement de capitaux } du fonds de l'industrie nationale		»		»
		»		»	
Rachat et transfert de rentes		»		»	
Transactions en matière domaniale		»		»	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris.		70,669 60		70,669 60	
Remboursement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»		»	
Produit d'objets saisis et confisqués		8,138 99		8,138 99	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		9,041 89		9,041 89	
Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders.		»		»	
A REPORTER fr.	560,000 »	564,216 89	564,216 89	556,769 96	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE		APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations
En 1909.	TOTAL.		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	A RECOURIR			Des évaluations avec le recouvrement		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	ARTICLES portés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
»	23,302 48								
0 60	64,328 68								
228 »	29,935 92								
»	10,385 57								
»	283 90								
»	1,432 25								
»	1,430 »								
»	13 50								
»	»								
»	918 »								
»	5,008 21								
4,996 63	32,010 31								
»	200,738 90								
»	95 »	564,081 40	135 49	»	»	135 49	»	4,081 40	
»	1,035 50								
2,086 21	23,780 26								
»	359 »								
»	80,953 44								
»	»								
»	»								
»	»								
»	70,669 60								
»	»								
»	8,138 99								
»	9,041 89								
»	»								
7,311 44	564,081 40	564,081 40	135 49	»	»	135 49	»	4,081 40	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1908
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.	560,000 »	564,216 89	564,216 89	556,769 96
Prix de vente de coupes de bois		643,767 »		631,269 »
— de chablis, bois de délit et d'élagage.		67,916 01		67,708 01
— de glandée, panage, foin et herbages		840 »		840 »
Fermages de propriétés dépendant des forêts	880,000 »	29,299 39	812,100 95	27,124 89
— du droit de chasse.		41,817 »		39,942 »
— — de pêche (baux et licences).		1,272 25		1,187 25
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		4,579 02		4,233 57
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		20,610 28		19,989 51
Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		40,146 58		35,639 48
— de bâtiments		581,068 25		374,583 56
— d'herbages, d'oseraies, etc.		2,235 29		1,977 67
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1840, art. 6 et 42).		3,658 90		734 02
Argent non réclamé.	750,000 »	3,660 74	994,428 79	3,660 74
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		168,728 30		167,128 30
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		123,684 58		123,402 12
— d'objets non réclamés		29,969 75		29,969 75
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		39,276 40		39,263 40
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		13,255 90		13,255 90
{ Produits des ventes d'objets divers		340 »		340 »
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		48 65		48 65
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	35,000 »	15,840 »	38,294 55	15,834 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		»		»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		8,360 »		8,160 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		450 »		450 »
A REPORTER. fr.	2,225,000 »	2,409,041 18	2,409,041 18	2,163,511 78

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
7,311 44	564,081 40	564,081 40	135 49	»	»	135 49	»	4,081 40	
14,498 »	645,767 »								
208 »	67,916 04								
»	840 »								
1,322 23	28,447 14								
1,875 »	41,817 »	811,248 70	852 23	»	»	852 23	68,751 30	»	
85 »	1,272 25								
345 45	4,579 02								
620 77	20,610 28								
4,308 58	39,948 06								
186,720 50	561,304 06								
257 62	2,235 29								
2,198 02	2,932 04								
»	3,660 74	971,456 76	22,972 03	14,628 59	»	8,343 44	»	221,456 76	
1,600 »	168,728 30								
»	123,402 12								
»	29,969 75								
13 »	39,276 10								
»	13,255 90								
»	340 »								
»	48 65								
6 »	15,840 »	38,294 55	»	»	»	»	»	3,294 55	
»	»								
200 »	8,360 »								
»	450 »								
221,569 63	2,385,081 41	2,385,081 41	23,959 77	14,628 59	»	9,331 18	68,751 30	228,832 71	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1908
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	2,225,000 »	2,409,041 18	2,409,041 18	2,163,511 78
<i>Produits loyers et acci- dentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>				
Produits des examens universitaires		25,933 »		25,933 »
— des examens et visa des diplômes		115,262 »		115,262 »
— des brevets d'invention		760,230 »		760,230 »
— du quart des salaires sur transcriptions		67,403 80		67,403 80
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		40 82		40 82
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France.		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		12,820 »		12,820 »
Restitutions volontaires.	930,000 »	4,500 »	1,041,702 70	4,500 »
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		700 »		700 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		»		»
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		43,952 75		43,952 75
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		502 66		502 66
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		4,358 33		4,358 33
De toute autre nature		29 34		29 34
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		6,000 »		6,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		981,317 40		889,182 62
Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres		28,415 47		27,860 47
} Menus produits		2,161 62		2,145 »
Génie militaire. } Location de biens-fonds et de bâtiments		40,433 41		38,680 27
} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		64,496 50		64,491 50
} Fermages de pêche et de chasse		12,923 84		12,923 84
Arrérages de rentes		99 18		99 18
Redevances pour concessions de prises d'eau		30,185 39		29,683 30
Produit des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État		11,576 25		11,576 25
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
— — de créances ordinaires	1,220,000 »	»	1,534,555 92	»
<i>Revenus des domaines.</i>				
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		488 40		488 40
Redevances sur les mines — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)		5,467 05		1,910 65
Location d'immeubles provenant { Rivières et canaux		95,997 23		91,057 96
} d'emprises		19,460 46		18,007 71
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		100,308 67		100,296 59
} herbages, etc.		91,939 15		91,939 15
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		46,787 65		34,115 40
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		26 25		26 25
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État		272 »		272 »
Produit des licences pour la cueillette du maïsain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		2,200 »		2,200 »
TOTAUX. fr.	4,395,000 »	4,985,299 80	4,985,299 80	4,622,171 02

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs.	excédent des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
221,569 63	2,385,081 41	2,385,081 41	23,939 77	14,628 59	»	9,331 18	68,751 30	228,832 71	
»	25,933 »								
»	115,262 »								
»	760,230 »								
»	67,403 80								
»	10 82								
»	»								
»	12,820 »								
»	4,500 »	1,041,702 70	»	»	»	»	»	91,702 70	
»	700 »								
»	»								
»	43,932 75								
»	502 66								
»	4,358 33								
»	29 34								
»	6,000 »								
81,768 07	970,930 69								
355 »	28,413 47								
16 62	2,161 62								
1,753 14	40,433 41								
5 »	64,496 80								
»	12,923 84								
»	99 18								
302 09	30,185 39								
»	11,576 25								
»	»								
»	»	1,522,399 81	12,156 11	1,899 80	»	10,256 31	»	302,399 81	
»	488 40								
3,075 03	4,985 68								
3,914 61	94,972 57								
1,177 25	19,184 96								
4 21	100,300 80								
»	91,939 15								
12,672 25	46,787 65								
»	26 25								
»	272 »								
»	2,200 »								
327,012 90	4,949,183 92	4,949,183 92	36,115 88	16,828 39	»	19,587 49	68,751 30	622,035 22	
				36,115 88			554,183 92		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		25,271 55	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		24,708 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		8,721 »	
— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i> .		28,207 92	
Postes. Services régis par l'État. — — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i>	95,000 »	236 37	90,211 18
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		680 »	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		223 50	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,410 »	
— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i> .		675 34	
— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i> .		77 50	
Produit de la vente des permis de pêche	200,000 »	206,619 »	206,619 »
TOTAUX. fr.	295,000 »	296,830 18	296,830 18

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1908	En 1909.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		25,271 55					
		24,708 »					
		8,721 »					
		28,207 92					
90,211 18	»	236 37	90,211 18	»	4,788 82	»	
		680 »					
		223 50					
		1,410 »					
		673 34					
		77 50					
206,619 »	»	206,619 »	206,619 »	»	»	6,619 »	
296,830 18	»	296,830 18	296,830 18	»	4,788 82	6,619 »	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	450,000 »	503,878 05	503,878 05

N.S. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1908.	En 1909.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
444,148 79	88,101 38	502,250 17	502,250 17	1,627 88	»	52,210 17	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,855,000 »	2,863,467 17	2,863,467 17
— des droits de chancellerie	10,800 »	10,428 80	10,428 80
— des actes des commissariats maritimes	205,000 »	202,956 37	202,956 37
— des droits de pilotage	4,475,000 »	4,358,140 68	4,358,140 68
— — d'écluse	6,000 »	3,853 04	3,853 04
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	230,000 »	238,756 16	238,756 16
— des établissements de bienfaisance de l'État.	146,000 »	131,565 72	131,565 72
— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	131,731 15	131,731 15
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,400,000 »	3,894,197 74	3,894,197 74
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (Loi du 26 mars 1900, art 2. 3 ^e alinéa)	2,100,000 »	2,326,937 55	2,326,937 55
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	730,000 »	730,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	980,000 »	956,080 »	956,080 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	2,500,000 »	4,999,452 72	4,999,452 72
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	193,799 50	193,799 50
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1907 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	100,000 »	100,000 »
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	165,000 »	96,041 66	96,041 66
TOTAUX. fr.	17,693,800 »	21,237,408 26	21,237,408 26

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

vements effectués. par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1908.	En 1909.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2 863,467 17	»	2,863,467 17	2,863,467 17	»	»	8,467 17	
9,376 »	1,052 80	10,428 80	10,428 80	»	371 20	»	
202,956 37	»	202,956 37	202,956 37	»	2,043 63	»	
4,358,140 68	»	4,358,140 68	4,358,140 68	»	116,859 32	»	
3,853 04	»	3,853 04	3,853 04	»	2,146 96	»	
180,447 07	58,288 29	238,735 36	238,735 36 (1)	20 80	»	8,735 36	(1) Articles annulés . 19 20 — reportés . 5 60
72,387 46	58,773 25	131,160 71	131,160 71 (2)	405 01	14,839 29	»	fr. 20 80
109,237 25	22,228 65	131,465 90	131,465 90 (3)	265 25	8,534 10	»	(4) Articles annulés . 405 01
2,551,825 62	1,342,372 12	3,894,197 74	3,894,197 74	»	»	1,494,197 74	(5) Articles annulés . 224 50 — reportés . 40 78 fr. 265 25
1,150,865 55	1,176,072 »	2,326,937 55	2,326,937 55	»	»	226,937 55	
»	730,000 »	730,000 »	730,000 »	»	370,000 »	»	
»	956,080 »	956,080 »	956,080 »	»	23,920 »	»	
2,402,137 65	»	2,402,137 65	2,402,137 65	2,597,315 07	97,862 35	»	
»	193,799 50	193,799 50	193,799 50	»	»	12,799 50	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	100,000 »	»	
96,041 66	»	96,041 66	96,041 66	»	68,958 34	»	
14,100,735 52	4,538,666 61	18,639,402 13	18,639,402 13	2,598,006 13	805,535 19	1,751,137 32	
						945,602 13	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Ét.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	715,000 »	169,251 72	818,022 08
communaux		648,770 36	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	225,000 »	280,748 38	280,748 38
TOTAUX	940,000 »	1,098,770 46	1 098,770 46

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1908	En 1909.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
151,707 »	17,544 72	169,251 72	818,022 08	»	»	103,022 08	
601,970 »	46,800 36	648,770 36					
280,748 38	»	280,748 38	280,748 38	»	»	53,748 38	
1,034,425 38	64,345 08	1,098,770 46	1,098,770 46	»	»	158,770 46	
						158,770 46	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS en RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1908.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
<i>Reliquats de comptes ar- rétés et non arrétés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	20,000 »	116 60	68,325 01	116 60	
	Actes de chargement de divers chefs.		617 22		617 22	
	Recouvrements par prélèvement sur caution- nements		1,140 20		»	
	Recouvrements divers		66,450 99		6,332 89	
Ministère des Finances	Frais de poursuites et d'instances		185 41		185 41	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		4,317 67		4,253 08	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		3,891 26		3,891 26	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		3,021 50		3,021 50	
	Rétribution des surnuméraires		105,722 23		33,078 24	
	Restitution de droits		»		»	
	Remboursements divers		6,865 68		844 80	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		335 44		335 44	
Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls	»	»				
Ministère des Sciences et des Arts	Remboursement de subsides		5,864 32		»	
	Restitution de droits		»		»	
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments</i>	Ministère de la Justice	600,000 »	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	813,694 90	156,556 75	
			— en matière de simple police		147,271 97	147,271 97
			— — de faillite		105 »	105 »
	— militaire		330 03		330 03	
	Frais de poursuites en matière forestière		9,691 30		9,508 60	
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		1,672 74		1,648 54	
	Restitution de droits		»		»	
Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture	Frais de justice en matière de garde civique		15,069 14		15,069 14	
	Remboursements divers		7,131 30		7,131 30	
Ministère des Travaux publics	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		330,841 20		162,308 47	
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		10,518 39		10,377 »	
	Restitution de droits.		»		»	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Remboursements divers		2,386 08		258 55	
	Restitution de droits.		»		»	
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie	Remboursements divers		792 49		792 49	
	Restitution de droits.		»		»	
			1,125 »		»	
TOTAUX. fr.		620,000 »	882,019 91	882,019 91	534,234 28	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surplance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
»	116 60								
»	617 22								
		8,419 02	59,905 99	»	»	59,905 99	11,580 98	»	
1,140 20	1,140 20								
212 41	6,545 »								
»	185 41								
64 59	4,317 67								
»	3,891 26								
»	3,021 30								
72,613 99	105,722 23								
»	»								
5,270 88	6,115 68								
»	335 44								
»	»								
»	»								
»	»								
»	156,556 75								
»	147,271 97								
»	105 »	793,185 87	20,509 03	750 »	»	19,759 03	»	193,185 87	
»	330 03								
182 70	9,691 30								
24 20	4,672 74								
»	»								
»	15,069 14								
»	7,131 30								
154,438 02	316,946 49								
141 39	10,518 39								
»	»								
2,127 53	2,386 08								
»	»								
»	792 49								
1,125 »	1,125 »								
237,370 61	801,604 89	801,604 89	80,415 02	750 »	»	79,665 02	11,580 98	193,185 87	
				80,415 02			181,604 89		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	27,984 »	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1908.	En 1909.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	»	22,984 »	22,984 »	»	5,000 »	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	189,545 85	189,545 85
Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 »	3,215,783 31	3,215,783 31
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	2,720 »	2,720 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	6,225 »	6,225 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000 »	34,596 36	34,596 36
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,580 »	31,880 »	31,880 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,853,600 »	2,665,999 09	2,665,999 09
Établissements de bienfaisance	332,000 »	380,514 34	380,514 34
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,210,100 »	1,223,722 02	1,223,722 02
TOTAUX. fr.	5,778,840 »	8,000,985 97	8,000,985 97

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1908.	En 1909.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
57,149 16	45,716 11	72,865 27	72,865 27	116,680 58	»	12,865 27	
3,215,783 31	»	3,215,783 31	3,215,783 31	»	»	2,215,783 31	
1,360 »	1,360 »	2,720 »	2,720 »	»	»	1,360 »	
3,075 »	3,150 »	6,225 »	6,225 »	»	3,975 »	»	
34,596 36	»	34,596 36	34,596 36	»	»	4,596 36	
230,000 »	»	230,000 »	230,000 »	»	»	»	
1,160 »	30,375 »	31,535 »	31,535 »	345 »	45 »	»	
2,625,015 31	»	2,625,015 31	2,625,015 31	40,983 78	228,384 69	»	
203,160 03	160,343 54	363,503 57	363,503 57	(¹) 17,010 77	»	31,503 57	(¹) Articles annulés . 770 28 — reportés. 16,240 49 fr. 17,010 77
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
1,126,503 40	97,218 62	1,223,722 02	1,223,722 02	»	»	13,622 02	
7,517,802 57	308,163 27	7,825,965 84	7,825,965 84	175,020 13	232,604 69	2,279,730 53	
						2,047,125 84	

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	42,273 40	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	26,099 56	
Restitutions anonymes	1,034 87	
Restitution de bourses d'études	250 »	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	18,987 94	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emploi	150,845 56	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins.	1,416 20	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1907	56,634 28	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1908	20,769 83	
Reliquat, au 31 décembre 1907, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	13 36	
Recettes nettes de l'exploitation des chemins de fer de la Flandre Occidentale. (Arrêté royal du 31 décembre 1907, art. 1 ^{er} .)	50,000 »	
Recettes nettes de l'exploitation du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas en 1907. (Arrêté royal du 28 décembre 1908, art. 2.)	135,000 »	
Reliquat d'une somme de 9,000 francs versée à la Caisse des dépôts et consignations pour paiement d'immeubles acquis ensuite d'expropriation	2,500 »	
		505,825 »
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	3,907 38	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	17,831 50	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire.	23,304 48	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	6,000 »	
Indemnité due à l'Etat pour le service des obligations de la Caisse d'annuités	143,891 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1907	3,225 93	
Frais d'imprimés fournis en 1907-1908 pour le compte des usagers de l'ancienne gruerie d'Arloz	59 35	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1907	900 »	
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie, pendant l'année 1908.	1,025 45	
		200,145 09
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c. — Echéances de juillet 1902, janvier et juillet 1903	905 10	
— à 3 p. c., 1 ^{re} série — Echéances de juillet 1902, janvier et juillet 1903	3,599 26	
— à 3 p. c., 2 ^e série. — Echéances de mai et novembre 1902, mai et novembre 1903	33,455 97	
— à 3 p. c., 3 ^e série. — Echéances de février et août 1902, février et août 1903	991 »	
Servitudes militaires à 3 p. c. — Echéance du 13 avril 1903	1,312 85	
— — — Echéance du 1 ^{er} septembre 1903	1,505 10	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Echéances de juillet 1902 et janvier 1903.	187 50	
Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht — Echéances de juillet 1902 et janvier 1903	900 »	
Obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse. — Echéances de juillet 1902 et janvier 1903	122 50	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1908	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1902, frappés de prescription.	13,825 48	
		56,804 78
		762,774 87

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

à titres de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT.	fr.	
			762,774 87
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.			
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, savoir :			
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État		17,003 50	
— Grande Compagnie du Luxembourg		42 50	
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand		2,377 50	
— — — Liégeois-Limbourgeois		907 50	
— — — de Liège à Maestricht		472 50	
— — — d'Anvers à Rotterdam		1,935 »	
— — — de l'Est-belge		3,120 »	
— — — d'Eecloo à Gand		105 »	
— — — de Charleroi à Louvain		922 50	
— — — de l'Entre-Sambre et Meuse		87 50	
— — — de la Flandre occidentale		663 »	
Intérêts à 4 1/2 % du 6 septembre 1907 au 5 septembre 1908, sur une somme de 75,000 francs due à l'Etat par la Société anonyme des chantiers et magasins maritimes d'Ostende, à titre de subvention pour travaux effectués par l'administration des ponts et chaussées aux installations maritimes		3,375 »	
Intérêts bonifiés par la Compagnie nationale belge de transports maritimes pour la période du 29 novembre au 31 décembre 1907, du chef de la souscription par l'Etat d'obligations de cette compagnie s'élevant au capital nominal de 1,000,000 de francs		2,750 »	
Reliquat des intérêts produits par des fonds appartenant à l'Etat, versés, en 1904 et 1905, à la Société générale de Belgique pour être portés au crédit du compte courant ouvert au commandant du détachement de garde et d'escorte de la légation belge à Péking		1,529 07	
Bonification d'intérêts sur les capitaux provenant de l'emprunt de 108,679,300 francs à 3 p. c (Arrêté royal du 11 mars 1907)		497,196 36	
Excédent du produit de l'emprunt de fr. 108,679 300 à 3 p. c (Arrêté royal du 11 mars 1907)		25 29	
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr. 114,439,074.54 à 3 p. c (Arrêté royal du 3 septembre 1908)		112,843 73	
Valeur des billets de banque de 100 francs du type de 1869, antérieurs au 12 mars 1891 et qui, au 26 décembre 1908, n'avaient pas encore été présentés au remboursement. (Art. 6 de la loi du 26 mars 1900.)		1,773,900 »	
Bénéfice de change sur une somme de 3,000,000 de francs négociée en bons du trésor au comptoir national d'escompte de Paris		6,750 »	
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		31 »	
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c, par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		1 64	
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, pour la liquidation de décomptes établis entre l'administration des postes belges et les administrations postales étrangères		2,840 30	
			2,428,818 89
PRODUITS DIVERS.			
Produit d'expédition d'archives		645 21	
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale		126 90	
— — — de publications du Ministère de la Justice		219 84	
— — — de publications de l'Académie royale flamande		922 57	
— — — de publications de la Commission royale d'histoire		429 30	
— — — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale		300 30	
— — — de catalogues des musées royaux des arts décoratifs et industriels		235 »	
— — — de catalogues du musée ancien de sculpture et de peinture		260 50	
— — — de livres pour le compte de la Commission des anciennes lois		352 45	
Parties de cautionnements d'adjudicataires acquises à l'Etat		1,681 35	
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1907 par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne		5,447 60	
Produit de la vente de pièces de monnaies démonétisées ou altérées		8 35	
Produit de la vente de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'Etat, en 1907		23 60	
Parts non réclamées dans des sommes retenues sur traitements, etc., par suite de saisies-arrêts ou oppositions		368 68	
Droit proportionnel dû par le Directeur de la monnaie du chef de la fabrication :			
1° De monnaies de nickel pour la Colombie		2,002 26	
2° De monnaies de nickel pour l'Etat Indépendant du Congo		758 02	
3° De monnaies de nickel et de bronze pour le Siam		2,239 72	
4° De monnaies d'argent pour le Salvador		6,400 15	
5° De monnaies de nickel et de bronze pour le Grand-Duché de Luxembourg		494 62	
Redevance supplémentaire payée pour frais de vérification des monnaies frappées pour la Colombie, l'Etat Indépendant du Congo, le Siam, le Salvador et le Grand-Duché de Luxembourg		1,923 13	
			24,189 55
			3,215,783 31
	TOTAL.	fr.	

(110)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908

RECETTES

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	3,069,590 89	6,683,742 43	3,034,496 »
	Personnel.	4,320,549 93	7,439,378 13	2,536,914 72
	Patentes	2,367,275 14	5,029,455 93	792,074 81
	Redevances sur les mines	»	»	»
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Eaux-de-vie étrangères.	410,146 24	934,201 73	129,728 67
	Bières	181,936 20	364,598 03	14,666 61
	Vinaigres et acides acétiques	7,375 52	35,944 73	4,009 44
	Sucres bruts et raffinés.	91,739 73	39,018 53	828 63
	Sirops et mélasses	279 94	444 02	3 06
	Tabacs.	2,583,430 21	1,064,155 67	171,055 76
	Autres marchandises	13,487,960 72	13,876,927 74	3,137,642 35
<i>Accises</i>	Vins étrangers	1,077,521 45	2,061,346 92	306,106 52
	Vins mousseux	12,115 72	3,953 40	»
	Eaux-de-vie indigènes	11,713,409 85	5,922,109 34	5,634,023 88
	Bières.	1,581,708 35	3,863,464 73	1,931,270 09
	Vinaigres { de bières	»	»	3,042 »
	{ autres que de bières	»	21,399 22	»
	Acide acétique	2,273 24	50 39	»
	Sucres de canne et de betterave	2,821,618 35	3,750,922 35	8,853 »
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	165,626 96	287,932 16	»
	Margarine.	329,441 70	96,327 »	»
	Tabacs étrangers	697,434 69	283,253 38	46,160 19
	Tabacs indigènes	392 85	31,561 26	647,736 35
	<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	»	210 59
Loyers de bâtiments.		3,880 »	5,700 »	1,606 66
Extraits cadastraux		10,296 20	34,139 35	13,839 80
Taxes pour travaux extraor- (en dehors des heures réglemen- dinaires de chargement et taires.		343,246 »	7,132 »	24,501 »
de déchargement de navires (en dehors des lieux ordinaires		1,375 »	»	2,770 »
Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures		11,180 05	25,969 22	12,665 20
Taxes sur les unions professionnelles		65 56	»	»
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15	»	»
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,344 77	247 22	45 40
Contributions du territoire neutre de Moresnet		»	»	»
Recettes extraordinaires de toute nature.		13,155 93	23,157 99	374 57
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		14,318 »	8,752 »	2,462 »
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures.		8,750 »	9,134 »	3,000 »
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs		48 »	370 »	180
Produit des plaques pour automobiles		340 »	1,003 »	475 »
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	»	3,000 »	»	
TOTAUX. fr.	45,332,592 34	51,910,022 48	18,460,531 71	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,604,349 81	5,098,714 47	3,392,324 86	969,849 06	723,183 41	1,744,187 42	28,320,438 35	28,320,438 35
2,917,376 40	3,094,697 68	2,382,250 34	423,524 51	363,288 38	933,236 12	24,411,216 21	24,411,216 21
1,210,165 56	1 849,712 06	1,807,407 80	160,009 47	136,300 62	538,436 54	13,890,837 93	13,890,837 93
"	1,236,165 75	539,889 01	3,481 23	1,643 36	55,105 28	1,836,284 65	1,836,284 65
62 936 93	328,105 13	219,624 22	23,391 88	22,971 89	57,800 88	2,187,907 59	54,208,773 45
12,178 30	19,435 60	110,316 23	11,802 38	29,707 62	376 36	743,017 33	
2,608 22	12,199 10	6,629 69	183 64	690 59	2,040 77	71,681 70	
2,723 87	845 01	903 10	1 33	0 83	279 94	136,340 97	
9 30	9 56	169 39	"	"	"	915 27	
513,197 15	94,011 27	402,898 82	301,009 83	55,302 05	13,229 58	5,200,290 34	
3,901,760 16	2,159,352 17	6,343,400 70	877,779 69	1,278,026 70	803,772 02	45,866,622 25	
272,290 58	1,124,769 21	453,908 45	13,377 85	67,968 48	235,530 84	5,612,820 30	
"	"	"	"	"	"	16,069 12	
4,904,910 09	10,321,644 62	3,283,048 51	2,804,514 67	38,034 79	715,675 26	45,339,371 01	
2,299,843 95	2,404,139 47	379,414 75	262,003 82	148,323 02	387,935 17	13,258,123 37	
6,235 06	1,417 90	"	"	"	"	10,694 96	
"	"	4,876 93	"	"	"	26,276 15	
71,547 55	"	"	"	"	"	73,871 18	79,838,411 34
371,203 98	473,668 57	3,733,524 52	92,214 "	"	461,079 58	11,637,084 35	
610,115 92	"	"	"	"	"	1,063,675 04	
"	2,991 05	"	13,022 95	"	108 10	441,890 80	
138,306 77	23,638 53	109,819 17	81,383 67	13,082 03	4,153 38	1,403,631 85	
96,022 12	109,822 78	238 "	"	12,764 55	36,345 30	934,503 21	
"	"	"	"	"	"	210 59	
1,430 "	7,978 "	713 33	5,895 13	3,339 "	3,073 32	33,615 44	
15,194 55	27,482 55	27,320 51	7,738 40	11,293 68	10,247 62	157,772 66	
29,260 "	"	96 "	"	"	"	404,233 "	
500 "	"	"	"	"	"	4,643 "	
7,079 10	17,446 17	8,506 90	1,736 10	975 35	2,007 73	87,565 84	
"	"	120 38	"	34 48	"	220 42	
"	"	"	"	"	"	365 15	830,257 22
26 21	9 34	131 57	0 30	3 25	"	1,808 06	
"	"	1,279 88	"	"	"	1,279 88	
1,343 38	4,622 41	1,344 43	88 95	291 07	84 95	46,463 68	
3,726 "	4,312 "	7,622 "	"	68 "	"	41,460 "	
"	16,241 50	5,500 "	3,000 "	"	12,000 "	37,625 50	
454 "	100 "	270 "	144 "	62 "	"	1,628 "	
180 "	332 "	555 "	42 "	37 "	98 "	3,062 "	
5,100 "	"	"	"	"	"	8,100 "	
21,062,274 98	28,437,863 92	23,226,324 49	5,998,391 88	2,909,392 17	6,018,824 18	203,356,221 15	203,356,221 15

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	5,014,746 57	10,537,048 10	2,879,889 13	
	— sous seing privé	102,740 14	393,552 »	126,929 76	
	— judiciaires	191,331 64	349,533 19	44,106 32	
	— d'huissiers	167,615 46	459,365 19	79,521 43	
	Lettres de noblesse	»	1,160 »	»	
	Permis de changer de nom de famille	»	»	»	
Greffe.	Mise au rôle	46,286 45	125,227 50	13,032 90	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	119,524 98	300,072 24	44,846 86	
	Légalisations et recherches	668 50	1,717 75	547 30	
Hypothèques. —	Droits d'inscription	68,097 40	142,590 85	29,538 89	
Successions.	Droits de succession	2,642,143 38	9,177,706 09	2,430,332 72	
	— de mutation par décès	32,550 73	102,340 08	130,322 08	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	332,063 95	667,411 48	304,865 06	
	— dus par les époux survivants	53,252 68	132,489 23	33,444 50	
Débit	Timbres fixes.	Formules pour { Huissiers	19,825 »	62,350 »	7,825 »
		actes de protêt. { Postes	4,300 »	11,650 »	3,925 »
	Passeports à l'intérieur	»	»	»	»
		Passeports à l'étranger	1,224 »	6,720 »	336 »
		Permis de port d'armes de chasse	49,840 »	107,205 »	43,400 »
		Permis de chasse au lévrier	70 »	»	315 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	54,768 15	218,801 90	39,740 50	
	Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	60,236 45	228,639 »	10,183 20
			— à l'étranger	9,971 61	5,065 09
		pour affiches	65,043 23	161,132 04	36,053 61
	Timbres de dimension	284,276 »	765,743 10	180,547 20	
	Visa	Timbres proportionnels	25,026 23	2,491 76	5,801 65
Timbres de dimension		8,553 68	18,445 90	4,408 86	
Timbres fixes. — Warrants		1,094 »	256 »	»	
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	926,878 80	649,926 20	53,790 50
		Billets au porteur	»	375,587 30	»
		Actions de société ou obligations, etc.	161,563 50	589,611 30	6,189 50
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	94,337 75	160,309 83	55,117 20
		Affiches	9,240 43	37,883 35	2,963 08
À REPORTER. fr.		10,872,472 75	25,812,051 49	6,588,275 66	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,239,832 79	4,276,877 67	3,850,235 68	769,937 88	816,318 02	1,667,120 43	33,072,006 27	
70,655 88	137,321 06	84,011 69	21,082 95	70,675 62	41,937 93	1,048,907 03	
63,181 67	124,765 39	133,618 07	14,473 05	14,551 92	37,347 87	973,109 12	
100,235 55	179,769 44	129,136 28	18,632 19	22,721 42	69,816 87	1,226,833 83	36,322,016 25
»	»	»	»	»	»	1,160 »	
»	»	»	»	»	»	»	
19,390 01	40,729 »	36,348 »	3,715 50	4,842 50	10,379 50	299,951 36	
65,207 65	112,982 58	99,698 41	15,757 85	16,912 75	32,031 79	807,035 11	1,112,950 72
525 50	1,022 25	609 »	133 50	280 »	460 25	5,964 25	
31,410 74	59,857 74	53,115 45	10,006 07	7,839 08	23,786 86	425,243 08	426,243 08
3,393,741 95	2,354,374 49	2,122,651 36	301,203 14	329,584 84	750,277 28	23,522,237 25	
43,090 79	152,100 52	16,222 58	3,924 98	20,442 29	9,132 17	510,126 24	
532,378 94	349,707 83	359,638 77	91,446 56	79,595 02	242,211 92	2,979,319 53	27,456,855 63
54,919 60	64,291 26	43,668 68	10,118 75	29,225 47	18,762 44	445,172 61	
11,450 »	21,475 »	19,225 »	1,700 »	2,325 »	4,625 »	150,800 »	
3,350 »	25,325 »	9,925 »	2,100 »	3,125 »	8,575 »	72,275 »	
»	»	»	»	»	»	»	
544 »	544 »	2,272 »	96 »	224 »	1,016 »	12,976 »	
41,300 »	131,460 »	82,600 »	26,530 »	50,645 »	85,120 »	618,100 »	
»	»	»	»	»	»	385 »	
52,589 30	125,423 65	80,912 95	8,559 65	8,348 45	25,340 10	614,484 65	
35,932 05	16,035 85	48,161 15	173 20	4,520 55	2,609 30	406,510 75	
177 50	762 42	1,164 69	1 01	11 67	157 60	17,393 80	
37,829 27	75,389 26	55,830 81	5,534 72	9,996 02	24,340 25	471,149 21	9,084,627 10
236,731 60	400,858 95	305,880 85	84,941 55	93,242 70	134,452 15	2,486,674 10	
14,604 65	35,160 25	20,665 50	3,416 80	1,951 10	2,716 99	111,834 95	
4,813 09	9,211 98	8,992 85	1,447 76	3,803 92	4,378 57	64,056 61	
41 75	»	3 50	»	»	1 50	1,366 75	
167,888 »	99,714 60	194,890 80	39,020 20	26,951 20	146,658 45	2,305,718 75	
»	»	16 50	»	»	»	375,603 80	
10,635 »	32,784 50	43,380 »	3,775 »	3,106 »	6,814 »	857,858 80	
44,834 80	33,559 55	43,143 45	6,035 75	1,898 15	24,669 80	463,906 30	
1,173 18	156 19	1,882 15	65 53	90 99	79 73	53,532 63	
8,278,455 26	8,861,660 43	7,847,901 17	1,443,827 59	1,623,228 68	3,374,819 75	74,402,692 78	74,402,692 78

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		10,572,472 73	23,812,031 49	6,588,275 66	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	1,750 »	4,500 »	»	
	Droits de grande naturalisation	500 »	500 »	»	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	9,538 94	30,157 73	8,825 86	
	Greffe	»	»	»	
	Successions	16,698 59	69,927 02	25,547 86	
	Timbre	1,563 23	10,467 36	1,431 23	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts.)	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . . .	118,744 36	230,280 82	96,910 38
		en partie . . .	»	124 94	6 72
TOTALS. fr.		10,721,267 89	26,178,009 36	6,720,997 73	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
8 278,458 26	8,861,660 43	7,847,901 17	1,443,827 59	1,623,228 68	3,374,819 75	74,402,692 78	74,402,692 78
500 »	5,000 »	2,500 »	1,000 »	750 »	500 »	16,500 »	19,500 »
»	»	1,500 »	»	»	500 »	3,000 »	
15,176 59	35,766 19	9,239 29	5,694 98	5,065 14	5,499 95	124,964 67	373,474 02
»	»	»	»	»	»	»	
34,612 66	30,009 35	18,833 82	9,788 20	7 106 60	9,828 30	222,352 40	981,584 07
3,159 02	3,414 35	3,474 92	399 71	610 »	1,437 09	26,156 95	
154,927 66	172,428 14	101,260 98	19,938 93	22,522 06	42,801 60	979,814 93	981,584 07
87 88	1,528 61	18 61	2 38	»	»	1,769 14	
8,486,919 07	9,109,807 07	7,984,728 79	1,480 851 79	1,659 282 48	3,435,386 69	75,777,250 87	75,777,250 87

PEAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE, OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc.	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	323,821 53	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo	»	»	»
	— vers Hasselt.	13,728 72	»	»
	— vers Turnhout	36,243 82	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	69,950 48	»	»
	Sambre	»	»	»
	Canal du Centre.	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	69,773 27	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Pommerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»
	{ la Lys Schipdonck à Balgerhoeke.	»	»	»
Droits de navigation.	Roulers à la Lys.	»	»	5,410 73
	Gand à Ostende.	»	»	11,343 22
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	»	»	18,449 74
	Moervaert	»	»	»
	Furnes à Bergues	»	»	372 55
	Petite Nèthe (canalisée)	1,761 07	»	»
	Bossuyt	»	»	5,564 14
	Gand à Terneuzen	»	»	»
	Meuse.	»	»	»
	Ourthe	»	»	»
	Escaut.	»	»	1,035 82
	Lys.	»	»	35,327 97
	Yser	»	»	5,559 92
	Ypres à l'Yser	»	»	1,836 97
	Loo	»	»	1,894 71
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	»	»	2 47
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	6,040 25	15 »	330 »
	Redevances de sociétés nautiques	321 20	»	72 »
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	765,000 »	»	»
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	»	»	39,485 38
	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	»	»	»
	TOTAUX. fr.	1,216,867 07	69,788 27	126,705 62

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1907.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLÉ de budget.
»	»	74,236 63	83,752 50	»	»	157,989 13	
»	»	»	192,307 37	»	»	192,307 37	
»	»	»	145,955 71	»	»	469,777 24	
»	»	»	5,205 67	»	»	5,205 67	
»	»	»	4,657 88	»	»	18,386 60	
»	»	»	»	»	»	36,243 82	
»	»	»	»	»	»	69,950 48	
»	81,214 62	»	»	»	42,603 87	123,818 49	
»	800 54	»	»	»	»	800 54	
»	107,205 08	»	»	»	»	176,978 35	
»	40,427 43	»	»	»	»	40,427 43	
»	34,319 62	»	»	»	»	34,319 62	
5,951 38	»	»	»	»	»	5,951 38	
9,376 80	»	»	»	»	»	9,376 80	
»	»	»	»	»	»	5,410 73	
33,156 36	»	»	»	»	»	64,499 58	
»	»	»	»	»	»	18,449 74	1,972,589 36
2,804 34	»	»	»	»	»	2,804 34	
»	»	»	»	»	»	372 55	
»	»	»	»	»	»	1,761 07	
»	»	»	»	»	»	5,564 14	
50,067 81	»	»	»	»	»	50,067 81	
»	»	104,413 72	»	»	113,754 42	218,168 14	
»	»	2,436 86	»	»	»	2,436 86	
49,236 37	96,047 51	»	»	»	»	146,339 70	
27,938 33	»	»	»	»	»	63,266 30	
»	»	»	»	»	»	5,559 92	
»	»	»	»	»	»	1,836 97	
»	»	»	»	»	»	1,894 71	
»	»	»	»	»	»	2 47	
13,815 03	66 »	15,530 50	583 13	10 »	5,677 50	42,067 41	
160 80	»	»	»	»	»	554 »	
»	»	»	»	»	»	765,000 »	765,000 »
»	»	»	»	»	»	39,485 38	39,485 38
»	»	»	»	»	»	»	»
212,507 22	360,080 80	196,617 71	432,462 26	10 »	162,035 79	2,777,074 74	2,777,074 74

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	7,256 57	24 58	1,976 60	
	Routes	3,045 31	34,162 26	13,798 25	
Produit d'autres aliénations d'immeubles		262 27	20,079 59	»	
Produits	des successions en déshérence	5 37	8,781 32	360 »	
	nets des épaves	»	»	283 90	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		»	419 77	241 17	
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. .		»	1,429 80	»	
Biens vacants et sans maître		»	»	»	
provenant du Département des Affaires étrangères		»	»	»	
— — de l'Agriculture		»	915 »	»	
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		242 50	1,304 71	3,461 »	
— — des Finances		65 »	31,819 31	50 »	
— — de la Guerre		35,747 72	62,014 »	13,576 85	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de l'Industrie et du Travail	»	55 »	»
	— — de l'Intérieur	»	668 »	»	
	— — de la Justice	3,137 70	5,733 15	2,194 15	
	— — des Sciences et des Arts	»	80 50	»	
	— — des Travaux publics	10,883 »	18,947 30	49,986 50	
	— — de la Cour des comptes	»	»	»	
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
	de créances ordinaires	»	»	»	
Rachat et transfert de rentes		»	»	»	
Transactions en matière domaniale		»	»	»	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		12,354 96	41,292 »	2,476 54	
Refournement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) .		»	»	»	
Produit d'objets saisis et confisqués		1,478 45	2,818 52	633 36	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»	
Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders		»	»	»	
A REPORTER fr		74,478 85	230,564 81	59,038 32	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
1,175 »	41,927 60	518 20	»	7 80	416 13	23,302 48	
1,393 04	2,627 42	3,412 46	768 30	2,571 44	2,750 20	64,528 68	
»	903 73	1,128 15	4,190 39	»	3,391 79	29,953 92	
»	528 78	485 34	»	413 30	111 46	10,385 57	
»	»	»	»	»	»	283 90	
»	»	768 46	2 85	»	»	1,431 25	
»	»	»	0 20	»	»	1,430 »	
»	»	13 50	»	»	»	13 50	
»	»	»	»	»	»	»	
»	3 »	»	»	»	»	918 »	
»	»	»	»	»	»	5,008 21	
»	76 »	»	»	»	»	32,010 31	
23,293 35	25,952 38	19,462 »	2,034 10	186 50	18,472 »	200,738 90	564,081 40
»	40 »	»	»	»	»	95 »	
»	22 »	»	»	343 50	»	1,035 50	
5,633 25	900 17	2,073 29	40 20	2,794 02	1,254 33	23,780 26	
»	31 »	»	139 50	»	108 »	359 »	
10,092 78	3,765 45	14,384 »	922 13	797 01	1,175 27	80,953 44	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
482 04	12,823 60	449 05	311 98	367 66	109 77	70,669 60	
»	»	»	»	»	»	»	
459 85	782 31	1,461 03	76 20	136 45	292 62	8,138 99	
»	»	9,041 89	»	»	»	9,041 89	
»	»	»	»	»	»	»	
42,529 31	60,385 64	53,197 37	8,485 85	7,319 68	28,081 57	564,081 40	564,081 40

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . . fr.	74,478 85	230,364 81	59,038 32
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	1,400 »	379,702 »	5,485 »
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	»	25,754 25	»
	— de glandée, panage, foin et herbages	»	»	»
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	»	23,383 06	35 70
	— du droit de chasse	5 »	»	150 »
	— — de pêche (baux et licences)	»	983 50	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,734 53	»	
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,018 01	22,483 89	2,210 82
	Location de bâtiments	9,202 16	515,063 85	3,876 62
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	369 20	»
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 12.)	»	»	»
	Argent non réclamé	»	3,660 74	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	143,124 68	40 55	145 50
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	1,930 50	94,390 50	682 30
	— d'objets non réclamés	2,825 30	19,788 50	»
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	650 90	17,742 85	2,679 »
	École vétérinaire.	Pensions d'animaux malades.	»	13,255 90
Produit des ventes d'objets divers		»	340 »	»
Établisse- ments et services régis par l'État.	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	»	31 50	13 60
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 »	2,130 »	1,494 »
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	»	8,360 »	»
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	»	450 »	»
	A REPORTER fr.	237,547 40	1,371,226 63	80,810 86

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
42,529 31	60,385 64	53,197 37	8,485 85	7,319 68	28,081 57	564,081 40	564,081 40
»	43,937 »	44,020 »	655 »	129,642 »	40,926 »	645,767 »	
»	29 50	16,282 31	»	25,258 45	591 50	67,916 01	
»	390 »	157 »	»	93 »	»	840 »	
»	1,672 25	3,163 18	»	192 95	»	28,447 14	
»	5,371 75	5,239 25	105 »	24,021 »	6,925 »	41,817 »	811,248 70
»	»	32 »	»	256 75	»	1,272 25	
»	»	65 50	»	2,847 95	1,665 57	4,579 02	
»	»	16 »	373 32	7,478 18	8 25	20,610 28	
1,559 12	3,212 69	3,699 35	1,551 30	1,021 40	1,191 48	39,948 06	
1,622 47	7,181 33	11,081 73	2,360 50	94 50	5,820 90	561,304 06	
324 45	637 12	126 »	116 55	443 50	218 47	2,235 29	
»	1,929 74	948 20	9 66	»	44 44	2,932 04	
»	»	»	»	»	»	3,660 74	971,456 76
3,900 »	4,534 32	8,161 80	225 »	7,822 25	774 20	168,728 30	
9,992 »	4,585 »	11,730 »	»	»	91 82	123,402 12	
2,242 95	2,594 95	1,214 05	»	534 50	772 50	29,969 75	
12,882 55	3,419 »	705 60	153 »	732 »	311 50	39,276 40	
»	»	»	»	»	»	13,255 90	
»	»	»	»	»	»	340 »	
3 55	»	»	»	»	»	48 65	
1,788 »	2,658 »	2,052 »	1,236 »	1,386 »	2,184 »	15,840 »	38,294 55
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	8,360 »	
»	»	»	»	»	»	450 »	
76,844 40	142,738 29	161,891 34	15,271 18	209,144 11	89,607 20	2,385,081 41	2,385,081 41

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT fr.		237,547 40	1,371,226 63	80,810 86
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produits des examens universitaires	927 »	»	1,250 »
	— — et visa des diplômes	3,124 »	75,828 »	1,888 »
	— des brevets d'invention	6,070 »	656,400 »	2,310 »
	— du quart des salaires sur transcriptions	7,089 92	16,811 57	7,090 47
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	»	4 12	1 50
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	1,750 »	7,530 »	450 »
	Restitutions volontaires	»	4,500 »	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	100 »	50 »	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	10,300 47	5,534 47	7,807 12
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	352 16	6 80	7 91
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	300 »	»	»
	De toute autre nature	»	»	»
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	592,531 86	247,014 69	70,527 46	
Domaine de Tervueren { Fermages et vente d'arbres	»	28,415 47	»	
{ Menus produits	»	2,161 62	»	
Génie militaire { Location de biens-fonds et de bâtiments	20,510 14	8,188 25	550 30	
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	36,247 85	1,328 »	»	
{ Fermages de pêche et de chasse	7,994 49	605 85	»	
Arrérages de rentes	»	»	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	96 87	11,129 24	11,426 16	
Produits des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État	»	11,576 25	»	
<i>Revenus des domaines.</i> Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
— — de créances ordinaires	»	»	»	
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés).	»	»	»	
Location d'immeubles provenant { Rivières et canaux	14,319 75	8,691 34	13,071 08	
{ d'emprises	51 15	185 19	4,486 73	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux	11,725 25	36,299 27	9,921 02	
{ Routes	1,308 78	17,448 16	20,385 05	
Droits de pêche. (Rivières et canaux).	2,757 15	1,557 50	3,301 50	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	»	»	»	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	»	»	»	
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	»	»	200 »	
TOTALS fr.	955,104 24	2,512,492 42	235,485 16	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
76,844 40	142,738 29	161,891 34	15,271 18	209,144 11	89,607 20	2,385,081 41	2,385,081 41
2,816 50	895 »	2,555 »	400 »	470 »	16,619 50	25,933 »	
10,242 »	3,574 50	15,803 »	944 30	824 »	3,064 »	115,262 »	
3,120 »	13,810 »	75,940 »	230 »	310 »	2,020 »	760,230 »	
8,055 86	10,707 43	7,686 34	2,469 72	3,378 77	4,113 72	67,403 80	
4 50	»	» 70	»	»	»	10 82	
»	»	»	»	»	»	»	
790 »	1,220 »	780 »	120 »	40 »	140 »	12,820 »	
»	»	»	»	»	»	4,500 »	1,041,702 70
»	50 »	400 »	50 »	»	50 »	700 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
5,632 59	3,021 89	4,414 16	1,730 39	3,561 75	1,949 91	43,952 75	
131 33	1 20	3 26	»	»	»	302 66	
4,058 33	»	»	»	»	»	4,358 33	
»	29 34	»	»	»	»	29 34	
6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
31,949 61	9,301 95	11,456 65	»	2,758 35	5,410 12	970,950 69	
»	»	»	»	»	»	28,415 47	
»	»	»	»	»	»	2,161 62	
8,286 84	71 50	1,842 70	209 95	116 70	657 03	40,433 41	
12,124 55	20 »	1,357 40	13,418 70	»	»	64,496 50	
4,116 »	157 50	»	50 »	»	»	12,923 84	
»	19 05	25 »	55 13	»	»	99 18	
41 75	4,179 14	350 »	2,195 »	»	767 23	30,185 39	
»	»	»	»	»	»	11,576 25	
»	»	»	»	»	»	»	1,522,399 81
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	488 40	»	»	»	488 40	
»	2,594 40	2,165 59	110 09	»	115 60	4,985 68	
10,080 23	25,111 08	14,803 20	3,944 99	20 88	4,980 02	94,972 57	
326 96	5,761 19	4,846 45	553 04	610 88	2,363 37	19,184 96	
22,529 20	6,010 25	3,488 06	9,984 »	»	343 75	100,300 80	
13,124 01	9,994 79	9,788 01	12,540 18	3,611 »	3,739 17	91,939 15	
4,089 30	2,789 75	17,084 »	3,518 »	2,875 55	8,814 90	46,787 65	
»	26 25	»	»	»	»	26 25	
»	»	»	»	»	272 »	272 »	
2,000 »	»	»	»	»	»	2,200 »	
226,283 96	242,084 50	337,169 26	67,814 87	227,721 99	145,027 52	4,949,183 92	4,949,183 92

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE,
Frais de perception des centimes provinciaux	44,603 26	44,484 05	16,893 62
— — — — — communaux	91,460 05	180,622 28	68,339 86
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	40,315 72	70,957 16	32,413 78
Totaux fr	146,381 03	296,063 49	117,647 26

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
11,669 05	49,487 43	17,983 29	3,761 44	4,086 46	6,281 12	169,251 72	818,022 08
55,528 76	101,116 86	81,589 12	16,487 41	15,800 81	37,825 21	648,770 36	
33,116 58	36,341 98	54,931 06	3,236 05	2,397 88	7,038 17	280,748 38	280,748 38
100,314 39	186,946 27	154,503 47	23,484 90	22,383 15	51,144 50	1,098,770 46	1,098,770 46

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	»	7 45	»
	Actes de chargement de divers chefs	»	5 83	124 32
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	»	»	1,140 20
	— divers	4,309 12	556 »	112 28
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	35 80	138 18	2 61
	Remboursement et dégrèvement de contributions	56 36	4,201 09	»
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	577 51	1,479 88	92 15
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	396 50	1,250 »	161 »
	Rétributions des surnuméraires	16,983 71	12,246 46	24,400 92
	Restitution de droits	»	»	»
	Remboursements divers	237 93	5,329 33	»
Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		»	335 44	»
Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls		»	»	»
Ministère des Sciences et des Arts	Remboursement de subaides	»	»	»
	Restitution de droits	»	»	»
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	15,417 52	39,033 01	11,279 72
	— en matière de simple police	15,175 17	41,569 70	16,321 82
	— en matière de faillites	»	105 »	»
	— militaire	50 60	117 97	2 85
	Frais de poursuites en matière forestière	»	9,691 30	»
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	40 »	655 74	257 34
Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture	Restitution de droits	»	»	»
	Frais de justice en matière de garde civique	5,615 16	4,527 66	351 34
	Remboursements divers	»	7,000 »	»
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,691 74	13,189 59	2,411 25
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 »	1,000 »	»
	Restitution de droits	»	»	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Remboursements divers	45 »	246 74	»
	Restitution de droits	»	»	»
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie	Remboursements divers	»	792 49	»
	Traitements du personnel de l'administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie	»	1,125 »	»
TOTAUX fr.		67,732 12	144,623 86	56,657 80

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	109 15	»	»	»	116 60	8,449 02
235 93	251 14	»	»	»	»	617 22	
»	»	»	»	»	»	1,140 20	
864 »	374 54	329 06	»	»	»	6,545 »	
1 85	6 97	»	»	»	»	185 41	
»	»	5 »	»	55 22	»	4,317 67	
131 49	649 42	802 88	40 31	55 46	62 16	3,891 26	
228 »	430 »	384 50	34 »	45 50	92 »	3,021 50	
20,563 02	7,839 »	11,406 51	2,885 22	4,983 63	4,413 76	108,722 23	
»	»	»	»	»	»	»	
5 19	168 90	373 54	»	»	0 79	6,415 68	793,185 87
»	»	»	»	»	»	335 44	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
25,530 96	25,855 77	23,219 43	3,519 35	4,609 06	8,071 93	156,556 75	
16,533 13	20,224 59	21,185 40	4,303 32	4,126 66	7,832 18	147,271 97	
»	»	»	»	»	»	405 »	
87 28	31 83	35 »	»	»	4 50	330 03	
»	»	»	»	»	»	9,691 30	
47 54	313 77	314 60	24 70	0 60	18 45	1,672 74	
»	»	»	»	»	»	»	
397 82	2,295 70	1,282 75	115 23	192 13	291 35	15,069 14	
»	»	2 60	»	»	128 70	7,431 30	
3,343 45	33,355 82	24,471 55	14,452 39	93,028 48	124,002 22	316,946 49	
1,871 39	3,047 »	4,300 »	»	»	200 »	10,518 39	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	2,094 34	»	»	»	2,386 08	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	792 49	
»	»	»	»	»	»	1,125 »	
69,841 05	94,844 45	90,316 31	25,374 52	107,096 74	145,118 04	801,604 89	801,604 89

(130)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908

—————

RECETTES

———

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1908.	1907.
<i>Contributions directes</i>	Foncier fr.	28,320,438 35	27,987,219 46
	Personnel	24,411,216 21	23,927 863 02
	Patentes	13,890,837 93	14,377,476 05
	Redevances sur les mines	1,836 284 65	1,581,358 16
<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>	Eaux-de-vie étrangères	2,187,907 59	2,011,642 41
	Bières	735,017 33	719 637 83
	Vinaigres et acide acétique	71,681 70	74,056 12
	Sucres bruts et raffinés	136 340 97	150 710 »
	Sirops et mélasses	915 27	837 93
	Tabacs	5,200,290 34	5,047,131 75
	Autres marchandises	45,866 622 25	46,488,902 44
<i>Accises</i>	Vins étrangers	5,612,820 30	5,718,432 74
	Vins mousseux	16 069 12	19,210 28
	Eaux-de-vie indigènes	45,339,371 01	42,830,800 47
	Bières	13,958,123 37	15,565,417 31
	Vinaigres } de bières	10,694 06	9,930 96
	} autres que de bières	26,276 15	26,695 21
	Acide acétique	73,874 18	74,927 81
	Sucres de canne et de betterave	11,637,084 35	11,418,211 11
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,063,675 04	1,104,691 45
	Margarine	441,890 80	510,657 88
Tabacs étrangers	1,403,631 85	1,357,651 27	
Tabacs indigènes	954,903 21	933,793 53	
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	210 59	218 76
	Loyers de bâtiments	33,615 44	33,589 68
	Extraits cadastraux	157,772 66	148,386 15
	Taxes pour travaux extraordinaires de char- } en dehors des heures réglementaires. gement et de déchargement de navires } en dehors des lieux ordinaires.	404,235 »	588,462 »
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	4,645 »	5,875 »
	Taxes sur les unions professionnelles	87,565 84	83,236 18
	Taxes sur les unions professionnelles	220 42	219 61
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,808 06	1,310 67
	Contribution du territoire neutre de Moresnet	1 279 88	1 266 54
	Recettes extraordinaires de toute nature	46,463 68	86,452 66
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	41,460 »	45 086 »
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	57 625 50	56 456 »
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	1 628 »	1,586 »
	Produit des plaques pour automobiles	3,062 »	2 956 »
	Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	8,100 »	6 900 »
	TOTAUX fr.	203,356,221 15	201,029,351 29

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
333,218 89	»	Accroissement normal provenant de l'imposition des nouvelles constructions.
483,353 19	»	Accroissement résultant de l'imposition des nouvelles constructions, de l'augmentation de la richesse publique et d'une meilleure organisation de la surveillance.
»	486,638 12	Effet de la crise économique qui s'est particulièrement fait sentir en 1908.
254,926 49	»	Augmentation résultant de la situation encore florissante de l'industrie charbonnière en 1907.
176,265 48	»	Différence sans cause déterminée.
23,379 50	»	Idem.
»	2,384 42	Idem.
»	14,369 03	Idem.
77 34	»	Idem.
453,458 59	»	Idem.
»	622,280 19	Différence due à la crise générale des affaires qui a marqué l'année 1908; elle porte notamment sur les articles suivants : Tissus de coton. — Tissus de soie. — Habillements, lingerie et confections. — Foute brute. — Mercerie et quincaillerie. — Beurre frais et salé. — Machines et mécaniques en cuivre ou en toute autre matière, etc.
»	405,612 44	Diminution sans cause appréciable.
»	3,141 16	Diminution du nombre des usines actives.
2,508 870 54	»	Augmentation plus apparente que réelle résultant du jeu des termes de crédit et succédant à une moins-value de recettes de 1907, alors que la consommation d'alcool a été peu différente pendant les années 1906 à 1908.
»	306,993 94	Diminution de la consommation.
764 »	»	Augmentation peu importante sans cause déterminée.
»	419 06	Idem.
»	1,056 63	Idem.
908,873 24	»	Augmentation normale de la consommation.
»	41,016 41	Diminution de la consommation.
»	68 767 08	Idem.
45,980 58	»	Augmentation normale de la consommation.
1,409 68	»	Augmentation peu importante sans cause déterminée.
»	8 17	Diminution du nombre des opérations d'essai.
25 76	»	»
9,386 51	»	Augmentation due au nombre sans cesse croissant des demandes d'extraits cadastraux.
»	184,227 »	Différence due à la crise générale des affaires qui a marqué l'année 1908.
»	1,230 »	Idem. idem.
4,309 66	»	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
0 81	»	»
»	»	»
497 39	»	»
43 34	»	»
»	39,988 98	Diminution résultant de ce qu'en 1907 on a opéré le recouvrement de cotes importantes au droit de patente se rapportant à des exercices antérieurs et qui avaient été provisoirement admises en non-valeurs.
»	3,626 »	Différence due à la crise générale des affaires qui a marqué l'année 1908.
1,189 50	»	Augmentation de la durée de la fabrication dans les usines existantes.
42 »	»	Différence non appréciable.
106 »	»	Augmentation du nombre de déclarations de possession d'automobiles.
1,200 »	»	Mise en activité d'une nouvelle usine soumise à la taxe.
4,208,448 49	4,881,758 63	
2,326,689 86		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1908.	1907.		
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	33,072,006 27	33,709,732 76		
	— sous seing privé	1,048,907 03	927,812 67		
	— judiciaires	973,109 12	960,071 92		
	— d'huissiers	1 226,833 83	1,183,164 40		
	Lettres de noblesse	1,160 »	4,930 »		
	Permis de changer de nom de famille	»	725 »		
Greffe	Mise au rôle	299,951 36	283,337 90		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	807,035 11	772,828 13		
	Légalisations et recherches	5,964 25	6,039 25		
Hypothèques. — Droits d'inscription		426,243 08	439,389 15		
Successions	Droits de succession	23,522,237 25	22,729,039 21		
	— de mutation par décès	510,126 24	484,497 06		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,979,319 53	2,795,924 24		
	— dus par les époux survivants	445,172 61	396,307 57		
	Formules pour actes de protêts. { Huissiers	150,800 »	136,150 »		
	{ Postes	72,275 »	67,725 »		
Timbre.	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	»	»	
		Passeports à l'étranger	12,976 »	9,400 »	
		Permis de port d'armes de chasse	618,100 »	604,310 »	
		Permis de chasse au lévrier	385 »	455 »	
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	614,484 65	616,532 60	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	406,510 75	422,778 60
			— à l'étranger	17,393 80	19,637 48
		Timbres adhésifs pour affiches	471,149 21	455,773 34	
		Timbres de dimension	2,486,674 10	2,440,934 25	
	Visa	Timbres proportionnels	111,834 95	121,628 23	
Timbres de dimension		64,056 61	62,170 49		
Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants		1,366 75	1,585 25	
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	2,305,718 75	2,397,669 70	
		Billets au porteur	375,603 80	360,483 31	
		Actions de société ou obligations, etc.	857,858 30	1,693,908 10	
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	463,906 30	432,568 90	
Affiches		53,532 63	48,166 28		
A REPORTER . . . fr.		74,402,692 78	74,590,675 79		

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908
EX PLUS.	EN MOINS.	
	637,726 49	
121,094 36	»	
13,037 20	»	
43,669 43	»	
»	3,770 »	
»	725 »	
16,613 46	»	
34,206 98	»	
»	75 »	
»	13,146 07	
793,198 04	»	
25,629 18	»	
183,395 29	»	
48,865 04	»	
14,650 »	»	
4,550 »	»	
»	»	
3,576 »	»	
13,790 »	»	
»	70 »	
»	2,047 93	
»	16,267 85	
»	2,243 68	
15,375 87	»	
45,739 85	»	
»	9,793 28	
1,886 12	»	
»	248 30	
»	91,950 93	
15,120 49	»	
»	841,049 30	
31,337 40	»	
5,366 33	»	
1,431,101 06	1,619,084 07	

La seule différence qui retient l'attention est celle que l'on remarque à la rubrique « Timbre extraordinaire. Actions de société ou obligations, etc. »
Le rendement a été normal en 1907, mais il a subi en 1908, un fléchissement que les résultats ultérieurs permettent de considérer comme accidentel.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1908.	1907.	
REPORT. fr.		74,402,692 78	74,590,675 79	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	16,500 »	26,500 »	
	Droits de grande naturalisation	3,000 »	10,250 »	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription.	124,964 67	135,008 67	
	Greffe.	»	»	
	Successions	222,352 40	222,663 03	
	Timbre	26,156 95	27,106 42	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages-intérêts.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	979,814 93	1,006,495 47
		en partie	1,769 14	2,782 19
TOTAUX. fr.		75,777,250 87	76,021,481 59	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,431,101 06	1,619,084 07	
»	10,000 »	
»	7,280 »	
»	10,044 »	
»	»	
»	310 65	
»	949 47	
»	26,680 54	
»	1,013 05	
1,431,101 06	1,675,331 78	
244,230 72		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1906.	1907.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	157 989 13	168,087 66
	Maestricht à Bois-le-Duc	192,307 37	207,519 98
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	469,777 24	492,992 66
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	5,203 67	4,333 3 2
	{ vers Hasselt	18,386 60	17 294 97
	{ vers Turnhout	36,243 82	35,917 96
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	69,950 48	74,485 64
	Sambre	123,818 49	143,994 93
	Canal du Centre	800 54	3,321 75
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	176,978 35	180,883 91
	Mons à Conlé	40,427 43	35,478 76
	Pommerœul à Antoing	34,319 62	31,472 86
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,951 38	6,670 04
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	9,376 80	9,916 32
Droits de navigation.	Roulers à la Lys	5,410 73	5,530 48
	Gand à Ostende	64,499 38	79,227 »
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	18,449 74	22,771 25
	Moervaert	2,804 34	2,760 19
	Furnes à Bergues	372 55	189 74
	Petite Nêthe (canalisée)	1,761 07	2,008 76
	Bossuyt	5,564 14	4,354 03
	Gand à Terneuzen	50,067 81	46,335 10
Rivières et canaux.	Meuse	218 168 14	234,576 60
	Ourthe	2,436 86	2 826 91
	Escaut	146,339 70	144,954 97
	Lys	63,266 30	69,089 68
	Yser	5,559 92	7,195 51
	Ypres à l'Yser	1,836 97	2,214 62
	Loo	1,894 71	1,654 63
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	2 47	119 20
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	42,067 41	41,195 02
	Redevances de sociétés nautiques	554 »	511 60
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	765,000 »	800,000 »
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	39,485 38	39 574 77
	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	»	»
	TOTAUX. fr.	2 777,074 74	2,926,459 82

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	10,098 53	
»	15,212 61	
»	30,215 42	
870 35	»	
1,091 63	»	
325 86	»	
»	4,535 16	
»	20,176 44	
»	2,521 21	
»	3,905 56	
4,948 67	»	
2,846 76	»	
»	718 66	
»	539 52	
»	119 75	
»	14,727 42	
»	4,321 51	
44 15	»	
182 81	»	Produits soumis à l'influence du trafic.
»	247 60	
1,210 11	»	
3,732 71	»	
»	16,408 46	
»	390 05	
1,384 73	»	
»	5,823 38	
»	1,635 59	
»	374 65	
240 08	»	
»	116 73	
872 39	»	
42 40	»	
»	35,000 »	
»	89 39	
»	»	
17,792 65	167,177 73	
149,385 08		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1908	1907.
Voyageurs	85,951,946 08	84,098,647 35
Bagages	2,388,878 61	2,302,531 74
<i>Chemin de fer</i> Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	169,861,472 14	172,386,789 14
Produits extraordinaires	4,413,709 78	348,839 83
Recouvrements sur exercices antérieurs	21,596 95	"
TOTAUX fr.	262,637,603 56	259,136,808 06

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,853,298 73	»	L'année 1908 est bissextile. Elle comprend les produits des lignes reprises de la Flandre occidentale, qui ne sont pas mentionnés en 1907.
86,346 87	»	
»	2,525,317 »	<i>Voyageurs</i> : Augmentation du trafic en général, notamment, aux abonnements ordinaires et scolaires ainsi qu'aux abonnements sur les réseaux belges; par contre, diminution aux abonnements d'ouvriers.
4,064,869 95	»	
21,596 95	»	<i>Bagages</i> : Ensemble du trafic <i>Marchandises</i> : Ralentissement des affaires industrielles et commerciales.
6,026,112 50	2,525,317 »	<i>Produits extraordinaires</i> : Augmentation provenant, notamment, du décompte du matériel (différence en faveur de l'État belge, entre les sommes dues aux administrations de chemin de fer en relation et celles nous revenant pour l'usage réciproque du matériel roulant).
En plus : fr. 3,500,795 50		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908	1907
Télégraphes et téléphones.	14,945,601 92	14,315,503 38
Postes. { Taxe des correspondances en général.	19,739,506 73	19,041,202 43
{ Taxe sur les mandats et bons de poste.	621,274 86	617,202 91
{ Taxe sur les abonnements.	83,918 76	76,989 01
{ Taxe sur les effets de commerce	1,315,987 10	1,312,331 n
{ Taxe sur les permis de pêche	9,641 90	9,446 90
TOTAL. fr.	21,770,329 35	21,057,172 25

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

*avec ceux de l'exercice antérieur.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
630,097 84	»	Augmentation due au développement du service téléphonique.
698,304 30	»	Accroissement des droits de transit.
4,071 95	»	
6,929 75	»	
3,656 10	»	
195 »	»	
713,157 10	»	
713,157 10		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	REGETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908.	1907.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,453,949 77	1,414,911 87
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	130,938 03	125,282 65
TOTAUX. fr	1,584,887 80	1,540,194 52

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
39.037 90	»	Le mouvement des passagers comme le trafic des colis postaux et des colis petits paquets ont été en augmentation en 1908 comparativement à 1907.
5.655 38	»	Le mouvement des voyageurs et des véhicules a sensiblement progressé en 1908.
44.693 28	»	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1908.	1907.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	23,302 48	31,413 64
	Routes	64,528 68	50,375 43
Produits d'autres aliénations d'immeubles		29,955 92	15,107 18
Produits	des successions en désérence	10,385 57	26,643 24
	nets des épaves	283 90	162 77
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,432 25	1,940 88
Prix de vente d'objets mobiliers — Catalogues, inventaires, etc.		1,430 »	708 01
Biens vacants et sans maître		13 50	14 17
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	»	50 »
	— — de l'Agriculture	918 »	133 40
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,008 21	4,550 17
	— — des Finances	32,010 31	18,715 75
	— — de la Guerre	200 738 90	230,372 15
	— — de l'Industrie et du Travail	95 »	»
	— — de l'Intérieur	1,035 50	1,533 80
	— — de la Justice	23,780 26	29,111 54
	— — des Sciences et des Arts.	339 »	51 50
	— — des Travaux publics	80,953 44	101,249 97
	— — de la Cour des comptes	»	»
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»	»
	de créances ordinaires	»	»
Rachat et transfert de rentes		»	»
Transactions en matière domaniale		»	1,243 80
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		70,669 60	18,084 67
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»	»
Produits d'objets saisis et confisqués		8,138 99	11,658 34
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		9,041 89	2,699 21
Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders		»	»
A REPORTER fr.		564,081 40	545,819 62

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	8,441 46	
14,453 23	»	
14,848 74	»	
»	16,287 67	
121 43	»	
»	508 63	
721 99	»	
»	0 67	
»	50 »	
784 60	»	
458 04	»	
13,294 56	»	
»	29,633 25	Produits variables.
93 »	»	
»	498 30	
»	5,331 28	
307 50	»	
»	20,296 53	
»	»	
»	»	
»	»	
»	1,243 80	
52,584 93	»	
»	»	
»	3,549 35	
6,342 68	»	
»	»	
103,712 42	85,450 64	

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1908.	1907.	
	REPORT. fr.	564,081 40	545,819 62	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	645,767 »	691,474 50	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	67,916 01	116,136 68	
	— de glandée, panage, foins et herbages	840 »	244 »	
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	28,447 14	29,980 39	
	— du droit de chasse	41,817 »	36,927 »	
	— — de pêche (baux et licences).	1,272 25	639 »	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	4 579 02	5,623 84	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,610 28	19,317 24	
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	39,948 06	31,853 83	
	— de bâtiments	561,304 06	585,544 39	
— d'herbages, d'oseraies, etc.	2,235 29	3,421 45		
Dépendances du chemin de fer.	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	2,932 04	2,427 96	
	Argent non réclamé	3,660 74	3,485 96	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	168,728 30	61,656 54	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	123,402 12	82,873 12	
	— d'objets non réclamés.	29,969 75	30,904 32	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	39,276 40	20,798 12	
	École vétérinaire.	Pension d'animaux malades	13,258 90	14,286 50
		Produit des ventes d'objets divers.	340 »	442 13
	Établissements et services régis par l'Etat.	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	48 65	98 15
		Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,840 »	15,720 »
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	»	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		8,360 »	7,640 »	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		450 »	450 »	
		A REPORTER fr.	2,385,081 41	2,307,251 78

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
103,712 42	85,450 64	
»	45,707 30	
»	48,220 67	
596 »	»	
»	1,533 25	
4,890 »	»	
633 25	»	
»	1,044 82	
1,293 04	»	
8,094 21	»	
»	24,240 33	
»	886 16	
804 08	»	
174 78	»	Produits variables.
107,071 76	»	
40,529 »	»	
»	1,021 57	
18,478 28	»	
»	1,030 60	
»	102 45	
»	49 50	
120 »	»	
»	»	
720 »	»	
»	»	
287,116 82	209,287 19	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1908.	1907.
REPORT. fr.		2 385,081 41	2,307,251 78
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	25,933 »	56,064 50
	— — et visa des diplômes	115,262 »	72,853 »
	— des brevets d'invention.	760,230 »	741,260 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	67,403 80	67,678 37
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	10 82	5 54
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	12,820 »	10,910 »
	Restitutions volontaires	4,500 »	390 »
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	700 »	750 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	43,952 75	51,463 86
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	502 66	2,041 55
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	4,358 33	29,000 »
	De toute autre nature	29 34	2,577 53
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	6,000 »	5,000 »	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	970,950 69	803,606 87	
Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres	28,415 47	39,335 47	
} Menus produits	2,161 62	2,308 »	
} Location de biens-fonds et de bâtiments	40,433 41	26,572 80	
Génie militaire. } Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	64,496 50	26,519 75	
} Fermages de pêche et de chasse.	12,923 84	11,096 19	
Arrérages de rentes.	99 18	97 92	
Redevances pour concessions de prises d'eau	30,185 39	21,889 30	
Produit des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État	11,576 25	4,607 »	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	
— — de créances ordinaires	»	89 10	
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	488 40	27 46	
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	4,985 68	4,274 66	
Location d'immeubles provenant d'emprises. } Rivières et canaux.	94,972 57	96,981 75	
} Routes	19,184 96	19,235 61	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. } Rivières et canaux.	100,300 80	62,135 98	
} Routes	91,939 15	193,306 42	
Droits de pêche (rivières et canaux)	46,787 65	24,201 68	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	26 25	»	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	272 »	1,013 »	
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	2,200 »	2,040 »	
TOTAUX. fr.		4,949,183 92	4,696,585 11

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
287,416 82	209,287 49	
»	30,131 50	
42,409 »	»	
18,970 »	»	
»	274 57	
5 28	»	
»	»	
1,910 »	»	
4,410 »	»	
»	50 »	
»	»	
»	»	
»	7,514 44	
»	4,538 89	
»	24,641 67	
»	2,548 24	
4,000 »	»	
167,343 82	»	
»	10,920 »	Produits variables. L'augmentation importante constatée aux fermages de biens fonds et bâtiments provient principalement de la location des immeubles acquis au nord d'Anvers.
»	146 38	
3,860 64	»	
37,976 75	»	
4,827 65	»	
4 26	»	
8,296 09	»	
6,969 25	»	
»	»	
»	89 40	
460 94	»	
711 02	»	
»	2,009 48	
»	50 65	
38,164 82	»	
»	101,367 27	
22,585 97	»	
26 25	»	
»	741 »	
160 »	»	
643,905 53	391,306 72	
252,598 81		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1908.	1907.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,271 55	25,354 66
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	24,708 »	23,360 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	8,721 »	8,459 »
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i>	28,207 92	28,892 70
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i>	236 37	278 72
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	680 »	693 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	223 50	207 »
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,410 »	1,335 »
	— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	675 34	741 24
	— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	77 50	86 86
Produit de la vente des permis de pêche		206,619 »	202,492 »
TOTAUX. fr.		296,830 18	291,600 18

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	83 44	
1,348 »	»	
562 »	»	
»	684 78	
»	42 35	
»	43 »	Sans explications.
46 50	»	
75 »	»	
»	65 90	
»	9 36	
4,127 »	»	
6,128 50	898 50	
5,230 »		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908.	1907.
Produits divers des prisons	502.250 17	536.428 41

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	34,178 24	Cette différence provient d'une diminution du produit du travail des détenus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908.	1907.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,863,467 17	2,794,399 »
Produits des droits de chancellerie	10,428 80	12,405 60
Produits des actes des commissariats maritimes	202,956 37	202,274 11
Produits des droits de pilotage	4,358,140 68	4,489,509 56
Produits des droits d'écluse	3,553 04	4,116 45
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	238,735 36	237,509 58
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	131,160 71	125,544 80
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	131,465 90	130,027 24
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	3,894,197 74	9,637,988 95
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au-delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa.)	2,326,937 55	2,267,270 93
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	7,0,000 »	790,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	956,080 »	979,240 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.	2,402,137 65	2,273,495 93
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	193,799 50	191,283 40
Quote part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1907 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	100,000 »	200,000 »
Intérêts des obligations de sociétés d'armement maritime	96,041 66	»
TOTAUX. fr.	18,639,402 13	24,335,065 55

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉPOSITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
69,068 17	»	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le mouvement des valeurs du portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations.
»	1,976 80	Produits variables.
682 26	»	Les actes des commissariats ayant été les mêmes en 1908 qu'en 1907, les recettes sont restées à peu près stationnaires.
»	131,368 88	Conséquence du ralentissement momentané de la navigation sur Anvers, que l'accroissement dans les autres principaux ports n'a que légèrement compensé.
»	263 41	Résultat des fluctuations du mouvement du port d'Ostende et aussi de ce que les droits d'écluse payés pour les navires qui entrent dans le nouveau bassin sont perçus au profit exclusif de la ville d'Ostende.
1,223 78	»	Augmentation : 1° Sur le produit des annonces fr. 1,324 60 2° — de la vente au numéro 873 98 3° — des tirés à part 3,543 20 fr. 7,745 78 Diminution sur le produit des insertions au <i>Recueil des actes des sociétés</i> fr. 6,518 » DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 1,223 78
5,615 91	»	Augmentation : 1° Des produits de la ferme 2,388 57 2° — des ateliers 72 79 3° — divers. 4,893 32 fr. 7,254 88 Diminution des produits du potager fr. 1,618 97 DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 5,615 91
1,438 66	»	Augmentation du produit des analyses de contrôle et des analyses diverses. 1,629 70 Diminution des produits divers. 191 04 DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 1,438 66
»	5,743,791 21	Le trésor avait encaissé en 1907 une somme de fr. 7,002,341.06 représentant le produit de l'escompte au-delà du taux de 5 1/2 %. Il n'a été perçu du même chef, en 1908, qu'une somme de fr. 1,238,706.36, soit en moins fr. 5,743,854.48.
59,666 62	»	La moyenne des billets en circulation, qui avait été de 745,404,700 francs en 1907, s'est élevée en 1908 à 785,079,970 francs.
»	60,000 »	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le montant des fonds appliqués à l'achat de valeurs commerciales sur l'étranger et avec le taux d'escompte sur les places étrangères.
»	23,160 »	Le dividende attribué aux actions ordinaires en 1908 est de fr. 90.70, contre fr. 94.58 en 1907.
128,641 72	»	L'augmentation est due à l'accroissement des lignes et au développement de leur trafic.
2,516 10	»	Le nombre de journées payées pour 1908 présente, par rapport à l'année 1907, une augmentation de 14,146 unités pour les hommes et de 7,884 unités pour les chevaux.
»	100,000 »	Le dividende distribué aux actionnaires n'a été que de 1 % contre 2 % l'année précédente.
96,041 66	»	Coupons et prorata d'intérêts encaissés le 31 décembre 1908 (première échéance).
364,896 88	6,060,560 30	
5,695,663 42		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908.	1907.
Frais de perception des centimes provinciaux	469,251 72	487,655 39
— — communaux	648,770 36	630,557 78
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	280,748 38	234,623 65
TOTAUX. fr.	1,098,770 46	1,052,836 82

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EX PLUS.	EN MOINS.	
	18,403 67	Conséquence de la diminution du taux des centimes additionnels perçus sur la contribution foncière au profit de la province de Hainaut.
18,212 58	"	Conséquence des augmentations constatées dans le produit des impôts directs.
46,124 73	"	Conséquence de l'augmentation des non-valeurs de l'exercice 1908 comparativement à celles de l'exercice 1907.
64,337 31	18,403 67	
45,933 64		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1908.	1907.
Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	416 60	250 46
	Actes de chargement de divers chefs	617 22	566 41
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	4,140 20	7,875 61
	— divers	6,545 »	16,633 56
	Frais de poursuites et d'instances	185 41	655 89
	Remboursement et dégrèvement de contributions	4,317 67	6,242 29
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,891 26	3,962 61
Ministère des Finances.	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	3,021 50	2,718 »
	Rétributions des surnuméraires	105,722 23	86,247 86
	Restitution de droits	»	»
	Remboursements divers	6,115 68	4,592 83
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	335 44	545 »
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	»
Ministère des Sciences et des Arts.	Remboursement de subsides	»	18,326 15
	Restitution de droits	»	»
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	156,556 75	154,081 78
	— — de simple police	147,271 97	144,421 90
	— — de faillites	105 »	257 23
	— militaire	330 03	1,300 69
	Frais de poursuites en matière forestière	9,691 30	152 97
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	1,672 74	809 85
	Restitution de droits	»	»
Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.	Frais de justice en matière de garde civique	15,069 14	15,508 37
	Remboursements divers	7,131 30	7,000 »
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	316 946 49	270,851 09
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	10,518 39	12,242 »
	Restitution de droits	»	»
	Remboursements divers	2,386 08	1,506 89
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Restitution de droits	»	113 58
	Remboursements divers	792 49	»
	Ministère des Colonies — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie.	1,125 »	»
TOTAL. fr.		801,604 89	756,862 72

GISTREMENT ET DOMAINES.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	133 86	Les écarts sont généralement peu importants et sans causes déterminées.
51 11	»	
»	6,735 41	
»	10,088 56	
»	470 48	
»	1,924 62	
»	71 35	
303 50	»	
19,474 37	»	
»	»	
1,522 85	»	
»	209 86	
»	»	
»	18,326 45	
»	»	
2,474 97	»	
2,850 07	»	
»	152 23	
»	970 66	
9,538 33	»	
862 89	»	
»	»	
»	439 23	
131 30	»	
46,095 40	»	
»	1,723 61	
»	»	
879 49	»	
»	113 58	
792 49	»	
1,125 »	»	
86,401 47	44,359 30	
44,742 17		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908.	1907.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECUÉES SUR LES EXERCICES	
	1908.	1907.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	72,865 27	100,354 15
Recettes diverses et accidentelles	3,215,783 31	5,159,128 77
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	2,720 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	6,223 »	6,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	34,596 36	32,309 85
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles	31,535 »	31,280 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876)	2,623,015 31	2,510,426 44
Établissements de bienfaisance de l'État	363,503 57	322,556 53
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des Wagons-Lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État (Convention du 13 novembre 1901. art 2, § 4.)	»	451,524 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,223,722 02	1,223,850 51
TOTAUX fr.	7,825,968 84	10,088,790 25

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1908.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	27,488 88	Produits proportionnels aux cotisations admises en non-valeurs.
	1,943,345 46	Les produits recouvrés en 1908 comprennent : 1° Une somme de 1,775,900 francs représentant la valeur des billets de banque de 100 francs du type de 1859, antérieurs au 12 mars 1891 et qui au 26 décembre 1908, n'avaient pas encore été présentés au remboursement ; 2° 145,804 francs, montant de l'indemnité due à l'Etat pour le service des obligations de la caisse d'annuités ; 3° Une augmentation de fr. 144,946.88, sur le montant des subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emploi. D'un autre côté, les recettes accidentelles de 1907 comprennent en plus : 1° 4,046,458.58 du chef des recouvrements effectués pour l'exploitation des chemins de fer de la Flandre occidentale ; 2° fr. 88,449.54 pour les intérêts bonifiés sur les capitaux provenant d'emprunts.
1,360	»	Recouvrement effectué sur exercice clos de 1906.
225	»	Augmentation de traitement du personnel de la masse d'habillement.
2,286 51	»	Produit éventuel.
»	»	
235	»	A la clôture de l'exercice 1908, il reste à recouvrer : 1° Sur l'exercice 1907 fr. 300 » 2° Sur l'exercice 1908 fr. 45 » DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 235 »
114,588 87	»	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
40,947 04	»	Augmentation des frais d'entretien fr. 45,877 67 Diminution des frais de pension fr. 2,930 65 Soit une différence de fr. 40,947 04
»	»	
»	451,524 »	Remboursement anticipatif, en 1907, des annuités restant dues.
»	428 49	La diminution résulte du jeu de l'amortissement.
189,662 42	2,422,486 83	
2,262,824 41		

166

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908

DÉPENSES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1906.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par D E T T E.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement		
		EXERCICE 1908. (Compte définitif.)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
I.		Service de la dette proprement dite.					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
	1	Dette à 2 $\frac{1}{2}$ %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	»	80,637 50
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	»	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal.	»	»	»	»	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	14,281,424 24	375,501 »	1,465,692 52	16,122,617 76	16,122,617 76
	6	— (2 ^e série)	70,491,842 46	1,609 047 »	7,240,088 94	79,310,978 40	79,310,978 40
	7	— (3 ^e série).	7,108,677 »	242,919 »	732,159 60	8,053,755 60	8,053,755 60
		TOTAUX fr.	97,380,934 48	2,197,467 »	9,407,941 06	108,986,342 54	
					11,605,408 06		
		A REPORTER fr.					109,211,530 30

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des entrepreneurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,495 39	2,749,495 39	5,498,990 78	»	»	»	»	»
80,637 50	80,637 50	»	80,637 50	»	»	»	»	»
121,980 82	»	121,980 82	121,980 82	»	»	1,405 42	»	»
20,922 95	»	20,922 95	20,922 95	»	»	241 07	»	»
16,122,617 76	8,061,308 88	8,061,308 88	16,122,617 76	»	»	»	»	»
79,310,978 40	79,310,978 40	»	79,310,978 40	»	»	»	»	»
8,053,755 60	8,053,755 60	»	8,053,755 60	»	»	»	»	»
109,209,583 81	98,256,175 77	10,953,708 04	109,209,883 81	»	»	1,646 49	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	109,214,330 30	109,209,833 81	98,256,175 77	10,953,708 04
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat des lignes et du matériel de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	19,414 69	19,414 69	15,644 20	3,770 49
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1907 et 1908 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; Intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif)	7,000,000 »	8,196,218 39	7,493,031 23	703,187 46
	9bis	Intérêts et débours à payer à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale du chef du service provisoire des actions et des obligations émises par elle, assurée pour compte de l'Etat a)	65,043 98	65,043 98	»	»
		§ 2. — ARRIVÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	12	Annuités à payer jusqu'en 1966 à raison de 44,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	8,471,837 »	8,471,837 »	8,386,837 »	115,000 »
	13	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330 »	672,330 »	672,330 »	»
	14	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	858,287 69	838,287 69	»
	15	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	190,900 »	190,900 »	»
	15bis	Annuité à payer pour prix de rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas, pour les années 1907 et 1908 b)	256,000 »	256,000 »	256,000 »	»
	16	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,850 »	8,850 »	3,325 »	5,325 »
	17	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,965 »	160,965 »	45,232 50	115,732 50
	18	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	65,080 »	65,080 »	23,040 »	42,040 »
		A REPORTER. fr.	127,892,238 60	120,086,840 66	116,033,003 39	12,088,763 19

PUBLIQUE. (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
109,209,883 81	»	»	1,646 49	»	»	
19,414 69	»	»	»	»	»	
8,196,218 39	»	»	»	»	1,196,218 39	
»	65,043 98	»	»	»	»	a) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 17 août 1909. <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
300,000 »	»	»	»	»	»	
612,000 »	»	»	»	»	»	
8,471,837 »	»	»	»	»	»	
672,330 »	»	»	»	»	»	
858,287 69	»	»	»	»	»	
190,900 »	»	»	»	»	»	
256,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 24 décembre 1908, <i>Moniteur</i> du 25, n° 339.
8,850 »	»	»	»	»	»	
160,965 »	»	»	»	»	»	
65,080 »	»	»	»	»	»	
129,021,766 58	65,043 98	»	1,646 49	»	1,196,218 39	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	127,832,238 66	129,086,810 36	116,933,003 39	12,088,763 19
I (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	19	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	34,195 »	33,752 50	31,847 50	1,905 »
	20	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.	761,785 »	759,340 »	462,352 50	296,947 50
	21	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,040 »	959 04) »	959,040 »	»
	22	Annuité à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain.	46,175 »	46,175 »	46,175 »	»
	23	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	978 510 »	978 510 »	978,510 »	»
	24	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht.	137,050 »	137,050 »	50,025 »	87,025
	25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse.	132,922 50	132,922 50	79,445 »	53,507 50
	26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	797,060 »	797,060 »	548 750 »	248,310
	27	Annuités à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	4,328,691 »	4,328,691 »	494,245 50	3,834,445 50
	28	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	2,910,000 »	2,910 751 »	2,910,751 »	»
	29	Annuité à payer par l'Etat jusqu'en 1986 à la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	350,000 »	350,000 »	350,000 »	»
	30	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.	57,944 95	57,944 95	57,944 95	»
	31	Dernier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,344 74	688,344 74	688,344 74	»
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	32	Rente annuelle à 3 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	39,142 29	39,142 29	39,142 29	»
		A REPORTER. fr.	137,423,099 11	138,275,534 54	124,500,586 87	13,610,903 69

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
129,024,766 58	65,043 98	»	1,646 49	»	1,196,218 39	
33,752 50	»	»	442 50	»	»	
759,340 »	»	»	2,445 »	»	»	
959,040 »	»	»	»	»	»	
46,175 »	»	»	»	»	»	
978,510 »	»	»	»	»	»	
437,050 »	»	»	»	»	»	
132,922 50	»	»	»	»	»	
797,060 »	»	»	»	»	»	
1,328,691 »	»	»	»	»	»	
2,910,751 »	»	»	39,249 »	»	»	
350,000 »	»	»	»	»	»	
57,944 95	»	»	»	»	»	
688,344 74	»	»	»	»	»	
39,142 29	»	»	»	»	»	
138,210,490 56	65,043 98	»	43,782 99	»	1,196,218 39	

Crédits ouvert. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	137,123,099 44	138,275,534 54	124,599,586 87	13,610,903 69
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite).		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	33	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893)	44,135 40	44,135 40	44,135 40	»
	34	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck ; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif).	150 000 »	140,723 43	62,472 38	»
	35	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). fr. 177,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	184,500 »	146,374 75	36,177 07	110,197 68
II.		Rémunérations et Pensions.				
	36	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1908 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).	14,031,000 »	11,616 375 31	348 23	11,513,487 08
	37	Pensions diverses a)	15,391,474 »	15,206 076 44	9,164,014 76	6,018,774 48
	38	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	13,879 35	7,814 35	5,870 71	1,926 14
	39	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,701,000 »	4,647,222 67	3 064,565 74	1,578,281 09
	40	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000 »	564,000 »	564 000 »	»
		A REPORTER. fr.	172,203,087 80	170,618,256 89	137,541,171 16	32,833,570 16

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A AFFECTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
138,210,90 56	65,043 98	»	43,782 99	»	1,196,218 39	
44,135 40	»	»	»	»	»	
62,472 38	78,251 05	»	9,276 57	»	»	
146,374 75	»	»	38,125 25	»	»	
11,513,835 31	102,540 »	»	2,414,624 69	»	»	
15,182,789 24	23,287 20	»	185,397 56	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 15,389,474 » Crédit supplémentaire . . . 2,000 » alloué par la loi du 17 février 1908, <i>Moniteur</i> du 19, n° 50.
7,796 85	17 50	»	6,065 »	»	»	
4,642,846 83	4,375 84	»	53,777 33	»	»	
564,000 »	»	»	»	»	»	
170,374,744 32	273,515 57	»	2,751,049 39	»	1,196,218 39	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultat des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	172,203,087 89	170,648,286 89	137,541,171 16	32,833,370 16
III.		Intérêts sur cautionnements et consignations.				
	41	A. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. . . fr. 1,537,000 »	1,540,000 »	1,532,993 56	486,725 82	1,023,648 74
		B. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 »				
	42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,030 »	2,963 13	»	2,963 13
	43	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	786,002 66	58,502 87	708,878 04
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)				
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	174,596,137 89	172,959,216 24	138,086,399 85	34,569,060 07

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
170,374,741 32	273,515 57	»	2,751,049 39	»	1,196,218 39	
1,510,374 56	11,619 »	»	18,006 44	»	»	
2,963 13	»	»	86 87	»	»	
767,380 91	18,624 75	»	63,997 34	»	»	
172,658,459 92	303,756 32	»	2,833,140 04	»	1,196,218 39	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1908, a été fixé, par l'article unique de la loi du 15 mai 1908,
Moniteur du 24, n° 145, à la somme de fr. 174,273,093 91
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 323,043 98

TOTAL fr. 174,596,137 89

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908 (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	»
	2	Dotation de S. A. R. le Prince Albert de Belgique.	200,000	200,000	200,000	»
	3	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000	50,000	50,000	»
II.	4	Sénat	291,000	290,963 37	290,500	463 37
III.	5	Chambre des représentants. a)	1,178,435 13	1,178,435 13	1,126,776 45	51,658 68
IV.	Cour des Comptes.					
	6	Traitements des membres de la Cour	78,600	76,891 31	76,891 31	»
	7	Traitements du personnel des bureaux	309,200	309,200	301,277 45	7,922 55
	8	Matériel et dépenses diverses	25,000	24,975 19	23,938 11	1,037 08
	9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,200	2,198 33	2,198 33	»
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens qui se trouvent dans une position malheureuse Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	1,600	1,210	1,080	130
	11	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500	»	»	»
TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Dotation			5,438,535 13	5,433,873 33	5,372,661 65	61,211 68

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
290,963 37	»	»	36 63	»	»	
4,178,435 13	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,138,170 » Crédit supplémentaire. . . 40,265 13 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 932.
76,891 31	»	»	1,708 69	»	»	
309,200 »	»	»	»	»	»	
24,975 19	»	»	24 81	»	»	
2,198 33	»	»	»	»	998 33	
1,210 »	»	»	390 »	»	»	
»	»	»	3,500 »	»	»	
5,433,873 33	»	»	5,660 43	»	998 33	

Le Budget des Dotalions pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 23 décembre 1907, *Moniteur* du 28, n° 362, à la somme de fr. 5,398,270 »
 A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire 40,265 13
 ENSEMBLE fr. 5,438,535 13

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		— EXERCICE 1906				
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	5,700 »	5,700 »	»	5,700 »
	66	Église des SS Pierre et Paul, à Ostende. — Construction en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église.	58,406 »	45,940 40	49,000 »	26,910 40
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1906 fr.	64,106 »	51,640 40	49,000 »	32,610 40
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		— Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	74,907 24	74,907 24	50,000 »	24,907 24
	61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	32,492 38	32,492 38	20,000 »	12,492 38
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains	8,034 47	8,034 47	8,034 47	»
	63	École de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation ensuite du déplacement de la ferme	45,490 33	45,490 33	30,000 »	15,490 33
	64	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	183,813 28	183,813 28	50,000 »	133,813 28
	65	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	158,127 20	158,127 20	50,000 »	108,127 20
	68	Église des SS Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	50,593 05	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907 fr.	553,457 92	502,864 87	208,034 47	294,830 40

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 6 novembre 1908, n° 723375.
5,700 »	»	»	»	»	»	
45,910 40	»	»	»	12,495 60	»	
51,610 40	»	»	»	12,495 60	»	
74,907 24	»	»	»	»	»	
32,492 38	»	»	»	»	»	
8,034 47	»	»	»	»	»	
45,490 33	»	»	»	»	»	
183,813 28	»	»	»	»	»	
158,127 20	»	»	»	»	»	
»	»	»	32,413 88	48,179 17	»	
502,864 87	»	»	32 413 88	48,179 17	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	628,000 »	624,994 30	614,101 47	10,892 83
	3	Matériel a)	95,800 »	95,795 29	74,117 88	21,657 41
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale b)	15,800 »	14,108 09	4,269 56	9,838 53
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . c)	15,600 »	15,526 75	14,716 30	810 45
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	294,000 »	287,931 25	287,568 75	300 »
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	5,030 30	4,920 »	110 30
	8	Cours d'appel. — Personnel d)	1,452,000 »	1,451,015 71	1,419,737 26	31,278 45
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	35,000 »	33,397 74	32,506 85	890 89
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel e)	3,501,000 »	3,497,022 53	3,413,289 73	83,732 80
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes f)	30,000 »	29,935 72	29,023 »	912 72
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel g)	2,167,000 »	2,161,914 07	1,953,279 68	208,634 39
	13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	45,000 »	43,484 37	41,214 »	2,263 62
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	42,000 »	41,760 04	41,760 04	»
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	1,511 55	1,500 »	11 55
	16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 »	102,882 37	101,499 04	1,383 33
	17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	7,433 46	6,743 55	719 91
		A REPORTER. fr.	8,460,400 »	8,434,743 54	8,061,217 41	373,437 18

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	BRIEVANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
624,994 30	»	»	5 70	»	»	
93,775 29	20 »	»	4 71	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 90,000 » Crédit supplémentaire . . . 5,800 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Mont- teur</i> , du 20, n° 232.
14,108 09	»	»	1,691 91	»	»	
15,526 75	»	»	73 25	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Augmentation 6,800 »
287,868 75	62 50	»	6,068 75	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Augmentation 600 »
5,030 30	»	»	169 70	»	»	
1,451,015 71	»	»	984 29	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,476,000 » Diminution 24,000 »
33,397 74	»	»	1,602 26	»	»	
3,497,022 53	»	»	3,977 47	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 3,543,000 » Diminution 42,000 »
29,935 72	»	»	64 28	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 29,000 » Augmentation 1,000 »
2,161,914 07	»	»	5,085 93	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 2,182,000 » Diminution 15,000 »
43,477 62	6 75	»	1,515 63	»	»	
41,760 04	»	»	239 96	»	»	
1,511 55	»	»	488 45	»	»	
102,882 37	»	»	3,117 63	»	»	
7,433 46	»	»	566 54	»	»	
8 434,654 29	80 25	»	25,656 46	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	8,460,400	» 8,434,743 54	8,061,217 11	373 437 18
IV.		Frais de Justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif)	2,400,000	» 2,712,433 22	168,004 97	2,542,310 72
	19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000	» 999 96	999 96	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,000	» 13,141 68	12,341 68	800 »
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	80,000	» 64,562 94	25,750 93	38,812 01
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	301,600	» 301,456 07	260,972 98	40,483 09
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	160,300	» 160,084 87	133,340 61	26,680 26
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000	» 3,880 20	2,987 60	892 60
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique c)	16,400	» 16,344 15	6,755 88	9,588 27
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	10,000	» 9,128 05	4,880 20	4,247 85
VII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique.	315,900	» 313,299 99	235,024 99	78,275 »
	28	Clergé inférieur du culte catholique d)	5,930,000	» 5,937,208 53	4,213,508 45	1,721,975 08
		A REPORTER. . . . fr.	17,707,600	» 17,967,283 20	13,125,785 36	4 837 502 06

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS EXISTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
8 431 634 29	89 25	»	25,656 46	»	»	
2,710,315 69	2,117 53	»	»	»	312,433 22	
999 96	»	»	0 04	»	»	
13,141 68	»	»	1,858 32	»	»	
64,562 94	»	»	15,437 06	»	»	
301,456 07	»	»	143 93	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 300,000 » Augmentation 1,600 »
160,020 87	64 »	»	215 13	»	»	b) Crédit primitif fr 140,000 » Augmentation 20,300 »
3,880 20	»	»	4,119 80	»	»	
16,344 15	»	»	55 85	»	»	c) Crédit primitif fr 9,000 » Augmentation 7,400 »
9,128 05	»	»	871 95	»	»	
313,299 99	»	»	2,600 01	»	»	
5,935,483 53	1,725 »	»	1,791 47	»	»	d) Crédit primitif fr 6,006,000 » Diminution 67,000 »
17,963,287 42	3,995 78	»	52,750 02	»	312,433 22	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	17,707,600 »	17,967,283 90	13,425,785 35	4,837,502 06
VII (suite).		Cultes (suite).				
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	900,000 »	900,000 »	836,042 34	62,698 80
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	89,900 »	87,572 20	72,392 27	15,179 93
	31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	9,530 05	5,672 91	3,857 14
	32	Culte israélite. — Personnel	24,600 »	24,012 »	20,101 50	3,910 50
	33	Culte israélite — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire).	25,000 »	25,000 »	15,324 48	9,675 52
VIII.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif).	3,500,000 »	4,301,656 23	2,419,473 45	2,173,158 88
	36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000 »	150,000 »	115,361 41	34,290 17
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . a)	16,400 »	16,197 10	4,801 10	11,372 60
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.	619,000 »	606,149 79	576,880 76	29,269 03
	39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du gouvernement b)	893,000 »	893,000 »	752,607 72	139,723 54
	40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	356,700 »	350,450 85	265,734 96	84,675 09
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	52,000 »	52,000 »	52,000 »	»
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	3,398 54	3,000 04	398 50
		A REPORTER. fr.	24,353,200 »	25,387,249 96	17,965,878 »	7,405,711 76

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,963,287 42	3,995 78	»	52,750 02	»	312,433 22	
898,741 14	1,258 86	»	»	»	»	
87,572 20	»	»	2,327 80	»	»	
9,530 05	»	»	3,469 95	»	»	
24,012 »	»	»	588 »	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	
4,292,332 03	9,324 20	»	»	»	801,656 23	
149,651 58	348 42	»	»	»	»	
16,173 70	23 40	»	202 90	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire. . . 1,400 » alloué par la loi du 17 août 1909. <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
606,149 79	»	»	12,850 21	»	»	
892,331 26	668 74	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr 763,000 » Augmentation . . . 130,000 »
350,410 05	40 80	»	6,249 15	»	»	
52,000 »	»	»	»	»	»	
3,398 54	»	»	1,601 46	»	»	
25,371,889 76	15,660 20	»	80,039 49	»	1,114,089 45	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	24,353,200 »	25,387,249 96	17,965,878 »	7,405,711 76
		Prisons.				
IX.	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. a)	1,272,960 »	1,271,249 71	1,052,999 87	217,600 07
	44	Salaires des détenus.	215,000 »	214,945 49	193,732 64	21,212 85
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel. b)	35,100 »	35,031 34	30,000 »	5,031 34
	46	Frais de voyages des membres des commissions, des fonctionnaires et employés c)	23,200 »	23,194 55	17,952 »	5,242 55
	47	Traitements des fonctionnaires et employés d)	1,511,000 »	1,502,095 51	1,486,484 69	15,610 82
	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	30,200 »	29,774 99	28,483 33	1,291 66
	49	Frais d'impression et de bureau e)	30,910 »	30,906 24	17,239 81	13,631 96
	50	Patronage des condamnés libérés.	35,000 »	35,000 »	35,000 »	»
	51	Mobilier. — Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	175,000 »	162,940 41	135,841 52	26,989 95
		Frais de police.				
X.	52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
XI.	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département f)	53,200 53	53,199 04	48,742 10	4,425 86
	54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1908 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)	20,000 »	22,909 96	22,282 39	627 57
	55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1908 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)	16,000 »	19,165 98	14,842 13	4,323 85
	56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	29,400 »	24,503 55	4,496 45
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	31,000 »	30,767 »	30,767 »	»
		A REPORTER fr.	27,891,770 53	28,907,830 18	21,164,749 03	7,726 286 69

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
25,371,589 76	15,660 20	»	80,039 49	»	1,114,089 45	
1,270,689 94	539 77	»	1,710 29	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1.180,000 » Crédit supplémentaire. 92,960 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
214,945 49	»	»	54 51	»	»	
35 031 34	»	»	68 66	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Augmentation 5,100 »
23,194 53	»	»	5 45	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Augmentation 5,200 »
1,502,095 51	»	»	8,904 49	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,544,000 » Diminution 30,000 »
29,774 99	»	»	425 01	»	»	
30,871 77	34 47	»	3 76	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. 10,910 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
35,000 »	»	»	»	»	»	
162,831 47	108 94	»	12,059 59	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
53,167 96	31 08	»	1 49	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire. 13,200 53 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
22,909 96	»	»	»	»	2,909 96	
19,165 98	»	»	»	»	3,165 98	
29,000 »	400 »	»	600 »	»	»	
30,767 »	»	»	233 »	»	»	
28,891,035 72	16,794 46	»	104,105 74	»	1,120,165 39	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	27,891,770 53	28,907,830 18	21,164,749 03	7,726,286 69
XI. (suite)		Traitements de disponibilité, pensions et secours (suite).				
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 »	5,165 »	4,515 »	650 »
XII.		Dépenses Imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	19,000 »	8,000 70	5,639 20	2,361 50
		TOTALS pour le service ordinaire. fr.	27,920,770 53	28,920,995 88	21,174,903 23	7,729,298 19
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement a)	363,200 »	261,043 11	68,134 20	192,908 21
	61	Construction d'une maison de refuge pour femmes b)	200,091 »	173,045 39	44,784 09	128,223 70
	62	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel c)	380,641 »	352,342 52	135,921 92	215,784 60
	63	Eglise de Notre-Dame à Laeken — Parachèvement	700,000 »	700,000 »	32,292 20	667,707 80
	64	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	200,000 »	200,000 »	5,180 »	194,820 »
	65	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	95,000 »	3,002 »	525 »	2,477 »
		TOTALS pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,938,932 »	1,689,433 02	286,837 41	1,401,922 01
		TOTALS pour les dépenses ordinaires fr.	27,920,770 53	28,920,995 88	21,174,903 23	7,729,298 19
		TOTALS des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	29,859,702 53	30,610,428 90	21,461,740 64	1,131,220 20

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUDÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
28,891,095 72	16,794 46	»	104,105 74	»	1,120,165 39	
5,165 »	»	»	4,835 »	»	»	
8,000 70	»	»	10,999 30	»	»	
28,904,201 42	16,794 46	»	119,940 04	»	1,120,165 39	
261,043 41	»	»	»	102,156 89	»	a) Crédit primitif . . . fr. 300,000 » Crédit supplémentaire. . . 63,200 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
173,007 79	37 60	»	»	27,045 61	»	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire . . . 91 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
351,706 52	636 »	»	5 »	28,293 48	»	c) Crédit primitif . . . fr. 350,000 » Crédit supplémentaire. . . 30,644 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
700,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
3,002 »	»	»	72,881 33	19,116 67	»	
1,688,759 42	673 60	»	72,886 33	176,612 65	»	
28,904,201 42	16,794 46	»	119,940 04	»	1,120,165 39	
30,592,960 84	17,468 06	»	192,826 37	176,612 65	1,120,165 39	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	64,106 »	51,610 40	19,000 »	32,610 40
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	553,457 92	502,864 87	208,034 47	294,830 46
		TOTAUX des transferts des exercices précédents . . . fr.	617,563 92	554 475 27	227,034 47	327,440 80
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1908	29,859,702 53	30,610,428 90	21,461,740 64	9,131,220 20
		TOTAUX. fr.	30,477,266 45	31,164,904 17	21,688,775 11	9,458,661 »

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
51,610 40	»	»	»	12,495 60	»	
502,864 87	»	»	32,413 88	18,179 17	»	
554,475 27	»	»	32,413 88	30,674 77	»	
30,392,960 84	17,468 06	»	192,826 37	176,612 65	1,120,165 39	
31,447,436 11	17,468 06	»	925,240 25	207,287 42	1,120,165 39	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1908 a été fixé par l'article unique de la loi du 25 février 1908, *Moniteur* du 1^{er} mars, n° 61 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 27,796,500 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	124,270 53
TOTAL pour le service ordinaire	fr. 27,920,770 53
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 1,845,000 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.	93,932 »
2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exer- cices 1906 et 1907.	fr. 617,563 92
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr. 2,856,495 92
ENSEMBLE	fr. 30,477,266 45

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 30 octobre.
EXERCICE 1908. (COMPTE DÉFINITIF)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours	477,230 »	477,164 89	468,531 65	8,633 24
	3	Matériel a)	73,159 46	73,159 46	47,575 59	25,480 59
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	4,000 »	9,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	30,000 »	30,000 »	22,308 30	7,691 70
II.		Légations.				
	6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués :				
			Traite- ments.	Frais de repré- sentation et de logement.	TOTAL.	
		A. Allemagne	21,000	30,000	71,000	
		B. Autriche-Hongrie	21,000	50,000	71,000	
		C. Brésil	16,000	20,000	36,000	
		D. Chine	16,000	30,000	46,000	
		E. Danemark et Norvège.	21,000	12,000	33,000	
		F. Espagne	21,000	18,000	39,000	
		G. États-Unis	21,000	45,000	66,000	
		H. France	21,000	40,000	61,000	
		I. Grande-Bretagne	21,000	50,000	71,000	
		J. Grèce	16,000	11,000	27,000	
		K. Italie	21,000	25,000	46,000	
		L. Japon	21,000	20,000	41,000	
		M. Grand-Duché de Luxem- bourg	16,000	4,000	20,000	
		N. Maroc	21,000	12,000	33,000	
		O. Mexique	16,000	20,000	36,000	
		P. Pays-Bas	21,000	25,000	46,000	
		Q. Perse	16,000	20,000	36,000	
		R. Portugal	21,000	12,000	33,000	
		S. Roumanie	21,000	13,000	34,000	
		T. Russie	21,000	50,000	71,000	
		U. Saint-Siège	21,000	19,000	40,000	
		V. Serbie	21,000	11,000	32,000	
		W. Suède	21,000	12,000	33,000	
		X. Suisse	21,000	6,000	27,000	
		Y. Turquie	21,000	20,000	41,000	
		Traitement d'un ministre ré- sident occupant le poste d'agent et consul général au Caire	16,000	12,000	28,000	
		Traitements des conseillers et secrétaires	217,000	»	217,000	
		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'an- née et indemnités à quel- ques agents non rétribués.	14,000	»	14,000	
			742,000	607,000	1,349,000	
		A REPORTER fr.	4,963,389 46	4,964,413 48	4,852,000 30	401,338 77

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 54 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
477,164 89	»	»	65 41	»	»	
73,056 18	103 28	»	»	»	»	
13,000 »	»	»	»	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
1,339,118 »	7,970 83	»	1,911 47	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 65,000 » Crédit supplémentaire. . . 8,159 46 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
1,933,339 07	8,074 11	»	1,976 28	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	1,963,389 46	1,961,413 18	1,852,000 30	101 338 77
III.		Consulats.				
	7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. . .	1,096,900 »	1,030,172 33	999,821 45	50,350 88
IV.		Frais de voyage.				
	8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	238,764 23	236,926 30	43,223 88	193,702 42
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	9	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	17,000 »	17,000 »	17,000 »	»
	10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences b)	142,631 52	142,553 31	107,503 32	34,664 73
	11	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels c)	218,723 09	176,983 72	56,331 15	110,053 19
	12	Frais de chancellerie	26,000 »	26,000 »	26,000 »	»
	13	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . .	60,000 »	42,977 82	40,670 43	2,140 71
	14	Garde militaire de la légation belge à Pékin d)	81,634 55	67,616 48	22,040 57	39,757 13
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	15	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget. e)	92,703 82	87,996 29	51,830 79	36,145 50
	16	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.	4,000 »	913 78	»	913 78
	17	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	434 80	»	»
		A REPORTER. fr.	3,942,466 67	3,811,012 01	3,216,443 91	569,069 11

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
1,953,337 07	8,074 14	»	1,976 28	»	»	
4,050,172 33	»	»	46,727 67	»	»	
236,926 30	»	»	4,837 93	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire. . . 78,764 23 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
17,000 »	»	»	»	»	»	
142,170 05	385 26	»	96 21	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 139,500 » Crédit supplémentaire. . . 3,151 52 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
166,386 34	10,599 38	»	41,737 37	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 210,000 » Crédit supplémentaire. . . 8,723 09 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
26,000 »	»	»	»	»	»	
42,811 16	166 66	»	17,022 18	»	»	
61,797 70	5,818 78	»	14,018 07	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 78,200 » Crédit supplémentaire. . . 3,434 55 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
87,996 29	»	»	4,707 53	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire . . . 17,703 82 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
913 78	»	»	3,086 22	»	»	
»	454 80	»	245 20	»	»	
3,785,513 02	25,498 99	»	131,454 66	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	3,942,466 67	3,811,012 01	3 216,443 91	569,069 11
VII.		Commerce, émigration.				
	18	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie a)	110,152 16	105,112 12	75,715 19	23,396 93
	19	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque b)	20,025 44	16,763 56	10,678 51	6,059 61
	20	Service de l'émigration	30,000 »	26,794 82	24,938 45	1,856 37
	21	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	6,833 »	6,833 »	6,833 »	»
	22	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
	23	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	24	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,000 »	1,250 »	1,250 »	»
	25	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 »	1,859 75	1,453 25	76 50
	26	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000 »	994 97	795 63	199 34
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	4,128,977 27	3,984,120 23	3,351,607 94	600,657 86

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
3,785,513 02	25,498 99	»	131,454 66	»	»	
99,112 12	6,000 »	»	5,040 04	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 107,000 » Crédit supplémentaire. . . 3,152 16 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
16,738 12	25 44	»	3,261 88	»	»	
26,794 82	»	»	3,205 48	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. . . 25 44 alloué par la lo. rappelée ci-dessus.
6,833 »	»	»	»	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
4,250 »	»	»	750 »	»	»	
4,520 75	330 »	»	1,140 25	»	»	
994 97	»	»	5 03	»	»	
3,952,265 80	31,854 43	»	144,857 04	»	»	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 28 février 1908, *Moniteur* du 18 mars, n° 78 à la somme de fr. 4 005,863 »

À Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 123,114 27

ENSEMBLE fr. 4,128,977 27

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	unique.	Célébration, en 1905, du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale.	6,701 74	158 50	»	158 50
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Dépenses diverses et imprévues.				
XIV.	114	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	50 »	»	»	»
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	124	Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II : Achat d'insignes, impressions des brevets, frais d'administration et de distribution	3,014 50	2,560 »	2,560 »	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1906	3,064 50	2,560 »	2,560 »	»
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Dépenses diverses et imprévues.				
X.	42	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse.	400 »	»	»	»

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 24 novembre 1908, n° 727074
	158 50	»	»	»	6,543 21	»
	»	»	»	50 »	»	»
	2,560 »	»	»	»	454 50	»
	2,560 »	»	»	50 »	454 50	»
	»	»	»	400 »	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908. (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	19,250 »	19,250 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale.	304,285 »	304,005 21	302,952 46	1,142 75
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les con- seils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Dé- partement.)				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses Frais du Bulletin du Ministère (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	72,125 »	72,123 46	56,057 04	16,066 42
	4	Frais de route et de séjour; missions. a)	3,906 77	3,906 77	1,988 90	1,917 87
II.		Pensions et secours.				
	5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1908 ou anté- rieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)	3,000 »	6,125 62	4,760 71	1,364 91
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861). b)	52,150 »	52,120 42	52,000 »	120 42
	7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position mal- heureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,000 »	13,800 »	13,025 »	775 »
III.		Statistique générale.				
	8	Commission centrale de statistique: jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire (Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.)	6,000 »	5,984 »	4,288 »	1,696 »
	9	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 »	»	»	»
		A RAPPORTER. fr	476,866 77	477,375 48	454,322 11	23 053 37

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
19,250 »	»	»	1,750 »	»	»	
304,065 24	»	»	219 79	»	»	
72,123 46	»	»	1 54	»	»	
3,906 77	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,500 » Crédit supplémentaire 406 77 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
6,125 62	»	»	»	»	3,125 62	
52,120 42	»	»	29 58	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 52,000 » Crédit supplémentaire. . . 120 42 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
13,800 »	»	»	900 »	»	»	
5,984 »	»	»	16 »	»	»	
»	»	»	400 »	»	»	
477,375 48	»	»	2,616 91	»	3,125 62	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DEPENSES.	CREDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIES	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	476,866 77	477,375 48	454,322 11	23,053 37
III.		Statistique générale (suite).				
	40	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 »	8,592 92	6,916 52	1,676 40
	41	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	5,500 »	5,500 »	4,185 59	1,314 41
IV.		Affaires provinciales et communales				
	12	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	451,634 »	449,966 51	433,166 51	16,800 »
	13	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. fr. 130,910 » — de Brabant. 195,100 » — de la Flandre occidentale. 156,605 » — de la Flandre orientale. 162,000 » — de Hainaut. 164,480 » — de Liège 144,680 » — de Limbourg 95,570 » — de Luxembourg 87,150 » — de Namur 107,560 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 21,032 »	1,265 087 »	1,227,809 67	1,219,981 37	7,828 30
	14	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers fr. 27,000 » — de Brabant. 31,000 » — de la Flandre occidentale. 27,000 » — de la Flandre orientale. 27,000 » — de Hainaut. 31,000 » — de Liège. 31,500 » — de Limbourg 22,700 » — de Luxembourg 22,700 » — de Namur 24,000 »	243,900 »	243,894 38	151,596 20	91,948 03
		A REPORTER fr.	2,451,587 77	2,413,138 96	2,270,168 30	142,620 51

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		PRECEDANT LES DEPENSES		exercées	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 2 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
477,375 48	»	»	2,616 91	»	3,125 62	
8,592 92	»	»	7 08	»	»	
5,500 »	»	»	»	»	»	
449,966 51	»	»	1,667 49	»	»	
1,927,809 67	»	»	37,277 33	»	»	
243,544 23	350 15	»	5 62	»	»	
2,442,788 81	350 15	»	41,874 43	»	3,125 62	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,451,587 77	2,413,158 96	2,270,168 30	142,620 51
IV (suite).		Affaires provinciales et communales (suite).				
	45	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires . . . fr. 211,000 »				
		Frais de bureau 43,800 »				
		Traitements des employés 244,420 »	498,000 »	484,529 67	463,987 97	20,541 70
		Traitements de disponibilité et secours 4,780 »				
	46	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S M l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales. a)	70,078 35	64,523 92	40,321 45	24,183 60
	47	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
V.		Affaires électorales.				
	18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1908. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	35,000 »	27,523 82	23,886 49	3,613 98
	19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000 »	17,694 »	»	17,694 »
	20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. — Elaboration de statistiques électorales. — Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	15,000 »	11,137 79	7,568 61	3,569 18
	21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif)	175,000 »	113,307 50	107,435 90	5,814 60
	22	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (Crédit non limitatif)	80,000 »	65,422 20	63,322 60	2,099 60
		A REPORTER. fr.	3,842 666 12	3,397,277 86	3,176,691 32	220,139 17

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,412,788 81	350 15	»	41,574 43	»	3,125 62	
484,529 67	»	»	13,470 33	»	»	
64,505 05	18 87	»	5,554 43	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 70,000 » Crédit supplémentaire. . . 78 35 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232
200,000 »	»	»	»	»	»	
27,502 47	21 35	»	7,476 18	»	»	
17,694 »	»	»	306 »	»	»	
11,137 79	»	»	3,862 21	»	»	
113,250 50	57 00	»	61,692 50	»	»	
65,422 20	»	»	14,577 80	»	»	
3,396,830 49	447 37	»	148,513 88	»	3,125 62	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,542,666 12	3,397,277 86	3,176 691 32	220,139 17
VI.		Milice.				
	23	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	135,009 88	135,009 88	67,788 23	66,973 65
	24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses b)	33,490 12	29,411 93	27,709 84	1,699 28
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	25	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline. c)	320,152 70	319,610 16	236,419 28	83,025 35
	26	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance d)	15,520 80	15,520 80	11,231 90	3,718 10
	27	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacances des médecins e)	79,058 40	79,043 52	34,272 32	43,641 53
	28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour . . .	10,000 »	9,871 78	9,378 98	492 80
	29	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . . . f)	30,250 »	29,385 24	24,802 65	4,582 59
	30	Tir national: personnel permanent, frais de route et de séjour du greffier	37,600 »	36,153 47	34,611 14	592 33
	31	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,340 »	7,340 »	7,340 »	»
	32	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	49,999 55	20,695 »	29,304 55
	33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province g)	74,479 20	73,999 82	47,441 22	26,558 60
	34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	30,000 »	29,667 60	25,448 »	4,219 60
		A REPORTER. fr.	4,365,567 22	4,212,291 61	3,723,879 85	484,947 55

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉGULARISANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
3,396,830 49	447 37	»	148 513 88	»	3,125 62	
134,761 88	248 »	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 133,500 » Augmentation 1,509 88
99,409 09	2 84	»	4 078 19	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 35,000 » Diminution 1,509 88
319,444 63	165 53	»	542 54	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 315,000 » Augmentation 5,000 » Crédit supplémentaire. . . 152 70 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
45,000 »	520 80	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Augmentation 520 80
77,913 85	1,129 67	»	14 88	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire. . . 4,058 40 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
9,871 78	»	»	128 22	»	»	
99,385 24	»	»	864 76	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Augmentation 250 »
35,203 47	950 »	»	1,446 53	»	»	
7,340 »	»	»	»	»	»	
49,999 55	»	»	45	»	»	
73,999 82	»	»	479 38	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Diminution 520 80
99,667 60	»	»	332 40	»	»	
4,208,827 40	3 464 21	»	156,401 23	»	2,125 62	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4 365,567 22	4,212,291 61	3,723,879 83	484,947 55
VII (suite).		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
	35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (Crédit non limitatif).	25,000 »	56,499 71	51,595 60	4,904 11
	36	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmités résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures a)	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	9,900 »	9,900 »	»
	38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	50,000 »	48,635 »	35,125 »	12,510 »
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	39	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	31,000 »	30,966 97	29,393 29	1,573 68
	40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes b)	5,240 »	5,240 »	4,990 »	250 »
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles c)	217,310 »	216,264 62	172,231 80	41,657 83
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	42	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau) — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	5,000 »	4,990 20	1,320 25	3,669 95
	43	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. — Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	35,445 45	9,445 45	26,000 »
		Totaux pour le service ordinaire fr	4,746,117 22	4,621,233 26	4,038,880 94	575,513 12

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
4,208,827 40	3,464 21	»	156,401 23	»	3,125 62	
56,499 71	»	»	»	»	31,499 71	
1,000 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 5,000 » Diminution 4,000 »
9,900 »	»	»	100 »	»	»	
47,635 »	1,000 »	»	1,365 »	»	»	
30,966 97	»	»	33 03	»	»	
5,240 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr 5,000 » Augmentation 240 »
213,889 63	2,374 99	»	1,045 38	»	»	c) Crédit primitif . . . fr 218,800 » Diminution 1,490 »
4,990 20	»	»	9 80	»	»	
35,445 15	»	»	854 85	»	»	
4,614,394 06	6,839 20	»	159,509 29	»	34,625 33	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XI.	44	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objet d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. — Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central Frais divers, contrôle, réception, etc.	200,000 »	199,247 44	199,200 60	46 84
	45	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900	5,000 »	4,829 75	4,547 75	3,282 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	205,000 »	204,077 19	200,748 35	3,328 84
		TOTAUX pour le service ordinaire	4,746,117 22	4,621,233 26	4,038,880 94	575,513 12
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	4,951,117 22	4,825,310 45	4,239,629 29	578,841 96
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	6,701 71	158 50	»	158 50
		Transfert de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	3,064 50	2,560 »	2,560 »	»
		Transfert de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	100 »	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1908.	4,951,117 22	4,825,310 45	4,239,629 29	578,841 96
		TOTAUX fr.	4,960,983 43	4,828,028 95	4,242,189 29	579,000 46

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
199,247 44	»	»	752 56	»	»	
4,829 75	»	»	170 25	»	»	
204,077 19	»	»	922 81	»	»	
4,614,394 06	6,839 20	»	159,509 29	»	34,625 33	
1,818,471 25	6,839 20	»	160,432 10	»	34,625 33	
458 50	»	»	»	6,543 21	»	
2,560 »	»	»	50 »	454 50	»	
»	»	»	100 »	»	»	
4,818,471 25	6,839 20	»	160,432 10	»	34,625 33	
4,821,189 75	6,839 20	»	160,582 10	6,997 71	34,625 33	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 février 1908, *Moniteur du 24*, n° 57 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 4,741,271 »
 A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 4,846 22
 2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1907, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 150 »

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 4,746,267 22

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 205,000 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1905 et 1906 9,716 21

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 214,716 21

ENSEMBLE fr. 4,960,983 43

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résumées des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des érudits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		<i>Report de l'exercice 1906 (Budget du Ministère de l'Intérieur) à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	4	Bibliothèque du Département : achat de livres; abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire).	521 39	486 23	»	486 23
		<i>Report de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Sciences et lettres.				
III.	13	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une Biographie nationale.</i> (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
		EXERCICE 1908 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale				
I.	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité	499,340 »	499,338 80	484,348 06	14,990 74
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> .	28,000 »	27,999 80	23,728 29	4,143 16
	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	7,090 04	6,999 62	5,582 04	1,093 58
	5	Frais de route et de séjour; missions	6,000 »	4,419 75	3,977 80	442 25
		A REPORTER . . . fr.	561,430 04	559,787 97	538,635 89	20,669 73

ET DES ARTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
486 23	»	»	35 16	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 6 novembre 1908, n° 725377.
3,000 »	»	»	»	»	»	
21.000 »	»	»	»	»	»	
499,338 80	»	»	1 20	»	»	
27,871 43	128 35	»	0 20	»	»	
6,675 62	324 »	»	90 42	»	»	
4,419 73	»	»	1,580 25	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,000 » Crédit supplémentaire . . . 90 04 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
559,305 62	482 35	»	1,672 07	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	561,430 04	559,737 97	538,635 89	20,669 73
II		Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées, et prenant cours en 1908 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)	109,200 »	124,947 46	87,839 93	37,101 94
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1908	170,000 »	162,121 78	133,023 89	28,276 82
	8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 »	20,000 »	17,571 »	2,423 »
	9	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'Etat (loi du 13 mars 1867)	797 »	797 »	»	797 »
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	67,600 »	67,579 05	59,160 06	7,918 99
III.		Sciences et lettres.				
	11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; Sociétés littéraires et scientifiques Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie: rédaction et administration Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise) Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples, au laboratoire de				
		A REPORTER fr.	929,027 04	935,203 26	836,536 77	97,187 48

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
559,305 62	452 35	»	1,672 07	»		
124,944 87	5 59	»	»	»	15,747 46	
161,300 71	821 07	»	7,878 22	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
797 »	»	»	»	»	»	
67,379 05	200 »	»	20 95	»	»	
933,724 25	1,479 01	«	9,571 24	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

LIGATURES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	929,027 04	935,203 26	836,536 77	97,187 48
III (suite).		Sciences et lettres (suite).				
		Léopoldville et à la station physiologique de Naples. Part contributive de la Belgique dans les frais du bureau central des recherches sismologiques, à Strasbourg. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres	292,850 »	292,848 12	181,128 43	93,072 49
	12	Institut historique belge de Rome.	25,000 »	24,999 79	3,652 42	21,347 37
	13	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	118,700 »	118,240 52	79,372 68	38,867 84
	14	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	37,400 »	37,400 »	34,337 51	3,062 49
	15	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service; traitements de disponibilité (Y compris une somme de 11,268 francs en charge temporaire.) a)	140,927 30	134,897 80	127,764 09	7,133 71
	16	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. b)	96,465 70	96,465 70	74,661 70	20,238 30
	17	Bibliothèque royale: personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général.	137,700 »	128,967 45	121,508 12	7,459 33
	18	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions (Y compris une somme de 14,500 francs en charge temporaire)	175,600 »	175,571 45	149,104 44	59,551 07
	19	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité.	117,100 »	115,697 55	106,304 15	9,393 40
	20	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire).	70,450 »	70,447 55	59,085 44	11,362 11
	21	Archives générales du royaume à Bruxelles: personnel; traitements de disponibilité.	90,600 »	90,599 64	89,966 64	633 »
	22	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 »	10,199 92	8,829 46	1,370 46
	23	Archives de l'Etat dans les provinces: personnel; traitements de disponibilité.	89,050 »	88,541 52	84,441 52	4,100 »
		A REPORTER. fr.	2,331,070 04	2 320,080 27	1,926,693 37	367,778 75

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.		
TOTAL.						
933,724 23	1,479 01	»	9,571 24	»	15,747 46	
274,200 62	18,647 50	»	1 88	»	»	
24,999 79	»	»	0 21	»	»	
118,240 32	»	»	459 48	»	»	
37,400 »	»	»	»	»	»	
134,897 80	»	»	6,029 50	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 142,493 » Diminution 4,365 70
94,900 »	4,565 70	»	»	»	»	b) Crédit primitif 94,900 » Augmentation 4,365 70
128,967 45	»	»	8,732 55	»	»	
174,653 51	3,913 94	»	28 55	»	»	
115,697 55	»	»	1,402 45	»	»	
70,447 55	»	»	2 45	»	»	
90,599 64	»	»	0 36	»	»	
40,199 92	»	»	0 08	»	»	
88,541 52	»	»	508 48	»	»	
2,294,472 12	25,608 13	»	26 737 23	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,331,070 04	2,320,080 27	1,926,693 37	367,778 75
III (suite).		Sciences et lettres (suite).				
	24	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.)	24,700 »	23,952 70	4,200 78	19,351 92
	25	Échanges littéraires internationaux	17,900 »	17,900 »	17,801 38	98 62
IV.		Enseignement supérieur.				
	26	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	27	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	1,933 86	329 90	1,603 96
	28	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . . a)	1,810,178 02	1,806,391 47	1,684,194 18	122,197 29
	29	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques b)	714,535 »	714,432 43	367,090 13	325,255 26
	30	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnités du secrétaire; bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires c)	123,310 80	118,038 40	72,300 »	37,681 25
	31	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys d)	69,359 30	69,151 36	40,325 21	28,826 15
	32	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers e)	5,822 »	5,739 81	1,219 41	4,374 »
	33	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt F, de la loi du 12 avril 1894 f)	11,553 »	11,553 »	9,312 60	2,240 40
		A REPORTER. fr.	3,111,428 16	3,090,173 30	2,124,467 01	909,407 60

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2.294,472 42	25,608 15	»	26,737 23	»	15,747 46	
23,552 70	400 »	»	747 30	»	»	
17,900 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
1,933 86	»	»	66 14	»	»	
1,806,391 47	»	»	3,786 55	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,895,680 » Diminution 85,501 98
692,345 44	22,036 99	»	102 57	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 665,535 » Augmentation 49,000 »
109,981 25	8,057 15	»	5,272 40	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 122,000 » Augmentation 1,310 80
69,151 36	»	»	207 94	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Augmentation 9,359 30
5,593 41	146 40	»	82 19	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Augmentation 822 »
11,553 »	»	»	»	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 9,500 » Augmentation 2,053 »
5,033,874 61	56,298 69	»	37,002 32	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,111,428 16	5,090,173 30	4,124,467 01	909,407 60
		IV <i>(suite).</i>				
		Enseignement supérieur (suite).				
	34	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale a)	3,277 35	3,271 98	381 50	2,847 75
	35	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	5,600 »	4,783 90	2,054 »	2,725 65
	36	Commission d'entérinement des diplômes académiques indemnité du secrétaire adjoint	1,500 »	1,499 93	1,499 93	»
	37	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. b)	18,603 20	18,601 07	17,603 15	928 17
	38	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	20,821 25	18,171 23	2,510 »
	39	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat	2,500 »	2,149 06	»	2,149 06
		V.				
		Enseignement moyen.				
	40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. traitement du secrétaire et du bibliothécaire.	2,000 »	2,000 »	1,641 60	358 40
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la commission de réforme de l'enseignement moyen (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	12,920 »	12,447 83	4,127 86	6,675 52
	42	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : traitements du personnel, indemnités	65,900 »	63,249 98	58,324 98	4,925 »
	43	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	20,000 »	19,802 60	12,174 20	6,634 40
	44	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	108 000 »	105,392 10	103,218 10	2,099 »
		A REPORTER fr.	5,372,728 71	5,344,192 97	4,343 600 58	941,257 55

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A AFFECTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,033,874 61	56,298 69	»	37,002 32	»	15,747 46	
3,929 25	42 70	»	5 40	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,000 » Augmentation 2,277 35
4,779 65	4 25	»	816 40	»	»	
1,499 93	»	»	0 07	»	»	
18,531 32	69 75	»	2 13	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Augmentation 603 20
20,681 25	140 »	»	178 75	»	»	
2,149 06	»	»	350 94	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
10,803 38	1,644 45	»	472 17	»	»	
63,249 98	»	»	2,650 02	»	»	
18,802 60	1,000 »	»	197 40	»	»	
105,317 40	75 »	»	2,607 90	»	»	
5,284,918 13	59,274 84	»	44,283 20	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,372,728 71	5,344,192 97	4 343,660 58	941,257 55
V (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	45	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	10,791 16	5,343 92	5,357 24
	46	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	65,000 »	63,364 10	62,713 90	650 20
	47	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	4,000 »	2,693 57	2,078 49	615 08
	48	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 »	3,465 60	2 261 25	1,204 35
	49	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	4,256,350 »	4,254,112 24	3,610,077 49	643,866 75
	50	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées a)	33,489 54	32,925 »	32,425 »	400 »
	51	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	178,908 »	178,066 22	135,010 60	23 055 62
	52	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	43,900 »	43,142 20	35,484 33	7,657 87
	53	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers b)	29,510 46	29,505 84	26,347 33	2,938 51
	54	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	55	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	95,000 »	85,283 36	82,471 98	2,632 10
	56	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impression intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage	20,000 »	19,978 27	10,175 91	9,802 36
	57	Frais de publication de l'annuaire du personnel de l'enseignement moyen de l'État.	1,300 »	1,287 »	»	1,287 »
		A REPORTER. fr.	10,117,186 71	10,070,807 53	4,370,050 78	1,640,724 63

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,284,918 13	59,274 84	»	44,283 20	»	15,747 46	
10,701 16	90 »	»	208 84	»	»	
63,364 10	»	»	1,635 90	»	»	
2,693 57	»	»	1,306 43	»	»	
3,465 60	»	»	534 40	»	»	
4,253,944 24	168 »	»	2,237 76	»	»	
32,825 »	100 »	»	564 54	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 34,500 » Diminution 1,010 46
178,066 22	»	»	841 78	»	»	
43,142 20	»	»	757 80	»	»	
29,285 84	220 »	»	4 62	»	»	b) Crédit primitif 28,500 » Augmentation 1,010 46
2,000 »	»	»	»	»	»	
85,104 08	179 28	»	9,716 64	»	»	
19,978 27	»	»	21 73	»	»	
1,287 »	»	»	13 »	»	»	
10,010,775 41	60,032 12	»	62,126 64	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	40,417,186 71	40,070,807 53	8,370,030 78	1,640,724 63
VI.		Enseignement primaire.				
	58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,489 81	3,017 11	1,472 70
	60	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires Traitements de disponibilité	436,500 »	435,140 90	417,449 08	17,691 82
	61	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire	205,300 »	203,708 57	152,718 22	50,990 35
	62	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	121,100 »	120,575 »	119,125 »	1,450 »
	63	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . a)	858,150 »	855,567 09	812,647 02	42,920 07
	64	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895 Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne b)	28,000 »	27,642 10	22,956 90	4,685 20
	65	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,983 11	4,938 22	811 04
		A REPORTER fr.	11,779,736 71	11,725,914 11	9,904,902 33	1,760,745 81

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RUSTANT À EFFECERER OU À JUSTIFIER		RÉGULARISANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,010,775 41	60,032 42	»	62,126 64	»	15,747 46	
2,000 »	»	»	»	»	»	
4,489 81	»	»	10 49	»	»	
435,140 90	»	»	1,359 40	»	»	
203,708 57	»	»	2,591 43	»	»	
120,575 »	»	»	525 »	»	»	
855,567 09	»	»	2,582 91	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 861,150 » Diminution 3,000 »
27,642 10	»	»	357 90	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Augmentation 3,000 »
5,749 26	233 85	»	16 89	»	»	
11,665,648 14	60,265 97	»	69,570 06	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	11,779,736 71	11,725,914 11	9,904,902 33	1,760,745 81
		Enseignement primaire (suite).				
	66	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000 »	77,998 87	63,837 98	14,089 73
	67	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000 »	298,941 75	298,474 25	300 »
	68	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers. a)	210,500 »	210,486 25	6,390 »	202,867 »
	69	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 »	99,999 »	11,128 35	79,820 18
	70	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsidés à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . b)	11,590,000 »	11,540,481 »	10,678,962 »	860,031 »
	71	Subsidés complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsidés extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné. (Une somme de 50 000 francs au maximum pourra être transférée de l'article 71 à l'article 70).	950,000 »	912,646 »	687,254 »	225,392 »
	72	Subsidés pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	20,000 »	17,456 »	14,926 »	2,530 »
	73	Part de l'Etat dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1908 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	1,800,000 »	1,540,468 92	»	1,520,077 87
	74	Part de l'Etat dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux ou adoptés malades, pour l'exercice 1908 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	145,000 »	142,842 65	24,014 53	116,391 11
	75	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés pour 1908 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsidés spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	185,000 »	145,248 02	89,567 68	55,680 34
	76	Part de l'Etat dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial c)	16,500 »	6,892 99	»	6,892 99
		A REPORTER. fr.	27,174,736 71	26,719,375 56	21,779,457 12	4,844,818 03

ET DES ARTS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 33 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
11,663,648 14	60,265 97	»	69 570 06	»	15,747 46	
77,927 71	71 46	»	1 43	»	»	
298,774 25	167 50	»	1,058 25	»	»	
209,257 »	1,229 25	»	13 75	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 207,000 » Augmentation 3,500 »
90,948 53	9,050 47	»	1 »	»	»	
11,538,993 »	1,488 »	»	49,519 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 11,515,000 » Augmentation 75,000 »
912,646 »	»	»	37,354 »	»	»	
17,456 »	»	»	2,544 »	»	»	
1,520,077 87	20,391 05	»	259,531 08	»	»	
140,405 64	2,437 01	»	2,157 35	»	»	
145,248 02	»	»	39,751 98	»	»	
6,892 99	»	»	9,607 01	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Diminution 3,500 »
26,624,275 15	95,100 41	»	471,108 61	»	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	27,174,736 71	26,719,375 56	21,779,457 12	4,844,818 03
VI (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	77	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 77 à l'article 70 et vice-versa) a)	2,757,000 »	2,618,815 »	1,613,975 »	1,004,840 »
	78	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités. b)	5,200 »	5,175 »	4,500 »	675 »
	79	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . c)	8,300 »	8,297 42	970 95	7,326 47
	80	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	33,950 »	33,856 17	17,513 10	34,993 77
VII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	81	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . d)	290,932 59	265,528 82	185,782 55	63,813 68
	82	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge e)	84,000 »	83,805 »	51,684 »	28,621 »
		A REPORTER. fr	30,376,119 30	29,756,852 97	23,653,882 72	5,985,087 95

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
26 624,275 15	93,100 41	»	471,108 61	»	15,747 46	
2,618,815 »	»	»	138,185 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,832,000 » Diminution 75,000 »
5,175 »	»	»	25 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 9,200 » Diminution 4,000 »
8,997 42	»	»	2 58	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 4,300 » Augmentation 4,000 »
52,506 87	3,349 30	»	93 83	»	»	
249,596 23	15,932 59	»	403 77	25,000 »	»	d) Crédit primitif . . . fr. 275,000 » Augmentation 15,932 59
80,305 »	3,500 »	»	195 »	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 100,000 » Diminution 16,000 »
29,638,970 67	117,882 30	»	610,013 79	25,000 »	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	30,376,119 30	29,756,852 97	23,653,882 72	5,983,087 95
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	83	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405 »	153,405 »	153,405 »	»
	84	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres . . . a)	236,536 94	236,532 28	228,110 28	6,422 »
	85	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles b)	7,700 »	7,658 30	6,563 80	1,094 50
	86	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin c)	»	»	»	»
	87	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000 »	17,000 »	12,550 »	4,450 »
	88	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome d)	23,500 »	24,927 16	7,479 35	17,447 81
	89	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 »	19,990 66	19,257 04	733 62
		<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>				
	90	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance.	61,350 »	55,448 76	54,248 76	1,200 »
	91	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	115,700 »	115,672 »	96,186 32	19,485 68
	92	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais d'études des collections	129,500 »	129,478 28	126,653 28	2,825 »
	93	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	95,000 »	94,979 48	69,081 97	25,693 51
	<i>Monuments publics.</i>					
94	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 »	45,999 35	19,111 »	26,888 35	
		A REPORTER. fr.	31,283,811 24	30,657,944 24	24,446,529 52	6,091,358 42

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
29,638,970 67	117,882 30	»	610,013 79	25,000 »	15,747 46	
153,403 »	»	»	»	»	»	
234,862 28	1,970 »	»	4 66	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 245,000 » Diminution 8,463 06
7,658 30	»	»	41 70	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Diminution 2,300 »
»	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 3,000 » Diminution 3,000 »
17,000 »	»	»	»	»	»	
24,927 16	»	»	572 84	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 43,500 » Diminution 18,000 »
19,990 66	»	»	9 34	»	»	
55,448 76	»	»	5,901 24	»	»	
115,672 »	»	»	28 »	»	»	
129,478 28	»	»	21 72	»	»	
94,775 48	204 »	»	20 52	»	»	
45,999 35	»	»	0 65	»	»	
30,537,887 94	120,056 30	»	616,614 46	25,000 »	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRAIRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT.	fr. 31,283 814 24	30,657,944 24	24,446,529 52	6,091,358 42
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	95	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »	120,959 17	15,043 92	41,255 44
	96	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. a)	233,145 62	233,145 62	43,915 06	93,871 39
	97	Commission royale des monuments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité	17,300 »	17,300 »	17,300 »	»
	98	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	25,200 »	22,174 95	15,235 20	6,939 75
	99	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission b)	7,604 85	7,533 90	2,552 30	4,683 »
	100	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,476 64	1,709 01	767 63
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	101	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	175,000 »	175,000 »	175,000 »	»
	102	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	90,750 »	90,750 »	90,750 »	»
	103	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	104	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	54,032 »	54,032 »	54,032 »	»
		A REPORTER. fr.	32,074,343 71	31,441,316 52	24,922,067 01	6,238,875 63

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.		
30 537,887 94	120,056 30	»	616,614 46	25,000 »	15,747 46	
56,299 36	64,659 84	»	4,040 83	»	»	
137,786 45	95,359 17	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Augmentation 33,145 62
17,300 »	»	»	»	»	»	
22,174 95	»	»	3,025 05	»	»	
7,235 30	298 60	»	70 95	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Augmentation 2,604 85
2,476 64	»	»	23 36	»	»	
175,000 »	»	»	»	»	»	
90,750 »	»	»	»	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
54,032 »	»	»	»	»	»	
31,160,942 64	280,273 88	»	623,774 65	25,000 »	15,747 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	32 074,843 71	31,444,316 52	24,922,067 04	6,238,873 63
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite)</i>				
	105	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	181,200 »	181,193 10	157,046 20	16,216 90
	106	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales a)	9,000 »	7,895 96	7,509 76	386 20
	107	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-arts. b)	80 »	80 »	60 »	20 »
VIII.		Dépenses Imprévues.				
	108	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 »	5,982 19	2,435 25	3,546 94
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	32,270,623 74	31,636,467 77	25,089,118 22	6,259,045 67
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Services divers.				
	109	Enseignement supérieur — Construction, amélioration et ameublement de locaux universitaires; matériel et outillage scientifiques. c)	457,004 33	310,074 54	81,197 10	197,989 98
	110	Enseignement moyen — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	14,661 41	5,827 35	8,753 39
	111	Enseignement primaire — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.	1,000,000 »	1,000,000 »	766,877 75	233,122 25
		A REPORTER. fr.	1,477,004 33	1,324,735 95	833,902 20	430,867 62

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
31,160,942 64	280,373 88	»	623,774 65	25,000 »	15,747 46	
173,263 40	7,930 »	»	6 90	»	»	
7,895 96	»	»	4,104 04	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 » Diminution 2,000 »
80	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,000 » Diminution 1,920 »
5,982 19	»	»	17 81	»	»	
31,348,163 89	288,303 88	»	624,903 40	25,000 »	15,747 46	
279,187 08	30,887 46	»	3,022 50	143,904 29	»	c) Crédit primitif . . . fr. 436,925 » Augmentation 20,076 33
14,582 74	78 67	»	5,338 59	»	»	
1,000,000 »	»	»	»	»	»	
1,293,769 82	30,966 13	»	8,361 09	143,904 29	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,477,001 33	1,324,735 95	853,902 20	439,867 62
		Services divers (suite).				
	112	Observatoire royal : perfectionnement de l'outillage scientifique; achèvement de travaux scientifiques; acquisition d'un mobilier complémentaire nécessaire au service astronomique.	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
	113	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer. . .	18,000 »	17,999 69	17,999 69	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,517,001 33	1,364,735 64	893,901 89	439,867 62
		TOTAUX pour le service ordinaire	32,270,623 71	31,636,467 77	25,089,418 22	6,259,045 67
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Sciences et des Arts fr.	33,787,625 04	33,001,203 41	25,983,020 11	6,698,913 29
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de comptabilité) fr.	321 39	486 23	»	486 23
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
		TOTAUX des transferts des exercices précédents fr.	3,521 39	3,486 23	»	3,486 23
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1908	33,787,625 04	33,001,203 41	25,983,020 11	6,698,913 29
		TOTAUX fr.	33,791,146 43	33,004,689 64	25,983,020 11	6,702,399 52

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 3 ^o de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,293,769 82	30,966 13	»	8,361 09	143,904 29	»	
22,000 »	»	»	»	»	»	
17,999 69	»	»	0 31	»	»	
1,333,769 51	30,966 13	»	8,361 40	143,904 29	»	
31,348,163 89	288,303 88	»	624,903 40	23,000 »	15,747 46	
32,681,933 40	319,270 01	»	633,264 80	168,904 29	15,747 46	
486 23	»	»	35 16	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
3,486 23	»	»	35 16	»	»	
32,681,933 40	319,270 01	»	633,264 80	168,904 29	15,747 46	
32,685,419 63	319,270 01	»	633,299 96	168,904 29	15,747 46	

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 20 mai 1908, *Moniteur* du 27, n° 148 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 32,290,610 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 90 04

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1906 et 1907, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 3,521 39

TOTAL fr. 32,294,221 43

A déduire la somme transférée aux dépenses exceptionnelles, par la loi du 17 août 1909, *Moniteur* du 20, n° 232 20,076 33

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 32,274,145 10

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,496,925 »

A Y AJOUTER : La somme transférée renseignée ci-dessus 20,076 33

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,517,001 33

ENSEMBLE fr. 33,791,146 43

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1907. a)				
		— <i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
IV.	25	Forêts domaniales. Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	499 41	499 41	»	499 41
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
IX.	42	Institut agricole de l'Etat à Gembloux. Travaux d'aménagement et d'agrandissement; ameublement des locaux; etc.	6,529 06	4,084 06	»	4,084 06
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907	7,028 47	4,583 47	»	4,583 47
		EXERCICE 1908 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»
	2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	264,568 »	249,284 24	243,322 38	5,961 86
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	52,000 »	51,994 42	38,079 87	13,914 55
		A REPORTER. . . . fr.	337,568 »	301,278 66	281,402 25	19,876 41

DE L'AGRICULTURE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
499 41	»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 19 janvier 1909, n° 731323.
4,084 06	»	»	»	2,445 »	»	
4,583 47	»	»	»	2,445 »	»	
»	»	»	21,000 »	»	»	
249,284 24	»	»	15,283 76	»	»	
51,994 42	»	»	5 58	»	»	
304,278 66	»	»	36 289 34	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des financiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT.fr.	337,568 »	304,278 66	281,402 25	19,876 41
I (suite).		Administration centrale (suite).				
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	7,500 »	5,199 31	3,677 36	1,521 95
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département	3,000 »	2,750 »	2,125 »	625 »
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,800 »	3,060 65	2,516 74	543 91
	7	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	3,400 »	1,500 »	1,500 »	»
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat. indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	242,700 »	242,899 70	205,814 »	36,119 45
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation : frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achat de vaccins, toxines et sérums. — Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail — Dépenses diverses — Amélioration des races d'animaux domestiques Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers a)	2,467,147 15	2,467,147 15	1,356,695 80	1,099,408 35
	10	Inspection vétérinaire : traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés; indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	200,000 »	195,086 62	166,789 29	28,235 68
		A REPORTER.fr.	3,267,115 15	3,218,622 09	2,020,420 44	1,186,330 75

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant: LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
301.278 66	»	»	36.289 34	»	»	
5.499 34	»	»	2.300 69	»	»	
2.750 »	»	»	250 »	»	»	
3.060 65	»	»	2.739 35	»	»	
1.500 »	»	»	1.900 »	»	»	
241.933 45	666 25	»	100 30	»	»	
2.456.004 15	11.143 »	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,344,000 » Crédit supplémentaire. . . 123,147 15 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
195.024 97	61 65	»	4.913 38	»	»	
3.206.751 19	11.870 90	»	48.493 06	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3.267,115 15	3,218,622 09	2,020,420 44	1,186,330 75
III (suite).		Agriculture (suite).				
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	18,000 »	17,511 70	9,621 91	7,889 79
	12	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsides. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon — Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsides pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. — Institut international d'agriculture: frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au comité permanent; indemnité de résidence; divers	376,000 »	375,923 57	338,443 73	32,532 79
	13	Recensement agricole annuel	88,000 »	87,867 59	47,286 50	38,097 30
		Enseignement vétérinaire.				
	14	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité	130,700 »	128,458 51	124,492 51	3,966 »
	15	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat: frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	98,000 »	94,980 87	66,157 60	28,635 35
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	16	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	235,300 »	200,209 74	184,593 82	15,615 92
	17	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	111,000 »	110,764 35	82,107 47	28,656 88
	18	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	20,000 »	19,770 »	120 »	19,650 »
	19	Conférences agricoles et horticoles: traitement du personnel; indemnités; frais divers — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture — Station laitière — Ecole centrale pratique de maréchalerie	388,800 »	388,527 81	350,345 47	38,082 34
		A REPORTER. fr.	4,729,915 15	4,642,636 23	3,223,589 45	1,309,477 12

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
3,206,751 19	11,870 90	»	48,493 06	»	»	
17,511 70	»	»	488 30	»	»	
370,976 52	4,947 05	»	76 43	»	»	
85,383 80	2,483 79	»	132 41	»	»	
128,458 51	»	»	2,241 49	»	»	
94,812 95	167 92	»	19 13	»	»	
200,209 74	»	»	35,090 26	»	»	
110,764 35	»	»	235 65	»	»	
19,770 »	»	»	230 »	»	»	
388,427 81	100 »	»	272 19	»	»	
4,623,066 57	19,569 66	»	87,278 92	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,729,915 15	4,642,636 23	3,223,539 45	1,399,477 12
III (suite).		Agriculture (suite).				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	20	Jardin botanique de l'État. Traitements d'activité et de disponibilité	45,200 »	43,716 05	41,566 03	2,150 »
	21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier a)	81,471 96	81,471 96	76,220 »	5,251 96
IV.		Eaux et forêts.				
	22	Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	820,600 »	820,599 71	684,651 56	135,898 15
	23	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers (Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)	57,400 »	53,714 59	32,995 31	19,547 58
	24	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	151,000 »	144,229 73	9,508 36	133,216 08
	25	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. — Service du boisement des fanges et autres terrains incultes: traitement, frais d'études et d'enquête	106,500 »	86,438 38	54,390 28	31,853 10
	26	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses.	46,000 »	42,953 16	27,512 86	15,325 30
V.		Laboratoires d'analyses.				
	27	Institut chimique et bactériologique: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	264,160 »	259,614 90	223,530 29	36,037 11
VI.		Service de santé et de l'hygiène.				
	28	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières. — Subsides et récompenses en cas d'épi-				
		A REPORTER. fr.	6,302,247 11	6,175,374 71	4,378,964 16	1,778,756 40

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,623,066 57	19,569 66	»	87,278 92	»	»	
43,716 05	»	»	4,483 95	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 78,700 » Crédit supplémentaire . . . 2,771 96 alloué par la loi du 17 août 1909 <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
81,471 96	»	»	»	»	»	
820,549 71	50 »	»	» 29	»	»	
52,542 89	1,171 70	»	3,685 41	»	»	
142,724 44	1,503 29	»	6,270 27	500 »	»	
86,243 38	195 »	»	20,061 62	»	»	
42,838 16	115 »	»	3,046 84	»	»	
259,567 40	47 50	»	4,545 10	»	»	
6,152,720 56	22,654 15	»	126,372 40	500 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,302,247 11	6,175,374 71	4,373,964 16	1,778,756 40
VI (suite).		Service de santé et de l'hygiène (suite).				
		démies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres — Impressions et dépenses diverses — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence. frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil — Musée d'hygiène. — Laboratoires d'analyses. — Matériel et indemnités Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose; dispensaire de prophylaxie antituberculeuse ainsi que pour la protection de la première enfance; subsides; dépenses diverses a)	419,500 »	418,937 37	238,009 69	180,069 68
	29	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires Personnel; traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à cette inspection. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons — Impressions et dépenses diverses — Laboratoires d'analyses: matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès.	159,000 »	158,998 75	138,649 99	20,348 76
	30	Inspection des travaux d'hygiène Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et congrès. Impressions et dépenses diverses	29,000 »	23,863 15	16,213 20	7,649 95
	31	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,250,000 »	1,250,000 »	1,103,257 »	144,743 »
	32	Académie royale de médecine	38,000 »	38,000 »	33,366 04	4,633 96
VII.		Voirie communale, cours d'eau, tramways et messageries.				
	33	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. b)	3,203,675 82	3,203,675 82	841,721 79	2,361,954 03
	34	Subsidés aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés c)	996,324 18	273,545 »	»	123,545 »
	35	Inspection de la voirie communale et des cours d'eau; service de l'hydraulique agricole, service des tramways et des messageries; traitements d'activité et de disponibilité Indemnités du personnel. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Indemnités aux commissaires voyers. Frais d'études et d'expériences. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs. Dépenses diverses.	122,000 »	114,858 07	89,952 22	24,905 85
		A REPORTER. fr.	12,519,747 11	11,657,303 37	6,837,134 09	4,646,606 63

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,152,720 56	22,654 15	»	126,372 40	500 »	»	
418,079 37	908 50	»	512 13	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 405,500 » Crédit supplémentaire . . . 14,000 » alloué par la loi du 17 août 1909, Moni- teur du 20, n° 232.
158,998 75	»	»	1 25	»	»	
23,863 15	»	»	5,136 85	»	»	
1,250,000 »	»	»	»	»	»	
38,000 »	»	»	»	»	»	
3,203,675 82	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 3,200,000 » Augmentation 3,675 82
123,545 »	150,000 »	»	722,779 18	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,000,000 » Diminution 3,675 82
114,858 07	»	»	7,141 93	»	»	
11,483,740 72	173,562 65	»	861,943 74	500 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	12,519,747 11	11,657,303 37	6,837,134 09	4,646,606 63
VII (suite)		Voie communale, cours d'eau, tramways et messageries (suite).				
	36	Frais de route et de séjour du personnel de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique agricole	28,000 »	24,740 09	16,848 68	7,891 41
	37	Frais et matériel de bureau de l'inspection ainsi que du service de l'hydraulique agricole Acquisition et réparation d'instruments de topographie Matériel d'études et d'expériences	6,000 »	5,998 40	2,939 85	2,194 30
VIII.		Dépenses imprévues.				
	38	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	6,000 »	5,996 30	5,007 95	988 35
	39	Rentes annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.	2,500 »	1,404 13	1,220 80	183 33
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	12,562,247 11	11,698,442 29	6,863,171 37	4,657,864 02
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	40	Institut agricole de l'Etat à Gembloux. — Travaux d'aménagement et d'agrandissement; ameublement des locaux, etc	50,000 »	»	»	»
	41	Jardin botanique de l'Etat. Musée de systématique générale et collection de géographie botanique.	9,000 »	8,990 78	1,000 »	5,740 03
	42	Exposition quinquennale d'horticulture de Gand en 1908. Part d'intervention de l'Etat	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	43	Construction de maisons forestières	30,000 »	13,718 06	»	11,189 29
		A REPORTER fr.	139,000 »	72,708 84	51,000 »	16,929 32

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
11,483,740 72	173,562 65	»	861,943 74	500 »	»	
24,740 09	»	»	3,259 91	»	»	
5,154 15	844 25	»	1 60	»	»	
5,996 30	»	»	3 70	»	»	
1,404 13	»	»	1,095 87	»	»	
11,521,035 39	174,406 90	»	866,304 82	500 »	»	
»	»	»	50,000 »	»	»	
6,740 03	2,250 75	»	9 22	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
11,189 29	2,528 77	»	13,932 88	2,349 06	»	
67,929 32	4,779 52	»	63,942 10	2,349 06	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	139,000 »	72,708 84	51,000 »	16,929 32
IX (suite).		Agriculture (suite).				
		<i>Service de santé et d'hygiène.</i>				
	44	Station sanitaire de l'Escaut. Travaux d'amélioration . . .	30,000 »	»	»	»
	45	Commission instituée à l'effet de rechercher les causes de la pollution des eaux de la Sambre et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier : frais des expériences et déplacements a)	3,072 74	3,072 74	»	3,072 74
	46	Ecole moyenne pratique d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde : travaux d'entretien et d'amélioration b)	5,435 32	5,435 32	»	5,435 32
	47	Ecole moyenne pratique d'horticulture de l'Etat, à Gand : acquisition de terrains c)	35,460 51	35,291 76	»	35,291 76
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	212,668 57	116,208 66	51,000 »	60,429 14
		TOTAUX pour le service ordinaire	12,562,247 41	11,695,442 29	6,863,171 37	4,657,864 02
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr.	12,774,915 68	11,811,650 95	6,914,171 37	4,718,293 16
		RÉCAPITULATION.				
	Transferts de l'exercice 1907. (Art 30 de la loi de compa- bilité) fr.	7,028 47	4,583 47	»	4,583 47	
	TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1908 .	12,774,915 68	11,811,650 95	6,914,171 37	4,718,293 16	
	TOTAUX. fr.	12,781,944 15	11,816,234 42	6,914,171 37	4,722,876 63	

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RÉSUMÉ DES EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		RÉSUMÉ DES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
67,929 32	4,779 52	»	63,942 40	2,349 06	»	
»	»	»	30,000 »	»	»	
3,072 74	»	»	»	»	»	a) Crédit nouveau . . . fr. 3,072 74 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
5,135 32	»	»	»	»	»	b) Crédit nouveau . . . fr. 5,135 32 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
35,291 76	»	»	168 75	»	»	c) Crédit nouveau 35,460 51 alloué par la loi rappelée ci-dessus
444,429 44	4,779 52	»	94,110 85	2,349 06	»	
14,521,035 39	174,406 90	»	866,304 82	500 »	»	
14,632,464 53	179,186 42	»	960,415 67	2,849 06	»	
4,533 47	»	»	»	2,445 »	»	
11,632,464 53	179,186 42	»	960,415 67	2,849 06	»	
11,637,048 »	179,186 42	»	960,415 67	5,294 06	»	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 27 avril 1908, *Moniteur* du 1^{er} mai, n° 122 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 12,422,328 »

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 139,919 41

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-
cice 1907, conformément à l'article 30 de la loi du
15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 499 41

TOTAL pour le service ordinaire fr. 12,862,746 52

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 169,000 »

À Y AJOUTER : 1° Les crédits nouveaux 43,668 57

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-
cice 1907 6,529 06

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 219,197 63

ENSEMBLE fr. 12,781,944 15

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	533,000 »	522,788 33	504,357 74	18,381 67
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. a)	60,398 50	59,726 75	39,386 11	20,145 64
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour.	26,000 »	22,334 69	16,791 94	5,542 95
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	6,000 »	4,381 50	603 75	777 75
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheu- reuse — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 »	1,000 »	1,000 »	»
III.		Industrie, enseignement industriel et profes- sionnel, métiers et négoce.				
	7	Inspection de l'industrie — Traitements, indemnités et frais de route b)	35,000 »	34,730 06	31,918 94	2,811 12
	8	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses. c)	3,700 »	3,613 58	1,749 28	1,849 43
	9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, com- mercial et ménager — Traitements, indemnités et frais de route.	81,000 »	73,417 22	65,004 54	8,412 68
	10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, com- mercial et ménager — Matériel et dépenses diverses .	1,000 »	232 45	166 45	63 70
		A REPORTER fr.	772,098 50	739,924 48	681,978 75	57,686 94

ET DU TRAVAIL.

DEVELOPPEMENT
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
522,739 41	48 92	»	10,211 67	»	»	
59,531 75	195 »	»	671 75	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire . . . 398 50 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
22,334 89	»	»	3,665 11	»	»	
1,381 50	»	»	4,618 50	»	»	
1,000 »	»	»	4,000 »	»	»	
34,730 06	»	»	269 94	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Crédit supplémentaire . . . 5,000 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
3,598 71	14 87	»	86 42	»	»	
73,117 22	»	»	7,882 78	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 3,000 » Crédit supplémentaire . . . 700 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
232 15	»	»	767 85	»	»	
739,665 69	258 79	»	32,174 02	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	772,098 50	739,924 48	681,978 75	57,686 94
		III (suite) Industrie, enseignement industriel et profes- sionnel, métiers et négoes (suite).				
	11	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la Ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses. — Bourses d'études et de voyage aux élèves . . . a)	94,100 »	94,036 48	88,236 48	5,800 »
	12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses	2,150,000 »	2,145,809 50	1,810,742 42	334,696 21
	13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses b)	43,200 »	43,038 95	20,281 68	22,757 27
	14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels.	10,000 »	6,933 40	1,803 50	5,129 90
	15	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	20,000 »	19,938 62	2,000 »	17,291 77
	16	Office des métiers et négoes : statistiques, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office des métiers et négoes; dépenses diverses — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Subside à l'institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	16,000 »	8,233 33	5,098 64	3,134 69
	17	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels.	15,200 »	15,107 70	8,117 53	6,990 17
	18	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	6,068 52	3,515 04	2,516 88
	19	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	10,000 »	2,552 60	2,407 »	145 60
	20	Conseil supérieur des métiers et négoes. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	3,000 »	»	»	»
		IV. Poids et mesures.				
	21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.	150,000 . »	146,473 11	143,333 33	3,139 78
	22	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	76,900 »	76,250 »	71,725 »	4,525 »
		A REPORTER. fr.	3,372,998 50	3,305,366 69	2,839,230 37	463,814 21

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
	739,665 69	258 79	»	32 174 02	»	»
	94,036 48	»	»	63 52	»	»
	2,445,438 63	1,370 87	»	3,190 50	»	»
	43,038 95	»	»	161 05	»	»
	6,933 40	»	»	3,066 60	»	»
	19,291 77	646 85	»	61 38	»	»
	8,233 33	»	»	7,766 67	»	»
	15,107 70	»	»	92 30	»	»
	6,031 92	36 60	»	6,431 48	»	»
	2,552 60	»	»	7,447 40	»	»
	»	»	»	3,000 »	»	»
	146,473 11	»	»	3,526 89	»	»
	76,250 »	»	»	650 »	»	»
	3,303,053 58	2,313 11	»	67,631 81	»	»

a) Crédit primitif . . . fr. 92,000 »
Crédit supplémentaire . . . 2,100 »
alloué par la loi du 17 août 1909, *Moni-
teur* du 20, n° 232.

b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 »
Crédit supplémentaire . . . 3,200 »
alloué par la loi rappelée ci-dessus.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,372,998 50	3,303,366 69	2,839,239 37	463,814 21
		Poids et mesures (suite).				
IV (suite).	23	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Frais de la commission consultative d'électricité	25,000 »	13,084 81	2,314 19	10,770 62
		Travail.				
V.	24	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subsidés à l'Office international du travail et au comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs a)	92,313 21	80,025 47	44,893 36	35,081 41
	25	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000 »	44,901 60	34,627 43	5,424 17
	26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	380,000 »	349,998 33	184,116 21	165,038 12
	27	Commission des accidents du travail — Rémunération des secrétaires — Frais divers	10,000 »	9,010 63	5,316 80	3,343 85
	28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.	20,000 »	19,990 77	12,236 77	4,031 »
	29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	20,000 »	19,981 »	3,775 »	15,020 »
	30	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement. b)	37,000 »	36,394 60	30,494 45	5,900 15
	31	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000 »	18,058 14	14,139 46	3,918 68
	32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises	300,000 »	276,942 73	230,046 26	26,896 47
	33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	20,000 »	10,518 49	3,330 33	7,188 16
		A REPORTER. fr.	4,322,313 71	4,184,273 28	3,424,531 83	746,426 84

ET DU TRAVAIL (SUITE):

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
3,303,053 58	2,313 11	»	67,631 81	»	»	
13,084 81	»	»	11,915 19	»	»	
79,976 97	48 50	»	12,289 74	»	»	
40,051 60	4,850 »	»	98 40	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 92,000 » Crédit supplémentaire . . . 315 21 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
349,154 33	844 »	»	1 67	»	»	
8,660 65	350 »	»	989 35	»	»	
16,267 77	3,723 »	»	9 23	»	»	
18,795 »	1,186 »	»	19 »	»	»	
36,394 60	»	»	605 40	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 35,400 » Crédit supplémentaire . . . 1,600 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
18,058 14	»	»	11,941 86	»	»	
276,942 73	»	»	23,087 27	»	»	
10,518 49	»	»	9,481 51	»	»	
4.170,958 67	13,314 61	»	138,040 43	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	4,322,313 71	4,184,273 28	3,424,531 83	746,426 84
VI.		Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse.				
	34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	16,000,000 »	16,000 000 »	»
	35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art 12 de la loi du 10 mai 1900) (Crédit non limitatif)	1,000,000 »	1,061,260 »	415,906 »	644,300 »
	36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi	160,000 »	159,979 33	154,113 49	5,862 69
VII.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	37	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	44,700 »	44,690 11	44,690 11	»
	38	Matériel	2,000 »	2,000 »	1,460 10	539 90
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	39	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	430,617 »	429,991 95	379,934 59	49,972 26
	40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 »	73,887 24	66,997 74	6,889 50
	41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement — Frais de publica- tion des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur . . . a)	23,719 65	23,235 55	15,188 50	7,662 80
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	4,627 87	4,322 57	305 30
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS.				
	43	Subsidés aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacements et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission.	45,000 »	44,604 »	2,604 »	42,000 »
		A REPORTER fr.	22,124,350 36	22,028,549 33	20,509,748 93	1,503,959 29

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
4.170,958 67	13 314 61	»	138,040 43	»	»	
16,000,000 »	»	»	»	»	»	
1,060,206 »	1,054 »	»	»	»	61,260 »	
159,976 48	3 45	»	20 67	»	»	
44,690 11	»	»	9 89	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
429,906 85	85 40	»	625 05	»	»	
73,887 94	»	»	16,112 76	»	»	
22,851 30	384 25	»	484 10	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,800 » Crédit supplémentaire . . . 219 65 alloué par la loi du 17 août 1909, Mont- teur du 20, n° 232.
4,627 87	»	»	1,372 43	»	»	
44,604 »	»	»	396 »	»	»	
22,013,708 22	14,841 11	»	157,061 03	»	61,260 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	22,124,350 36	22,028,549 33	20,509,748 93	1,503,959 29
		Mines (suite).				
		§ 5. — SERVICE GÉOLOGIQUE. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	43,000 »	39,984 97	31,772 65	2,212 32
	45	Matériel — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la Carte géologique et de la Carte agricole de la Belgique	20,000 »	13,417 58	2,290 04	11,117 54
		§ 6. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	2,500 »	2,488 77	1,822 75	666 02
		§ 7. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIÈRE ET LABORATOIRE D'ESSAIS.				
	47	Frais de déplacements des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage. (Y compris une somme de 35,000 francs en charge temporaire)	62,000 »	34,228 77	11,603 01	22,625 76
		VIII. Traitements de disponibilité.				
	48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000 »	4,449 96	4,449 96	»
		IX. Dépenses imprévues.				
	49	Dépenses imprévues non libellées au budget.	5,000 »	274 10	185 65	88 45
		TOTALS pour le service ordinaire fr.	22,264,850 36	22,123,393 48	20,567,872 99	1,540,669 38
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		X. Services divers.				
	50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
	51	Enquête sur l'ankylostomiasis dans les divers bassins houillers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	10,000 »	2,076 50	1,635 30	441 20
		A REPORTER. fr.	1,000,000 »	92,076 50	91,635 30	441 20

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
92,013,708 22	14,841 11	»	157,061 03	»	61,260 »	
39,984 97	»	»	3,015 03	»	»	
13,407 58	10 »	»	6,582 42	»	»	
2,488 77	»	»	11 23	»	»	
34,228 77	»	»	27,774 23	»	»	
4,449 96	»	»	3,550 04	»	»	
274 40	»	»	4,725 90	»	»	
92,108,542 37	14,851 11	»	202,716 88	»	61,260 »	
90,000 »	»	»	»	»	»	
2,076 50	»	»	7,923 50	»	»	
92,076 50	»	»	7,923 50	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	400,000 »	92,076 50	91,635 30	441 20
		Services divers (suite).				
	52	Etablissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique . . .	66,674 »	58,602 60	912 60	37,690 »
	53	Enquête sur les effets de la limitation légale de la durée du travail dans les mines de houille.	30,000 »	29,919 22	11,279 11	18,640 11
	54	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910 — Emplacement de la section belge. — Subside à la commission supérieure de patronage	300,000 »	300,000 »	300,000 »	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	496,674 »	480,598 32	403,827 01	76,771 31
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	22,264,850 36	22,123,393 48	20,567,872 99	1,540,669 38
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail. fr	22,761,524 36	22,603,991 80	20,971,700 »	1,617,440 69

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DE COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
92,076 50	»	»	7,923 50	»	»	
58,602 60	»	»	8,071 40	»	»	
29,919 92	»	»	80 78	»	»	
300,000 »	»	»	»	»	»	
480,598 32	»	»	16,075 68	»	»	
22,108,542 37	14,851 11	»	202,716 88	»	61,260 »	
22,589,140 69	14,851 11	»	218,792 56	»	61,260 »	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article premier de la loi du 20 mai 1908, *Moniteur* des 29 et 30, nos 150 et 151 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 22,251,317 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 13,533 36

Total pour le service ordinaire fr. 22,264,850 36

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 496,674 »

ENSEMBLE fr. 22,761,524 36

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1906.				
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires				
		Chemins de fer.				
II.	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire.)	2,189 59	2,189 59	689 59	1,500 »
IV.		Marine.				
	51	Traction et matériel.	15,422 02	13,550 »	»	13,550 »
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1906 fr.	17,611 61	15,739 59	689 59	15,050 »
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
II.	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie (Est autorisée l'imputation sur l'article 15 du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 24 décembre 1904.)	184,214 48	141,556 35	»	141,556 35
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire.)	54,033 30	44,188 65	15,790 40	28,381 40
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	8 60	8 47	»	8 47
	25	Frais d'exploitation	42 72	40 58	»	40 58
		A REPORTER. fr.	238,296 40	185,793 75	15,790 40	169,986 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RAPPORT AFFECTURE OU A JUSTIFIÉS		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,189 59	»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décisions des 1 ^{er} et 14 décembre 1908, n° 727624 et 728501.
13,550 »	»	»	1,872 02	»	»	
15,739 59	»	»	1,872 02	»	»	
141,556 35	»	»	42,655 13	»	»	
44,171 50	17 15	»	7,997 35	1,847 30	»	
8 17	»	»	0 43	»	»	
40 58	»	»	2 14	»	»	
185,776 60	17 15	»	50,655 05	1,847 30	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	238,296 10	185,793 75	15,790 10	169,986 50
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	6,342 29	5,036 79	»	5,036 79
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
		<i>Chemins de fer de la Flandre occidentale.</i>				
	57bis	Abonnement des lignes autres que celles de Menin à Roulers.	48,699 71	17,672 »	1,158 27	16,277 43
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	293,338 10	208,502 54	16,948 37	191,300 72
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	58	Marine. — Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres et d'un cutter en bois pour la station de Flessingue; renouvellement de huit chaudières et de deux cheminées au paquebot <i>Princesse-Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres	133,235 82	128,703 33	76,580 75	52,122 58
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	133,235 82	128,703 33	76,580 75	52,122 56
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires.	293,338 10	208,502 54	16,948 37	191,300 72
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907 fr.	426,573 92	337,205 87	93,529 12	243,423 30
		EXERCICE 1908 (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	159,416 94	159,416 94	156,102 44	3,314 50
		A REPORTER. fr.	180,416 94	180,416 94	177,102 44	3,314 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 5 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
185,776 60	17 45	»	50,655 05	1,847 30	»	
5,036 79	»	»	1,305 50	»	»	
17,435 70	236 30	»	»	31,027 71	»	
208,249 09	253 45	»	51,960 55	32,875 01	»	
128,703 33	»	»	4,532 49	»	»	
128,703 33	»	»	4,532 49	»	»	
208,249 09	253 45	»	51,960 55	32,875 01	»	
336,952 42	253 45	»	56,493 04	32,875 01	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
159,416 94	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 141,700 » Augmentation 17,716 94
180,416 94	»	»	»	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	180,416 94	180,416 94	177,102 44	3,314 50
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	2,506 99	»	2,506 99
	4	Traitements et salaires des buissiers, messagers, concierges et gens de service.	29,330 »	29,318 58	28,363 74	954 84
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, menues dépenses, loyers de locaux, etc. a)	67,625 40	67,621 20	48,751 12	18,870 08
	6	Honoraires des avocats du département. b)	58,700 »	58,511 90	49,471 90	9,040 »
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	611,420 »	578,270 19	43,695 47	564,574 72
	8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers . . . c)	174,441 »	169,822 15	13,562 83	136,259 32
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,141,745 »	1,141,744 99	988,272 19	153,472 80
	10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge. . . d)	107,500 »	107,500 »	82,000 »	25,500 »
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service e)	198,170 11	196,322 89	15,372 53	180,950 34
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	14,000 »	9,625 87	6,877 75	2,748 12
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	3,046,501 »	3,046,500 69	20,045 88	3,026,454 81
	14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route g)	9,435,676 »	9,435,455 69	787,164 34	8,648,291 35
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. h)	5,538,168 »	4,837,799 48	4,891,501 59	246,278 33
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire)	13,464,268 »	12,849,503 15	5,285,320 26	7,562,607 20
		A REPORTER. fr.	34,072,461 45	32,710,920 71	12,107,502 06	20,601,823 40

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
180,416 94	»	»	»	»	»	
2,506 99	»	»	4,993 01	»	»	
29,318 58	»	»	41 42	»	»	
67,621 20	»	»	4 20	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 66,000 » Crédit supplémentaire. 4,625 40 alloué par la loi du 17 août 1909, Moni- teur du 20, n° 232.
58,541 90	»	»	188 10	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 54,000 » Crédit supplémentaire . 4,700 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
578,270 19	»	»	33,149 81	»	»	
169,822 15	»	»	4,618 85	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 164,280 » Augmentation 10,161 »
1,141,744 99	»	»	0 01	»	»	
107,500 »	»	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 82,000 » Crédit supplémentaire . 25,500 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
196,322 89	»	»	1,847 22	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Diminution 1,829 89
9,625 87	»	»	4,374 13	»	»	
3,046,500 69	»	»	0 31	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 2,942,580 » Augmentation 103,921 »
9,435,455 69	»	»	220 31	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 8,877,676 » Augmentation 558,000 »
4,837,779 92	19 56	»	700,368 52	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 7,401,168 » Diminution 1,863,000 »
12,847,927 46	1,575 69	»	614,764 85	»	»	
32,709,325 46	1,595 25	»	1,361,540 74	»	»	

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	34,072,461 45	32,710,920 71	12,107,502 06	20,601,823 40	
II (suite).		Chemins de fer (suite).					
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.					
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,961,975 26	2 961,875 26	9,641 86	2,952,233 40	
	18	Salaires des agréés et des ouvriers	30,713,813 »	30,556,048 33	2,534,056 67	28,021,991 66	
	19	Primes d'économie et de régularité	1,560,387 »	1,548,543 61	»	1,548,543 61	
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois b)	33,467,500 »	33,207,645 96	29,568,398 66	3,639,247 30	
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . .	33,469,170 »	28,488,516 33	17,635,925 79	10,755,590 83	
		SECTION 4. — TRANSPORTS					
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	17,557,697 17	17,142,881 70	35,051 50	17,107,830 20	
	23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	16,946,208 »	16,810,005 20	2,742,777 58	14,066,943 09	
	24	Primes de régularité.	845,304 »	760,438 80	»	760,438 80	
	25	Frais d'exploitation d)	5,633,614 23	5,633,518 78	4,268,330 25	1,365,188 53	
	26	Publicité commerciale e)	331,694 83	319,643 74	126 530 41	193,113 33	
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres. f)	5,000,000 »	4,999,997 59	1,704,263 02	3,235,847 02	
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons.	10,000 »	9,999 10	»	9,999 10	
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.					
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. g)	2,590,402 »	2,590,394 44	5,673 17	2,584,721 27	
	30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers h)	258,153 »	255,647 43	11,678 75	243,968 68	
	III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
			SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
		31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. i)	174 226 63	174,226 63	23,322 86	145,903 77
		32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	237,202 »	231,818 17	6,747 88	225,070 29
		33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . j)	351,000 »	334,556 55	237,017 11	97,539 44
			A REPORTER. fr.	186,180,808 57	178,736,678 33	71,021,917 57	107,855,992 72

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant SES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
32,709,325 46	1,595 25	»	1,361,540 74	»	»	
2,961,875 26	»	»	100 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,723,741 » Augmentation 238,234 26
30,556,048 33	»	»	157,764 67	»	»	
1,548,543 61	»	»	11,843 39	»	»	
33,207,645 96	»	»	259,854 04	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 33,595,500 » Diminution 2,128,000 »
28,391,516 62	96,999 74	»	4,980,653 67	»	»	
17,142,881 70	»	»	414,815 47	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 17,821,836 » Diminution 264,138 83
16,809,720 67	284 53	»	136,202 80	»	»	
760,438 80	»	»	84,865 20	»	»	
5,633,518 78	»	»	95 45	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 5,578,200 » Augmentation 55,414 23
349,643 74	»	»	12,051 09	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 345,500 » Augmentation 16,194 83
4,940,110 04	59,887 55	»	2 41	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 2,040,000 » Augmentation 2,960,000 »
9,999 10	»	»	0 90	»	»	
2,590,394 44	»	»	7 56	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 2,397,577 » Augmentation 192,825 »
255,647 43	»	»	2,505 57	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 203,546 » Augmentation 54,607 »
174,226 63	»	»	»	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 163,290 » Augmentation 10,936 63
231,818 17	»	»	5,383 83	»	»	
334,556 55	»	»	16,443 45	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 370,000 » Diminution 19,000 »
178,577,911 29	158,767 04	»	7,444 130 20	»	»	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	188,180,808 57	178,736,678 33	71,021,917 57	101,535,993 72
		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite)				
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	7,288,437 »	7,288,436 11	1,139,222 89	6 149,213 22
	35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. b)	8,975,492 »	8,973,426 08	2,375,537 39	6,597,888 69
	36	Transport des dépêches c)	337,000 »	322,186 »	57,285 56	264,900 44
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 »	120,777 76	84,277 76	36,500 »
	38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	8,904 98	1,046 43	6,108 55
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,582,137 »	1,516,531 26	504,680 42	1,011,607 31
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	2,520 »	»	2,520 »
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	5,776,412 »	5,733,101 65	849,654 31	4,883,447 34
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire) e)	2,232,326 »	2,077,158 68	9,441 38	2,067,717 30
	43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. f)	1,019,660 92	856,411 07	597,051 96	259,234 85
	44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . g)	28,000 »	23,138 84	3,400 58	19,738 26
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne h)	3,465 »	3,465 »	»	3,465 »
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges i)	21,374 08	11,874 08	»	11,874 08
		(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,578,931 »	1,552,695 83	1,124,385 03	428,310 80
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	333,492 »	333,157 93	119,678 16	213,479 77
		A REPORTER. fr.	215,492,785 57	207,860,463 60	77,887,579 44	129,511,999 53

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
178,577,914 29	158,767 04	»	7,444,130 24	»	»	
7,288,436 11	»	»	0 89	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,230,209 » Augmentation 58,228 »
8,973,426 08	»	»	2,065 92	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 8,962,492 » Augmentation 13,000 »
322,186 »	»	»	14,814 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 350,000 » Diminution 13,000 »
120,777 76	»	»	»	»	777 76	
7,154 98	1,750 »	»	1,095 02	»	»	
1,516,287 93	243 33	»	62,673 73	2,932 01	»	
2,520 »	»	»	730 »	»	»	
5,733,101 65	»	»	43,310 35	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 6,079,133 » Augmentation 55,000 » Diminution 357,723 »
2,077,158 68	»	»	155,167 32	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 2,287,326 » Diminution 55,000 »
856,286 81	124 26	»	163,249 85	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 982,000 » Augmentation 37,660 92
23,138 84	»	»	4 861 16	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Augmentation 19,000 »
3,465 »	»	»	»	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 2,500 » Augmentation 965 »
11,874 08	»	»	9,500 »	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Diminution 38,625 92
1,552,695 83	»	»	26,235 17	»	»	
333,157 93	»	»	2,334 07	»	»	
207,309,578 97	160,884 63	»	7,930,167 72	2 932 01	777 76	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	215,492,785 57	207,560,463 60	77,887,579 44	129,544,999 53
IV (suite).		Marine (suite).				
	49	Remises. (Crédit non limitatif)	3,122,000 »	3,159,239 82	1,701,717 37	1,457,522 45
	50	Subsides	99,735 »	99,726 24	74,847 66	24,878 58
	51	Traction et matériel a)	2,768,376 »	2,767,418 21	2,322,288 78	543,629 43
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . b)	3,500 »	2,098 65	4,266 72	831 93
VI.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. . . c)	185,500 »	173,909 89	26,029 70	147,880 19
VII.		Pensions.				
	54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	60,000 »	73,498 90	43,444 82	30,054 08
VIII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	40,000 »	40,000 »	38,605 »	1,395 »
IX.		Caisse des ouvriers.				
	56	Subside d)	3,215,242 83	3,215,242 83	2,488,316 96	726,925 87
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'exa- men — Dépenses imprévues non libellées au Budget e)	26,000 »	25,899 82	9,240 34	16,649 48
		(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 51, 54, 51 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		<i>Chemins de fer de Termonde à Saint-Nicolas.</i>				
	57bis	Rachat des approvisionnements, des marchandises et des objets en fabrication f)	70,000 »	45,532 62	»	45,532 62
		Totaux pour le service ordinaire	225,083,139 40	217,163,030 58	84,493,336 79	132,807,299 16

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
207,399,578 97	160,884 63	»	7,930,167 72	2,932 01	777 76	
3,459,239 82	»	»	»	»	37,239 82	
99,726 24	»	»	8 76	»	»	
2,765,918 21	1,500 »	»	957 79	»	»	a) Crédit primitif 2,508,376 » Crédit supplémentaire 260,000 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
2,098 65	»	»	1,401 35	»	»	b) Crédit primitif fr 5,000 » Diminution 1,500 »
173,909 89	»	»	11,590 11	»	»	c) Crédit primitif fr. 190,000 » Diminution 4,500 »
73,498 90	»	»	»	»	13,498 90	
40,000 »	»	»	»	»	»	
3,215,242 83	»	»	»	»	»	d) Crédit primitif fr 2,876,790 » Augmentation 338,452 83
25,889 82	10 »	»	100 18	»	»	e) Crédit primitif fr 20,000 » Augmentation 6,000 »
45,532 62	»	»	24,467 38	»	»	f) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 24 décembre 1908, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359.
217,000,635 05	162,394 63	»	7,968,693 29	2,932 01	51,516 48	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	58	Marine. — Installation de chaudières et de cheminées en renouvellement au paquebot <i>Princesse Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres.	250,000 »	183,369 18	»	183,369 18
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles.	250,000 »	183,369 18	»	183,369 18
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	225,083,139 40	217,463,030 58	84,493,336 79	132,507,299 16
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . fr.	225,333,139 40	217,346,399 76	84,493,336 79	132,690,668 34
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	17,611 61	15,739 59	689 59	15,050 »
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	426,573 92	337,205 87	93,529 12	243,423 30
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1908	225,333,139 40	217,346,399 76	84,493,336 79	132,690,668 34
		TOTAUX fr.	225,777,324 93	217,699,348 22	84,587,355 50	132,949 441 64

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À REPECTURER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
183,369 18	»	»	66,630 82	»	»	
183,369 18	»	»	66,630 82	»	»	
217,000,635 95	162,394 63	»	7,968,693 29	2,932 01	51,516 48	
217,184,005 13	162,394 63	»	8,035,324 11	2,932 01	51,516 48	
15,739 59	»	»	1,872 02	»	»	
336,952 42	253 45	»	56,493 04	32,875 01	»	
217,184,005 13	162,394 63	»	8,035,324 11	2,932 01	51,516 48	
217,536,697 14	162,648 08	»	8 093,689 17	35,807 02	51,516 48	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article premier de la loi du 25 avril 1908, *Moniteur* du 30, n° 121 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 224,721,314 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 361,325 40

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1906 et 1907, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 310,949 71

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 225,394,089 11

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 250,000 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1907. 433,235 82

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 333,235 82

ENSEMBLE fr. 225,777,324 93

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1905.				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	34	Construction d'une boulangerie militaire à Namur	1,567 »	1,567 »	»	1,567 »
	37	Amélioration du casernement	54 094 19	»	»	»
	45	Construction et ameublement de bâtiments devant servir de mess aux officiers d'artillerie au polygone de Brasschaet.	422 85	422 85	»	422 85
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	56,084 04	1,989 85	»	1,989 85
		EXERCICE 1906.				
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1908.</i>				
VII.		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature	35,625 »	35,625 »	»	35,625 »
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	41	Construction d'un magasin des fourrages à Bruges	35,025 66	19,591 66	»	19,591 66
	46	Construction d'une boulangerie militaire à Namur	100 »	»	»	»
	48	Construction d'une boulangerie militaire à Louvain	4,972 50	4,972 50	»	4,972 50
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr	40,098 16	24,564 16	»	24,564 16
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1906 fr.	75,723 16	60,189 16	»	60,189 16

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
1,567 »	»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décisions du 27 novembre 1908, n° 727348 et du 29 janvier 1909, n° 732322.
»	»	»	»	54,094 49	»	
422 85	»	»	»	»	»	
1,989 85	»	»	»	54,094 49	»	
35,625 »	»	»	»	»	»	
49,391 66	»	»	»	15,434 »	»	
»	»	»	400 »	»	»	
4,972 50	»	»	»	»	»	
24,564 46	»	»	400 »	15,434 »	»	
60,189 16	»	»	400 »	15,434 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
IV.		Académie militaire.				
	49	Dépenses d'administration de l'École militaire	5,250 »	»	»	»
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	3,437 33	2,946 92	»	2,946 92
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	15,248 49	14,870 26	»	14,870 26
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires . . . fr.	23,633 52	17,817 18	»	17,817 18
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
	33	Organisation de parcs aérostatiques de place	51,368 39	48,327 43	»	48,327 43
	37	Amélioration du casernement	11,736 43	6,883 98	»	6,883 98
	45	Achat d'outils et d'objets de campement	2,544 02	2,542 42	»	2,542 42
	46	Plantations et clôtures sur les glacis des forts de la Meuse.	1,120 »	1,008 »	»	1,008 »
	48	Construction d'une boulangerie militaire à Namur	290 »	260 »	»	260 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	67,058 54	59,021 83	»	59,021 83
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires. fr	23,633 52	17,817 18	»	17,817 18
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907. fr.	90,694 06	76,839 01	»	76,839 01

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		excédant LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
»	»	»	»	5,250 »	»	
2,946 92	»	»	190 41	»	»	
14,870 26	»	»	377 93	»	»	
17,817 18	»	»	568 34	5,250 »	»	
48,327 43	»	»	»	3,040 96	»	
6,883 98	»	»	2,852 15	2,000 »	»	
2,542 42	»	»	1 60	»	»	
1,008 »	»	»	112 »	»	»	
260 »	»	»	30 »	»	»	
59,021 83	»	»	2,995 75	5,040 96	»	
17,817 18	»	»	568 34	5,250 »	»	
76,839 01	»	»	3,564 09	10,290 96	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel civil. a)	446,600 »	446,600 »	434,445 43	12,154 57
	3	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre. b)	7,300 »	7,291 »	7,161 »	130 »
	4	Matériel. c)	64,000 »	63,993 04	45,149 68	18,801 63
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire.	213,530 »	207,164 47	181,686 85	25,452 62
II.		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		1 ^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général. . . d)	870,618 80	870,181 73	»	870,181 73
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places. e)	270,269 50	269,839 57	»	269,839 57
	8	— et indemnités du service de l'intendance. . f)	282,443 »	282,006 80	4 »	282,002 80
	9	— et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux. g)	416,197 50	415,749 92	2,700 »	413,024 90
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2 ^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie. . . h)	12,371,637 70	12,370,533 73	»	12,370,163 77
	11	— — de la cavalerie. i)	3,364,838 65	3,364,396 93	»	3,364,180 45
	12	— — de l'artillerie et du train. j)	5,197,309 57	5,196,643 04	400 »	5,196,124 93
	13	— — du génie. k)	1,609,546 30	1,608,932 98	300 »	1,608,632 98
	14	— — du bataillon d'adminis- tration. l)	1,372,239 15	1,371,928 08	»	1,371,928 08
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		A REPORTER fr.	26,507,580 17	26,496,261 28	692,846 96	25,802,618 03

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
446,600 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 485,000 » Augmentation 11,600 »
7,291 »	»	»	9 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,500 » Diminution 200 »
63,954 31	41 70	»	6 99	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 58,900 » Augmentation 5,100 »
207,139 47	25 »	»	6,365 53	»	»	
870,181 73	»	»	437 07	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 862,518 80 Augmentation 8,100 »
269,839 57	»	»	429 93	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 265,169 50 Augmentation 5,100 »
282,006 80	»	»	436 20	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 283,043 » Diminution 600 »
415,724 90	25 02	»	447 58	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 405,497 50 Augmentation 10,700 »
12,370,163 77	369 96	»	1,103 97	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 12,335,537 70 Augmentation 36,100 »
3,364,180 45	246 50	»	461 70	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 3,347,158 65 Augmentation 17,700 »
5,196,524 93	118 11	»	666 53	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 5,127,209 57 Augmentation 24,400 » Crédit supplémentaire . . . 45,700 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
4,608,932 98	»	»	613 32	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 4,637,446 30 Diminution 47,900 »
1 371,928 08	»	»	311 07	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 1,380,739 15 Diminution 8,500 »
26,495 464 99	796 29	»	11,288 89	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	26,507,550 17	26,496,261 28	692,846 96	25,802,618 03
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux a)	899,600 »	899,109 99	81,551 92	817,558 07
	16	Service pharmaceutique b)	396,700 »	396,699 95	259,999 15	136,700 80
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire c)	132,600 »	132,419 87	»	132,419 87
	18	— — de guerre d)	28,025 »	27,979 »	»	27,979 »
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire	53,620 »	53,619 23	36,175 35	17,443 90
	20	— — de l'École de guerre	8,650 »	7,358 23	3,714 99	3,643 24
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	120,000 »	116,763 72	»	116,763 72
	22	Matériel de l'artillerie	2,400,000 »	2,400,000 »	1,340,753 82	1,058,550 69
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie e)	1,721,570 »	1,707,996 71	1,203,481 42	496,643 16
VII.		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
	24	Nourriture des troupes. — Fourrages f)	10,962,429 65	10,962,027 59	113,694 83	10,841,416 29
	25	Service du couchage g)	532,500 »	532,193 09	145,035 95	387,157 14
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie h)	5,151,350 41	5,150,765 06	1,810,718 14	3,331,353 58
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche	937,729 66	935,801 54	68,471 16	867,322 88
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde i)	239,700 »	237,264 32	107,890 66	126,639 90
	29	Remonte	900,000 »	899,996 »	»	899,996 »
		<small>* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</small>				
		A REPORTER. fr.	50,992,024 89	50,956,257 60	5,864,334 35	48,064,208 27

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
26,495,464 99	796 99	»	11,288 89	»	»	
899,109 99	»	»	490 01	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 758,000 » Crédit supplémentaire . . . 141,600 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
396,699 95	»	»	0 05	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 260,000 » Crédit supplémentaire . . . 136,700 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
132,419 87	»	»	180 13	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 140,600 » Diminution 8,000 »
27,979 »	»	»	46 »	»	»	
53,619 25	»	»	0 75	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 27,025 » Augmentation 1,000 »
7,388 23	»	»	1,291 77	»	»	
416,765 72	»	»	3,234 28	»	»	
2,399,304 51	695 49	»	»	»	»	
1,700,124 58	7,872 13	»	13,333 29	240 »	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,694,270 » Crédit supplémentaire . . . 27,300 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
10,955,111 12	6,916 47	»	402 06	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 9,998,129 65 Crédit supplémentaire . . . 964,300 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
532,193 09	»	»	306 91	»	»	
5,142,071 72	8,693 34	»	885 35	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 550,000 » Diminution 17,500 »
935,794 04	7 50	»	758 12	1,170 »	»	h) Crédit primitif . . . fr. 5,145,000 » Crédit supplémentaire . . . 6,350 41 alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
234,530 56	2,733 76	»	2,435 68	»	»	
899,996 »	»	»	4 »	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Crédit supplémentaire . . . 89,700 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
50,928,542 62	27,714 98	»	34,357 29	1,410 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	50,992,024 89	50,936,237 60	5,864,334 33	45,064,208 27
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires a)	194,300 »	193,312 54	54,515 64	138,796 90
	31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation b)	369,000 »	368,808 59	7,385 47	361,413 62
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours c)	379,900 »	378,799 32	98,683 84	279,403 48
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget	100,000 »	98,951 47	54,639 53	44,140 14
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	32,035,224 89	31,996,129 22	6,079,578 83	45,887,964 41
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
	34	Participation dans les frais de certains stands communaux .	37,500 »	»	»	»
	35	Organisation de parcs aérostatiques de place	86,000 »	84,946 44	735 »	50,989 89
	36	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.	370,000 »	369,856 »	51,944 41	291,656 36
	37	Amélioration du casernement	2,025,000 »	1,874,913 40	948,451 36	914,933 33
	38	Armement de l'artillerie de campagne	3,200,000 »	3,200,000 »	338,378 29	2,673,344 97
	39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse	250,000 »	250,000 »	247,910 »	2,090 »
	40	Complètement ou transformation du charroi de l'armée . .	150,000 »	139,615 85	34,914 53	104,701 32
	41	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	33,000 »	19,090 70	11,501 50	7,582 »
	42	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	50,000 »	39,251 74	10,748 26
	43	Routes militaires de Liège, de Namur et de Zwyndrecht à l'Escaut et réseaux téléphoniques dans ces positions . .	198,200 »	63,811 »	9,324 41	46,484 19
	44	Aménagement de champs de tir	16,000 »	»	»	»
	45	Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo	125,000 »	19,754 »	»	18,383 06
	46	Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles	25,000 »	23,435 73	6,381 40	17,054 33
	47	Acquisition de consoles-soutiens d)	1,670 »	1,665 67	»	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	6,567,370 »	6,099,088 79	1,688,792 64	4,136,967 71
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	38,602,594 89	38,095,218 01	7,768,371 47	50,024,932 12

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 26 du la loi sur la comp- tabilité.		
50,928,542 62	27,714 98	»	34,357 29	1,410 »	»	
193,312 54	»	»	987 46	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 161,000 » Crédit supplémentaire. . . 33,300 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moni- teur</i> du 20, n° 232.
368,799 09	9 50	»	191 41	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 330,000 » Crédit supplémentaire. . . 39,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
378,089 32	710 »	»	1,100 68	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 417,000 » Diminution 37,100 »
98,799 67	151 50	»	1,048 83	»	»	
51,967,543 24	28,585 98	»	37,685 67	1,410 »	»	
»	»	»	37,500 »	»	»	
51,724 89	33,221 55	»	1,053 56	»	»	
343,600 77	26,255 23	»	144 »	»	»	
1,860,384 69	14,528 71	»	20,950 72	129,135 88	»	
3,013,723 26	186,276 74	»	»	»	»	
250,000 »	»	»	»	»	»	
139,615 85	»	»	10,384 15	»	»	
19,083 50	7 20	»	1,636 10	12,273 20	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
55,808 60	10,002 40	»	61,999 »	70,390 »	»	
»	»	»	16,000 »	»	»	
18,383 06	1,370 94	»	44,974 04	60,271 96	»	
23,435 73	»	»	858 11	706 16	»	
»	1,665 67	»	4 33	»	»	d) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20 n° 232.
5,825,760 35	273,328 44	»	195,504 01	272,777 20	»	
57,793,303 59	301,914 42	»	233,189 68	274,187 20	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1905 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	56,084 04	1,989 85	»	1,989 85
		Transferts de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	78,723 16	60,189 16	»	60,189 16
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	90,694 06	76,839 01	»	76,839 01
		TOTAUX des transferts des exercices précédents. fr.	222,501 26	139,018 02	»	139,018 02
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1908	58,602,594 89	58,095,218 01	7,768,371 47	50,024,932 12
		TOTAUX. fr.	58,825,096 15	58,234,236 03	7,768,371 47	50,163,950 14

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU JUSTIFIÉS		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,989 85	»	»	»	54,094 19	»	
60,189 16	»	»	100 »	15,434 »	»	
76,839 01	»	»	3,564 09	10,290 96	»	
139,018 02	»	»	3,664 09	79,819 15	»	
57,793,303 59	301,914 42	»	233,189 68	274,187 20	»	
57,932,321 61	301,914 42	»	236,853 77	354,006 35	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article premier de la loi du 5 février 1908, *Moniteur* du 6, n° 37 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 50,551,274 48

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,483,950 41

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-

cices 1906 et 1907, conformément à l'article 30 de la

loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 59,260 52

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 52,094,485 41

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 6,565,700 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 1,670 »

2° Les parties d'allocations transférés des Budgets des exer-

cices 1905, 1906 et 1907 163,240 74

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 6,730,610 74

ENSEMBLE fr. 58,825,096 15

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1904				
		<i>Report de l'exercice 1904 à l'exercice 1908, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . . .	2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
		EXERCICE 1905.				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1908.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . . .	45,155 81	»	»	»
		EXERCICE 1906.				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1908.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . . .	868 22	868 22	»	335 »
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	4	Traitements et autres allocations et prestations	57 56	6 04	»	6 04
		A REPORTER. . . . fr.	57 56	6 04	»	6 04

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
2,500 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	45,155 81	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 27 novembre 1908, n° 727348.
335 »	533 22	»	»	»	»	
6 04	»	»	51 52	»	»	
6 04	»	»	51 52	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	57 86	6 04	»	6 04
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier . . .	145,404 29	143,507 94	30,762 09	111,535 27
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907. fr.	145,461 85	143,513 98	30,762 09	111,541 31
		EXERCICE 1908. (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements et autres allocations et prestations a)	8,107,948 88	8,097,198 76	2,146,638 51	5,949,864 87
II.	2	Pensions et secours b)	43,200 »	42,306 82	18,378 90	23,790 05
		TOTAUX pour le service ordinaire	8,151,148 88	8,139,505 58	2,165,017 41	5,973,654 92
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	800,000 »	755,187 94	242,225 76	442,545 48
	4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	24,030 »	20,219 50	»	20,219 50
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	13,350 »	13,345 80	»	13,345 80
	6	Reprise par l'Etat du service de couchage dans la province de Liège	30,000 »	29,942 68	22,135 80	7,806 88
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	867,380 »	818,695 92	264,361 56	483,917 66
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	9,018,528 88	8,958,201 50	2,429,378 97	6,457,572 58

GENDARMERIE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 5 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
6 04	»	»	51 52	»	»	
142,297 36	1,210 58	»	1,896 33	»	»	
142,303 40	1,210 58	»	1,947 87	»	»	
8,096,503 38	695 38	»	10,750 12	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,952,048 88 Crédit supplémentaire . . . 155,900 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
42,168 95	137 87	»	893 18	»	»	
8,138,672 33	833 25	»	11,643 30	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 35,000 » Crédit supplémentaire . . . 8,200 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
684,771 24	70,416 70	»	4,578 23	40,233 83	»	
20,219 50	»	»	3,810 30	»	»	
13,345 80	»	»	4 20	»	»	
29,942 68	»	»	57 32	»	»	
748,279 22	70,416 70	»	8,450 23	40,233 83	»	
8,886,951 55	71,249 95	»	20,093 55	40,233 83	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1904. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
		Transfert de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	45,155 81	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	868 22	868 22	»	335 »
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	145,461 85	143,513 98	30,762 09	111,541 31
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents. fr.	193,985 88	146,882 20	30,762 09	114,376 31
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1908.	9,018,528 88	8,958,201 50	2,429,378 97	6,457,572 58
		TOTAUX. fr.	9,212,514 76	9,103,083 70	2,460,141 06	6,571,948 89

GENDARMERIE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
2,500 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	43,153 81	»	
335 »	533 22	»	»	»	»	
142,303 40	1,210 58	»	1,947 87	»	»	
145,138 40	1,743 80	»	1,947 87	43,153 81	»	
8,886,951 55	71,249 95	»	20,093 55	40,233 83	»	
9,032,089 95	72,993 75	»	22,041 42	85,389 64	»	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 3 février 1908, *Moniteur* du 6, n° 37 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr.	7,987,048 88
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.		164,100 »
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1907, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat		57 56
TOTAL pour le service ordinaire	fr.	8,151,206 44
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr.	867,380 »
A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1904, 1905, 1906 et 1907.		193,928 32
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr.	1,061,308 32
ENSEMBLE	fr.	9,212,514 76

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1906. a)				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
VIII.	63	Bâtiments devant servir à l'installation de la direction des contributions directes, douanes et accises et cadastre du Brabant, du service des essais de la garantie des matières d'or et d'argent et des bureaux des recettes des douanes et des chemins de fer au nouvel entrepôt public de Bruxelles	400,000 »	»	»	»
		EXERCICE 1908. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		I				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de provinces détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	1,454,275 »	1,390,862 89	1,342,568 89	48,294 »
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. b)	80,700 »	80,598 73	58,218 41	16,593 65
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	41,500 »	7,664 48	6,135 55	1,528 90
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	462,000 »	430,541 91	314,353 57	116,142 09
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	43,950 »	3,420 »	3 420 »	»
	7	Service de la monnaie	16,400 »	16,058 16	10,059 76	5,968 50
	8	Documents statistiques	12,800 »	9,661 23	8,851 23	810 »
		II.				
		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements des agents du trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,100 »	175,599 »	175,599 »	»
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	63,400 »	63,400 »	63,400 »	»
		A REPORTER. fr.	2,324,525 »	2,198,506 37	2,003,306 41	189,337 14

FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
						a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 3 décembre 1909.
»	»	»	»	100,000 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
1,390,862 89	»	»	63,412 11	»	»	
74,812 06	5,786 67	»	101 27	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 80,000 » Crédit supplémentaire . . . 700 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
7,664 45	»	»	3,835 55	»	»	
430,495 66	46 25	»	31,458 09	»	»	
3,420 »	»	»	10,530 »	»	»	
16,028 26	29 90	»	41 84	»	»	
9,661 23	»	»	3,138 77	»	»	
175,599 »	»	»	13,501 »	»	»	
63,100 »	»	»	»	»	»	
2,192,643 55	5,862 82	»	126,018 63	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	2,324,525 »	2,198,806 37	2,003,306 41	189,337 14	
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.					
	11	Surveillance générale. — Traitements	530,000 »	494,944 95	»	494,944 95	
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,059,000 »	1,055,283 »	»	1,055,283 »	
	13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	3,240,000 »	3,173,519 24	1,160 60	3,172,358 64
	14		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif.) . .	2,503,000 »	2,793,545 98	60 »	2,793,485 98
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a)	7,474,450 »	7,474,445 46	955 50	7,473,489 96	
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 »	»	»	»	
	17	Service des laboratoires	26,500 »	23,764 48	2,234 86	21,529 62	
	18	Suppléments de traitement b)	379,520 »	379,499 92	126,058 25	253,398 92	
	19	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . c)	40,173 57	38,159 24	»	38,159 24	
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000 »	89,535 »	37,400 »	52,135 »	
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses d)	1,059,844 »	863,942 27	272 90	865,569 37	
	22	Police en matière de douane et d'accise	15,000 »	10,023 »	»	10,023 »	
	23	Matériel e)	451,500 »	418,059 50	134,828 68	282,318 95	
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.					
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre f)	699,340 »	699 270 27	14,253 42	685,017 15	
	25	Traitements du personnel du domaine	95,000 »	91,688 44	173 80	91,514 64	
	26	Remises des receveurs — Frais de perception (Crédit non limitatif)	1,650,000 »	1,745,107 33	»	1,745,107 33	
	27	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . g)	40,000 »	39,927 53	»	39,927 53	
	28	Frais de bureau et dépenses diverses	33,800 »	32,700 »	31,700 »	1,000 »	
	29	Matériel (y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire) h)	29 700 »	27,324 91	17,812 69	7,031 57	
	30	Dépenses du domaine i)	124,700 »	124,697 26	17,339 10	107,358 16	
	31	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (Crédit non limitatif)	1,500 »	56 37	20 »	36 37	
		A REPORTER. fr.	21,885,052 57	21,776,000 52	2,387,575 91	19,379,026 52	

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	2,192,643 55	5,862 82	»	126,018 63	»	»
	494,944 95	»	»	35,055 05	»	»
	1,055,283 »	»	»	3,717 »	»	»
	3,173,519 24	»	»	65,480 76	»	»
	2,793,545 98	»	»	»	»	290,545 98
	7,474,445 46	»	»	4 54	»	»
	»	»	»	3,500 »	»	»
	23,764 48	»	»	2,735 52	»	»
	379,457 17	42 75	»	20 08	»	»
	38,159 24	»	»	2,014 33	»	»
	89,535 »	»	»	14,465 »	»	»
	865,842 27	100 »	»	193,901 73	»	»
	10,023 »	»	»	4,977 »	»	»
	417,147 63	911 87	»	33,440 50	»	»
	699,270 27	»	»	69 73	»	»
	91,688 44	»	»	3,314 56	»	»
	1,745,107 33	»	»	»	»	95 107 33
	39,927 53	»	»	72 47	»	»
	32,760 »	»	»	1,100 »	»	»
	24,844 26	2,480 65	»	2,375 09	»	»
	124,697 26	»	»	2 74	»	»
	56 37	»	»	1,443 63	»	»
	21,766,602 43	9,398 00	»	494,705 36	»	385,653 31

a) Crédit primitif . . . fr. 7,200,000 »
Crédit supplémentaire . . . 274,450 »
alloué par la loi du 17 août 1909, *Moni-*
teur du 20, n° 232.

b) Crédit primitif . . . fr. 320,000 »
Crédit supplémentaire . . . 59,520 »
alloué par la loi rappelée ci-dessus.

c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 »
Crédit supplémentaire . . . 173 57
alloué par la loi rappelée ci-dessus.

d) Crédit primitif . . . fr. 900,000 »
Crédit supplémentaire . . . 159,844 »
alloué par la loi du 17 août 1909, *Moni-*
teur du 20, n° 232.

e) Crédit primitif . . . fr. 300,000 »
Crédit supplémentaire . . . 151,500 »
alloué par la loi rappelée ci-dessus.

f) Crédit primitif . . . fr. 698,340 »
Crédit supplémentaire . . . 1,000 »
alloué par la loi du 17 août 1909, *Moni-*
teur du 20, n° 232.

g) Crédit primitif . . . fr. 35,000 »
Crédit supplémentaire . . . 5,000 »
alloué par la loi rappelée ci-dessus.

h) Crédit primitif . . . fr. 25,000 »
Crédit supplémentaire . . . 4,700 »
alloué par loi rappelée ci-dessus.

i) Crédit primitif . . . fr. 112,000 »
Crédit supplémentaire . . . 12,700 »
alloué par la loi rappelée ci-dessus.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,885,032 57	21,716,000 52	2,387,575 91	19,379,026 52
V.		Pensions et secours. Dépenses imprévues				
	32	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif)	27,200 »	41,669 54	35,179 88	6,366 66
	33	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	22,000 »	21 994 »	21,994 »	»
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 33	5,000 »	1,231 33	1,037 13	194 20
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	21,930,252 57	21,840 895 39	2,445,786 92	19,385 587 38
VI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	35	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers	8,000 »	3,163 50	»	3,163 50
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	8,000 »	3,163 50	»	3,163 50
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Finances fr.	21,947 252 57	21,844,058 89	2,445,786 92	19,388,750 88
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906 (Art 30 de la loi de comptabilité.) fr.	100,000 »	»	»	»
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1908	21,947,252 57	21,844,058 89	2,445,786 92	19,388,750 88
		TOTAUX. fr.	22,047,252 57	21,844,058 89	2,445,786 92	19,388,750 »

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,766,602 43	9,398 09	»	494,705 36	»	385,653 31	
41,546 54	123 »	»	»	»	14,469 54	
21,994 »	»	»	6 »	»	»	
1,231 33	»	»	3,763 67	»	»	
21,831,374 30	9,521 09	»	498,480 03	»	400,122 85	
3,163 50	»	»	4,836 50	»	»	
3,163 50	»	»	4,836 50	»	»	
21,834,537 80	9,521 09	»	503,316 53	»	400,122 85	
»	»	»	»	100,000 »	»	
21,834,537 80	9,521 09	»	503,316 53	»	400,122 85	
21,834,537 80	9,521 09	»	503,316 53	100,000 »	400,122 85	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 21 mai 1908, *Moniteur* des 25 et 26, n° 146-147 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 21,269,665 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 669,387 57

TOTAL pour le service ordinaire fr. 21,939,252 57

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 8,000 »

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1906,
conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846,
sur la comptabilité de l'État 100,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 108,000 »

ENSEMBLE fr. 22,047,252 57

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		— EXERCICE 1904.				
		<i>Reports de l'exercice 1904 à l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
V.		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, fraîs de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 »	»	»	»
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
VIII.		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	60	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation	39,914 21	39,914 21	»	39,914 21
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1904 fr.	41,514 21	39,914 21	»	39,914 21
		EXERCICE 1905.				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat ; entretien et réparations ; achat d'objets mobiliers ; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers. (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire.)	2,578 63	1,717 62	»	1,717 62
		A REPORTER. . . . fr.	2,578 63	1,717 62	»	1,717 62

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	et cela en LES CAÉGOIRS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 22 décembre 1909, n° 729466.
»	»	»	1,600 »	»	»	
39,914 21	»	»	»	»	»	
39,914 21	»	»	1,600 »	»	»	
1,717 62	»	»	»	861 01	»	
1,717 62	»	»	»	861 01	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	2,578 63	1,717 62	»	1,717 62
		EXERCICE 1905 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1908 (suite).</i>				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	41	Chefs de bureau, commis surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs, et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.	1,600 »	»	»	»
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	4,178 63	1,717 62	»	1,717 62
		EXERCICE 1906.				
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	7,795 »	7,563 »	»	7,563 »
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire) .	55,419 73	52,523 89	»	52,523 89
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 »	»	»	»
		Totaux pour le service ordinaire fr.	64,814 73	60,086 89	»	60,086 89

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS CONSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.		
1,717 62	»	»	»	861 01	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
1,717 62	»	»	»	2,461 01	»	
7,563 »	»	»	232 »	»	»	
52,523 89	»	»	»	2,895 84	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
60,086 89	»	»	232 »	4,495 84	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		<i>Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1908 (suite).</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
VIII.	59	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	5,651 78	»	»	»
	60	Canal de dérivation de la Lys. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	9,935 »	9,935 »	»	9,935 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	15,586 78	9,935 »	»	9,935 »
		TOTAUX pour le service ordinaire	64,814 73	60,086 89	»	60,086 89
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1906 fr.	80,401 51	70,021 89	»	70,021 89
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise — Subsidés	174,325 49	147,540 21	»	147,540 21
	8	Plantations nouvelles; frais d'expertise	6,136 94	1,047 15	»	1,047 15
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	11	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,832 44	2,832 44	»	2,832 44
	12	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation.	1,250 71	662 55	»	662 55
	13	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés.	12,473 32	11,835 88	»	11,835 88
		A REPORTER. fr.	197,018 90	163,918 23	»	163,918 23

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESYANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances sur circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
»	»	»	»	5,651 78	»	
9,935 »	»	»	»	»	»	
9,935 »	»	»	»	5,651 78	»	
60,086 89	»	»	232 »	4,495 84	»	
70,021 89	»	»	232 »	10,147 62	»	
147,540 21	»	»	988 28	25,797 »	»	
1,047 15	»	»	5,089 79	»	»	
2,832 44	»	»	»	»	»	
662 35	»	»	588 16	»	»	
11,835 88	»	»	637 44	»	»	
163,918 23	»	»	7,303 67	25,797 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	197,018 90	163,918 23	»	163,918 23
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1908 (suite).</i>				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
II (suite).	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subal- ternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Frais de concours et d'examens.	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	198,618 90	163,918 23	»	163,918 23
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
IV.	23	Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation.	10,810 71	10,810 71	»	10,810 71
	24	Ancien château des Comtes de Flandres, à Gand. Restauration.	4,391 61	4,391 61	»	4,391 61
	26	Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruges.	24,538 99	11,800 »	»	11,800 »
	27	Reconstruction du bâtiment des bureaux du gouvernement provincial du Brabant	97,883 80	97,883 80	»	97,883 80
	28	Dépôt des archives de l'Etat, à Anvers. Construction d'un bâtiment place Phœnix	3,563 50	3,563 50	»	3,563 50
	33	Meuse. — Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélio- ration	22,338 45	22,336 12	»	22,336 12
	34	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration.	230 »	200 »	»	200 »
	35	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amé- lioration. Subsidés	36,800 »	36,800 »	»	36,800 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	200,574 06	187,785 74	»	187,785 74
		TOTAUX pour le service ordinaire	198,618 90	163,918 23	»	163,918 23
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907 fr.	399,192 96	351,703 97	»	351,703 97

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES estéant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
163,918 23	»	»	7,303 67	23,797 »	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
163,918 23	»	»	7,303 67	27,397 »	»	
10,810 71	»	»	»	»	»	
4,391 64	»	»	»	»	»	
11,800 »	»	»	463 82	12,272 17	»	
97,883 80	»	»	»	»	»	
3,563 50	»	»	»	»	»	
22,336 12	»	»	2 33	»	»	
200 »	»	»	30 »	»	»	
36,800 »	»	»	»	»	»	
187,785 74	»	»	516 15	12,272 17	»	
163,918 23	»	»	7,303 67	27,397 »	»	
351,703 97	»	»	7,819 82	39,669 17	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Traitements des employés de province détachés à l'Administration centrale	500,700 »	479,329 90	469,957 40	9,372 50
	3	Honoraires et frais de déplacements des avocats du département	30,000 »	29,747 40	26,329 40	3,218 »
	4	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	15,000 »	5,554 35	4,241 45	1,312 90
	5	Matériel. — Bibliothèque	60,000 »	59,920 56	42,711 89	17,208 67
II.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		Affaires générales.				
	6	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation . . . a)	68,500 »	68,030 17	49,993 74	18,013 63
		Routes et bâtiments civils				
	7	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations — Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés	7,000,000 »	6,849,599 97	2,690,388 39	4,126,622 79
	8	Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000 »	81,423 09	15,420 76	66,002 33
	9	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées — Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire). b)	1,259,329 77	1,259,329 77	740,336 98	518,992 79
		A REPORTER. fr.	9,039,529 77	3,853,935 21	4,060,580 01	4,760,743 61

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
479,329 90	»	»	21,370 10	»	»	
29,747 40	»	»	252 60	»	»	
5,554 35	»	»	9,445 65	»	»	
59,920 56	»	»	79 44	»	»	
68,007 37	22 80	»	469 83	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire . . . 18,500 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Mont-</i> <i>teur</i> du 20, n° 232.
6,817,011 18	32,888 79	»	51,847 01	98,553 02	»	
81,423 09	»	»	3,576 91	»	»	
1,259,329 77	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,250,000 » Crédit supplémentaire . . . 9,329 77 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
8,821,323 62	32,611 59	»	87,041 54	98 553 02	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	9,039,529 77	8,883,935 21	4,060,580 04	4,760,743 61
II (suite).		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Routes et bâtiments civils (suite).</i>				
	10	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage Achat et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. a)	106,000 »	100,080 30	63,217 10	36,815 91
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	11	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration:	2,600,000 »	2,595,352 »	971,678 03	1,608,953 34
	12	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	52,000 »	36,452 20	5,815 12	30,637 08
	13	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides	950,000 »	950,000 »	238,467 81	711,532 19
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	14	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale — Jurys d'examen : frais divers	1,551,000 »	1,511,119 19	1,255,923 21	253,390 65
	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements — Frais de concours et d'examen.	1,762,650 »	1,744,802 90	1,564,045 10	175,723 07
	16	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examen. — Gardiens de monuments : frais d'habillement	238,682 »	238,645 51	236,513 83	2,131 68
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	17	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 »	12,029 86	10,300 84	1,729 02
		A REPORTER. fr.	16,313 861 77	16,042,417 17	8,406,541 03	7,581,656 58

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RELEVANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SICÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,821,323 62	32,611 59	»	37,041 54	98,553 02	»	
400,033 01	47 29	»	5,919 70	»	»	a) Crédit primitif 90,000 » Crédit supplémentaire 16,000 » alloué par la loi du 17 août 1909, Moni- teur du 20, n° 232.
2,580,631 37	14,720 63	»	4,648 »	»	»	
36,452 20	»	»	12,055 71	3,492 09	»	
950,000 »	»	»	»	»	»	
1,509,313 86	1,805 33	»	39,880 81	»	»	
1,739,768 17	5,034 73	»	»	17,847 10	»	
238,645 51	»	»	36 49	»	»	
12,020 86	»	»	1,970 14	»	»	
15,988,197 60	54,219 57	»	151,582 39	119,892 21	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,313 861 71	16,042,417 17	8,406,541 05	7,581,656 55
III.		Traitements de disponibilité; pensions et secours; dépenses imprévues.				
	18	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . a)	31,496 30	31,496 30	31,401 86	94 44
	19	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.)	20,000 »	13,234 90	12,609 98	624 92
	20	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et d'employés décédés qui se trouvent dans une position malheureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents:	29,500 »	22,756 44	20,093 44	2 663 »
	21	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'art. 20	3,000 »	1,085 50	373 05	712 45
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	16,397,858 07	16,110,990 31	8,471,019 38	7,585,751 36
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration centrale.</i>				
	22	Achat de mobilier, de livres, etc.; dépenses diverses d'installation.	50,000 »	49,974 48	47,635 73	2,338 75
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	23	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation. b)	130,000 »	102,457 43	52,474 63	49,985 80
	24	Ancien château des comtes de Flandres, à Gand. Restauration c)	51,158 66	40,081 66	30,645 »	9,436 66
	25	Aggrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Anvers	223,000 »	26 »	26 »	»
		A REPORTER. fr.	456,158 66	192,539 57	130,778 36	61,761 21

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,988,197 60	54,219 57	»	151,552 39	119,892 21	»	
31,496 30	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Crédit supplémentaire . . . 1,496 30 alloué par la loi du 17 août 1909, Moni- teur du 20, n° 232.
13,234 90	»	»	6,765 10	»	»	
22,756 44	»	»	6,743 56	»	»	
1,085 50	»	»	1,914 50	»	»	
16,056,770 74	54,219 57	»	166,975 55	119,892 21	»	
49,974 48	»	»	25 52	»	»	
102,457 43	»	»	5,595 36	21,947 21	»	b) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire . . . 55,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
40,081 66	»	»	11,077 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire . . . 1,158 66 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
26 »	»	»	224,974 »	»	»	
192,539 57	»	»	241,671 88	21,947 21	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	456,158 66	192,539 57	130,778 36	61,761 21
IV (suite).		Services divers (suite).				
		<i>Administration des ponts et chaussées (suite).</i>				
	26	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons	100,000 »	35,006 70	20,000 »	15,006 70
	27	Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	200,000 »	24 562 68	4,333 04	20,229 64
	28	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement a)	100,000 »	60,000 »	50,000 »	10,000 »
	29	Escaut Construction d'un embarcadère. Entretien extraordinaire et amélioration	200,000 »	»	»	»
	30	Lys Entretien extraordinaire et amélioration	100,000 »	15,403 90	»	15,403 90
	31	Haine. Entretien extraordinaire et amélioration	25,000 »	»	»	»
	32	Canal de dérivation de la Lys. Entretien extraordinaire et amélioration	20,000 »	4,030 40	»	4,030 40
	33	Canal de Selzaete à la mer du Nord Entretien extraordinaire et amélioration	100,000 »	60,047 82	47 82	60,000 »
	34	Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	125,000 »	30,014 22	22,450 26	»
	35	Sambre canalisée. Amélioration, expropriations et travaux.	175,000 »	174,966 67	85,927 59	89,039 08
	36	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Entretien extraordinaire et amélioration	35,000 »	34,799 41	9,796 15	8,365 46
	37	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables Construction, reconstruction et amélioration	65,000 »	28,391 51	»	28,391 51
	38	Ports et côtes. Entretien extraordinaire et amélioration. Subsidés	500,000 »	154,903 87	36,121 »	113,782 87
	39	Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers	25,000 »	24,372 46	17,196 06	7,176 40
	40	Reconstruction du bâtiment des bureaux du gouvernement provincial du Brabant b)	2 107 94	2,107 94	»	2,107 94
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	2,228,266 60	841,147 15	376,650 28	435,295 11
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Travaux publics fr.	18,626,124 67	16,932,137 46	8,847,069 66	8,021,046 47

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
192,539 57	»	»	241,671 88	21,947 21	»	
35,006 70	»	»	64,993 30	»	»	
24,562 68	»	»	166,875 62	8,561 70	»	
60,000 »	»	»	20,693 70	19,304 30	»	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire . 50,000 » alloué par la loi du 17 août 1909 <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 20, n° 232.
»	»	»	»	200,000 »	»	
15,403 90	»	»	84,596 10	»	»	
»	»	»	25,000 »	»	»	
4,030 40	»	»	15,969 60	»	»	
60,047 82	»	»	»	39,932 18	»	
22,450 26	7,553 96	»	76,256 78	18,729 »	»	
174,966 67	»	»	33 33	»	»	
18,161 61	16,637 80	»	200 59	»	»	
28,391 51	»	»	36,608 49	»	»	
149,903 87	5,000 »	»	243,285 40	101,810 73	»	
24,372 46	»	»	627 54	»	»	
2,107 94	»	»	»	»	»	b) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
811,945 39	29,201 76	»	976,814 33	410,305 12	»	
16,868,716 13	83,421 33	»	1,143,789 88	530,197 33	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1904. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	41,514 21	39,914 21	»	39,914 21
		Transferts de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	4,178 63	4,717 62	»	4,717 62
		Transferts de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	80,401 51	70,021 89	»	70,021 89
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	399,192 96	351,703 97	»	351,703 97
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	525,287 31	463,357 69	»	463,357 69
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1908 fr.	18,626,124 67	16,952,137 46	8,847,669 66	8,021,046 47
		TOTAUX. fr.	19,151,411 98	17,413,495 15	8,847,669 66	8,484,404 16

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
39,914 21	»	»	1,600 »	»	»	
4,717 62	»	»	»	2,461 01	»	
70,021 89	»	»	232 »	10,147 62	»	
331,703 97	»	»	7,819 82	39,669 17	»	
463,357 69	»	»	9,631 82	52,277 80	»	
16,868,716 13	83,421 33	»	1,143,789 88	530,197 33	»	
17,332,073 82	83,421 33	»	1,153,441 70	582,475 13	»	

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 16 mai 1908, *Moniteur* du 21, n° 142 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 16,352,532 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 45,326 07

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des
exercices 1904, 1905, 1906 et 1907, conformément à
l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité
de l'État 269,212 26

TOTAL pour le service ordinaire fr. 16,667,070 33

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,120,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 108,266 60

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exer-
cices 1904, 1906 et 1907 236,075 05

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 2,484,341 65

ENSEMBLE fr. 19,151,411 98

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC. ET JUSTIFIÉS	
					En 1908	En 1909 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale	49,537 50	43,582 46	40,972 45	2,610 01
	3	Fournitures de bureau et divers : matériel, registres et imprimés. Bibliothèque. Frais de publication du <i>Bulletin officiel</i> et des <i>Annales du Musée</i> . Abonnements aux journaux et périodiques, etc.	9,100 »	9,099 80	500 »	8,599 80
	4	Entretien des immeubles et salaire du personnel préposé à cet entretien. Mobilier, chauffage, éclairage, téléphones, menues dépenses et divers.	13,350 »	6,325 83	1,000 »	5,325 83
	5	Subvention au Congrès de navigation, au Congrès des chemins de fer et à l'Association d'agronomie coloniale. Participation dans les frais de bureau de la Conférence de Bruxelles, du bureau des tarifs douaniers, du bureau de Berne et du bureau central de l'Association internationale sismologique	pour mémoire.	»	»	»
	6	Frais de route et de séjour	460 »	328 80	151 20	177 60
	7	Dépenses imprévues non libellées au Budget	4,100 »	350 »	»	330 »
		Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Colonies. fr.	80,047 50	63,186 89	46,123 65	17,063 24

COLONIES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
3.500 »	»	»	»	»	»	
43.582 46	»	»	5.955 04	»	»	
9.099 80	»	»	0 20	»	»	
6.325 83	»	»	7.024 17	»	»	
»	»	»	»	»	»	
328 80	»	»	134 20	»	»	
350 »	»	»	3.750 »	»	»	
63.186 89	»	»	16.860 61	»	»	

Le Budget du Ministère des Colonies, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 28 novembre 1908, *Moniteur* du 29, n° 334, à la somme de fr.

80,047 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1908.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Non-Valeurs.				
I.	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	300,000 »	385,546 34	»	385,546 34
	2	— — — personnelle	450,000 »	495,483 17	»	495,483 17
	3	— sur le droit de patente	500,000 »	187,066 74	»	187,066 74
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	7,103 75	»	7,103 75
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	9,530 03	»	9,530 03
		Remboursements.				
II.	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	1,000,000 »	1,062,987 »	»	1,062,625 10
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000 »	388,991 99	»	386,313 53
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	25,000 »	72,903 83	71,964 54	939 31
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . .	2,000 »	2,171 42	397 13	1,774 29
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage . .	170,000 »	220,547 58	220,547 58	»
	11	Déficit de comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	32,510 31	8,455 17	24,055 14
		Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget des Non- Valeurs et Remboursements fr.	3,101 000 »	2,864,842 18	301,364 42	2,560,437 40

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGULARISANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
385,546 34	»	»	»	»	85,546 34	
495,483 17	»	»	»	»	45,483 17	
187,066 74	»	»	312,933 26	»	»	
7,103 75	»	»	»	»	2,103 75	
9,530 03	»	»	»	»	530 03	
1,062,625 10	361 90	»	»	»	62,987 »	
386,313 53	2,678 46	»	211,008 01	»	»	
72,903 85	»	»	»	»	47,903 85	
2,171 42	»	»	»	»	171 42	
220,547 58	»	»	»	»	50,547 58	
32,510 31	»	»	7,489 69	»	»	
2,861,801 82	3,040 36	»	531,430 96	»	295,273 14	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1908, a été fixé par l'article unique de la loi du 23 décembre 1907, *Moniteur* du 28, n° 362, à la somme de fr. 3,101,000 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 ^{re} section. — Service ordinaire.	2 ^e section. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	174,596,137 89	»	174,596,137 89	172,939,216 24
Dotations	5,438,535 13	»	5,438,535 13	5,433,873 33
Ministère de la Justice	27,920,770 53	2,556,495 92	30,477,266 45	31,164,904 17
— des Affaires Étrangères	4,128,977 27	»	4,128,977 27	3,984,120 23
— de l'Intérieur	4,746,267 22	214,716 21	4,960,983 43	4,828,028 95
— des Sciences et des Arts	32,274,145 10	1,517,001 33	33,791,146 43	33,004,689 64
— de l'Agriculture	12,562,746 52	219,197 63	12,781,944 15	11,816,234 42
— de l'Industrie et du Travail	22,264,850 36	496,674 »	22,761,524 36	22 603,991 80
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	223,391,089 41	383,235 82	223,774,324 93	217,699,345 22
— de la Guerre	52,094,485 41	6,730,610 74	58,825,096 15	58,234,236 03
Corps de la Gendarmerie	8,151,206 44	1,061,308 32	9,212,514 76	9,103,083 70
Ministère des Finances	21,939,252 57	108,000 »	22,047,252 57	21,844,053 89
— des Travaux publics	16,667,070 33	2,484,341 63	19,151,411 98	17,415,495 15
— des Colonies	80,047 50	»	80,047 50	63,186 89
Non-Valeurs et Remboursements	3,101,000 »	»	3,101,000 »	2,864,842 13
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.	641,339,381 38	15,771,581 62	627,131,163 »	643,021,306 34

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1908

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 d- la loi sur la comp- tabilité.		
138,086,399 85	34,569,060 07	172,655,459 92	303,756 32	»	2,833,140 04	»	1,196,218 39	
5,372,661 65	61,241 68	5,433,873 33	»	»	5,660 43	»	998 33	
21,688,775 11	9,458,661 »	31,147,436 11	17,468 06	»	225,240 25	207,287 42	1,120,165 39	
3,351,607 94	600,657 86	3,952,265 80	31,854 43	»	144,837 04	»	»	
4,242,189 29	579,000 46	4,821,189 75	6,839 20	»	160,582 10	6,997 71	34,625 33	
25,983,020 11	6,702,399 52	32,685,419 63	319,270 01	»	633,299 96	168,904 29	15,747 46	
6,944,471 37	4,722,876 63	11,637,048 »	179,186 42	»	960,415 67	5,294 06	»	
20,971,700 »	1,617,440 69	22,589,140 69	14,851 11	»	218,792 56	»	61,260 »	
84,587,555 50	132,910,111 64	217,336,697 14	162,648 08	»	8,093,689 17	35,807 02	51,516 48	
7,768,371 47	50,163,950 14	57,932,321 61	301,914 42	»	236,853 77	354,006 35	»	
2,460,141 06	6,571,948 89	9,032,089 95	72,993 75	»	22,041 42	85,389 64	»	
2,445,786 92	19,388,750 88	21,834,537 80	9,521 09	»	503,316 53	100,000 »	400,122 85	
8,847,669 66	8,484,404 16	17,332,073 82	83,421 33	»	1,153,441 70	382,475 13	»	
46,123 65	17,063 24	63,186 89	»	»	16,860 61	»	»	
301,364 42	2,560,437 40	2,861,801 82	3,040 36	»	531,430 96	»	295,273 14	
333,067,338 »	278,447,004 26	611,514,342 26	1,506,764 58	»	15,739,621 91	1,546,161 62	3,175,927 37	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1908, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice précédent.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1908.	
	1908.	1907.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	172,959,216 24	166,883,308 35	6,075,907 89	»
Dotations	5,433,873 33	5,359,940 24	73,933 09	»
Ministère de la Justice	31,164,904 17	29,901,196 94	1,263,707 23	»
— des Affaires Étrangères	3,984,120 23	4,193,110 57	»	208,990 34
— de l'Intérieur	4,828,028 95	4,591,078 09	236,950 86	»
— des Sciences et des Arts	33,004,689 64	33,727,358 63	»	722,668 99
— de l'Agriculture	11,816,234 42	11,683,205 71	133,028 71	»
— de l'Industrie et du Travail	22,603,991 80	22,613,989 54	»	9,997 74
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	217,699,345 22	218,946,415 23	»	1,247,070 01
— de la Guerre	58,234,236 03	65,305,009 32	»	7,070,773 29
Corps de la Gendarmerie	9,105,083 70	9,005,160 31	99,923 39	»
Ministère des Finances	21,844,058 89	21,705,503 19	138,555 70	»
— des Travaux publics	17,415,495 15	18,507,446 90	»	1,091,951 75
Non-Valeurs et Remboursements	2,864,842 18	2,814,396 55	50,445 63	»
Ministère des Colonies	63,186 89	»	63,186 89	»
TOTAUXfr.	613,021,306 84	615,237,119 57	8,135,639 39	10,351,452 12
			EN MOINS . . .fr.	2,215,812 73

TABLEAU LITT. Z.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1907 INCLUSIVEMENT

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	.	.	.	26,502,221 36
1831.	66,942,211 82	40,205,554 62	78,248 59	.	113,225,816 03
1832.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	.	152,464,505 97
1833.	86,037,982 "	.	54,003 48	.	86,092,585 48
1834.	84,279,578 "	.	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1835.	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,551,559 62
1836.	84,557,151 "	.	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1837.	85,911,700 "	.	2,308,636 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1838.	94,606,526 "	.	44,835 30	25,778,053 70	120,429,195 "
1839.	104,095,551 "	.	151,714 65	15,890,897 40	120,144,143 05
1840.	101,955,569 "	.	5,743,247 64	63,074,257 63	170,773,074 27
1841.	101,464,464 "	.	30,052 92	.	101,505,516 92
1842.	105,850,612 "	60,000 "	71,034 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843.	109,650,953 "	50,000 "	16,536,755 36	1,999,763 61	127,916,571 97
1844.	109,581,084 "	.	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1845.	111,138,170 "	.	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846.	115,014,070 "	.	489,001 09	328,005 56	115,831,076 65
1847.	115,473,650 "	.	83,703 12	100,000 "	115,657,353 12
1848.	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1849.	116,797,020 "	800,000 "	.	24,500 06	117,621,320 06
1850.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 60	.	134,258,488 60
1851.	117,352,550 "	450,000 "	255,145 39	85,139 45	118,122,834 84
1852.	118,510,250 "	.	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,399 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,031,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855.	120,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,898,540 "	1,264,000 "	123,248 65	3,108,865 86	137,194,654 49
1857.	130,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,230,000 "	36,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859.	147,632,990 "	1,000,000 "	.	1,721,369 15	150,354,359 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861.	149,020,190 "	1,929,417 95	.	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 "	1,000,000 "	.	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 35	162,730,469 35
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,304,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	.	1,040,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	.	10,250,231 38	39,923,729 80	216,220,251 18
1868.	169,199,780 "	.	936,758 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869.	171,691,700 "	.	3,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	.	5,388,118 57	9,516,989 10	191,630,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,383 55	100,347,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1907 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
20,502,221 56	.	"	
113,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	.	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,500,914 81	.	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,376,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 73	.	844,604 59	
129,855,951 07	"	1,158,478 08	
114,064,045 37	.	252,066 72	
115,528,065 84	2,129,280 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	.	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,063,075 59	
152,675,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	.	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	.	5,815,316 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 40	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,496 41	"	7,105,596 54	
211,092,435 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
5,847,511,963 25	29,814,272 60	133,908,658 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 59	145,104,585 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32
1871.	178,529,000 »	»	4,578,516 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 »	»	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873.	205,085,500 »	»	3,909,538 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	220,043,000 »	»	7,997,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	243,032,600 »	»	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 »	»	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 »	»	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 54
1878.	260,333,860 »	»	7,779,547 19	101,271,393 30	369,384,800 49
1879.	264,435,260 »	»	8,103,464 16	22,041,400 »	294,580,124 16
1880.	273,497,060 »	»	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881.	286,368,639 »	»	6,711,960 63	75,664,610 »	368,745,209 63
1882.	296,047,709 »	»	7,471,222 60	128,875,535 45	432,094,467 14
1883.	299,571,760 »	»	8,247,563 39	144,826,113 85	452,645,437 22
1884.	320,448,727 »	»	3,470,584 »	49,552,795 »	373,472,106 »
1885.	319,861,190 »	»	800,584 »	19,760,518 55	340,431,292 55
1886.	320,169,728 »	»	1,722,184 »	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 »	»	2,356,584 »	17,248,349 »	334,026,742 »
1888.	319,565,759 »	»	706,884 »	14,275,277 50	334,547,920 50
1889.	330,314,902 »	»	1,103,584 »	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,352,202 »	»	1,027,313 »	35,976,143 24	368,355,058 24
1891.	341,692,712 40	»	2,338,000 »	55,150,807 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	»	1,768,000 »	65,335,565 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	»	6,468,000 »	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	»	4,378,000 »	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	»	728,000 »	21,954,934 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	»	4,558,846 »	83,000,829 47	453,487,053 87
1897.	386,923,178 40	»	6,198,600 62	62,573,246 70	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	»	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	»	2,800,000 »	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 »	»	1,181,000 »	47,178,966 38	500,605,684 38
1901.	488,429,760 »	»	1,050,000 »	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 »	»	995,000 »	106,602,783 39	596,635,835 39
1903.	506,342,470 »	»	4,197,753 27	116,283,166 95	626,823,390 22
1904.	529,372,510 »	»	2,349,299 80	126,850,513 74	658,572,325 54
1905.	543,574,427 »	»	1,410,407 39	116,298,433 91	661,283,268 30
1906.	558,863,927 90	»	1,059,500 »	75,051,332 45	634,974,760 35
1907.	596,570,430 »	»	1,609,500 »	88,084,911 41	687,164,841 41
	47,964,240,934 00	145,104,585 55	304,083,444 73	3,103,266,637 10	21,516,695,421 86
	18,109,345,319 64				

CLOS DE 1850 A 1907 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
5,847,311,965 25	29,814,272 60	153,908,658 53	
256,643,968 44	"	29,576,992 90	
239,040,457 90	"	24,438,689 40	
341,086,178 63	"	21,043,029 52	
315,913,640 21	"	13,811,192 39	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
326,620,743 66	"	5,376,439 21	
346,234,526 27	"	3,547,496 93	
367,590,461 93	1,794,338 56	"	
300,801,813 37	"	6,221,689 21	
394,215,931 71	"	17,454,281 72	
378,005,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,331,488 26	
350,022,132 10	25,440,973 90	"	
333,085,423 76	7,345,868 77	"	
371,291,105 14	"	4,102,399 27	
341,164,153 86	"	7,137,411 86	
346,666,785 94	"	12,318,865 44	
387,036,516 49	"	9,334,401 32	
378,404,319 26	"	10,048,061 02	
401,947,104 39	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,394,906 24	
397,678,031 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 53	"	16,081,424 88	
395,750,444 45	"	15,320,481 90	
480,939,935 56	"	27,472,881 69	
499,612,888 32	"	45,917,862 51	
679,986,220 84	"	1,837,022 61	
483,271,531 65	"	35,073,790 60	
542,778,103 55	"	42,172,419 17	
635,715,761 70	"	16,468,185 46	
627,750,060 08	"	31,114,226 69	
632,416,809 77	"	5,593,419 55	
672,128,650 59	"	3,556,327 05	
706,384,998 90	"	43,101,730 60	
675,687,913 98	"	40,713,153 63	
708,258,896 88	"	21,094,055 47	
22,151,795,738 89	62,404,453 83	697,504,771 16	
	635,100,317 33		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés d'exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
(4 ^e trimestre)							
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,802,226 53	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	83,272,610 52	5,601,500 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,369,595 77	1,699,740 51	"	"	88,039,554 28	"	88,039,554 28
1856.	85,058,357 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,809,097 55	7,795,917 90	"	"	112,605,015 45	"	112,605,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 04	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	13,617,439 14	58,142 26	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,568,902 81	5,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,335,572 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,371,583 49	4,169,479 25	331,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	3,200,515 39	565,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,193,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	558,355 60	114,997,095 51
1850.	114,077,172 09	4,404,468 49	653,069 65	556,535 66	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,723,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,736 23
1853.	125,615,250 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,077 07	3,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	149,256,101 32	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	158,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,487 10	154,532,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	830,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 55	150,287,370 13	1,551,755 46	148,755,634 67
1862.	145,176,390 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	387,737 "	1,051,919 64	162,942,088 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,582,519 67	432,356 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,394,835 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,629,884 02	756,626 28	1,394,835 98	175,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,720 79	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 32
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,909 11	5,401,465 82	182,425,604 23	2,035,586 24	180,390,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,062 98	815,800 35	2,035,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
A REPORTER.	5,026,780,668 50	287,741,804 41	17,752,030 15	55,901,720 64	5,569,155,273 70	56,567,274 92	5,529,787,998 78

CLOS DE 1850 A 1907 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler. Service ordinaire)	
»	27,981,168 79	27,981,168 79	.	
»	115,806,850 65	112,413,963 51	3,392,887 14	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^s pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
»	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
»	94,140,833 33	91,904,974 94	2,244,860 39	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 »	98,874,000 43	96,515,600 96	2,360,399 47	d) Non compris fr. 103,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
b) 1,490,000 »	89,559,334 28	87,104,004 96	2,455,329 32	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82	f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
10,000,000 »	105,226,105 69	103,551,731 64	1,894,372 05	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,033 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 34	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,106,508 51	4,483,404 34	i) Non compris fr. 22,636 34 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 63	168,658,683 21	165,914,570 95	2,744,312 26	j) Non compris fr. 4 37c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
»	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	k) Non compris fr. 0 81c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
25,278,995 17	132,568,405 61	129,375,909 88	3,192,495 73	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,325 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 33	2,133,539 23	m) Non compris fr. 120,587 18 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,650,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,366 85	156,224,705 59	154,389,549 89	1,835,155 67	o) Non compris fr. 5 80 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 20	1,363,889 05	p) Non compris fr. 360 86 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,400 68	140,577,356 49	135,060,595 37	5,516,761 12	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^s , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28	s) Non compris fr. 13,253 10 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,735 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80	t) Non compris fr. 8,653 13 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94	u) Non compris fr. 47,386 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	153,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,945,554 54	
9,656,500 56	144,613,782 24	145,172,277 02	1,441,105 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 01	153,857,819 25	149,727,649 92	4,130,169 31	
8,891,907 80	150,308,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21	
3,610,495 66	148,154,910 36	144,745,005 36	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,377 32	3,698,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95	
35,965,945 02	191,763,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	
32,507,450 69	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59	
32,051,825 01	193,293,135 05	188,793,736 71	4,499,416 32	
37,724,704 85	206,605,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07	
21,905,008 68	196,233,235 29	191,604,315 92	4,628,919 37	
19,223,311 50	196,365,094 82	191,920,940 32	4,442,754 50	
27,396,688 95	207,786,906 92	199,635,873 76	8,151,033 16	
25,063,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 95	
645,742,846 94	5,975,530,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. Déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
REPORT.	5,027,541,079 13	287,160,595 78	17,752,080 15	55,901,720 64	5,368,155,275 70	56,567,274 92	5,320,787,098 78
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,056,542 58	10,047,551 27	1,042,538 45	3,145,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 80	1,465,792 70	2,541,548 66	222,700,239 56	2,506,426 68	220,193,812 88
1874.	236,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,506,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 59	1,925,585 23	2,248,088 95	256,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,936,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,394,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,513 25	7,532,583 74	1,954,216 03	1,394,785 28	271,271,999 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,517 80	2,707,065 62	1,410,135 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	16,537,236 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,423,164 91	1,255,520 96	307,167,843 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	660,804 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	5,253,052 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,052 06	950,574 55	327,720,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,929 51	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	519,403,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,025 56	700,254 13	321,215,369 45
1886.	316,509,150 77	1,397,904 23	1,757,085 89	700,254 15	320,144,395 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,156,772 50	2,072,156 58	1,497,055 11	492,988 55	316,199,572 54	850,100 51	315,549,472 03
1888.	314,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	318,219,046 46	557,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,138 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	327,218,559 29	942,545 59	326,276,195 90
1890.	355,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 59	358,695,671 08	684,752 82	358,010,958 26
1891.	358,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,964,460 78	612,296 71	341,552,164 07
1892.	340,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	344,682,825 87	363,129 79	344,519,696 08
1893.	345,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	363,129 79	347,541,172 26	592,484 66	347,148,687 60
1894.	347,725,568 27	7,417,224 25	1,638,902 64	592,484 66	357,172,179 82	1,589,058 43	355,783,121 39
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 43	375,171,517 19	2,167,748 42	373,005,568 77
1896.	367,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	390,553,554 93	1,454,419 09	388,898,935 84
1897.	587,469,574 67	43,804,980 56	1,452,715 18	1,454,419 09	454,161,687 50	1,489,568 50	452,672,119 "
1898.	422,557,084 40	10,699,532 29	4,377,015 01	1,489,568 50	439,122,998 29	4,216,141 "	434,906,857 29
1899.	455,868,019 78	21,568,069 57	2,995,981 13	4,216,141 "	462,648,211 48	2,564,276 20	460,283,935 28
1900.	455,025,428 52	34,163,561 24	1,854,829 51	2,564,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 59
1901.	488,967,501 59	11,758,102 47	2,715,092 63	4,409,846 88	507,848,543 57	1,560,506 26	506,288,057 51
1902.	491,598,524 56	10,725,489 72	6,255,044 92	1,560,506 26	509,097,565 46	2,400,254 71	507,507,110 75
1903.	510,108,489 52	7,953,628 06	5,072,183 82	2,400,254 71	525,554,556 11	3,094,515 05	522,440,041 06
1904.	527,572,875 27	7,926,741 91	5,459,980 88	3,094,515 05	543,854,111 11	1,859,591 48	541,994,800 65
1905.	541,866,402 82	22,415,129 43	10,671,448 62	1,859,591 48	576,790,281 84	2,712,755 75	574,077,548 11
1906.	566,068,195 02	34,891,575 86	2,116,945 65	2,712,755 75	608,589,444 24	4,658,878 87	601,750,565 37
1907.	597,526,294 12	26,521,360 51	1,746,809 66	4,658,878 87	630,455,543 16	2,125,959 97	628,509,403 19
	18,081,348,909 29	705,493,575 96	105,875,409 78	101,504,556 71	18,990,082,049 74	103,488,296 08	18,886,593,753 06

DE 1830 A 1907 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents		Observations.
			DE CRÉDITS à annuler. (Service ordinaire)		
645,742,846 94	5,975,550,845 72	5,831,586,720 74	142,144,124 98		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,924,116 81	241,568,865 54	238,191,225 11	v) 3,377,642 25		w) Non compris fr. 2,512 45 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,358 55	251,974,512 80	w) 3,759,825 55		x) Non compris fr. 4,810 74 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
134,141,616 24	554,245,429 12	550,898,378 60	x) 3,347,050 52		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,734 68	y) 4,549,636 55		z) Non compris fr. 77,676 62 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 63	292,222,495 21	z) 4,767,710 42		a') Non compris fr. 41,677,956 59 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ^t , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
44,586,605 24	298,659,355 54	294,555,925 86	a') 4,503,427 68		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
124,698,774 20	590,955,636 06	586,073,145 99	b') 4,862,492 07		c') Non compris fr. 18,470 02 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 3,251,169 58		d') Non compris fr. 15,811 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 3,364,141 55		e') Non compris fr. 27,674 87 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	e') 4,779,092 46		f') Non compris fr. 17,073 75 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,490,450 45	406,058,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44		g') Non compris fr. 138,455 19 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,940,551 05	g') 4,294,666 96		h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 49	412,704,150 0	406,422,707 95	h') 6,371,442 05		i') Non compris fr. 350 20 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i') 7,989,852 25		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
37,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 46		k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	k') 5,894,282 56		l') Non compris fr. 5,431,227 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 79	552,271,758 82	540,137,851 68	l') 6,153,887 14		m') Non compris fr. 7,352,811 56 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	559,190,856 58	555,593,911 90	l') 3,596,944 68		n') Non compris fr. 3,773,277 97 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,387,982 62	575,287,881 0	m') 4,100,101 62		o') Non compris fr. 9,582,092 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,893,620 09	n') 2,789,286 87		p') Non compris fr. 6,499,524 41 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
63,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	o') 2,629,429 59		q') Non compris fr. 2,506,331 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
64,900,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 2,315,351 16		r') Non compris fr. 499,785 47 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	q') 2,448,045 05		s') Non compris fr. 2,565,351 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
40,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,443,494 82		t') Non compris fr. 2,007,479 95 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,564,235 70	418,567,804 55	410,583,401 42	s') 8,184,403 11		u') Non compris fr. 5,146,390 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,055,985 91	442,952,921 75	437,008,281 89	t') 6,544,659 86		v') Non compris fr. 1,953,677 70 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
86,329,585 24	519,001,704 24	511,398,214 45	u') 7,603,489 79		w') Non compris fr. 4,401,644 51 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
266,444,231 92	701,551,089 21	695,625,188 05	v') 7,255,001 16		x') Non compris fr. 4,725,128 88 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
119,011,802 61	579,295,797 89	570,442,110 68	w') 8,853,687 21		y') Non compris fr. 5,267,620 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
95,102,109 35	582,098,657 74	574,158,192 21	x') 7,940,465 53		z') Non compris fr. 9,750,416 80 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
104,919,454 88	611,207,472 19	603,620,159 64	y') 7,577,352 55		a'') Non compris fr. 4,509,518 70 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
114,266,228 42	621,775,559 17	615,356,076 21	z') 6,417,262 96		b'') Non compris fr. 5,858,195 54 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
117,025,598 04	639,465,659 10	627,975,568 54	a'') 11,490,070 76		c'') Non compris fr. 13,904,806 30 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
161,559,796 26	705,354,605 89	628,527,575 59	b'') 15,027,050 50		d'') Non compris fr. 11,305,123 85 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,883,176 58	633,060,724 69	626,408,501 76	c'') 7,462,222 95		e'') Non compris fr. 9,962,682 25 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
180,844,565 94	722,594,951 31	722,565,942 89	d'') 10,228,988 42		
152,555,642 99	780,845,046 18	767,772,762 50	e'') 13,072,283 62		
3,793,997,122 83	22,080,590,876 61	22,314,528,619 97	566,062,262 64		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1830 (4 ^e trimestre)	25,809,417 13	27,348,364 50	632,804 23	632,804 23	26,502,221 36	27,981,168 79	.	
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,603 21	46,205,334 60	115,225,815 05	112,413,963 51	753,602 91	
1832.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,365 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.	
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,315 92	91,904,974 94	"	
1834.	86,380,098 41	86,513,600 96	10,321,230 35	10,000,000 "	96,701,337 76	96,513,600 96	"	
1835.	89,171,354 30	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,073,225 70	87,104,004 96	3,557,329 34	
1836.	85,815,668 92	84,154,324 22	16,818,963 47	15,374,165 74	102,652,632 30	99,528,487 96	1,659,344 70	
1837.	89,406,613 99	93,331,731 64	12,308,636 25	10,000,000 "	101,715,250 24	103,331,731 64	"	
1838.	97,087,045 81	94,420,344 74	25,822,869 "	23,778,033 70	123,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.	
1840.	100,558,748 59	102,840,113 32	68,817,505 27	63,074,257 63	169,376,233 86	163,914,370 93	"	
1841.	101,303,773 25	114,976,586 11	30,032 92	"	101,342,826 17	114,976,586 11	"	
1842.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,936 33	129,373,909 88	.	
1843.	105,033,328 51	118,136,186 72	18,236,518 97	1,699,763 61	123,289,847 48	119,833,950 33	"	
1844.	110,423,688 39	110,320,637 29	88,384,820 34	84,636,000 "	198,810,308 73	193,183,057 29	"	
1845.	112,276,648 98	113,036,983 06	17,379,302 99	21,332,366 83	129,833,931 97	134,389,349 89	"	
1846.	113,247,036 72	117,331,209 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,043 37	122,732,909 20	"	
1847.	113,344,360 72	125,803,732 88	183,763 12	3,768,642 11	113,328,065 84	127,372,374 99	"	
1848.	108,937,848 54	126,136,104 69	37,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 55	133,069,393 37	.	
1849.	113,847,137 32	111,320,091 23	24,300 06	946,977 90	113,871,437 38	112,267,069 13	2,327,046 20	
1850.	116,329,319 17	116,171,171 47	16,347,668 69	2,339,733 29	132,877,187 86	118,730,904 76	338,347 70	
1851.	119,003,367 10	117,321,313 73	340,284 84	1,166,145 11	119,343,512 91	118,627,460 84	1,482,051 37	
1852.	124,328,067 80	129,308,193 94	4,123,140 99	2,340,368 99	128,451,208 79	131,848,364 93	"	
1853.	128,837,923 39	129,341,079 03	10,630,340 80	4,969,827 76	133,797,035 55	134,309,907 41	.	
1854.	132,331,382 04	133,313,976 46	20,321,670 48	9,636,300 36	132,967,335 20	143,172,277 02	"	
1855.	139,368,193 30	136,364,889 94	3,133,973 13	10,361,322 01	144,529,457 21	146,926,211 93	2,803,303 36	
1856.	143,007,097 42	140,848,771 01	3,232,114 49	8,878,878 91	146,285,211 91	149,727,649 92	2,158,326 41	
1857.	146,731,442 01	137,399,231 11	2,362,431 92	8,891,907 80	149,143,349 71	146,291,138 91	9,382,210 90	
1858.	153,134,108 22½	139,134,309 70	726,631 15	5,610,493 66	133,744,601 37½	144,745,003 36	16,019,398 52½	
1859.	156,628,276 70	148,374,184 93	1,721,369 15	4,313,494 69	133,359,645 85	132,389,679 62	8,254,091 77	
1860.	153,612,371 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	139,023,377 32	12,731,801 27½	
1861.	156,771,924 87	143,774,861 33	13,462,486 97	17,637,007 78	172,408,411 84	163,431,869 31	10,997,063 34	
1862.	161,116,339 31½	149,331,221 29	3,421,373 01	27,751,039 31	164,537,914 52½	177,082,380 60	11,783,118 22½	
1863.	163,241,641 14	151,096,377 13	3,683,679 33	33,963,943 02	168,925,320 49	187,062,322 17	12,143,263 99	
1864.	164,249,330 74½	153,713,678 89	17,264,924 23	32,307,430 69	181,514,234 97½	186,223,129 38	10,333,631 85½	
1865.	169,039,600 28	156,741,911 70	9,047,290 89	32,031,823 01	178,086,931 17	188,793,736 71	12,297,748 38	
1866.	168,841,101 34	163,481,967 11	18,206,376 99	37,724,704 83	187,047,478 33	203,206,671 94	3,339,134 23	
1867.	172,971,932 24	169,700,707 24	30,432,961 18	21,903,608 68	223,404,893 42	191,604,313 92	3,271,223 "	
1868.	176,294,373 34	172,697,628 82	33,347,120 07	10,223,311 30	209,641,493 41	191,920,940 32	3,396,746 32	
1869.	183,201,172 39	172,239,184 83	25,891,261 26	27,306,688 93	211,092,433 85	199,633,873 76	12,961,987 76	
1870.	190,337,001 93	191,843,926 37	14,003,107 47	23,063,874 13	205,442,109 40	216,907,800 30	.	
A REPORTER.	5,110,094,336 99	5,066,213,231 21	731,217,006 26	763,173,409 33	3,847,311,063 23	3,831,386,720 74	143,881,693 32	

DE 1850 A 1907 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	
1,478,947 45	.	.	.	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
.	78,248 61	.	811,851 52	.	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	.	.	6,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	.	.	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 55	.	187,756 80	.	Idem.
.	415,891 40	.	5,971,220 74	.	Idem.
.	1,444,799 75	.	5,104,144 45	.	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	.	.	1,616,481 40	Idem.
.	44,855 50	.	3,511,556 57	.	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	.	.	8,559,070 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	.	5,461,882 01	.	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	.	.	15,655,759 04	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	.	870,555 72	.	2,606,955 55	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	.	5,435,807 15	.	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 00	3,728,820 54	.	3,624,851 44	.	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	.	3,775,065 84	.	4,555,307 92	Idem.
4,284,262 48	.	4,404,605 44	.	8,688,055 92	Idem.
10,459,572 16	.	5,584,958 99	.	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	.	11,057,201 18	.	Idem.
.	.	922,677 84	1,604,568 45	.	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
.	13,787,955 40	.	14,146,285 10	.	Idem.
.	.	765,860 27	716,191 10	.	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 .	.	.	3,397,356 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	.	4,957,362 78	.	Idem.
1,164,504 42	10,665,369 90	.	9,500,775 48	.	Idem.
.	.	5,227,548 88	.	2,424,045 52	Idem.
.	.	5,646,764 42	.	3,488,458 01	Idem.
.	.	6,520,425 88	2,852,785 02	.	Idem.
.	.	4,885,864 51	11,135,754 01 $\frac{1}{2}$.	Idem.
.	.	2,794,125 54	5,459,966 25	.	Idem.
.	.	2,047,050 98	10,685,841 29 $\frac{1}{2}$.	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
.	.	2,194,520 81	8,802,542 55	.	Idem.
.	.	24,520,484 50	.	12,544,566 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
.	.	50,282,265 67	.	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1860.
.	.	15,242,526 46	.	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
.	.	25,004,554 12	.	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
.	.	19,518,527 84	.	16,159,103 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
.	28,529,552 50	.	51,800,577 50	.	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
.	14,125,808 57	.	17,720,555 00	.	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
.	.	1,505,427 67	11,456,560 00	.	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	.	10,158,766 66	.	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,589 54	135,751,240 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉVIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
REPORT.	5,116,094,356 99	5,066,215,251 51	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,511,963 25	5,851,586,720 74	145,881,605 52	
1871.	207,705,902 90	194,267,106 50	48,937,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,352,639 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,640 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	•	
1876.	255,103,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	320,620,743 66	294,555,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	•	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	•	
1879.	270,491,110 90	275,606,472 90	50,510,693 47	70,052,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07	•	
1880.	291,921,128 65	292,009,653 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	•	
1881.	296,777,623 06	302,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96	•	
1882.	301,112,053 94	316,525,898 16	155,594,865 00	106,625,652 87	436,506,919 84	422,949,551 05	•	
1883.	305,103,767 55	321,357,635 46	151,875,158 13	85,905,072 40	454,976,925 48	406,422,707 95	•	
1884.	305,955,128 51	322,172,562 96	44,087,005 70	59,526,042 75	550,022,152 10	561,609,505 71	•	
1885.	315,170,502 39	315,915,850 95	19,915,121 37	37,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	•	
1886.	315,941,955 22	315,757,122 11	55,340,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11	
1887.	325,515,087 50	309,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61	
1888.	355,051,945 88	314,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79	
1889.	337,881,126 65	322,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,050,516 49	575,287,881 •	15,705,032 57	
1890.	340,525,672 04	355,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 00	5,295,020 65	
1891.	346,546,507 48	358,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,625,572 80	
1892.	347,265,877 69	341,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,552 77	
1893.	352,284,745 98	344,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,584,105 45	
1894.	362,599,822 91	355,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 53	402,558,551 29	9,260,196 54	
1895.	372,155,998 71	364,819,165 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42	7,516,855 05	
1896.	388,657,582 54	382,554,295 98	92,282,555 02	55,055,985 01	480,039,935 56	457,608,281 89	6,103,286 56	
1897.	450,859,645 64	425,068,629 21	68,775,244 68	86,529,585 24	499,612,888 52	511,598,214 45	5,771,914 45	
1898.	459,281,905 68	427,180,956 15	240,704,515 16	266,444,251 92	679,986,220 84	695,625,188 05	12,100,949 55	
1899.	469,051,404 51	451,450,248 07	14,240,127 14	119,011,862 61	485,271,551 65	570,442,110 68	17,601,156 44	
1900.	494,105,772 85	479,055,782 86	48,672,550 72	95,102,400 55	542,778,103 55	574,158,192 21	15,049,989 97	
1901.	501,249,229 87	498,709,704 76	134,466,551 85	104,919,454 88	655,715,761 70	605,629,159 64	2,559,525 11	
1902.	504,505,186 51	501,089,847 79	123,444,873 57	114,266,228 42	627,750,060 08	615,356,086 21	3,215,558 72	
1903.	515,851,261 21	510,949,970 50	118,565,548 56	117,025,598 04	652,416,809 77	627,075,568 54	2,901,290 91	
1904.	553,199,545 90	529,967,779 55	138,929,106 09	161,359,706 26	672,128,050 59	688,527,575 59	6,251,764 57	
1905.	581,352,355 56	566,615,325 18	126,052,643 54	59,885,176 58	706,584,098 90	626,498,501 76	14,737,050 58	
1906.	597,168,167 06	591,521,576 95	78,519,766 02	180,844,365 94	675,687,913 98	772,565,042 40	5,646,580 11	
1907.	617,898,505 95	615,237,119 57	90,450,592 95	152,555,642 99	708,258,896 88	767,772,762 50	2,571,184 38	
	18,611,390,466 17	18,399,400,867 83	3,510,405,582 72	3,915,427,746 44	22,151,795,738 89	22,314,528,613 97	378,587,728 85	
							212,289,	

DE 1850 A 1907 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	
96,000,589 54	133,751,240 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	
•	5,013,858 73	•	18,452,745 53	•	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
•	•	24,498,605 67	•	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
•	•	20,083,966 95	•	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
•	11,860,247 48	•	14,270,905 53	•	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	•	12,450,435 42	•	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
•	26,950,415 72	•	32,284,817 80	•	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
3,859,449 32	•	35,929,168 40	•	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	23,807,906 38	•	18,162,704 03	•	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,355 •	•	59,721,849 70	•	42,857,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	•	11,507,502 96	•	Idem.
6,060,352 45	•	18,264,263 66	•	24,324,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 03	•	15,557,368 81	•	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,253,868 11	66,808,085 64	•	48,554,217 53	•	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,237,234 05	4,560,061 04	•	•	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	•	17,420,466 21	•	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
•	19,549,665 51	•	21,734,496 02	•	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
•	•	19,275,800 45	•	4,973,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
•	•	27,694,580 75	•	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
•	•	1,956,396 88	13,748,635 49	•	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893.
•	•	44,784,330 48	•	59,489,309 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1893.
•	•	7,844,492 35	•	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
•	1,874,711 54	•	8,154,244 31	•	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
•	•	4,435,217 75	3,148,885 70	•	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
•	•	6,634,527 10	2,625,860 24	•	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
•	•	21,069,790 02	•	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 5 août 1899.
•	37,228,367 11	•	43,331,653 67	•	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
•	•	17,550,340 86	•	11,735,326 13	Idem.
•	•	23,739,916 76	•	13,638,967 21	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1903.
•	•	104,771,735 47	•	87,170,579 03	Idem.
•	•	46,430,078 65	•	31,380,088 66	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1905.
•	29,547,096 95	•	32,086,622 06	•	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
•	9,178,645 15	•	12,393,983 87	•	Réglé définitivement par la loi du 17 mai 1906.
•	1,539,930 82	•	4,441,241 43	•	Réglé définitivement par la loi du 18 août 1907.
•	•	22,430,689 57	•	16,198,925 •	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1908.
•	65,140,466 76	•	79,886,497 14	•	
•	•	102,324,809 02	•	96,678,028 91	
•	•	62,085,030 06	•	59,513,865 68	
166,298,440 49	476,944,969 22	851,967,132 64	541,924,346 74	704,657,221 82	
288 54	376,022,163 42		162,732,875 08		

(324)

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1908.**

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 616,985,960 28
et pour les ressources extraordinaires, à 82,454,131 15

ENSEMBLE. fr. 699,420,091 43

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr. 613,021,306 84
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à 157,429,706 55

ENSEMBLE. fr. 770,451,013 39

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 71,030,921 96

Mais comme l'exercice 1907 a laissé un excédent de dépenses de fr. 162,732,875 08 c^o qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 162,732,875 08

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1908, présente un excédent de dépenses de fr. 233,763,797 04

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1908.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1908, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de 68,903,682 38
 D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de 233,763,797 04

Soit une différence de fr. 164,860,114 66

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :		AGGREGATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	7,162,668 78	»
	Enregistrement et domaines	»	241,924 15
Péages	Enregistrement et domaines	803,768 73	»
	Chemins de fer, etc.	93,651 02	»
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	21,503 97	»
	Prisons	64,296 75	»
	Trésorerie générale, etc.	»	2,506,947 07
Remboursements	Contributions directes, etc.	30,089 57	»
	Enregistrement et domaines	168,537 78	»
	Prisons	»	»
	Trésorerie générale, etc.	»	413,902 16
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	80,000 »
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	»	146,461 65
	Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898; 10 ^e annuité.	»	2,597,340 05
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	»	1,650 »
		8,344,538 60	5,688,225 08
	RESTE en augmentation de recettes		2,656,313 52

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :		AGGREGATIONS.	DIMINUTIONS.
DEPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		1,261,262 37	»
Dotations		41,263 46	»
Ministère de la justice		1,338,367 92	»
— des affaires étrangères		123,114 27	»
— de l'intérieur		39,474 55	»
— des sciences et des arts		15,837 50	»
— de l'agriculture		183,587 68	»
— de l'industrie et du travail		74,793 36	»
— des chemins de fer, postes et télégraphes		343,341 88	»
— de la guerre		1,485,620 41	»
Corps de la gendarmerie		164,100 »	»
Ministère des finances		1,069,710 42	»
— des travaux publics		153,592 67	»
Non-valeurs et remboursements		293,273 14	»
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 15,480,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 15,739,621 91; par conséquent, une diminution de dépenses de		»	259,621 91
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1903 à 1908 et dont le transfert à l'exercice 1909 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		»	1,546,161 62
Excédent de dépenses de l'exercice 1907		162,732,875 08	»
		169,322,241 71	1,805,783 53
	RESTE en augmentation de dépenses		167,516,428 18

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1908 fr. 164,860,114 66

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1909, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1909, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1909 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	619,200,944	»
<i>Dépenses</i> , à		619,108,800	14
		<hr/>	
Excédent présumé de recettes	fr.	92,143	89
		<hr/> <hr/>	

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000	»
2° Part revenant à l'État dans la huitième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500	»
3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		650,000	»
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000	»
5° Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 11 ^e annuité)		540,000	»
6° Produit de la négociation d'un capital nominal de 120,991,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 5 septembre 1908. — Solde recouvré en 1909.)		88,709,449	37
		<hr/>	
A REPORTER	fr.	90,218,949	37

REPORT. fr.	90,218,949 37
7° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Partie rattachée à 1909.)	60,347,509 61
ENSEMBLE. fr.	<u>150,566,458 98</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 619,108,800 11

Elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	250,000 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1905, 1906, 1907 et 1908, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 50 de la loi de comptabilité	4,546,161 62
ENSEMBLE. fr.	<u>620,904,961 75</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1909 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1907. — Art. 16 de la loi du 18 août 1907 fr.	67,694,410 39
b) De l'exercice 1908. — Art. 15 de la loi du 16 septembre 1908	158,276,163 47
	<u>205,970,574 06</u>

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 5 juillet 1909 fr.	9,000,000 »
Loi du 17 août 1909. {	
Art. 1 ^{er} . fr.	121,046,000 »
— 2	4,000,000 »
— 3	28,567,704 »
— 4	3,048,900 54
— 5	3,350,000 »
	<u>169,012,604 54</u>
ENSEMBLE. fr.	<u>374,983,178 60</u>

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1910, effectué en conformité de l'article 11 de la loi du 17 août 1909, ci fr.	214,909,458 38	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 16, § 2, de la loi du 18 août 1907, ci	8,326,262 32	
		<u>223,235,720 70</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1909 s'élèvent à fr.		<u>151,747,457 90</u>

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	619,200,944 »	} 769,767,402 98
— extraordinaires	150,566,458 98	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	620,904,961 73	} 772,652,419 63
Services spéciaux	151,747,457 90	

L'exercice se serait donc clôturé par un excédent de dépenses de fr. 2,885,016 65

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1909, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1909 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	769,767,402 98
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	792,392,913 55
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1909 sont de	769,849,461 26
Au 1 ^{er} janvier 1910, il restait à recouvrer fr.	<u>22,543,452 29</u>
Les droits constatés	<u>792,392,913 55</u>
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	<u>22,625,510 57</u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 772,652,419 53

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au 1^{er} janvier 1910, montent à fr. 555,510,233 32
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à 209,721,186 21

ENSEMBLE. . . . fr. 765,231,419 53

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1909 n'ont été que de 488,133,416 56

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1910 fr. 277,098,002 97

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1909. 765,231,419 53

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 7,421,000 »

§ 3.

RESULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

La situation du budget de l'exercice 1909 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr. 792,392,913 55
Dépenses — — 765,231,419 53

Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice fr. 27,161,494 02

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1909.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	10 août 1909. (Mon. n° 218.)	Budget primitif.	178,037,751 31	»	178,037,751 31
<i>Dotations.</i>	31 déc. 1908. (Mon. n° 1.)	Budget primitif.	5,440,090 »	»	5,460,090 »
	17 août 1909. (Mon. n° 232.)	Augmentation	»	50,000 »	
<i>Ministère de la justice.</i>	3 août 1909. (Mon. n° 223.)	Budget primitif.	28,900,200 »	»	28,900,200 »
<i>Ministère des affaires étrangères.</i>	4 juill. 1909. (Mon. n° 196.)	Budget primitif.	4,047,408 »	»	4,247,408 »
	13 mars 1909. (Mon. n° 76.)	Augmentation	»	200,000 »	
<i>Ministère de l'intérieur et de l'agriculture.</i>	5 août 1909. (Mon. n° 226.)	Budget primitif.	17,039,727 »	»	17,039,727 »
<i>Ministère des sciences et des arts.</i>	4 août 1909. (Mon. n° 228-9.)	Budget primitif.	33,954,147 47	»	33,954,147 47
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	10 août 1909. (Mon. n° 231.)	Budget primitif.	22,896,817 »	»	22,896,817 »
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	14 août 1909. (Mon. n° 233.)	Budget primitif.	218,971,628 »	»	218,971,628 »
<i>Ministère de la guerre.</i>	5 juill. 1909. (Mon. n° 186-7.)	Budget primitif.	58,197,503 63	»	58,197,503 63
<i>Gendarmerie.</i>	29 juin 1909. (Mon. n° 181.)	Budget primitif.	8,675,611 70	»	8,675,611 70
<i>Ministère des finances.</i>	17 août 1909. (Mon. n° 232.)	Budget primitif.	21,277,668 »	»	21,277,668 »
<i>Ministère des travaux publics.</i>	17 juill. 1909. (Mon. n° 206.)	Budget primitif.	17,917,559 »	»	17,917,559 »
<i>Ministère des colonies.</i>	24 déc. 1908. (Mon. n° 368-4.)	Budget primitif.	941,690 »	»	941,690 »
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	10 août 1909. (Mon. n° 226.)	Budget primitif.	2,801,000 »	»	2,801,000 »
TOTAL. . . fr.			619,408,800 11	250,000 »	619,358,800 11

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1909

AU 1^{er} JANVIER 1910.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	202,498,500 »
	Enregistrement et domaines	73,203,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	2,880,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	302,653,100 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	4,605,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
	Prisons	450,000 »
	Trésorerie générale, etc.	25,050,800 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	975,000 »
	Enregistrement et domaines	620,000 »
	Prisons	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	5,947,560 »
TOTAUX. fr.		619,200,944 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Part revenant à l'État dans la huitième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		650,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 11 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égoûts à Wenduyn.		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		»
A REPORTER. fr.		1,509,500 »

L'EXERCICE 1909.

recettes, au 1^{er} janvier 1910.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1909.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
202,518,243 46	198,142,228 12	4,376,015 34	»	19,743 46	202,518,243 46	
76,794,895 39	76,348,255 34	446,640 05	»	3,591,895 39	76,794,895 39	
2,246,438 85	2,239,640 35	6,798 50	633,561 15	»	2,246,438 85	
315,455,185 21	314,209,677 01	4,245,508 20	»	12,802,085 21	315,455,185 21	
4,837,510 11	4,517,332 90	320,177 21	»	232,510 11	4,837,510 11	
291,074 04	291,074 04	»	3,925 96	»	291,074 04	
432,597 30	409,334 53	23,262 77	17,402 70	»	432,597 30	
27,924,691 03	18,931,748 06	8,992,942 97	»	2,873,891 03	27,924,691 03	
1,076,269 06	1,038,431 58	37,837 48	»	101,269 06	1,076,269 06	
715,745 54	578,503 57	137,241 97	»	95,745 54	715,745 54	
22,984 »	22,984 »	»	»	»	22,984 »	
6,594,683 48	6,134,374 80	460,108 68	»	647,123 48	6,594,683 48	
638,910,317 47	619,863,784 30	19,046,533 17	654,889 81	20,364,263 28	638,910,317 47	
28,000 »	28,000 »	»	»	»	28,000 »	
92,421 43	85,081 »	7,340 43	»	921 43	92,421 43	
614,810 09	459,492 61	155,317 48	35,189 91	»	614,810 09	
238,049 39	234,749 39	3,300 »	»	38,049 39	238,049 39	
3,257,755 29	74 180 13	3,183 575 16	»	2,717,755 29	3,257,755 29	
17,927 19	541 14	17,386 05	»	17,927 19	17,927 19	
337 87	337 87	»	»	337 87	337 87	
4,249,301 26	882,382 14	3,366,919 12	35,189 91	2,774,991 17	4,249,301 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,509,500 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	»
Amortissement d'un capital nominal de 14,000 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 120,991,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 3 septembre 1908. — Solde recouvré en 1909.)	88,709,449 37
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Partie rattachée à 1909.)	60,347,509 61
TOTALS fr.	150,566,458 98
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	619,200,944 »
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	769,767,402 98

CICE 1909 (suite).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1909.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
4,249,301 26	882,382 14	3,366,919 12	35,189 91	2,774,991 17	4,249,301 26	
1,335 84	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84	
31,000 »	31,000 »	»	»	31,000 »	31,000 »	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	
130,000 »	»	130,000 »	»	130,000 »	130,000 »	
88,709,449 37	88,709,449 37	»	»	»	88,709,449 37	
60,347,509 61	60,347,509 61	»	»	»	60,347,509 61	
153,482,596 08	149,985,676 96	3,496,919 12	35,189 91	2,951,327 01	153,482,596 08	
638,910,317 47	619,863,784 30	19,046,533 17	654,889 81	20,364,263 28	638,910,317 47	
792,392,913 55	769,849,461 26	22,543,452 29	690,079 72	23,315,590 29	792,392,913 55	
			22,625,510 57			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1903.

Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Travaux publics

Exercice 1906.

Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur et de l'Agriculture
 — de la Guerre
 — des Finances
 — des Travaux publics

Exercice 1907.

Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur et de l'Agriculture
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 — des Travaux publics

Exercice 1908

Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur et de l'Agriculture
 — des Sciences et des Arts
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Travaux publics

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Agriculture
 — des Sciences et des Arts
 — de l'Industrie et du Travail
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 — des Travaux publics
 — des Colonies
 Non-valeurs et Remboursements

CICE 1909 (SUITE).

dépenses au 1^{er} janvier 1910 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
6,543 21	»	»	»	6,543 21	
54,094 19	»	»	»	54,094 19	
43,155 81	»	»	»	43,155 81	
2,461 01	»	»	»	2,461 01	
108,254 22	»	»	»	108,254 22	
12,495 60	»	»	»	12,495 60	
454 50	»	»	»	454 50	
15,434 »	»	»	»	15,434 »	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	
10,147 62	»	»	»	10,147 62	
138,531 72	»	»	»	138,531 72	
18,179 17	»	»	»	18,179 17	
2,445 »	»	»	»	2,445 »	
32,875 01	787 49	721 29	66 20	32,087 52	
10,290 96	»	»	»	10,290 96	
39,669 17	»	»	»	39,669 17	
103,459 31	787 49	721 29	66 20	102,671 82	
176,612 65	75,625 21	67,075 21	8,550 »	100,987 44	
2,849 06	»	»	»	2,849 06	
168,904 29	»	»	»	168,904 29	
2,932 01	2,353 61	2,353 61	»	578 40	
274,187 20	17,015 33	16,415 33	600 »	257,171 87	
40,233 83	13,813 94	»	13,813 94	26,419 89	
530,197 33	»	»	»	530,197 33	
1,195,916 37	108,808 09	85,844 15	22,963 94	1,087,108 28	
178,057,751 31	151,010,151 70	144,673,995 44	6,336,156 26	27,047,599 61	
5,460,090 »	5,375,538 34	5,375,005 84	532 50	84,551 66	
28,900,200 »	22,546,578 14	21,766,459 09	780,119 05	6,353,621 86	
4,247,408 »	3,672,697 54	3,448,335 69	224,341 85	574,710 46	
17,059,727 »	11,610,683 04	10,927,411 20	683,271 84	5,449,043 96	
33,954,147 47	28,370,810 30	26,791,888 67	1,578,921 63	5,383,337 17	
22,896,817 »	21,925,808 72	21,484,894 90	740,913 82	971,008 28	
218,971,628 »	83,882,793 03	81,881,451 91	2,001,341 12	135,088,834 97	
53,197,505 63	54,385,459 46	10,286,625 64	44,098,833 82	3,812 046 17	
8,675,611 70	8,217,276 05	4,319,163 17	3,898,112 88	458 335 65	
21,277,665 »	2,389,360 20	2,362,523 25	26,836 95	18,888,304 80	
17,917,559 »	9,162,493 29	8,543,064 15	619,429 14	8,755,065 71	
941,600 »	721,096 50	718,379 86	2,716 64	220,593 50	
2,801,000 »	382,433 53	381,209 35	1,134 18	2,418,566 47	
619,358,800 11	403,653,179 84	342,660,518 16	60,992,661 68	215,705,620 27	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 5 juill. et 17 août 1909.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1	4 4 ^e	»	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un hôtel avec dépendances; dépenses en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	»	»	497,545 18
2	»	2	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	»	250,000	»
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	»	250,000	497,545 18
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.						
SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.						
4	»	3	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	299,940	»	»
			TOTAUX. fr.	299,940	»	»
SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.						
Eaux et forêts.						
5	»	4a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	102,000	»	»
5a	»	4b	Id. id.	»	146,192 93	»
5b	1	»	Id. id.	»	»	200,000
			TOTAUX. fr.	102,000	146,192 93	200,000
Voie vicinale.						
6	»	5a	Voie vicinale — Travaux de construction	599,523	»	»
6a	»	5b	Id. id.	»	3,000,000	»
6b	2	»	Id. id.	»	»	2,000,000
7	»	6	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique	»	700,000	»
			TOTAUX. fr.	599,523	3,700,000	2,000,000
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture . . . fr.	1,001,463	3,846,192 93	2,200,000

CICE 1909 (suite).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
497,545 18	35,574 92	35,574 92	»	461,973 26	461 973 26	»
250,000 »	172,413 80	172,413 80	»	77,586 20	77,586 20	»
747,545 18	207,985 72	207,985 72	»	539,559 46	539,559 46	»
299,940 »	208 »	208 »	»	299,732 »	»	299,732 »
299,940 »	208 »	208 »	»	299,732 »	»	299,732 »
448,192 93	102,000 » 56,192 93 39,750 97	102,000 » 56,192 93 38,794 72	» » 956 25	» 90,000 » 160,249 03	» 90,000 » 160,249 03	» » »
448,192 93	197,943 90	196,987 65	956 25	250,249 03	250,249 03	»
5,599,523 »	599,519 » 2,836,148 » 536,623 »	599,519 » 2,836,148 » 536,623 »	» » »	4 » 163,852 » 1,463,377 »	» 163,852 » 1,463,377 »	4 » » »
700,000 »	516,669 »	516,669 »	»	183,331 »	183,331 »	»
6,299,523 »	4,488,959 »	4,488,959 »	»	1 810,564 »	1,810,560 »	4 »
7,047,655 93	4,687,110 90	4,686,154 65	956 25	2,360,545 03	2,060,809 03	299,736 »

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 5 juill. et 27 août 1909.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	
MINISTÈRE DES FINANCES.						
Domaines.						
8	»	7a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	»	200,000 »	»
9	»	9a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	300,000 »	»	»
9a	»	9b	Id.	»	300,000 »	»
9b	9	»	Id.	»	»	300,000 »
10	»	12	Acquisition des bois Robert et Saint-Georges, à Chimay, ainsi que d'un bloc de bruyères situé à Sutendael	124,554 46	»	»
11	»	13	Acquisition du bois de Colfontaine, à Eugies et Sars-la-Bruyère	»	691 97	»
12	10	»	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.	»	»	600,000 »
TOTAUX fr.				424,554 46	500,691 97	900,000 »
Divers.						
13	»	14	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.	»	8,000,000 »	»
13a	2	»	Id.	»	»	4,000,000 »
14	»	15	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	70,000 »	»
15	»	19	Libération au comptant de la souscription de l'État à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»	14,408,000 »	»
16	»	20	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital	250,000 »	»	»
17	»	21	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier des lignes de ladite compagnie	484 »	»	»
18	5	»	Rachat des 56 annuités de 128,000 francs chacune, qui, à la date du 1 ^{er} janvier 1910, resteront dues par l'État à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	»	»	3,350,000 »
TOTAUX. fr.				250,484 »	22,478,000 »	7,350,000 »
TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.				675,038 46	22,978,691 97	8,250,000 »

CICE 1909 (suite).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
200,000 »	12,183 30	12,183 30	»	187,816 70	187,816 70	»
900,000 »	170,724 58	170,724 58	»	129,275 42	»	129,275 42
»	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
»	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
124,554 46	»	»	»	124,554 46	»	124,554 46
691 97	51 »	51 »	»	640 97	640 97	»
600,000 »	75,227 50	70,385 »	4,842 50	524,772 50	524,772 50	»
1,825,246 43	258,186 38	253,343 88	4,842 50	1,567,060 05	1,313,230 17	253,829 88
12,000,000 »	8,000,000 »	8,000,000 »	»	»	»	»
»	4,000,000 »	4,000,000 »	»	»	»	»
70,000 »	50,000 »	50,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»
14,408,000 »	»	»	»	14,408,000 »	14,408,000 »	»
250,000 »	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »
484 »	»	»	»	484 »	»	484 »
3,350,000 »	3,350,000 »	»	3,350,000 »	»	»	»
30,078,484 »	15,400,000 »	12,050,000 »	3,350,000 »	14,678,484 »	14,428,000 »	250,484 »
31,903,730 43	15,658,186 38	12,303,343 88	3,354,842 50	16,245,544 05	15,741,230 17	504,313 88

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CREDITS alloués
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908	PAR LES LOIS des 8 juill. et 17 août 1909
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.						
Routes et bâtiments civils.						
19	»	22b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	»	5,632,932 93	»
19a	12	»	Id.	»	»	12,000,000 »
20	»	24a	Mont des Arts. — Expropriations et travaux.	674,182 61	»	»
20a	»	24b	Mont des Arts : expropriations. — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des Arts	»	800,000 »	»
21	»	25a	Ecole de médecine vétérinaire — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	»	370,309 86	»
22	»	26a	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	»	800,000 »	»
22a	14	»	Id.	»	»	1,500,000 »
23	»	27	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	1,573,238 53	»	»
23a	»	27a	Id.	»	1,500,000 »	»
23b	13	»	Id.	»	»	1,000,000 »
24	»	28	Palais des anciens Princes-Evêques de Liège. — Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de Justice	»	100,000 »	»
25	»	29	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique et alimentation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte	»	(1) 45,376,114 69	»
TOTAUX. fr.				2,247,421 14	54,579,377 48	14,500,000 »
Travaux hydrauliques.						
26	»	30a	Meuse. — Expropriations et travaux	1,200,322 57	»	»
26a	»	30b	Id.	»	1,000,000 »	»
26b	15	»	Id.	»	»	600,000 »
27	»	31a	Ourthe. — Expropriations et travaux	450,000 »	»	»
27a	17	»	Id.	»	»	200,000 »
28	»	32	Sambre. — Expropriations et travaux	480,985 09	»	»
28a	16	»	Id.	»	»	200,000 »
A REPORTER. fr.				2,131,307 66	1,000,000 »	1,000,000 »

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1909 (suite).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 44 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
17,632,952 93	5,492,416 33	5,474,736 45	17,679 88	140,536 60	140,536 60	»
	6,807,552 39	6,831,158 32	276,694 07	5,192,147 61	5,192,147 61	»
1,474,182 61	674,182 61	674,182 61	»	»	»	»
	161,984 47	161,635 97	348 50	638,015 53	638,015 33	»
370,309 86	362,232 50	358,147 63	4,084 87	8,077 36	8,077 36	»
2,300,000 »	776,341 08	776,341 08	»	23,658 92	23,658 92	»
	232,238 63	232,052 50	186 13	1,267,761 37	1,267,761 37	»
4,073,238 53	1,395,216 27	1,137,850 25	257,366 02	178,022 26	»	178,022 26
	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
100,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
45,376,114 69	3,367,251 57	3,150,254 44	216,997 46	42,008,863 12	42,008,863 12	»
71,326,798 62	19,269,715 85	18,496,358 92	773,356 93	52,057,082 77	51,879,060 51	178,022 26
2,800,322 57	475,243 20	471,844 05	3,399 15	725,079 37	»	725,079 37
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	»	»	»	600,000 »	600,000 »	»
650,000 »	127,369 41	127,020 41	349 »	322,630 89	»	322,630 89
	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
680,985 09	89,581 27	88,763 83	817 44	391,403 82	»	391,403 82
	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
4,131,307 66	692,193 58	687,627 99	4,565 59	3,439,114 08	2,000,000 »	1,439,114 08

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 46 sept. 1908	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 5 juillet et 17 août 1909.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	
			REPORT. fr.	2,431,307 66	1,000,000 »	1,000,000 »
29	»	33a	Escaut. — Expropriations et travaux	224,030 62	»	»
29a	»	33b	Id. id.	»	1,525,000 »	»
29b	20	»	Id. id.	»	»	1,275,000 »
30	»	34	Lys. — Expropriations et travaux	460 »	»	»
30a	»	34a	Id. id.	»	1,113,704 89	»
30b	21	»	Id. id.	»	»	1,250,000 »
31	»	35	Rupel. — Expropriations et travaux	249,421 60	»	»
31a	»	35a	Id. id.	»	250,000 »	»
31b	22	»	Id. id.	»	»	250,000 »
32	»	36	Nèthes. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»
32a	24	»	Id. id.	»	»	100,000 »
33	»	37a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	727,980 57	»	»
33a	23	»	Id. id.	»	»	100,000 »
34	»	38a	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	»	50,000 »	»
34a	25	»	Id. id.	»	»	250,000 »
35	»	39a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	»	250,000 »	»
35a	26	»	Id. id.	»	»	25,000 »
36	»	40a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	71,807 26	»	»
36a	»	40b	Id. id.	»	100,000 »	»
36b	30	»	Id. id.	»	»	50,000 »
37	»	41a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	1,066,674 06	»	»
37a	»	41b	Id. id.	»	50,000 »	»
37b	27	»	Id. id.	»	»	900,000 »
38	»	42a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	3,964,241 41	»	»
38a	»	42b	Id. id.	»	2,300,000 »	»
38b	28	»	Id. id.	»	»	2,500,000 »
39	»	43	Canal de Burghl à Saint-Gilles (Waes). — Etudes. — Expropriations et travaux	500,000 »	»	»
39a	29	»	Id. id.	»	»	100,000 »
40	»	44a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,500,000 »	»	»
40a	»	44b	Id. id.	»	1,500,000 »	»
40b	19	»	Id. id.	»	»	500,000 »
			A REPORTER. fr.	10,535,923 18	8,138,704 89	7,600,000 »

CICE 1909 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
4,434,307 66	692,193 58	687,627 99	4,565 59	3,439,114 08	2,000,000 »	1,439,114 08
	224,030 62	222,516 43	1,514 19	»	»	»
3,024,030 62	1,358,670 44	1,349,902 78	8,767 66	166,329 56	166,329 56	»
	»	»	»	1,275,000 »	1,275,000 »	»
	460 »	460 »	»	»	»	»
2,364,164 89	1,113,704 89	1,113,704 89	»	»	»	»
	353,246 97	351,341 97	1,905 »	896,753 03	896,753 03	»
	»	»	»	249,421 60	»	249,421 60
749,421 60	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»
	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»
200,000 »	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
827,980 57	44,563 77	44,563 77	»	683,416 80	»	683,416 80
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
300,000 »	1,756 57	1,756 57	»	48,243 43	48,243 43	»
	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»
275,000 »	180,703 41	180,228 41	475 »	69,296 89	69,296 89	»
	»	»	»	25,000 »	25,000 »	»
	32,834 02	32,834 02	»	38,973 24	»	38,973 24
221,807 26	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
1,316,674 06	440,448 65	439,998 65	450 »	626,225 41	»	626,225 41
	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
8,764,241 41	3,964,241 41	3,962,918 41	1,323 »	»	»	»
	2,236,790 49	2,185,639 01	51,151 48	63,209 51	63,209 51	»
	»	»	»	2,500,000 »	2,500,000 »	»
600,000 »	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
3,500,000 »	1,125,377 94	1,101,327 21	24,050 73	374,622 06	»	374,622 06
	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
26,274,628 07	11,769,022 46	11,674,819 81	94,202 65	14,505,605 61	10,493,832 42	4,011,773 19

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909	Articles de l'arrêté royal du 46 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1907	de l'exercice 1908.	PAR LES LOIS des 5 juillet et 47 août 1909.
			REPORT . . . fr.	40,535,923 18	8,138,704 89	7,600,000 »
44	»	45	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	1,584,092 32	»	»
44a	33	»	Id. id.	»	»	500,000 »
42	»	46	Paiement à la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles des sommes stipulées par les articles 3 et 5 de la convention du 22 juin 1908	»	1,950,000 »	»
43	»	47a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	3,453,071 77	»	»
43a	»	47b	Id. id.	»	1,000,000 »	»
43b	18	»	Id. id.	»	»	2,300,000 »
44	»	48a	Établissement d'un port de refuge à La Panne — Frais d'études.	»	30,000 »	»
43	»	49a	Port de Nieuport. — Travaux	»	250,000 »	»
46	»	50a	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	1,500,000 »	»	»
46a	»	50b	Id. id.	»	2,000,000 »	»
47	»	51a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux.	»	249,378 08	»
47a	31	»	Id. id.	»	»	150,000 »
48	»	52	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires.	728,476 55	»	»
48a	»	52a	Id. id.	»	2,200,000 »	»
48b	32	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
49	»	53a	Côte. — Expropriations et travaux.	300,000 »	»	»
49a	»	53b	Id. id.	»	500,000 »	»
50	»	54a	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2. 1 ^o , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruischans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5. 1 ^o , de la dite loi)	»	4,300,000 »	»
50a	34	»	Id. id.	»	»	6,200,000 »
			A REPORTER. . . . fr	18,298,563 82	20,638,082 97	17,750,000 »

CICE 1909 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
26,274,628 07	11,769,022 46	11,674,819 81	94,202 65	14,505,605 61	10,493,832 42	4,011,773 49
2,081,092 32	369,637 63	368,890 98	766 65	1,211,434 69	»	1,211,434 69
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
1,950,000 »	1,950,000 »	1,700,000 »	250,000 »	»	»	»
	2,452,845 42	2,399,735 73	53,109 39	700,226 65	»	700,226 65
6,453,071 77	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	»	»	»	2,300,000 »	2,300,000 »	»
50,000 »	6,031 44	6,031 44	»	43,968 86	43,968 86	»
250,000 »	90,599 43	90,391 75	207 38	159,400 87	159,400 87	»
3,500,000 »	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	»	»
	102,051 44	92,581 02	9,470 42	1,897,948 86	1,897,948 86	»
399,378 08	160,589 47	160,589 47	»	88,788 61	88,788 61	»
	»	»	»	150,000 »	150,000 »	»
3,928,476 55	728,476 55	728,476 55	»	»	»	»
	547,137 43	542,087 43	5,350 »	1,652,562 57	1,652,562 57	»
1,300,000 »	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	343,967 91	343,578 66	389 25	456,032 09	»	456,032 09
40,500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
	3,481,810 59	3,374,274 22	107,536 37	818,189 41	818,189 41	»
56,686,646 79	»	»	»	6,200,000 »	6,200,000 »	»
	23,502,488 57	22,981,456 76	521,031 81	33,184,158 22	26,804,691 60	6,379,466 62

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget ordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	PAR LES LOIS des 8 juill. et 17 août 1909.
			REPORT. fr.	18,298,563 82	20,638,082 97	17,750,000 »
51	»	55a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^e , de la dite loi)	»	2,000,000 »	»
51a	35	»	Id.	»	»	1,500,000 »
52	»	56	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	727,946 21	»	»
52a	»	56a	Id.	»	4,000,000 »	»
52b	36	»	Id.	»	»	4,100,000 »
			TOTAUX. fr.	19,026,510 03	26,638,082 97	23,350,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Travaux publics fr.	21,273,931 47	81,217,460 45	37,850,000 »
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.						
53	»	57a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	101,350 »	»	»
53a	»	57b	Id.	»	14,129,998 33	»
53b	3	»	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux	»	»	37,250,000 »
54	3	»	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	»	»	(1) 28,567,704 »
55	»	59	Chemins de fer de la Flandre occidentale — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	2,732,288 66	»	»
56	»	»	Chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas: a) Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier (art. 5, 2 ^e , de la convention); b) Remboursement à la société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours jusqu'à la date de prise de possession effective, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel, d'outillage et de mobilier	»	305,000 »	»
56a	8	»	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	»	»	17,500 »
			A REPORTER. fr.	2,833,638 66	14,434,998 33	65,835,204 »

(1) Des imputations pourront être faites sur ce crédit jusqu'au 31 décembre 1915.

CICE 1909 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS effectués et justifiés.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
56,686,646 79	23,502,488 57	22,981,456 76	521,031 81	33,184,158 22	26,804,691 60	6,379,466 62
3,500,000 »	1,680,443 94	1,510,891 92	169,552 02	319,556 06	319,556 06	»
	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
	727,946 21	727,946 21	»	»	»	»
8,827,946 21	4,000,000 »	4,000,000 »	»	»	»	»
	1,082,485 05	1,074,202 86	8,282 19	3,017,514 95	3,017,514 95	»
69,014,593 »	30,993,363 77	30,294,497 75	698,866 02	38,021,229 23	31,641,762 61	6,379,466 62
140,341,391 62	50,263,079 62	48,790,856 67	1,472,222 95	90,078,312 »	83,520,823 12	6,557,488 88
	101,350 »	101,350 »	»	»	»	»
51,481,348 33	13,124,506 41	13,116,582 07	7,954 34	1,005,491 92	1,005,491 92	»
	22,949,717 40	22,021,788 64	927,928 76	14,300,282 60	14,300,282 60	»
28,567,704 »	3,538,877 93	3,490,320 26	68,557 67	23,008,826 07	23,008,826 07	»
2,732,288 66	2,172,788 31	2,161,896 02	10,892 29	559,500 35	»	559,500 35
	296,531 02	296,531 02	»	8,468 98	8,468 98	»
322,500 »	»	»	»	17,500 »	17,500 »	»
83,103,840 99	42,203,771 07	41,188,438 01	1,015,333 06	40,900,069 92	40,340,869 57	559,500 35

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 5 juill. et 17 août 1909.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	
			REPORT. fr.	2,833,638 66	14,434,998 33	65,835,204 »
57	»	60b	Chemins de fer. — Traction et matériel	»	4,530,721 94	»
57a	4	»	Id. id.	»	»	33,300,000 »
58	»	61a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	847,259 »	»	»
58a	»	61b	Id. id.	»	1,400,000 »	»
58b	5	»	Id. id.	»	»	100,000 »
59	»	62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	612,634 06	»	»
59a	»	62a	Id. id.	»	6,940,000 »	»
59b	6	»	Id. id.	»	»	3,803,500 »
60	»	64	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue, le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut.	»	427,335 62	»
61	»	63	Marine	523,688 37	»	»
61a	»	65	Marine — Acquisition d'une malle à turbines	»	1,200,000 »	»
61b	7	»	Id. id.	»	»	1,370,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4,817,220 09	28,653,255 89	108,608,704 »
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
62	»	66a	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	»	1,303,298 81	»
63	4 ^e	»	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.	»	»	2,551,355 36
64	»	68	Achat de coupoles	253,757 87	»	»
65	»	69	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6 — Ce crédit est augmenté d'une somme de 1,673,000 francs. Loi du 18 août 1907.)	39,673,000 ⁽¹⁾ »	»	»
66	»	»	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers. (Loi du 5 juillet 1909, <i>Moniteur</i> , nos 186-187.)	»	»	9,000,000 »
67	»	70	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	»	24,419 80	»
68	»	71a	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	»	2,843 62	»
68a	11	»	Id. id.	»	»	55,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	39,926,757 87	1,330,562 23	11,606,355 36

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1909 (suite).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 41 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
83,103,840 99	42,203,771 07	41,188,438 01	1,015,333 06	40,900,069 92	40,340,569 37	539,500 35
40,050,721 94	4,108,664 50	4,108,558 63	105 87	442,057 44	442,057 44	»
	20,851,516 66	20,427,100 80	424,415 86	14,648,483 34	14,648,483 34	»
2,047,259 »	639,100 33	632,063 42	7,036 91	208,158 67	»	208,158 67
	20,121 67	20 121 67	»	1,079,878 33	1,079,878 33	»
13,336,134 06	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	612,634 06	612,566 73	67 33	»	»	»
	5,614,518 98	5,571,473 33	43,045 65	1,325,481 02	1,325,481 02	»
427,535 62	»	»	»	5,803,500 »	5,803,500 »	»
	298,723 98	298,723 98	»	128,811 64	128,811 64	»
3,093,688 37	523,688 37	523,688 37	»	»	»	»
	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	»
	1,009,746 14	1,009,746 14	»	360,253 86	360,253 86	»
142,079,179 98	77,082,485 76	75,592,481 08	1,490,004 68	64,996,694 22	64,229,035 20	767,659 02
1,303,298 81	722,707 32	694,346 65	28,360 67	580,591 49	580,591 49	»
2,551,355 36	40,672 75	28,812 81	11,859 94	2,510,682 61	2,510,682 61	»
253,757 87	56,693 33	56,693 33	»	197,064 54	»	197,064 54
39,673,000 »	»	»	»	39,673,000 »	39,673,000 »	»
9,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	»	6,000,000 »	6,000,000 »	»
94,419 80	1,396 60	1,396 60	»	23,023 20	23,023 20	»
57,843 62	2,843 62	2,843 62	»	»	»	»
	24,295 90	21,417 95	2,877 95	30,704 10	30,704 10	»
52,863,675 46	3,848,609 52	3,803,810 96	43,098 56	49,015,065 94	48,818,001 40	197,064 54

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 5 juill. et 17 août 1909
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908	
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	»	250,000 »	497,545 18
			— — de l'Intérieur et de l'Agriculture	1,001,463 »	3,846,192 93	2,200,000 »
			— — des Finances	675,038 46	22,978,691 97	8,250,000 »
			— — des Travaux publics	21,273,931 17	81,217,460 45	37,850,000 »
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	4,817,220 09	28,653,235 89	108,608,704 »
			— — de la Guerre	39,926,757 87	1,330,562 23	11,606,355 36
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires	fr 67,694,410 59	138,276,163 47	169,012,604 54

CICE 1909 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
747,545 18	207,985 72	207,985 72	»	539,559 46	539,559 46	»
7,047,655 93	4,687,110 90	4,686,154 65	956 25	2,360,545 03	2,060,809 03	299,736 »
31,903,730 43	15,658,186 38	12,303,343 88	3,354,842 50	16,245,544 05	15,741,230 17	504,313 88
140,341,391 62	50,263,079 62	48,790,836 67	1,472,222 95	90,078,312 »	83,520,823 12	6,557,488 88
142,079,179 98	77,082,485 76	75,592,481 08	1,490,004 68	64,996,694 22	64,229,035 20	767,659 02
52,863,675 46	3,848,609 52	3,805,510 96	43,098 56	49,015,065 94	48,818,001 40	197,064 54
374,983,178 60	151,747,457 90	145,386,332 96	6,361,124 94	223,235,720 70	214,909,458 38	8,326,262 32

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1905	
		— — — 1906	
SERVICE ORDINAIRE.	}	— — — 1907	
	}	— — — 1908	
		— propres à l'exercice	
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 5 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909	

TOTAUX fr.

CICE 1909 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1910 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. II de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à annuler.
108,254 22	»	»	»	108,254 22	»	»
138,531 72	»	»	»	138,531 72	»	»
103,459 31	787 49	721 29	66 20	102,671 82	»	»
1,195,916 37	108,808 09	85,844 15	22,963 94	1,087,108 28	»	»
619,358,800 11	403,653,179 84	342,660,518 16	60,992,661 68	215,705,620 27	»	»
374,983,178 60	151,747,457 90	145,386,332 96	6,361,124 94	223,235,720 70	214,909,458 38	8,326,262 32
995,888,140 33	555,510,233 32	488,133,416 56	67,376,816 76	440,377,907 01	214,909,458 38	8,326,262 32

(376)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1904 A 1908

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1904 A 1908.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 56 et 57 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1904 à 1908 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1909 pour l'apurement final de l'exercice 1904, périmé depuis le 31 décembre 1908, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1910, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1904.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1908, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1905)	
étaient de	fr. 1,570,493 36
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1908.	fr. 1,552,693 37
Il a été versé, en 1909, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	618 37
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1909, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	17,181 62
SOMME ÉGALE.	fr. 1,570,493 36

EXERCICE 1905.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1909, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1906). fr.	2,144,708 16
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1906 à 1909	2,119,247 50
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1910 fr.	25,460 66
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1906.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1910, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1907). fr.	8,059,607 66
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1907 à 1909	7,969,405 86
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1910 fr.	90,201 80
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1907.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1911, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1908). fr.	6,445,976 79
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1908 et 1909.	6,369,769 73
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1910 fr.	76,207 06
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1908.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1912, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1909). fr.	4,558,266 03
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1909	940,188 06
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1910 fr.	618,077 97
	<hr/> <hr/>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1904

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1905.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR			
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1904.	de l'arrêté royal du 26 août 1903			EN 1905 (novemb. et déc.)	EN 1906.	EN 1907.	
			SERVICE ORDINAIRE.					
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
			Exercice 1900.					
			Ministère des Affaires Étrangères	13,097 05	»	13,097 05	»	»
			Exercice 1903.					
			Corps de la Gendarmerie	438 96	438 96	»	»	»
			Ministère des Finances et des Travaux publics	19,505 85	19,505 85	»	»	»
				33,041 86	19,944 81	13,097 05	»	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
			Dette publique	51,919 93	11,907 03	22,888 37	5,486 28	»
			Ministère de la Justice	68,882 64	25,771 10	41,561 16	309 90	»
			— des Affaires Étrangères	83,809 98	14,293 52	6,884 46	62,620 »	»
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	492,419 54	407,333 04	70,769 86	6,936 35	»
			— de l'Agriculture	232,267 14	195,871 33	28,753 36	24 »	»
			— de l'Industrie et du Travail	73,120 62	70,150 87	1,729 »	262 »	»
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	212,456 44	207,234 69	4,268 45	438 82	»
			— de la Guerre	73,995 29	73,160 60	395 51	»	»
			Corps de la Gendarmerie	26,944 45	26,198 05	719 »	»	»
			Ministère des Finances et des Travaux publics	184,194 78	135,094 66	45,658 73	1,401 06	»
			Non-Valeurs et Remboursements	5,064 20	4,331 42	236 87	31 25	»
				1,505,075 01	1,171,346 31	223,864 77	77,509 66	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>					
14a	»	15b	Routes et raccords : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsi- des pour semblables ouvrages Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de sem- blables rachats	4,782 02	1,000 »	12 06	3,758 24	»
14b	12	»	Id. id.	165 40	76 »	27 »	62 40	»
			A REPORTER. fr.	4,947 42	1,076 »	39 06	3,820 64	»

RIMÉ DE 1904.

à l'époque du 1^{er} janvier 1909.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1909.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1908.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été ver- sé à la caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1909.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payés au 1 ^{er} janvier 1909.	
»	13,097 05	»	»	»	»	
»	438 96	»	»	»	»	
»	19,505 85	»	»	»	»	
»	33,041 86	»	»	»	»	
2,306 85	42,588 53	9,331 40	a) 603 37	8,728 03	9,331 40	a) Y compris 30 francs payés pendant le mois de décembre 1908 à titre d'intérêts de cautionnement, et dont la justification n'a été admise qu'au mois de janvier 1909.
756 47	68,398 63	484 01	»	484 01	484 01	
»	33,797 98	12 »	»	12 »	12 »	
3,635 70	488,694 95	3,724 59	b) 15 »	3,709 59	3,724 59	b) Montant d'une indemnité payée en 1908 et dont la justification a été admise en 1909.
6,934 80	231,583 49	683 65	»	683 65	683 65	
424 »	72,565 87	554 75	»	554 75	554 75	
15 12	211,957 08	499 36	»	499 36	499 36	
55 61	73,611 72	383 57	»	383 57	383 57	
»	26,917 05	27 40	»	27 40	27 40	
1,324 10	183,478 55	716 23	»	716 23	716 23	
225 23	4,824 77	239 43	»	239 43	239 43	
15,697 88	1,488,418 62	16,656 39	618 37	16,038 02	16,656 39	
»	4,770 30	11 72	»	11 72	11 72	
»	165 40	»	»	»	»	
»	4,935 70	11 72	»	11 72	11 72	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1904.	de l'arrêté royal du 26 août 1903.			EN 1905 (nov. et déc.).	EN 1906.	EN 1907.
			REPORT. fr	4,947 42	1,076 »	39 06	3,820 64
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			—				
			Ministère des Finances et des Travaux publiques (suite).				
			Travaux hydrauliques.				
24	»	27a	Escout. — Expropriations et travaux	316 88	»	45 »	»
33a	»	37b	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux.	32 02	»	32 02	»
35	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux . .	50 »	»	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.				
42a	»	45b	Chemins de fer. — Voies et travaux	22,276 94	15,828 76	4,624 82	1,370 56
42b	3	»	Id. id.	3,620 96	473 10	2,088 65	113 10
46	»	50a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâti- ments, appareils, réseaux, etc.	77 29	»	»	»
46a	»	50b	Id. id.	1,033 28	»	»	»
				32,376 49	17,377 86	6,820 56	5,304 30
			RÉCAPITULATION.				
			—				
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés.	33,041 86	19,944 81	13,097 05	»
			ORDINAIRE. { Dépenses propres à l'exercice	1,505,075 01	1,171,346 31	223,864 77	77,509 66
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour. .	32,376 49	17,377 86	6,820 56	5,304 30
			TOTAUX. fr.	1,570,493 36	1,208,668 98	243,791 38	82,813 96

RIMÉ DE 1904 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1909 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1909.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1908.	TOTAL.		ORDONNANCES rappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant est versé à la Caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1909.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1909.	
»	4,935 70	44 72	»	44 72	44 72	
274 58	316 58	»	»	»	»	
»	32 02	»	»	»	»	
»	»	50 »	»	50 »	50 »	
447 30	22,271 44	5 50	»	5 50	5 50	
925 »	3,599 86	21 10	»	21 10	21 10	
77 29	77 29	»	»	»	»	
»	»	1,055 28	»	1,055 28	1,055 28	
1,721 17	31,232 89	1,143 60	»	1,143 60	1,143 60	
»	33,041 86	»	»	»	»	
15,697 88	1,488,418 62	16,656 39	618 37	16,038 02	16,656 39	
1,721 17	31,232 89	1,143 60	»	1,143 60	1,143 60	
17,419 03	1,532,693 37	17,799 99	618 37	17,181 62	17,799 99	

(346)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1905 A 1908

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1910

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 4 mai 1904.		EN 1906. (novemb. et déc.)	EN 1907.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1901.					
		Ministère de la Guerre	58,996 20	58,996 20	»
EXERCICE 1902.					
		Ministère de la Guerre	97,000 »	97,000 »	»
EXERCICE 1903.					
		Ministère des Affaires Étrangères	1,707 72	»	1,707 72
EXERCICE 1904.					
		Ministère de la Guerre	134,655 89	116,799 65	17,856 24
		Corps de la Gendarmerie	332 40	332 40	»
		Ministère des Finances et des Travaux publics	386 80	386 80	»
			293,079 01	273,315 05	19,563 96
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dette publique	300,104 94	213,148 16	69,816 05
		Ministère de la Justice	87,004 06	30,610 01	22,923 05
		— des Affaires Étrangères	303,320 60	302,892 94	36 »
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	172,072 68	43,838 73	43,249 78
		— de l'Agriculture	66,717 20	59,340 50	6,320 23
		— de l'Industrie et du Travail	18,727 21	16,991 01	154 30
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	606,305 41	602,516 79	283 69
		— de la Guerre	102,359 54	100,777 18	675 23
		Corps de la Gendarmerie	33,233 50	32,691 81	12 96
		Ministère des Finances et des Travaux publics	140,519 13	120,199 72	18,317 04
		Non- Valeurs et Remboursements	3,282 07	1,713 01	283 70
			1,833,646 34	1,526,719 86	162 072 23
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
<i>Ministère des Finances et des Travaux publics.</i>					
<i>Travaux publics — Routes et bâtiments civils.</i>					
17a	»	14b Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	2,505 41	87 56	235 20
		A REPORTER. fr.	2,505 41	87 56	235 20

1905.

à payer au 1^{er} janvier 1910.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
EN 1908.	EN 1909.	TOTAL.		
»	»	58,996 20	»	
»	»	97,000 »	»	
»	»	1,707 72	»	
»	»	134,655 89	»	
»	»	332 40	»	
»	»	386 80	»	
»	»	293,079 04	»	
4,000 33	3,044 48	290,006 02	10,098 92	
20,233 33	13,410 41	86,876 80	127 26	
»	291 66	303,220 60	100 »	
51,585 90	28,872 81	169,547 22	2,525 46	
135 75	517 22	66,313 70	403 50	
271 70	493 »	17,910 21	817 »	
1,625 30	1,877 96	606,303 74	1 67	
»	58 »	101,510 41	849 13	
363 73	»	33,068 50	165 »	
956 57	472 05	139,945 38	573 75	
»	768 42	2,762 13	519 94	
79,172 61	49,500 01	1,817,464 71	16,181 63	
»	2,156 »	2,478 76	26 65	
»	2,156 »	2,478 76	26 65	

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFEC		
nouveaux	du budget extraordinaire de 1905	de l'arrêté royal du 14 mai 1904.		EN 1906. (novemb. et déc.)	EN 1907.	
MINISTÈRES ET SERVICES.						
			REPORT. fr.	2,505 41	87 56	235 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).</i>			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
25a	»	23b	Ourthe. — Expropriations et travaux	128 »	»	»
35	»	32b	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	2,600 »	»	2,600 »
37	»	33a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	2 25	»	»
42	»	38a	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux — Traitements, salaires, indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. Honoraires	9,075 20	»	»
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
46a	»	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	3,671 95	1,749 32	1,875 30
				17,982 81	1,837 08	4,710 70
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	203,079 01	273,515 05	19,563 96
			— propres à l'exercice	1,833,646 34	1,526,719 86	162,072 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1905 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 30 décembre 1905 et à l'arrêté royal du même jour	17,982 81	1,837 08	4,710 70
			TOTAL. fr.	2,144,708 16	1,802,071 99	186,346 89

1903 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1910 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
EN 1908.	EN 1909.	TOTAL.		
»	2,156 »	2,478 76	96 65	
»	»	»	128 »	
»	»	2,600 »	»	
»	»	»	2 25	
»	»	»	9,075 20	
»	»	3,625 02	46 93	
»	2,156 »	8,703 78	9,279 03	
»	»	293,079 01	»	
79,172 61	49,500 01	1,817,464 71	16,181 63	
»	2,156 »	8,703 78	9,279 03	
79,172 61	51,656 01	2,119,247 50	25,460 66	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1906	de l'arrêté royal du 30 dé- cembre 1905.		EN 1907 (novemb. et déc.)	EN 1908.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1905.					
		Ministère de la Guerre	34,783 81	29,328 61	5,455 20
		Corps de la Gendarmerie	2 40	»	2 40
		Ministère des Finances et des Travaux publics	923 50	923 50	»
			35,709 71	30,252 11	5,457 60
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Deute publique.	390,094 49	336,363 01	24,102 28
		Ministère de la Justice	13,663 14	9,742 75	3,163 16
		— des Affaires Étrangères	47,400 70	49,396 70	100 »
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	851,204 11	743,222 29	93,887 53
		— de l'Agriculture	136,732 03	117,759 60	18,119 68
		— de l'Industrie et du Travail.	22,450 56	20,229 50	1,250 06
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	64,295 61	37,911 77	23,253 81
		— de la Guerre	5,878,230 46	2,558,915 08	3,318,365 31
		Corps de la Gendarmerie	67,065 20	65,302 45	617 75
		Ministère des Finances et des Travaux publics	496,510 45	480,696 29	10,543 36
		Non-Valeurs et Remboursements	1,393 60	150 26	343 65
			7,069,040 35	4,389,889 70	3,493,746 59
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES					
Ministère des Finances et des Travaux publics.					
<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>					
18a	»	17b Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	275 97	»	40 »
18b	12	» Id. id.	2 23	»	»
		A REPORTER fr.	278 20	»	40 »

1906.

à payer au 1^{er} janvier 1910.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
EN 1909.	TOTAL.		
»	34,783 81	»	
»	2 40	»	
»	923 50	»	
»	35,709 71	»	
5,667 82	366,133 11	23,964 38	
157 25	13,063 16	599 98	
»	19,696 70	27,704 »	
9,590 12	846,699 94	4,504 17	
60 »	133,939 28	792 75	
38 »	21,517 56	933 »	
27 »	61,192 38	3,103 03	
600 »	5,877,880 39	350 07	
1,120 »	67,040 20	25 »	
358 90	491,598 55	4,911 90	
»	493 91	899 69	
17,619 09	7,901,255 38	67,784 97	
»	40 »	235 97	
»	»	2 23	
»	40 »	238 20	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 dé- cembre 1905.			EN 1907 (novemb. et déc.)	EN 1908.
			REPORT. . . . fr.	278 20	»	40 »
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
37	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements — Expropria- tions et travaux	154 »	»	54 »
45a	29	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux — Dragages	7,360 05	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
48	»	46b	Chemins de fer. — Voies et travaux	17,979 46	114 69	13,969 77
48a	3	»	Id id.	11,192 78	990 94	4,997 26
50a	»	48a	Chemins de fer. — Traction et matériel	5,742 »	»	»
			Ministère de la Guerre.			
54	»	52	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement.	12,151 11	»	»
				54,857 60	1,105 63	19,061 03
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	35,709 71	30,252 11	5,457 60
			{ — propres à l'exercice	7,969,040 35	4,389,889 70	3,493,746 59
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1906 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 30 mars et 24 mai 1906 et à l'arrêté royal du 25 mai 1906	54,857 60	1,105 63	19,061 03
			TOTAUX. . . . fr.	8,059,607 66	1,421,247 44	3,518,265 92

1906 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1910 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
EN 1909.	TOTAL.		
»	40 »	238 20	
»	54 »	100 »	
»	»	7,360 08	
123 »	14,207 46	3,772 »	
»	5,988 20	5,204 88	
»	»	5,742 »	
12,151 11	12,151 11	»	
12,274 11	32,440 77	22,416 83	
»	35,709 71	»	
17,619 09	7,901,255 38	67,784 97	
12,274 11	32,440 77	22,416 83	
29,893 20	7,969,405 86	90,201 80	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté royal du 25 mai 1906.		EN 1908. (novemb. et déc.).	EN 1909.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1904.					
		Ministère des Travaux publics	1,752 46	1,752 46	»
EXERCICE 1905.					
		Ministère de la Guerre	2,345 10	2,345 10	»
		Corps de la Gendarmerie	1,328 »	»	»
EXERCICE 1906.					
		Ministère de la Guerre	36,016 25	36,016 25	»
		Corps de la Gendarmerie	10,098 24	»	10,098 24
		Ministère des Travaux publics	2,940 84	2 940 84	»
			54,480 89	43,054 65	40,098 24
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dette publique	353,646 23	304,388 11	17,889 63
		Ministère de la Justice	34,173 68	13,269 19	18,674 30
		— des Affaires Étrangères	178,840 04	14,912 34	162,453 33
		— de l'Intérieur	7,527 79	1,925 26	1,533 20
		— des Sciences et des Arts	201,873 69	158,831 29	29,693 67
		— de l'Agriculture	108,477 74	100,564 49	7,325 70
		— de l'Industrie et du Travail	19,856 90	18,213 69	954 31
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	9,535 53	6,326 71	2,092 24
		— de la Guerre	5,206,798 27	1,932,798 04	3,271,961 77
		Corps de la Gendarmerie	39,739 13	38,550 53	1,180 »
		Ministère des Finances	8,237 89	8,051 89	69 50
		— des Travaux publics	186,479 58	166,121 21	10,945 43
		Non-Valeurs et Remboursements	3,601 80	522 72	846 90
			6,358,788 27	2,764,475 47	3,525,619 98
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Ministère des Finances.					
<i>Domaines.</i>					
7a	»	6b Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales	52 67	32 67	»
		A RAPPORTER. fr.	52 67	52 67	»

1907.

à payer au 1^{er} janvier 1910.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en execution restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
1,752 46	»	
2,345 10	»	
»	1,328 »	
36,016 25	»	
10,098 24	»	
2,940 84	»	
53,152 89	1,328 »	
322,277 74	31,368 49	
31,943 49	2,230 19	
177,365 67	1,474 37	
3,458 46	4,069 33	
188,524 96	13,348 73	
107,890 19	587 55	
19,168 »	688 90	
8,418 95	1,116 58	
5,204,759 81	2,038 46	
39,730 53	8 60	
8,121 39	116 50	
177,066 64	9,412 94	
1,369 62	2,232 18	
6,290,095 45	68,692 82	
52 67	»	
52 67	»	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté royal du 25 mai 1906.			EN 1908. (novemb. et déc.).	EN 1909.
			REPORT. . . . fr.	52 67	52 67	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
18	»	18a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	14 50	»	14 50
18a	»	18b	Id. id.	1,097 77	»	135 72
18b	12	»	Id. id.	6,881 10	2,513 92	3,632 38
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
25	»	25a	Ourthe — Expropriations et travaux	2 60	»	»
38	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,462 »	»	875 »
40	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	570 25	»	»
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.</i>			
49a	»	48a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,437 16	»	112 40
49b	4	»	Id. id.	21,189 58	12,176 44	6,988 36
				32,707 63	14,743 03	11,778 36
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés	54,480 89	43,054 65	10,098 24
			— propres à l'exercice	6,358,788 27	2,764,473 47	3,525,619 98
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1907 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 18 août 1907 et à l'arrêté royal du même jour	32,707 63	14,743 03	11,778 36
			TOTAUX fr.	6,445,976 79	2,822,273 15	3,547,496 58

1907 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1910 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
52 67	»	
14 50	»	
135 72	962 05	
6,166 30	714 80	
»	2 60	
875 »	587 »	
»	370 25	
112 40	1,324 76	
19,164 80	2,024 78	
26,521 39	6,186 24	
53,152 80	1,328 »	
6,290,095 45	68,692 82	
26,521 39	6,186 24	
6,369,769 73	76,207 06	

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1906. de l'arrêté royal du 18 août 1907.		
MINISTÈRES ET SERVICES.			
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
EXERCICE 1906.			
		Corps de la Gendarmerie	533 22
EXERCICE 1907.			
		Ministère des Chemins de fer, Postes, etc.	253 45
		Corps de la Gendarmerie	1,210 58
			1,997 25
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
		Dette publique	303,736 32
		Ministère de la Justice	17,468 06
		— des Affaires Étrangères	31,854 43
		— de l'Intérieur	6,839 20
		— des Sciences et des Arts.	319,270 01
		— de l'Agriculture	179,186 42
		— de l'Industrie et du Travail.	14,851 11
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	162,394 63
		— de la Guerre	301,914 42
		Corps de la Gendarmerie	71,249 95
		Ministère des Finances	9,521 09
		— des Travaux publics	83,421 33
		Non-Valeurs et Remboursements	3,040 36
			1,504,767 33
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Ministère des Travaux publics.			
<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
22a	»	186 Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	4,935 78
A REPORTER. . . . fr.			4,935 78

1908.

à payer au 1^{er} janvier 1910.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1909. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
533 22	»	
253 45	»	
1,210 58	»	
1,997 25	»	
189,027 12	144,729 20	
44,962 21	5,505 85	
26,792 12	5,062 31	
3,911 64	2,927 56	
104,682 78	214,587 23	
166,508 82	12,877 60	
44,786 26	3,064 85	
153,986 49	8,408 14	
104,436 61	197,477 81	
69,728 12	1,521 83	
9,127 32	393 77	
78,976 65	4,444 68	
447 44	2,592 92	
931,173 58	573,593 75	
2,687 50	2,248 28	
2,687 50	2,248 28	

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908.)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1908.	de l'arrêté royal du 18 août 1907.		
			REPORT. fr.	4,935 78
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite)	
			<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>	
			<i>Routes et bâtiments civils (suite).</i>	
22b	13	»	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	8,308 »
24a	»	20b	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	202 41
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
33a	»	27b	Escaut. — Expropriations et travaux.	127 44
44	»	38a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	4,336 75
47a	»	40b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	2 »
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
57a	»	49b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	2,323 25
57b	4	»	Id. id.	18,255 39
61	»	53a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc	12,989 43
62	»	56b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	21 »
				31,501 45
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,997 25
			{ — propres à l'exercice.	1,504,767 33
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1908 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 septembre et 24 décembre 1908 et à l'arrêté royal du 16 septembre 1908	51,501 45
			TOTAUX fr.	1,558,266 03

1908 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1910 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1909. (noyemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	OBSERVATIONS.
2,687 50	2,248 28	
1,436 » 202 41	6,872 » »	
»	127 44	
»	4,336 75	
»	2 »	
1,888 72	437 53	
805 60	17,449 79	
»	12,989 43	
»	21 »	
7,017 23	44,484 22	
1,997 25	»	
934,173 58	573,593 75	
7,017 23	44,484 22	
940,188 06	618,077 97	

(404)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR

L'ANNÉE 1909

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1909.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1909, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1909; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1909.

ACTIF.	} Se composant de sommes dont le Trésor est créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	281,516,834 07	
		Encaisses au 31 décembre 1908	2,174,515,656 56
			<u>2,455,832,490 43</u>
PASSIF.	Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	2,455,832,490 43	

Situation au 1^{er} janvier 1910.

ACTIF.	} Créances diverses fr.	353,839,112 32	
		Encaisses au 31 décembre 1909	2,446,836,792 91
			<u>2,800,675,905 23</u>
PASSIF fr.	2,800,675,905 23	

Les opérations de l'année 1909 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 9,495,292,507 01
Dépenses	9,222,971,370 46

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 272,321,136 55

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1908	fr. 2,174,515,656 56
— au 31 décembre 1909	2,446,836,792 91

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 272,321,136 55

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PRÉSENTANT

la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations de l'année 1909,
et la situation au 1^{er} janvier 1910.

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1908.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	7,591,629 47	32,887,386 34	40,579,015 81		
— de l'enregistrement et des domaines	1,183,230 50	1,850,294 40	3,033,524 90		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	6,841,690 15	6,849,870 72	13,691,560 87		
— de l'administration des postes et télé- graphes	42,247,100 19	41,691,616 43	83,938,716 62		
— de l'administration de la marine	18,165 84	146,461 33	164,627 17		
— de l'administration des prisons	65,513 32	156,901 41	222,414 73		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	29,519 93	86,139 64	115,659 57		
— des écoles de bienfaisance de l'État	598 12	36,778 18	37,376 30		
— des laboratoires d'analyses de l'État	452 24	9,957 82	10,410 06		
— de la Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale	11,373 02	»	11,373 02		
— du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	123,910 05	»	123,910 05		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	38,807 49	»	38,807 49		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	1,584 58	»	1,584 58		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	35 23	7 50	42 73		
Caisier de } S/C de recettes et de paiements	42,151,531 16	»	42,151,531 16		
l'État. } S/C portefeuille du Trésor	37,814,692 54	»	37,814,692 54		
} S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	651,177 »	1,752,298,025 96	1,752,949,203 96		
Agents du Trésor dans les provinces	»	31,449,553 24	31,449,553 24		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	»	198,181,649 56	198,181,649 56		
	108,871,010 83	2,068,644,645 53	2,174,515,656 36	2,174,515,656 36	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1908.	162,732,875 08	188,618,958 23
— — 1909.	»	»

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1904	»	17,799 99
— — — 1905.	»	77,416 67
— — — 1906.	»	120,095 »
— — — 1907	»	3,623,703 64
— — — 1908.	»	1,558,266 03
	162,732,875 08	194,015,939 56

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
»	»	»	»	»	»	

20,886,705 69	280,836,888 88	»	259,649,880 19	233,763,797 04	»
769,849,461 26	488,133,416 86	281,716,044 70	»	»	281,716,044 70
»	17,799 99	»	17,799 99	»	»
»	51,686 01	»	51,686 01	»	23,460 66
»	29,893 20	»	29,893 20	»	90,201 80
»	3,547,496 58	»	3,547,496 58	»	76,207 06
»	940,188 06	»	940,188 06	»	618,077 97
790,736,166 95	773,257,036 28	281,716,044 70	264,236,914 03	233,763,797 04	232,528,992 19

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	»	52,670,363 59
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	7,579,363 21
Fonds provinciaux	»	10,487,360 25
Fonds commun	»	262,988 95
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	»	40,155,530 64
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	14,100,192 69
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	7,780,316 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	259,202 13
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,602,628 99	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	63,128 83
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	4,050 »
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	479,705 84
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	155,689 87	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	6,358,905 30
— des veuves et orphelins du département des finances	»	461,134 54
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	854,004 03
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur	»	168,769 19
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	60,104 71
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	152,431 57
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	165,564 36
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	602,321 71
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	25,383 62
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	140,533 60
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	318,570 38
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	50,219 72
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	129,446 36
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	519,760 65
Caisse de remplacement par le département de la guerre	»	2,175,322 06
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	»	18,296 19
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés con- cessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	»	1,768,597 53
A REPORTER. fr	1,758,318 86	117,512,067 65

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
12,245,035 »	11,211,754 76	1,033,280 24	»	»	53,703,643 83	
5,142,225 92	4,443,146 68	727,079 24	»	»	8,306,442 45	
27,099,481 27	27,164,421 47	»	64,639 90	»	10,422,720 35	
3,970,896 11	3,857,863 34	113,032 77	»	»	376,021 72	
45,800,928 25	40,720,179 06	5,080,749 19	»	»	15,236,279 83	
484,566 50	451,488 42	333,078 08	»	»	14,433,270 77	
7,303,235 »	7,007,780 »	295,455 »	»	»	8,076,271 »	
979,776 02	778,273 69	201,502 33	»	»	460,704 46	
13,818,584 21	13,549,649 94	269,034 27	»	1,333,594 72	»	
327,199 86	341,128 83	»	13,328 97	»	49,799 86	
79,710 »	45,660 »	34,050 »	»	»	38,100 »	
1,776,517 86	1,757,790 64	18,727 22	»	»	198,433 06	
486,989,147 39	487,281,824 69	»	298,677 30	454,367 17	»	
9,121,557 97	8,818,140 54	303,417 43	»	»	6,662,322 73	
2,224,541 73	2,162,167 65	55,374 08	»	»	516,508 62	
3,530,638 87	3,501,114 08	29,524 79	»	»	883,528 82	
734,531 80	755,415 32	»	20,583 52	»	148,185 67	
175,079 73	156,196 92	18,882 81	»	»	78,987 52	
642,449 89	600,307 32	42,142 57	»	»	194,544 14	
819,630 31	835,655 66	»	16,055 35	»	149,509 01	
2,641,853 48	2,614,058 80	26,894 68	»	»	629,216 39	
76,218 57	75,236 48	982 09	»	»	26,365 71	
712,669 32	675,178 28	37,491 04	»	»	178,024 64	
1,329,017 92	1,145,540 36	183,477 56	»	»	502,047 94	
287,900 03	284,988 62	2,911 41	»	»	53,131 13	
521,005 87	475,176 43	45,829 44	»	»	175,325 80	
1,673,510 86	1,641,265 80	32,245 06	»	»	552,005 71	
8,344,225 33	9,969,407 41	»	1,625,181 08	»	550,140 98	
5,717,701 74	5,933,126 39	»	215,424 65	197,128 46	»	
10,576,162 03	10,642,639 33	»	66,477 30	»	1,702,120 23	
653,147 019 84	648,582,206 61	8,885,181 30	2,320,368 07	1,985,090 33	124,303,652 37	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	1,758,318 86	117,512 067 65
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	»	223 22
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	»	1,101,978 41
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	5,147 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	»	4 012,686 69
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	33,286,217 17
Remise des correspondances par exprès	»	»
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	112,000 »
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	»	132,706 04
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	»	259,744 37
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	»	68 17
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	»	21,023 65
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	»	»
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	»	7,528,734 03
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	»	»
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	»	26,177 73
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	68,992 60	»
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	»	3,900 36
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	»	73,154 75
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	»	26,834,278 40
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	»	51 22
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	»	20,495 75
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. (Loi du 26 août 1903 contenant le Budget de la Dette publique pour 1903)	»	3,160 48
Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	»	250,000 »
Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail.	»	32,607 97
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des chemins de fer la Flandre occidentale	»	45,552 77
Transport de correspondances internationales	»	»
Congo belge, son compte du Budget	»	»
Recettes et dépenses pour ordre du Congo belge	»	»
	1,827,311 46	191,262,066 17.

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
655,147,019 84	648,582 206 61	8,885,181 30	2,320,368 07	1,985,090 35	124,303,652 37	
6,665,050 38	6,666,047 78	»	997 40	774 18	»	
2,328,466 23	2,204,218 72	124,247 51	»	»	1,226,225 92	
12,000 »	12,285 »	»	285 »	»	4,862 34	
5,028,953 12	2,490,695 51	2,538,257 61	»	»	6,550,944 30	
850,647,795 71	847,036,504 02	3,611,291 69	»	»	36,897,508 86	
33,375 82	33,375 82	»	»	»	»	
197,000 »	167,000 »	30,000 »	»	»	142,000 »	
4,007 70	39,487 63	»	35,479 93	»	97,226 11	
2,963 13	»	2,963 13	»	»	262,707 50	
1,428 »	1,434 08	»	6 08	»	62 09	
261,195 80	260,527 95	667 85	»	»	21,691 50	
7,022,291 13	7,022,291 13	»	»	»	»	
1,338,058 87	223,293 35	1,114,765 52	»	»	8,643,499 55	
1,932 »	1,932 »	»	»	»	»	
131,305 16	131,852 03	»	546 87	»	25,630 86	
353,511 11	466 577 54	»	113,036 43	182,029 03	»	
8,791 72	7,329 74	1,461 98	»	»	5,452 34	
24,500 »	21,250 »	3,250 »	»	»	76,404 75	
16,000,000 »	14,889,850 »	1,110,150 »	»	»	27,944,428 40	
1,491 »	1,526 38	»	35 36	»	15 84	
36,502 43	24,825 10	11,677 33	»	»	32,173 08	
171,722 »	171,835 12	»	113 12	»	3,047 36	
»	»	»	»	»	250,000 »	
93,152 98	56,999 34	36,153 64	»	»	68,761 61	
91,385 59	122,328 03	»	30,942 44	»	14,610 33	
53,230 22	53,230 22	»	»	»	»	
27,531,766 71	29,510,952 89	»	1,979,186 18	1,979,186 18	»	
34,722,980 51	26,915,363 93	7,807,616 58	»	»	7,807,616 58	
1,607,911,907 16	1,587,115,219 92	20,777 684 14	4,480,996 90	4,147,079 74	214,378,521 69	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	»	267,568 05
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	»	1,379,054 41
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	»	30,113,676 70
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	592,786 64
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	»	345 95
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	434,758 62
Amendes et frais de justice en matière forestière	»	4,472 »
Consignations de toute nature	»	31,541,292 11
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	»	181,658 98
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	»	»
Compte pour ordre	»	»
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	»	418,055 »
Service d'exploitation des chemins de fer de la Flandre occidentale	»	11,373 02
Service d'exploitation du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	»	123,910 05
<i>B. Administration des postes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	»	12,413,078 13
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	»	6,340,773 56
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	»	1,994,248 92
Encaissement et paiement de coupons	»	1,785 78
<i>C. Administration des télégraphes.</i>		
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	»	700,639 77
<i>D. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	»	»
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	»	259 94
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	»	222,414 73
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	»	30,020 40
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	»	70,448 53
Institution royale de Messines	»	15,190 64
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	»	38,807 49
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	»	1 534 58
»	»	86,898,204 »

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,407,770 79	2,476,260 01	»	68,489 22	»	199,078 83	
324,579 84	244,750 30	79,829 54	»	»	1,458,883 95	
33,734,021 74	32,406,785 30	1,327,236 44	»	»	31,440,913 44	
3,739,091 57	3,712,244 91	26,846 66	»	»	619,633 30	
743 85	748 35	»	4 50	»	341 45	
254,307 87	296,217 31	»	41,909 44	»	392,849 18	
4,871 35	7,088 17	»	2,216 82	»	2,255 18	
14,968,738 33	17,554,911 30	»	2,586,172 97	»	28,955,119 14	
116,124,292 44	116,101,684 02	22,608 42	»	»	204,267 40	
270,835 66	270,835 66	»	»	»	»	
5,928,760 46	5,928,760 46	»	»	»	»	
282,722 »	228,057 »	54,665 »	»	»	472,720 »	
16,554 85	27,927 87	»	11,373 02	»	»	
907 82	124,817 87	»	123,910 05	»	»	
463,265,922 83	463,696,802 69	1,369,120 14	»	»	13,982,198 27	
398,608,500 60	398,757,365 55	»	148,864 95	»	6,191,908 61	
2,853,106 69	2,767,747 23	85,359 46	»	»	2,079,608 38	
1,014,576 10	1,011,901 84	2,674 26	»	»	4,460 01	
146,651 50	68,551 65	78,099 85	»	»	778,739 62	
51,204 35	51,204 35	»	»	»	»	
3,118 31	3,174 16	»	55 85	»	204 09	
580,302 97	582,277 16	»	1,974 19	»	220,440 54	
3,040,734 85	2,997,716 95	43,017 90	»	»	73,038 30	
1,830,096 21	1,830,679 20	»	582 99	»	69,865 54	
129,089 35	128,509 54	579 81	»	»	15,770 45	
87,199 97	79,836 02	7,363 95	»	»	46,171 44	
48,750 60	49,529 37	»	778 77	»	805 81	
1,054,717,452 90	1,054,106,384 21	3,297,401 43	2,986,332 77	»	87,209,272 66	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
CHAPITRE 1^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	»	1,580,432 99
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	»	46,754 16
Id. pour entretien et amélioration des routes.	»	73,844 81
Id. id. des bâtiments civils.	»	40,485 04
Id. id. des prisons	»	»
Id. id. des canaux et rivières	»	528,279 41
Part d'intervention de la ville d'Ostende dans le coût de la construction d'un bâtiment annexe à la caserne en cette ville, destinée à couvrir des dépenses d'amélioration et d'ameublement des casernes, hôpitaux et autres établissements militaires. (Art 9 de la loi du 22 mai 1902.)	»	499 52
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	»	431 79
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	»	226,709 30
Travaux d'amélioration de l'Yser	»	9 58
Frais de construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	»	113,332 99
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	»	599,144 28
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Produit du tir national	»	2,501 77
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	»	108,653 22
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	»	488 64
Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	»	1,868 97
Expositions générales des beaux-arts	»	304 58
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	»	190 95
Produit de la vente des photographies provenant des musées des arts décoratifs et industriels.	»	13 26
A REPORTER. fr	»	3,293,945 23

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
41,538 84	5,130 07	36,408 77	»	»	1,586,841 76	
154,825 06	95,878 29	58,946 77	»	»	105,700 93	
23,617 56	14,521 35	9,096 21	»	»	82,944 02	
75,446 26	81,428 40	»	5,982 14	»	34,502 90	
14,000 »	646 42	13,353 58	»	»	13,353 58	
258 322 06	176,563 46	81,758 60	»	»	610,038 01	
»	499 52	»	499 52	»	»	
»	»	»	»	»	431 79	
50,064 75	101,123 50	»	51,058 75	»	175,650 55	
»	»	»	»	»	9 58	
99,999 67	13,362 55	86 637 12	»	»	199,970 11	
1,161,305 28	792,473 89	368,831 39	»	»	967,975 67	
26,530 40	14,548 01	11,982 09	»	»	14,483 86	
»	16,940 55	»	16,940 55	»	91,712 67	
1,230 50	1,392 15	»	161 65	»	326 96	
1,952 »	1,861 48	90 52	»	»	1,959 49	
»	»	»	»	»	304 58	
13 558 20	12,114 76	1,443 44	»	»	1,634 39	
»	»	»	»	»	13 26	
1,922 300 28	1,328,484 40	668,548 49	74,642 61	»	3,887,881 11	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Report fr.	»	3,293,943 23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	»	270,746 24
Produit des taxes d'expertise des viandes	»	87,238 05
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	»	45 35
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	»	503 58
Service sanitaire des ports de mer et des côtes : produit des patentes de santé et des droits sanitaires	»	133,410 07
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	»	4 20
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand	»	4,044 11
— — — à Vilvorde	»	7,316 09
— — — d'agriculture de l'État, à Huy	»	2,386 54
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées	»	1,025 10
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	1,458,486 70
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	»	34,103 01
Service de la traction et du matériel	»	407,027 28
Service des transports	»	208,129 77
Services en général	»	344,806 76
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	»	32,681 40
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
Services communs	»	29,498 04
Service des postes	»	123,916 15
Service des télégraphes et des téléphones	»	747,809 42
<i>C. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	»	36,857 99
A REPORTER fr	»	7,224,001 08

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,922,390 28	1,328,484 40	668,548 49	74,642 61	»	3,887,851 11	
213,770 65	177,512 93	36,257 72	»	»	307,003 96	
32,890 80	39,935 54	»	7,044 74	»	80,213 31	
80 »	39 98	40 05	»	»	85 40	
361 89	359 80	2 09	»	»	505 67	
129,723 41	99,953 57	29,769 84	»	»	163,179 91	
»	4 20	»	4 20	»	»	
400 20	3,802 37	»	3,402 17	»	641 94	
3,695 62	1,217 63	2,477 99	»	»	9,794 08	
1,500 »	300 »	1,200 »	»	»	3,586 54	
420 »	1,305 90	»	885 90	»	139 20	
925,008 31	891,100 68	33,907 63	»	»	1,492,394 33	
356,097 95	387,763 66	»	31,665 71	»	2,437 30	
3,952 801 14	2,933,544 15	1,017,256 99	»	»	1,424,284 27	
124,764 91	124,159 48	3,605 43	»	»	211,735 20	
322,485 52	351,656 10	»	29,170 58	»	315,636 18	
65,000 »	65,000 »	»	»	»	32,681 40	
13,866 16	2,001 47	11,864 69	»	»	41,362 73	
32,241 82	10,370 07	21,871 75	»	»	145,787 90	
347,463 46	406,532 38	»	59,068 92	»	688,740 50	
51,370 42	41,190 29	10,180 13	»	»	47,038 12	
8,496,332 54	6,865,234 57	1,836,982 80	205,884 83	»	8,855,099 05	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	»	7,224,001 08
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»	492,980 36
Service de l'Institut cartographique militaire	»	41,146 17
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»	1,310 60
Service de la remonte spéciale des officiers	»	90,850 81
École militaire. — Pension des élèves.	»	24,162 85
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	»	14,031 73
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	»	10,767 80
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	»	772 98
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	»	9,699 67
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'Institut Rommelaere. (Fondation Arthur Renier.)	»	3 83
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»	109,918 49
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	»	633,485 16
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera A	»	3,304,976 49
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera B	»	4,864,847 59
Fonds spécial et temporaire pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers, institué par la loi du 5 juillet 1909	»	»
	»	16,823,845 61

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
8,496,332 54	6,865,234 57	1,836,982 80	205,884 83	»	8,855,099 05	
533,925 52	934,792 91	»	400,867 39	»	92,082 97	
63,344 58	66,566 70	»	3,222 12	»	37,924 03	
121,064 »	119,847 98	1,216 02	»	»	2,526 62	
301,849 »	287,650 »	14,199 »	»	»	103,049 81	
101,013 33	104,561 20	»	3,547 87	»	20,614 98	
65,792 75	42,207 53	23,585 22	»	»	38,536 95	
14,015 70	11,040 02	2,975 68	»	»	13,743 48	
»	»	»	»	»	772 98	
41,360 34	2,599 52	38,760 82	»	»	48,460 49	
»	»	»	»	»	3 83	
50,431 12	48,571 18	1,859 94	»	»	111,778 43	
12,260,783 90	4,919,813 78	7,310,970 12	»	»	7,944,455 28	
3,160 »	1,337,286 98	»	1,334,126 98	»	1,970,849 51	
»	749,073 22	»	749,073 22	»	4,115,774 37	
3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	»	3,000,000 »	
25,053,072 78	15,510,245 59	12,230,549 60	2,696,722 41	»	26,357,672 80	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	» 23,338,350 08
	titres au porteur en circulation	» 3,142,451 15
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique	4,179,783 80	»
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	4,374 56	»
Société Générale de crédit industriel et commercial, à Paris, <i>S/C</i> courant	509,629 45	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement	»	4,035,525 29
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)	»	196,460 »
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)	»	306,155 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	2,969,087 65
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	2,932,529 13
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	9,350 88	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	3,450 »
Remboursement des actions ordinaires de la grande compagnie du Luxembourg	»	18,450 »
Bonification de la prime sur actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg, soumises à la conversion	»	11,240 75
Bons du trésor en circulation	»	169,510,000 »
Coupons d'intérêts des bons du trésor en circulation	»	106,700 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Écloo à Gand	»	62,500 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain, du Liégeois-Limbourgeois et de Tongres à Bilsen	»	371,000 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht	»	19,500 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse	»	1,500 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	»	51,500 »
Intérêts et amortissement des actions et obligations des chemins de fer de la Flandre occidentale, pendant les années 1906 et 1907	»	46,631 »
	1,703,138 69	207,123,030 05

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
60,413,608 67	59,904,878 05	208,730 62	»	»	23,547,080 70	
49,235,032 »	49,400,519 51	134,512 49	»	»	3,276,963 64	
36,626,535 18	35,510,326 »	1,416,209 18	»	63,574 62	»	
15,206 81	15,150 »	56 81	»	4,317 75	»	
1,194,701 85	690,000 »	504,701 85	»	4,927 60	»	
43,039,716 91	43,964,074 54	»	924,357 63	»	3,411,167 66	
380,299 »	383,867 50	»	3,568 50	»	192,891 50	
231,701 »	245,200 »	16,501 »	»	»	322,656 »	
5,748,937 »	5,772,148 80	»	23,211 80	»	2,945,875 85	
1,912,900 »	1,829,580 »	83,320 »	»	»	3,015,849 13	
1,335 84	»	1,335 84	»	8,015 04	»	
1,800 »	1,800 »	»	»	»	3,450 »	
»	»	»	»	»	18,450 »	
»	»	»	»	»	11,240 75	
124,675,500 »	147,510,000 »	»	22,834,500 »	»	146,675,500 »	
2,435,000 »	2,525,180 »	»	90,180 »	»	16,520 »	
89,500 »	102,000 »	»	12,500 »	»	50,000 »	
796,000 »	784,000 »	12,000 »	»	»	383,000 »	
37,000 »	34,500 »	2,500 »	»	»	22,000 »	
68,000 »	68,000 »	»	»	»	1,500 »	
645,200 »	556,900 »	88,300 »	»	»	139,800 »	
»	27,836 50	»	27,836 50	»	18,794 50	
297,247,974 26	318,995,960 90	2,168,167 79	23,916,154 43	80,835 01	183,752,739 73	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	93,871,986 98	»
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	44 400,408 74	»
— — — pour le compte d'établissements publics	»	52,999 44
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	»
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	843 959 47	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,400,200 »	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	1,752,949,205 96
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	»
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	948,185 83
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	3,969,862 70
Trésor public, S/C de placements	773,485 05	»
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	9,350 88
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	57 72
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	3,871,732 25	»
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	184,304 25	»
Id. de l'intérieur, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des sciences et des arts, S/C d'avances à régulariser	2,557 90	»
Id. des travaux publics, S/C d'avances à régulariser	5,000 »	»
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	»	»
Budget des Dotations, S/C d'avances à régulariser	»	»
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1904 (Indemnités chinoises)	»	63 86
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	7,849 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	56 65
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	»	1,771,773 »
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	174 20	»
Congo belge, S/C d'achat de valeurs diverses	»	»
	115,033,508 84	1,759,709,405 01

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
227,355,071 55	228,089,890 02	»	734,818 47	94 606,805 45	»	
»	333,075 81	»	333,075 81	14,433,184 55	»	
4,102,384 77	4,143,425 40	»	40,740 33	»	12,259 11	
2,972,231 50	2,972,231 50	»	»	»	»	
4,640,312 57	4,350,408 84	290,203 73	»	553,755 74	»	
233,282,776 01	233,028,776 01	254,000 »	»	1,146,200 »	»	
723,714,273 31	723,714,273 31	»	»	»	»	
575,834,561 74	328,900,503 54	246 934,058 20	»	»	1 999,884,261 16	
221 30	»	221 30	»	»	221 30	
1,661,407,377 31	1,660,910,085 82	197,291 79	»	»	1,143,477 62	
1,579,490,854 47	1,580,914,973 91	»	1,424,119 44	»	2,545 743 26	
636,837,077 84	684,953,954 29	1,903,123 55	»	»	1,129,638 50	
»	1,335 84	»	1,335 84	»	8,015 04	
2,461 50	2,476 37	»	14 87	»	42 85	
11,905,905 11	12,133,218 53	»	227,313 42	4,099,045 67	»	
248,944 45	146,624 73	102,319 42	»	81,984 83	»	
4,700 »	4,700 »	»	»	»	»	
2,557 90	»	2,557 90	»	»	»	
5,000 »	572,708 33	»	567,708 33	572,708 33	»	
20,289 33	20,289 33	»	»	»	»	
40,265 13	40,265 13	»	»	»	»	
111,270 »	111,315 19	»	45 19	»	18 67	
»	»	»	»	»	7,849 »	
»	»	»	»	»	56 65	
7,818,376 50	7,871,029 50	»	52 653 »	»	1,719,120 »	
174 20	»	174 20	»	»	»	
3,108,846 77	3,462,562 73	»	353,715 96	353,715 96	»	
8,722,625,032 96	8,476,677,823 53	249,683,950 09	3,733,540 66	115,847,400 53	2,006,451,706 16	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1909, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1909.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1909.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	8,090,310 47	33,897,166 38	41,987,476 85		
— de l'enregistrement et des domaines	1,459,630 72	1,826,917 47	3,286,548 19		
Comptables de l'administration des chemins de fer	7,097,681 92	8,697,690 12	15,795,372 04		
— de l'administration des postes et télégraphes	45,122,351 90	45,830,093 15	90,952,445 05		
— de l'administration de la marine	24,233 55	155,786 63	180,022 18		
— de l'administration des prisons	57,579 23	164,586 73	222,165 96		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	28,033 52	130,640 77	158,674 29		
— des écoles de bienfaisance de l'État	»	39,750 98	39,750 98		
— des laboratoires d'analyses de l'État	1,483 34	»	1,483 34		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	46,171 44	»	46,171 44		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	805 81	»	805 81		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	1,946 43	3,107 35	5,053 78		
Caisier de l'État, {	S/C de recettes et de paiements	27,091,324 15	»	27,091,324 15	
	S/C portefeuille du trésor	37,620,975 75	»	37,620,975 75	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	873,979 30	1,999,009,264 66	1,999,883,264 16	
Agents du trésor dans les provinces	»	31,636,206 07	31,636,206 07		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	»	197,929,052 87	197,929,052 87		
	127,516,509 73	2,319,320,283 48	2,446,836,792 91	»	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.

Service des recettes et dépenses de l'État	162,732,875 08	194,015,939 56
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	1,827,311 46
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	»
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	1,703,138 69	207,123,030 05
Opérations diverses en dehors du service des budgets	115,053,508 84	1,759,709,405 04
	281,316,834 07	2,455,832,490 43
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1909.	2,474,515,686 36	»
	2,455,832,490 43	2,455,832,490 43

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1909, et la situation au 1^{er} janvier 1910 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1909.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
»	»	»	»	2,446,836,792 91	»	

RÉCAPITULATION.

790,736,166 95	773,257,036 28	281,716,044 70	264,236,914 03	233 763,797 04	282,525,992 19
1,007,914,907 16	1,587,115,219 92	25,277,684 14	4,480,996 90	4,147,079 74	214,378,521 69
1,051,717,482 90	1,034,406,384 24	3,297,401 43	2,986,332 77	»	87,209,272 66
23,053,072 78	15,519,245 59	12,230 549 60	2,696,722 41	»	26,357,672 80
297,247,974 26	318 995,960 90	2,168,167 79	23,916,154 43	80,835 01	183,752,739 73
8,722,625,932 96	5,476,677,323 53	249,683,950 09	3,735,540 66	115,847,400 53	2,006,451,706 16
9,495,292,507 01	9,222,971,370 46	574,373,797 75	302,052,661 20	353,839,112 32	2,800,675,905 23
272,321,136 55		272,321,136 55		2,446,836,792 91	»
				2,800,675,905 23	2,800,675,905 23

498)

COMPTE

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1909

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1909.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE

Dettes consolidées et dette flottante :

1° Dette à 2¹/₂ p. c.

2° Dette à 3 p. c., 1^{re} série.

3° Dette à 3 p. c., 2^e série.

4° Dette à 3 p. c., 3^e série.

5° Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

6° Dette flottante.

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions, formant ensemble une rente annuelle de fr. 380,637 50, figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La seconde, d'une rente annuelle de fr. 80,637 50 c^t, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée avec jouissance du 1^{er} novembre 1909, au nom de S. G. Arthur-Charles Wellesley, duc de Wellington, prince de Waterloo; elle provient de la réunion de quatre rentes inscrites au nom du même titulaire en vertu des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902.

DEUXIÈME PARTIE

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire	fr. 24,475,767 20
A REPORTER.	
	fr. 24,475,767 20

REPORT . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^t, divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08

§ 4 du même article 65. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune			fr.	20,000,000	»
2,000	—	5,000	—	10,000,000	»
30,000	—	2,000	—	60,000,000	»
50,000	—	1,000	—	50,000,000	»
15,000	—	500	—	7,500,000	»
15,000	—	200	—	3,000,000	»
15,000	—	100	—	1,500,000	»
<hr/>					
soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de				fr.	152,000,000
<hr/>					

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 15 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1910, se montait à 518,796,175 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,915,975 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de 377,880,200 »

ENSEMBLE. fr. 518,796,175 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 29 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand . . .	1 ^{er} juill. 1897	francs. 9,293,800	p. % pair	francs. 9,293,800 »
		Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge. Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	1 ^{er} janv. 1898	185,964,200	pair.	185,964,200 »
		Id.	10,234,500	pair.	10,234,500 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} juill. 1899	922,800	97 25 à 97 75	899,350 25
		1 ^{er} janv. 1900	2,261,700	96. » à 96 70	2,173,063 90
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900) .	Divers	1 ^{er} juill. 1900	7,356,800	94 75 à 95 30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95 40 à 95 65	1,364,784 50
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95 50 à 96 25	15,007,445 57
		Id.	3,728,800	96 25 à 96 55	3,594,424 07
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901)	Divers	1 ^{er} juill. 1901.	1,722,300	96 50 à 99. »	1,685,790 90
		Id.	4,994,400	98 80 à 99 30	4,938,146 90
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899 (Arrêté royal du 18 février 1902)	Divers	1 ^{er} janv. 1902.	7,365,500	99 25 à 99 50	7,314,464 90
		Id.	732,300	99 50 à 99 70	728,856 87
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} juill. 1902.	4,923,500	99 65 à 99 70	4,907,129 60
		Id.	500,000	99 70	498,500 »
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} janv. 1903.	3,591,300	99 75 à 99 80	3,583,645 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99 65 à 99 80	12,486,746 40
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904).	Bénéficiaires des indemnités chinoises	Id.	34,000	99 80	33,932 »
		1 ^{er} janv. 1904.	3,086,700	99 70 à 99 80	3,078,969 34
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905)	Divers	1 ^{er} juill. 1904.	1,436,700	99 80	1,433,826 60
		1 ^{er} janv. 1904.	29,471,000	pair.	29,471,000 »
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99 70 à 99 80	1,497,805 20
		1 ^{er} janv. 1905.	2,287,600	id.	2,282,251 60
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} juill. 1905.	18,301,400	id.	18,256,022 76
		Id.	132,200	99 75	131,869 50
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908)	Divers	1 ^{er} janv. 1906.	7,091,700	99 50 à 99 80	7,062,783 09
		1 ^{er} juill. 1906.	8,508,900	99 10 à 99 75	8,477,307 40
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	1 ^{er} janv. 1907.	1,942,100	99 65 à 99 75	1,936,852 37
		Id.	1,297,400	98 » à 99. »	1,279,077 »
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908)	Divers	1 ^{er} juill. 1907.	3,335,200	96. » à 98. »	3,239,100 30
		1 ^{er} janv. 1908.	480,500	94 50 à 96 »	458,709 »
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908)	Divers	1 ^{er} juill. 1908.	3,521,000	94 75 à 95 20	3,346,169 15
		Id.	1,279,700	94 50 à 95 10	1,214,570 50
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	1 ^{er} janv. 1909.	9,652,000	94 50 à 95 80	9,164,460 09
		1 ^{er} juill. 1909.	121,000	95 70 et 95 75	115,807 80
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	Id.	8,603,400	95 15 et 95 47	8,188,096 15
TOTAL des emprunts fr.			377,880,200		

Elle est représentée, à concurrence de 394,436,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

10,298 obligations de 10,000 francs.	fr. 102,980,000 »
3,562 — 5,000 —	17,810,000 »
66,000 — 2,000 —	132,000,000 »
120,000 — 1,000 —	120,000,000 »
28,000 — 500 —	14,000,000 »
21,000 — 200 —	4,200,000 »
34,465 — 100 —	3,446,500 »
<u>283,325 obligations.</u>	<u>fr. 394,436,500 »</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,915,975 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1909, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1907	fr. 133,674,747 07	12,625,201 36	146,299,948 43
Année 1908.	14,456,289 74	1,970,429 47	16,426,719 21
— 1909.	14,885,999 24	1,942,485 52	16,828,484 76
	<u>Fr. 163,017,036 05</u>	<u>16,538,116 35</u>	<u>179,555,152 40</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1909 s'élevait donc, au 31 décembre 1909, à fr. 16,538,116 35 c^s, dont fr. 14,846,476 37 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 15,088,200 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,607 43 c^s; une somme de fr. 68 79 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 985,963 76 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,630,927 02 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 3,644,600 francs (Voir page 450).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1910, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 18,732,800 francs, et le capital en circulation, à 500,063,375 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1909, se montait à fr. 2,690,329,082 22 c^t ; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,729,839,200 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,690,329,082 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
			nominal négocié.	d'émission.	effectif	
			francs.	P. %.	francs.	
Loi du 29 avril 1873	Convent ^l du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	73.15	22,390,483 50	
		1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000			
Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »	
		1 ^{er} mai 1878.	16,000,000			
Lois des 26 et 27 avril, 23 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 23 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882.	96,585,300	82. »	109,060,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882.	36,414,700			
Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. » à 98.75	23,484,181 31	
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70	
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	29,511,600	98. » à 98.75	29,023,133 74	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id.	11,956,600	98. » à 98.70	11,754,349 19	
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,133 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,035,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40	
A REPORTER. fr.			635,567,700			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	635,567,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893) .	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100 95 à 101 45	16,438,804 67
		1 ^{er} nov 1893.	8,760,700	101 27 à 101 45	8,878,804 13
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894) .	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	9,316,500	101 70 à 102 »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894	10,683,500	101 00 à 102 12	10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891 (Arrêté royal du 17 juillet 1894) .	Divers	Id.	500,000	102 40	512,000 »
		1 ^{er} nov 1894	19,223,500	101 90 à 103 25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100 35 à 100 75	926,102 20
		Id.	2,413,700	102. » à 102 50	2,468,525 35
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100 90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100 90 à 102. »	14,187,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	Id.	19,037,900	100 30 à 100 90	19,106,943 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100 60 à 101 05	12,230,941 80
Loi du 11 septembre 1895.	Divers	1 ^{er} nov 1895.	738,000	100 30	740,214 »
Loi du 1 ^{er} sept. 1896. (Arrêté royal du 9 juin 1896)	Divers	1 ^{er} mai 1896	17,411,700	100 75 à 101 25	17,552,955 »
		1 ^{er} nov. 1896	23,911,900	100 75 à 101 80	24,229,995 30
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id	263,100	101 50	267,046 50
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	Id.	16,421,200	101 10 à 101 72 ⁵	16,647,877 92
		1 ^{er} mai 1897	14,358,000	100 » à 101 70	14,566,309 77
		1 ^{er} nov 1897	5,134,900	101 40 à 101 50	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.)	Divers	Id.	11,676,500	101 45 à 101 60	11,851,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Divers	Id.	5,953,400	101 50	6,044,731 »
		Id.	12,340,600	100 90 à 101 65	12,531,893 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100 05 à 101 55	5,204,372 05
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99 75 à 100 25	15,911,939 75
		1 ^{er} mai 1899.	1,052,000	97 75 et 98. »	1,030,830 »
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96. » à 97 75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900	4,173,900	95 » à 95 50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900	18,368,200	93 25 à 95 25	17,187,081 05
		A REPORTER. fr.	914,713,500		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	914,713,500		
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} nov. 1900.	17,877,400	93.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900)	Divers	Id.	35,206,500	95.70 à 96.25	33,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.30	388,564 50
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.30 à 99.10	39,343,443 63
		Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	32,586,900	99.25 à 99.50	32,374,480 67
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	22,825,800	99.30 à 99.60	22,688,731 10
		1 ^{er} mai 1902	26,135,300	99.62 ^s à 99.80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902.	5,330,700	99.70 à 99.80	5,519,467 79
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,301 32
		1 ^{er} mai 1903	41,839,200	99.77 ^s à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov 1903	10,496,900	99.60 à 99.75	10,462,909 30
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} mai 1903.	300,000	99.75	299,250 »
		1 ^{er} nov 1903.	55,849,300	99.50 à 99.80	55,664,886 93
		1 ^{er} mai 1904	26,319,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	Id.	8,658,500	99.67 ^s à 99.80	8,635,627 90
		1 ^{er} nov 1904.	61,243,000	99.65 à 99.80	61,084,558 70
		1 ^{er} mai 1905	22,344,200	99.65 à 99.80	22,283,878 59
		1 ^{er} nov 1905	9,678,100	99.55 à 99.80	9,639,737 98
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id	34,624,800	99 » à 100. »	34,343,086 48
		1 ^{er} mai 1906.	22,974,900	99.60 à 100. »	22,909,502 08
		1 ^{er} nov. 1906.	43,292,600	99. » à 100. »	42,955,542 80
		Id.	4,011,500	98.80 à 99.50	3,971,117 40
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} mai 1907.	15,645,700	96.40 à 99.25	15,186,812 80
		1 ^{er} nov. 1907.	40,857,100	93.85 à 97. »	39,129,140 32
		1 ^{er} mai 1908.	26,778,300	93. » à 96. »	25,413,116 57
Loi des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908)	Divers	Id.	6,242,100	94.85 à 95.80	5,923,049 25
		1 ^{er} nov 1908.	94,375,100	93.70 à 96.50	89,136,587 02
		1 ^{er} mai 1909.	7,835,800	95.07 ^s à 95.70	7,483,772 79
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	1 ^{er} nov. 1908.	7,458,000	96.25 à 96.45	6,885,232 84
		1 ^{er} mai 1909.	45,373,800	94.75 à 96.25	42,237,039 51
Total des emprunts. fr.			1,729,839,200		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 2,067,306,200 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

39,589	obligations de 10,000 francs	fr.	395,890,000	»
16,636	—	5,000	—	83,180,000	»
419,000	—	2,000	—	838,000,000	»
564,533	—	1,000	—	564,533,000	»
255,000	—	500	—	127,500,000	»
140,000	—	200	—	28,000,000	»
302,032	—	100	—	30,203,200	»
<u>1,736,790 obligations.</u>				<u>fr. 2,067,306,200</u>	»

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1875 à 1909, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1875 à 1907	fr. 1,050,508,200	25	91,219,764	52	1,141,727,964 77
Année 1908	73,494,320	46	9,514,477	29	83,008,797 75
— 1909	77,538,266	46	10,108,162	29	87,646,428 75
	<u>Fr. 1,201,540,787</u>	<u>17</u>	<u>110,842,404</u>	<u>10</u>	<u>1,312,383,191 27</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1909 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1909, à fr. 110,842,404 10 c^t. A la date du 1^{er} novembre 1909, une somme de fr. 78,448,294 31 c^t avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 80,954,100 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1909, une somme de fr. 2,258,943 84 c^t a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 2,381,700 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1909, un total de fr. 27,225,205 82 c^t. Le complément, soit fr. 2,909,960 13 c^t, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 711,474 92 c^t, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'Etat du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 724,500 francs. (Voir page 450.)

Au 1^{er} novembre 1909, le capital amorti et éteint de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, s'élevait donc à 81,678,600 francs, et le capital en circulation à fr. 2,608,650,482 22 c^t.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1909, se montait à 259,004,700 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 58,961,700 »

ENSEMBLE. fr. 259,004,700 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
			nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 oct. 1899.) . . .	Divers	1 ^{er} août 1899.	francs. 14,000	p. % 97.75	francs. 13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,036 40
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900.) . . .	Divers	1 ^{er} août 1900.	754,600	95 » à 95.65	718,887 60
		Id.	99,000	95.65	94,693 50
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . . .	Divers	1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
		Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} août 1901	895,900	98.80 à 99 »	885,357 30
		Id.	264,300	99.40 à 99.50	262,739 »
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers.	1 ^{er} févr. 1902.	577,300	99.10 à 99.50	573,217 10
		Id	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} août 1902.	883,700	99.80	851,992 60
		Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 12
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1903 et du 31 mars 1904.)	Divers	1 ^{er} févr 1903.	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
		1 ^{er} août 1903.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	Id.	477,500	99.80	476,545 »
		1 ^{er} fév. 1904	2,251,300	99.70 à 99.80	2,243,661 05
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id.	11,100	99.80	11,077 80
		1 ^{er} août 1904.	8,250,700	99.65 à 99.80	8,224,980 40
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	1 ^{er} fév. 1905.	2,316,800	99.80	2,312,056 40
		1 ^{er} août 1905.	1,967,100	99.75 à 99.80	1,962,865 80
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id.	117,200	99.80	116,953 35
		1 ^{er} fév. 1906	2,139,700	99.77 ^a à 99.80	2,134,530 72
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	1 ^{er} août 1906.	919,700	99.65 à 99.80	917,390 75
		1 ^{er} fév. 1907.	393,900	99.75 à 99.80	392,589 »
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id.	656,700	99.75 à 99 »	644,209 50
		1 ^{er} août 1907.	10,227,200	98 » à 95.65 à	9,783,152 »
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mai 1907)	Divers	1 ^{er} fév. 1908.	1,435,300	96.50 à 94.85 à	1,372,468 70
		1 ^{er} août 1908.	433,700	95.90 à 95 »	412,719 85
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers.	Id.	800,600	95.20 à 94.50 à	759,833 90
		1 ^{er} fév. 1909.	685,400	95 » à 94.75 à	652,375 30
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906. (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers.	Id.	67,700	95.75	64,822 75
Total des emprunts . . . fr.			58,961,700		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000	»
25,000 — 2,000 —		50,000,000	»
40,000 — 1,000 —		40,000,000	»
8,000 — 500 —		4,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
15,000 — 100 —		1,500,000	»
<u>99,000 obligations.</u>	fr.	<u>146,700,000</u>	»

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1909, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1907.	fr. 78,208,075 50	6,968,599 65	85,175,675 15
Année 1908	7,452,854 »	1,007,441 70	8,440,295 70
— 1909	7,468,521 »	981,113 25	8,446,634 25
	<u>Fr. 93,106,450 50</u>	<u>8,954,154 60</u>	<u>102,060,605 10</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1909 s'élevait donc, au 31 décembre 1909, à fr. 8,954,154 60 c^s. A la date du 1^{er} août 1909, une somme de fr. 7,349,743 39 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 7,450,800 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1909, une somme de fr. 294,431 86 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 507,500 francs.

Au 31 décembre 1909, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,109,140 61 c^s; le complément, soit fr. 201,158 74 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 2,540,400 53 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 2,576,200 francs. (Voir page 450.)

Au 1^{er} août 1909, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 3^e série, s'élevait donc à 10,027,000 francs, et le capital en circulation, à 248,974,700 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25 c., sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 3 % était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1903 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 30 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 365; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 % suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 3, 30 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin, et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1908, à fr. 144,174 75 c^s; ceux de l'exercice 1909 se montent, au 31 décembre 1909, à fr. 56,747 11 c^s.

5^e RENTES 5 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896, du 9 décembre 1897, du 6 février 1904, du 13 juillet 1906 et du 5 février 1909; ces rentes s'élèvent à fr. 9,545 91 c^s, et correspondent à un capital de fr. 318,206 56 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1909, est réduit à 791, et le montant à fr. 32,741 83 c^s, correspondant à un capital de fr. 1,091,428 39 c^s.

B. — *Loi du 19 août 1893.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de 2,557 rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

93 rentes, s'élevant à fr. 864 60 c^s et correspondant à un capital de 28,820 francs, ont été annulées, en suite du déclassement de certains ouvrages défensifs, par l'arrêté royal du 13 juillet 1906; il en résulte que le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 1^{er} septembre 1909, est réduit à 2,464, et le montant à fr. 44,135 40 c^s, correspondant à un capital de 1,471,180 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1910 . . .	219,959,631 74	42,627,800 »	177,331,831 74	4,030	4,433,295 78
3 p. c. (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1910 . . .	500,063,375 »	216,361,700 »	283,701,675 »	6,390	8,511,050 24
3 p. c. (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1909 . . .	2,608,650,482 22	1,241,593,650 »	1,367,056,832 22	37,200	41,011,704 96
3 p. c. (3 ^e série)	1 ^{er} août 1909	248,974,700 »	63,882,800 »	185,091,900 »	4,129	5,552,757 »
3 p. c. (servitudes mili- taires, Loi du 2 avril 1873.)	13 avril 1909	1,304,781 60	»	1,304,781 60	894	39,142 29
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893.)	1 ^{er} septembre 1909 . . .	1,471,180 »	»	1,471,180 »	2,464	44,135 40
TOTAUX fr.		3,580,424,150 56	1,564,465,950 »	2,015,958,200 56	55,127	59,892,085 67

6^e DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1909, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de fr. 169,510,000 »

Pendant l'année 1909, il a été créé des bons, à des échéances différentes,
à concurrence d'un capital de 124,675,500 »

TOTAL. fr. 294,185,500 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 147,510,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1910, se
monte à fr. 146,675,500 »

L'article 9 du Budget de la Dette publique supporte les charges d'intérêt et les frais relatifs aux émissions de Bons du Trésor.

Au 31 décembre 1909, les sommes imputées de ce chef sur le Budget de 1909 se mon-
taient à fr. 5,205,140 76 c^s; elles s'élèveront à la clôture de l'exercice, à fr. 5,647,640 76 c^s.

TROISIÈME PARTIE

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr. 612,000 »*

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1909, l'article 11 du Budget de la Dette publique.

2^o *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 12 du Budget de l'exercice 1909.) fr. 8,471,837 »*

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1909, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1909, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE		DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondants sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
		de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.			
Houdeng à Soignies	Kil. m. 13.514	27 septembre 1946,	art. 35, litt. C.	Ans. Mois. jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	31 décembre 1948,	id. D.	72 » »	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.439	Id.	id. D, n°5	72 » »	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964,	id. G.	88 » »	523,930
Gilly à Châtelineau	2.647	Id.	id. G.	88 » »	
Gilly à Lambusart	1.497	Id.	id. G.	88 » »	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id.	id. G.	88 » »	
Raccordement du Petit-Try	497	Id.	id. G.	88 » »	
Fleurus à Nivelles	21.983	Id.	id. G.	88 » »	526,394
Blaton à Bernissart	3.896	Id.	id. G.	88 » »	
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.883	31 décembre 1965,	id. H.	89 » »	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id.	id. H.	89 » »	
Piéton à Buvrines-Mont	9.794	Id.	id. H.	89 » »	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966,	id. I.	90 » »	143,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.		fr.	8,471,837

3^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 13 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1909.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

4^o Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1909.) fr. 858,287 69

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

La Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de la ligne, reçoit une annuité de fr. 858,287 69 c', égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, augmenté d'une prime de 15 p. c.

Cette annuité, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1900, est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession; elle est payable en deux termes, savoir : fr. 429,140 le 30 juin et fr. 429,147 69 c' le 31 décembre.

5° Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1909). fr. 190,900 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

6° Annuité à payer jusqu'en 1965 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas. fr. 128,000 »

La loi du 24 décembre 1908 (*Moniteur* du 25, n° 359) a approuvé la convention conclue le 7 mai précédent (*Moniteur* du 28-29 décembre 1908, n° 363-364), en vue du rachat par l'État de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.

Conformément à l'article 18 de la convention du 14 mai 1870, approuvée par arrêté royal du 3 juin suivant (*Moniteur* du 8, n° 159), la société concessionnaire doit recevoir, jusqu'à l'expiration de sa concession, une annuité égale au produit net moyen des cinq années les plus productives prises parmi les sept dernières. Cette annuité, qui a été fixée à 128,000 francs, a pris cours le 1^{er} janvier 1907; elle a été payée à la Société pour les années 1907, 1908 et 1909.

Le rachat par l'État des cinquante-six annuités restant dues à la date du 1^{er} janvier 1910 a eu lieu, moyennant le paiement d'une somme de 5,350,000 francs, en vertu de la convention du 22 juin 1909, autorisée par l'article 5 de la loi du 17 août de la même année (*Moniteur belge* du 19, n° 231).

7° *Annuités à payer pour le service des actions et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1909.			Observations.	
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	6,975 »	1,200 »	8,175 »	
Anvers à Gand par S ^t -Nicolas et Lokeren.	17	88,350 »	72,500 »	160,850 »	
Eecloo à Gand	18	45,510 »	19,000 »	64,510 »	
Tongres à Bilsen	19	3,360 »	30,000 »	33,360 »	
Liégeois-Limbourgeois.	20	591,375 »	168,000 »	759,375 »	
Est-Belge	21	628,335 »	330,500 »	958,835 »	
Charleroi à Louvain	22	4,680 »	11,000 »	15,680 »	
Anvers à Rotterdam	23	722,040 »	256,500 »	978,540 »	
Liège à Maestricht	24	98,940 »	38,500 »	137,440 »	
Entre-Sambre et Meuse	25	65,240 »	68,000 »	133,240 »	
Flandre occidentale	26 et 27	1,470,330 »	635,000 »	2,125,330 »	
		3,725,135 »	1,650,200 »	5,375,335 »	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines. (Article 30 du Budget de l'exercice 1909.) fr. 11,164 58

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Bruxelles | } A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | |
| 3. Gand. | |
| 4. Verviers. | |
| 5. Charleroi | |
| 6. La Louvière | |
| 7. Liège. | } A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1885). |

- | | | |
|------------------------|---|--|
| 8. Louvain. | } | A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886). |
| 9. Mons. | | A M. F. Van Hulle arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884). |
| 10. Namur | | A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885). |
| 11. Courtrai | | A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1885). |
| 12. Malines. | | A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886). |

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1885, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.
 » Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr.	6,520 90
Pour le réseau de Mons, à		44,829 31
Pour le réseau de Namur, à		10,868 17
Pour le réseau de Malines, à		296 41

La concession du réseau téléphonique de Louvain expirant le 28 octobre 1908, et celle du réseau de Mons le 3 décembre suivant, les annuités dues par l'État du chef du rachat de ces concessions ont été payées pour la dernière fois en 1908.

Aucune annuité n'est due du chef du rachat du réseau de Courtrai à Iseghem.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1895 à 1896.

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^e, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^e.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 55 c^e et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^e.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 ³/₈ p c., ces annuités représentaient au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^e, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	<u>fr. 8,260,136 84</u>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,544 74 c^e, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pendant les années 1897 à 1908 inclusivement.

Les fonds mis à la disposition de la Caisse d'amortissement pour être appliqués au rachat de la dette à 3 % se montaient donc à fr. 688,544.74 × 12, soit à . . fr. 8,260,136 88

Ils ont servi à l'extinction d'un capital nominal de 6,945,300 francs, savoir :

A concurrence de	fr. 3,630,927 02
pour un capital de 3,644,600 francs en dette à 3 %, 1 ^{re} série;	
A concurrence de	fr. 711,474 92
pour un capital de 724,500 francs en dette à 3 %, 2 ^e série;	
A concurrence de	fr. 2,540,400 33
pour un capital de 2,576,200 francs en dette à 3 %, 3 ^e série.	
	<u>6,882.802 27</u>

Les sommes qui n'ont pu être employées par suite de l'élévation des cours au-dessus du pair, ont fait retour au Trésor; elles se sont élevées à . . fr. 1,377,334 61

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES

- a. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1855 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1858 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 25), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180), 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121), 20 avril 1905 (*Moniteur* n° 117) et 17 février 1908 (*Moniteur* n° 50).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 159), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 25 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 5, présente la situation, au 1^{er} janvier 1909 et au 1^{er} janvier 1910, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1909, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	»	»	»	380,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,447,631 74	169,458,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c. 1^{re} série</i>	518,796,175 »	18,732,800 »	500,063,375 »	15,001,901 24
— 2 ^e série.	2,690,329,082 22	81,678,600 »	2,608,650,482 22	78,239,514 46
— 3 ^e série	259,001,700 »	40,027,000 »	248,974,700 »	7,469,241 »
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1873	1,409,631 95	104,853 35	1,304,781 60	39,142 29
b) Loi du 19 août 1893	1,500,000 »	28,820 »	1,471,180 »	44,135 40
Fr.	3,860,484,223 91	280,030,073 35	3,580,424,150 56	106,693,562 67
<i>Dette flottante</i>	294,185,500 »	147,510,000 »	146,675,500 »	5,647,640 76
TROISIÈME PARTIE.				
A. — Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^o <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 »
2 ^o <i>Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 »
3 ^o <i>Ligne de Mons à Manage</i>				672,330 »
4 ^o <i>Ligne de Landen à Ciney</i>				858,287 60
5 ^o <i>Ligne de Landen à Hasselt.</i>				190,900 »
6 ^o <i>Ligne de Termonde à Saint-Nicolas.</i>				128,000 »
7 ^o <i>Service des actions et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la Flandre occidentale.</i>				5,375,335 »
Fr.				16,308,689 69
B. — Reprise des réseaux téléphoniques.				
<i>Réseaux de Namur et de Malines</i>				Fr 11,164 58
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i>				(1) 21,006,686 60

(1) Y compris 4,977,948 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

ANNEXES

AU

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1909.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION

(Exercices 1908 et 1909.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.	
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1908	40,399,000 »	179,560,631 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} janvier 1909	42,346,100 »	177,613,531 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} juillet 1909	42,110,100 »	177,849,531 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} janvier 1910	42,627,800 »	177,331,831 74	219,959,631 74	
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1908	205,156,400 »	274,875,875 »	480,032,275 »	
	1 ^{er} janvier 1909	204,117,000 »	279,603,375 »	483,720,375 »	
	1 ^{er} juillet 1909	204,020,500 »	288,316,075 »	492,336,575 »	
	1 ^{er} janvier 1910	216,361,700 »	283,701,675 »	500,063,375 »	
3 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1908	1,149,438,750 »	1,286,418,332 22	2,435,857,082 22	
	1 ^{er} novembre 1908	1,159,931,850 »	1,303,832,432 22	2,463,764,282 22	
	1 ^{er} mai 1909	1,185,532,850 »	1,375,034,432 22	2,560,567,282 22	
	1 ^{er} novembre 1909	1,241,593,650 »	1,367,056,832 22	2,608,650,482 22	
3 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1908	63,129,200 »	184,361,900 »	247,491,100 »	
	1 ^{er} août 1908	62,723,800 »	185,308,700 »	248,032,500 »	
	1 ^{er} février 1909	63,442,300 »	185,284,400 »	248,726,700 »	
	1 ^{er} août 1909	63,882,800 »	185,091,900 »	248,974,700 »	
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873.	13 avril 1908	»	1,304,781 60	1,304,781 60
		13 avril 1909	»	1,304,781 60	1,304,781 60
	Loi du 19 août 1893	1 ^{er} septembre 1908	»	1,471,180 »	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1909	»	1,471,180 »	1,471,180 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1908 et 1909.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1908	504,987 50	2,244,507 89	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1909	529,326 25	2,220,169 14	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1908.	4,034,313 75	4,464,677 03	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1909.	526,376 25	2,223,119 14	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1910	532,847 50	2,216,647 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1909.	4,059,223 75	4,439,767 03	5,498,990 78	»
	3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1908	3,077,346 »	4,123,138 12	7,200,484 12
1 ^{er} janvier 1909		3,064,755 »	4,194,050 62	7,255,805 62	993,919 61
Charges de l'année 1908.		6,139,101 »	8,317,188 74	14,456,289 74	1,970,429 47
1 ^{er} juillet 1909.		3,060,307 50	4,324,741 12	7,385,048 62	956,521 76
1 ^{er} janvier 1910		3,245,425 30	4,255,525 12	7,500,950 62	985,963 76
Charges de l'année 1909.		6,305,733 »	8,580,266 24	14,885,999 24	1,942,485 52
3 p. c. — 2 ^e série		1 ^{er} mai 1908	17,241,581 25	19,296,274 98	36,537,856 23
	1 ^{er} novembre 1908	17,398,977 75	19,557,486 48	36,956,464 23	4,826,230 47
	Charges de l'année 1908.	34,640,559 »	38,853,761 46	73,494,320 46	9,514,477 29
	1 ^{er} mai 1909	17,782,092 75	20,625,516 48	38,408,509 23	4,939,258 32
	1 ^{er} novembre 1909	18,623,904 75	20,505,852 48	39,129,757 23	5,168,903 97
	Charges de l'année 1909.	36,406,897 50	41,131,368 96	77,538,266 46	10,108,162 29
	3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1908	946,938 »	2,765,428 50	3,712,366 50
1 ^{er} août 1908		940,857 »	2,779,630 50	3,720,487 50	518,095 50
Charges de l'année 1908		1,887,795 »	5,545,059 »	7,432,854 »	1,007,441 70
1 ^{er} février 1909		951,634 50	2,779,266 »	3,730,900 50	485,842 65
1 ^{er} août 1909		958,212 »	2,776,378 50	3,734,620 50	495,270 60
Charges de l'année 1909.		1,909,876 50	5,555,644 50	7,465,521 »	981,113 25
3 p. c. — Servitudes militaires.		Loi du 2 avril 1873			
	13 avril 1908 (une année)	»	39,142 29	39,142 29	»
	13 avril 1909 (une année)	»	39,142 29	39,142 29	»
	Loi du 19 août 1893.				
	1 ^{er} sept. 1908 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»
	1 ^{er} sept. 1909 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1909.	MOUVEMENT pendant l'année 1909.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1910.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1909.	MOUVEMENT pendant l'année 1909.	
		Accroissm.	Décroissm.			Accroissm.	Décroissm.
Ordre de Léopold	66	8	2	72	6,600 »	800	200 »
Marine (Militaires de la)	2	»	»	2	474 »	»	»
Ecclésiastiques :							
Département de la Justice	508	88	52	544	604,738 »	117,307	60,964 »
— de la Guerre	5	1	1	5	9,595 »	3,000	3,000 »
Militaires	3,289	224	151	3,362	5,497,328 »	373,214	311,844 »
Civiles :							
Département des Finances	1,640	191	121	1,710	2,440,195 »	288,053	190,280 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,303	282	141	2,444	3,332,945 »	512,716	212,593 »
— des Sciences et des Arts	813	90	56	847	1,486,493 »	186,850	108,124 »
— de l'Intérieur et de l'Agriculture	244	28	17	255	376,951 »	37,717	22,206 »
— des Travaux publics	201	13	12	202	279,624 »	27,296	21,158 »
— de la Justice	344	38	32	350	1,055,988 »	153,997	122,318 »
— des Affaires Étrangères	21	4	3	22	91,801 »	20,130	17,295 »
— de la Guerre	42	16	3	55	82,097 »	36,277	11,370 »
— de l'Industrie et du Travail	18	4	3	19	66,636 »	5,697	9,521 »
Cour des Comptes	6	1	1	6	22,775 »	5,900	7,290 »
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	25	»	4	21	7,704 35	»	976 75
Professeurs et instituteurs commu- naux (1)	4,474	410	194	4,690	4,697,551 »	301,169	220,792 »
TOTAUX	14,001	1,398	793	14,606	20,056,495 35	2,270,123	1,319,931 75
ACCROISSMENT :						AUGMENTATION :	
605 pensions.						fr. 950,191 25	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1910.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1910.	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de révision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de révision.	pour d'autres causes		
7,200 »	8	»	»	2	»	»		
474 »	»	»	»	»	»	»		
658,081 »	87	1	»	31	1	»		
9,595 »	1	»	»	1	»	»		
5,538,698 »	224	»	»	151	»	»		
2,537,968 »	189	2	»	119	2	»		
3,633,068 »	281	1	»	140	1	»		
1,565,219 »	87	3	»	53	3	»		
392,462 »	28	»	»	17	»	»		
285,762 »	13	»	»	12	»	»		
1,087,667 »	37	1	»	31	1	»		
94,636 »	4	»	»	3	»	»		
107,004 »	16	»	»	3	»	»		
62,812 »	4	»	»	3	»	»		
21,385 »	1	»	»	1	»	»		
6,727 60	»	»	»	4	»	»		
4,977,928 »	401	9	»	185	9	»		
21,006,686 60	1,331	17	»	776	17	»		
		4,398		793				

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.